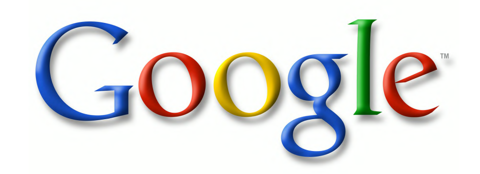


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

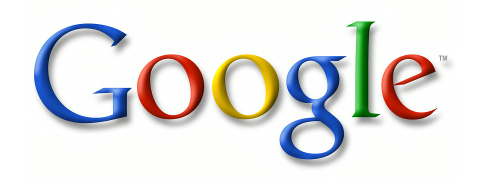
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

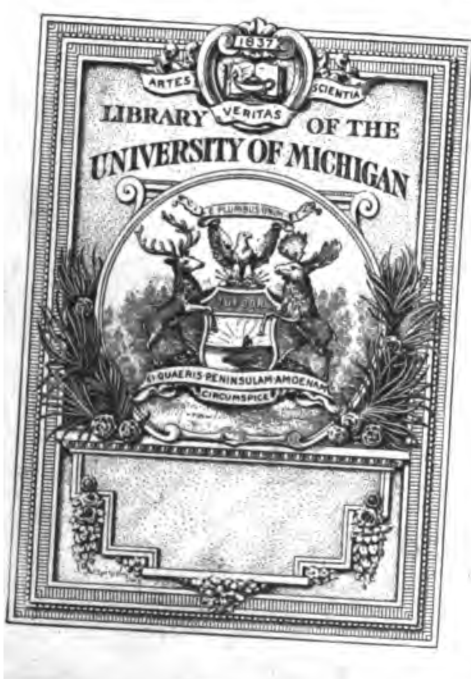
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE







ollection de Monographies ethnographiques | I
PUBLIÉE PAR CYR. VAN OVERBERGH

SOCIOLOGIE
DESCRIPTIVE

LES BANGALA

(ÉTAT IND. DU CONGO)

PAR

CYR. VAN OVERBERGH
Directeur général de l'Enseignement supérieur,
des sciences et des lettres au Ministère des Sciences et des Arts (Belgique).

AVEC LA COLLABORATION

DE

ED. DE JONGHE
Docteur en philosophie et lettres

BRUXELLES

ERT DE WIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
53, RUE ROYALE, 53

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE
1, RUE DU [illegible] 1

1907

GN
64
.C7

llection de Monographies ethnographiques
PUBLIÉE PAR CYR. VAN OVERBERGH

I

SOCIOLOGIE
DESCRIPTIVE

LES BANGALA

(ÉTAT IND. DU CONGO)

PAR

CYR. VAN OVERBERGH

Directeur général de l'Enseignement supérieur,
des sciences et des lettres au Ministère des Sciences et des Arts (Belgique).

AVEC LA COLLABORATION

DE

Ed. DE JONGHE

Docteur en philosophie et lettres

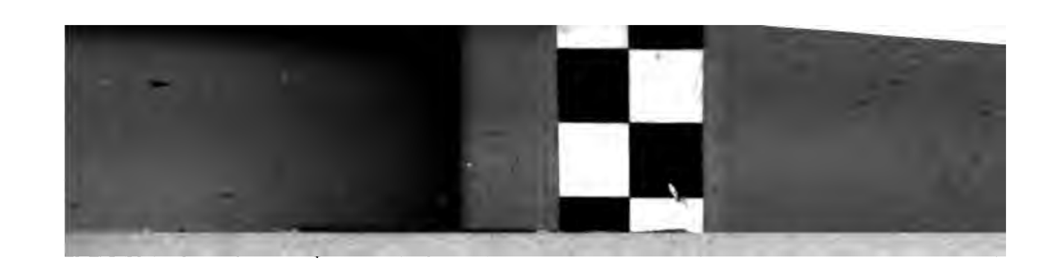
BRUXELLES

RT DE WIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
53, RUE ROYALE, 53

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE
1, RUE DU MUSÉE, 1

1907





DU MÊME AUTEUR

Les Inspecteurs du travail dans les fabriques et les ateliers, 500 p., gr. in-8°. Louvain, Uystpruyts, 1893.

Les Unions professionnelles. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1895.

Le Risque accident en Belgique. Bruxelles, Lesigne, 1896.

Encore les Unions professionnelles. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1897.

Les Caractères généraux du Socialisme scientifique, 120 p., gr. in-8°. Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1897.

La Faute lourde. Bruxelles, Weissenbruch, 1897.

L'Accord sur la réparation des accidents du travail. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1898.

La Vocation de la Belgique. Tournai, Casterman, 1899.

Dans le Levant : En Grèce et en Turquie, xv-421 pages. Bruxelles, Schepens, 1899.

Les Idées sociales d'un Jésuite flamand à la fin du XIXe siècle. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1899.

Boers et Anglais. Réplique à M. Demolins. Louvain, Polleunis et Ceuterick. — *Duplique*, id.

La Géographie et la plus grande Belgique. Bruxelles, Schepens, 1900.

La Réforme de la Bienfaisance en Belgique, 506 p., gr. in-8°. Bruxelles, Lesigne, 1900.

Les Courants sociologiques du XIXe siècle. Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1900.

A propos du projet de loi belge sur les accidents du travail. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1901.

L'Aventure du « Sénégal », 102 pages. Bruxelles, Schepens, 1901.

Le Suffrage parlementaire des femmes en Nouvelle-Zélande. Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1902.

228873

Le Matérialisme historique de Karl Marx, 130 p., gr. in-8°. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1903.

La Carmélite, 270 p., gr. in-8° de luxe. Bruxelles, Schepens, 1904.

La phase actuelle de la Réforme de la Bienfaisance en Belgique, 254 p. Bruxelles, Schepens, 1904.

La Classe sociale, 236 p., gr. in-8°. Bruxelles, Schepens, 1905.

Le Congrès mondial. Bruxelles, Vromant, 1906.

La Réforme de l'enseignement, 2 volumes gr. in-8°. Bruxelles, Schepens, 1906.

La Documentation en matière de sociologie générale, I. *Lester Ward*. Bruxelles, De Wit et Office international de Bibliographie, 1907.

La Documentation en matière de structure sociale, I. *L'Association internationale*. Bruxelles, De Wit et Office international de Bibliographie, 1907.

L'Ecole mondiale. Rapport général, 104 p. Bruxelles, Hayez, 1907.

Ce qu'est l'Ecole mondiale. Bruxelles, Goemaere, 1907.

(En collaboration). *Le Mouvement scientifique en Belgique* (1830-1905). Edition de luxe, in-4°, abondamment illustrée. Tome I. Bruxelles, Schepens, 1907. Le tome second est sous presse.

INTRODUCTION

Cette monographie des Bangala est la première d'une Collection.

L'idée de cette Collection se rattache au mouvement ethnographique et sociologique créé par le Congrès mondial de Mons (Belgique, 1905). Après une discussion des plus élevées sur les conclusions de sept rapports (1), le vœu suivant fut voté à l'unanimité :

« Considérant qu'il importe au plus haut point de posséder une documentation scientifique aussi complète que possible sur l'état social, les mœurs et les coutumes des différents peuples, spécialement ceux de civilisation inférieure, pour faire rendre son maximum d'effets utiles à l'expansion civilisatrice vers les pays neufs;

» Considérant que plusieurs institutions ont pris à cette fin d'utiles initiatives, mais à base nationale;

---

(1) 1° Rapport de sir Edward Brabrook, ancien président de la *Folklore Society* et de *l'Anthropological Institute of Great Britain and Ireland* de Londres. — 2° Celui de M. A. H. Keane de l'Université de Londres. — 3° Celui de M. Frantz Heger, Königl. und Kaiserl. Regierungsrat, directeur du Hofmuseum de Vienne. — 4° Celui de M. A.-W. Nieuwenhuis, professeur d'ethnologie à l'Université de Leyde. — 5° Celui de M. S. R. Steinmetz, professeur de sociologie à l'Université de Leyde. — 6° Celui de M. J. Halkin, professeur de géographie ethnographique à l'Université de Liége. — 7° Celui de M. Th. Gollier, professeur des institutions d'Extrême Orient à l'Université de Liége.

» Considérant qu'il importe, pour arriver plus rapidement, plus sûrement et plus complètement à cette connaissance scientifique, de solidariser et d'unifier tous les efforts de documentation, peut-être d'après un programme général et commun;

» Considérant que la Société belge de sociologie a pris la louable initiative d'une vaste enquête internationale et collective sur les peuples dont il s'agit;

» Le Congrès émet les vœux suivants :

» 1° Qu'un Bureau international d'ethnographie soit créé, ayant pour but : *a*) de publier des questionnaires ethnographiques et sociologiques et éventuellement d'unifier ceux qui existent; *b*) d'envoyer par l'intermédiaire des autorités compétentes, ces questionnaires aux fonctionnaires coloniaux, aux explorateurs, aux missionnaires, etc.; *c*) de publier des réponses à ces questionnaires toutes sur un même plan; *d*) de distribuer ces réponses à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, collaborent à l'enquête;

» 2° Que tous les musées d'ethnographie, que toutes les sociétés d'ethnographie, de sociologie, de géographie, que tous les ethnographes, anthropologues, sociologues, soutiennent cette œuvre par tous les moyens dont ils disposent;

» 3° Que tous les Gouvernements s'intéressent à cette enquête, facilitent, dans leur sphère d'action, les travaux du Bureau international et soutiennent celui-ci par les moyens qu'ils jugeront le plus à propos;

» 4° Que de toutes les publications ethnographiques, un exemplaire soit gracieusement envoyé au Bureau international et que celui-ci publie tous les ans un catalogue des ouvrages parus relatifs à l'ethnographie, ce terme pris dans son sens le plus large;

» 5° Que le Gouvernement belge soit invité à saisir les Gouvernements étrangers de ce vœu;

» Charge une Commission internationale (1) de prendre toutes les mesures utiles pour aboutir rapidement et pratiquement. »

La Commission internationale (1) prit les mesures les plus urgentes : un avant-projet de statuts fut élaboré. Le Gouvernement belge consentit à en saisir les Gouvernements étrangers. Les négociations sont très avancées; il est probable qu'elles aboutiront à la constitution d'une Conférence internationale qui arrêtera définitivement les bases de l'entente projetée.

En attendant, le Bureau de la Commission internationale a lancé un appel à la collaboration de toutes les sociétés ethnographiques et géographiques du monde. La plupart ont répondu affirmativement et, pour gage, ont envoyé leurs publications.

Divers membres de la Commission internationale ont élaboré des projets de questionnaire qui pourront servir de base aux discussions de la Conférence internationale. Certains ont suggéré des moyens d'unifier les questionnaires publiés en divers pays.

D'autres ont fait des essais de publication des observations. C'est ainsi que M. le professeur Halkin a inséré dans le *Mouvement sociologique international* une monographie des Ababua (Etat Ind. du Congo) qui a pu être envoyée

---

(1) Cette Commission internationale est composée de MM. Van Overbergh (Belgique), président; Skiff pour l'Amérique, Haddon et Keane pour l'Angleterre, von Luschan pour l'Allemagne, Hamy pour la France, Heger et Smidt pour l'Autriche-Hongrie, Nieuwenhuys et Steinmetz pour la Hollande, Martin pour la Suisse, Fraipont et Lemaire pour la Belgique. MM. Halkin et Gollier sont chargés du secrétariat.

pour avis, en tirés à part, non seulement aux membres de la Commission internationale, mais à un grand nombre de personnalités savantes du monde entier.

Les critiques ont été recueillies ; plusieurs ont été reconnues fondées. Des suggestions d'amélioration, il a été tenu compte dans la présente monographie des Bangala.

Tous les correspondants approuvent le principe du plan : publication des réponses à un questionnaire-type, sur des fiches détachables.

Ainsi les diverses monographies seront comparables en tout temps.

Comme M. Halkin, j'ai pris pour base de la Collection que je publie le questionnaire ethnographique arrêté par la *Société belge de Sociologie* (1). Mais il est clair que si le Bureau international — ou une institution nationale ou même un particulier — désire classer les fiches dans un autre ordre ou de manière plus détaillée, il peut aisément « adapter » les fiches des monographies à ses désirs : simple question de placement ou de division.

Ce qu'il est nécessaire de remarquer, c'est que tous les renseignements, que nous avons pu recueillir sur les Bangala, ont pu trouver leur place dans le cadre du questionnaire. Aucun aspect de la vie sociale n'a dû être négligé. Et cependant la littérature publiée était nombreuse, ainsi qu'on peut en juger en parcourant les pages 1-30.

Le questionnaire s'occupe de toutes les classes de phénomènes sociaux qui palpitent dans la vie d'une peuplade : Phénomènes économiques, génétiques, esthétiques, religieux et philosophiques, moraux, juridiques, politiques ;

---

(1) Voir les *Annales* de la Société belge de Sociologie, tome II.

tous, depuis les plus simples et les plus généraux jusqu'aux plus complexes et les plus rares.

Et non seulement les phénomènes sociaux, mais ceux qui concernent le milieu physique et les caractères anthropologiques.

Sans doute, les spécialistes rêvent d'une division plus raffinée, chacun dans sa sphère. Mais c'est là l'œuvre d'un second stade, qui pourra s'amorcer dès qu'il se trouvera des hommes de science pour l'entreprendre (1) et la mener à bien.

Pour le moment, il m'a paru opportun de publier sur e plan du questionnaire de la *Société belge de Sociologie* une Collection de monographies relatives aux peuplades de l'Afrique tropicale.

Pour apprécier la valeur de cet essai en grand, il convient d'imaginer un nombre considérable de publications semblables à celle des Bangala (2). Les deux cent et deux numéros correspondent dans chaque monographie. C'est toujours dans un même texte, en des termes identiques, que chaque question est posée.

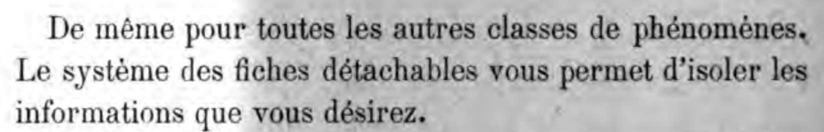
Lisez à la file le contenu des numéros de chacune des monographies; vous avez la statique et même la dynamique d'une peuplade.

Les idées religieuses d'une région vous intéressent-elles seules, prenez, dans chacune des monographies des tribus de cette région, les fiches 100 à 122. Vous aurez le dossier qui vous convient.

---

(1) Aussi bien, la *Société belge de Sociologie* poursuit la rédaction de questionnaires approfondis spéciaux pour les différents domaines de la vie sociale.

(2) Les prochaines publications seront consacrées aux Majombe, aux Monbutu, aux Azandés, aux Bayanzi, aux Ababua, etc.



De même pour toutes les autres classes de phénomènes. Le système des fiches détachables vous permet d'isoler les informations que vous désirez.

Il est facile de se figurer les avantages que pourront retirer de ces publications des hommes pratiques comme le missionnaire qui inaugure son apostolat ou le fonctionnaire désireux de faire œuvre d'administration féconde. N'est-ce pas, d'autre part, faciliter les voies à ce qu'on pourrait appeler la civilisation scientifique ou méthodique? Connaissant les « mœurs », le législateur saura les lois qui conviennent. Et ce sera par degrés — peu sensibles, mais sûrs — que nos frères arriérés pourront s'élever à une civilisation supérieure. C'était un des grands buts du Congrès mondial.

Mais il en est d'autres, d'un caractère plus scientifique. Et pour ne pas parler des avantages qui en résulteront pour l'anthropologie et la géographie, ces deux avenues de la Science sociale, quel courant d'observations ne pourra créer cette initiative dans le champ de la sociologie descriptive? C'est à ces sources monographiques que diverses sciences sociales ont dû leurs progrès les plus remarquables. La Sociologie s'oriente presque entière de ce côté. Notre tentative fait partie du mouvement.

∴

Pour réaliser ces grands espoirs, une méthode sévère s'imposait. La voici :

Après avoir réuni la bibliographie des Bangala et leur iconographie, nous avons procédé à un dépouillement systématique de la documentation qu'elles renfermaient. Pas un

renseignement n'a été laissé de côté. Chacun de ces renseignements était transcrit sur une fiche distincte et détachée. C'est la première partie du travail.

La deuxième consistait à grouper ces fiches dans un ordre idéologique correspondant aux deux cent et deux numéros du questionnaire de la *Société belge de Sociologie* (1).

Puis vint le travail de mise en œuvre. Chaque paquet de fiches — correspondant à chacun des numéros — fit l'objet d'une étude spéciale; le renseignement le plus complet était placé en première ligne; les autres n'étaient reproduits que pour autant qu'ils renfermaient du neuf; sinon, ils étaient portés en référence du premier.

Le manuscrit ainsi obtenu fut imprimé en épreuves à un certain nombre d'exemplaires. Chacune de ces épreuves fut envoyée à des explorateurs d'élite, ayant vécu dans la région des Bangala (2) avec prière de lire, discuter et annoter : c'était la demande subsidiaire; en ordre principal, il s'agissait d'obtenir des renseignements complémentaires et originaux. Quelques épreuves étaient adressées à des savants (3) qui, bien que n'ayant pas vécu là-bas, avaient étudié la région sous quelque aspect important : ils étaient sollicités d'annoter du point de vue *de leur spécialité.*

---

(1) Ces deux premières parties du travail relèvent d'une entreprise scientifique spéciale dont les fondateurs désirent jusqu'ici garder l'anonymat mais qui se rattache par ailleurs au mouvement ethnographique général créé par le Congrès mondial de 1905. C. V. O.

(2) Ce sont MM. le baron Dhanis, commandant Mardulier, major Fiévez, capitaine Wilverth, Lothaire — que je ne saurais assez remercier de leur obligeante collaboration.

(3) MM. J. Fraipont, professeur à l'Université de Liége, de Wildeman, conservateur au Jardin botanique, Cornet, professeur à l'Université de Gand : auxquels j'exprime ma cordiale gratitude.

Dès que les épreuves ainsi examinées et complétées, furent rentrées, le travail d'achèvement commença. Il fut ardu. Parfois les explorateurs n'étaient pas d'accord, il fallait rechercher si ce désaccord ne reposait pas sur un malentendu. D'autres fois le renseignement était incomplet; de nouvelles interviews furent nécessaires, etc.

Ce ne fut qu'après plusieurs épreuves nouvelles que le bon à tirer put être donné.

Par scrupule d'exactitude chaque auteur voit son renseignement publié dans la langue qu'il a choisie, et dans son texte.

Les renseignements originaux sont en grands caractères; les autres, en caractères ordinaires.

Chaque information est contrôlable à chaque instant, puisque les sources sont renseignées.

Les fiches sont détachables, et chacune d'elles forme un tout.

*
* *

Un des grands avantages du système, c'est la possibilité de tenir la monographie à jour. Si un explorateur ou un missionnaire fait une observation nouvelle ou de nature à compléter une information antérieure il suffit qu'il l'adresse à l'auteur de la Collection. Une fiche spéciale recueillera la nouveauté et sera envoyée à tous les souscripteurs (1). De même, si un oubli ou une rectification désirable est signalée dans la bibliographie ou l'iconographie.

---

(1) Chaque monographie est vendue au prix de 10 francs; pour les souscripteurs le prix est réduit à 7 fr. 50; chaque page complémentaire, 10 centimes. Pour les souscriptions par masses, au-delà de cent exemplaires, conditions spéciales. Pour l'étranger le port en sus.

L'œuvre reste ainsi continuellement perfectible; elle fait appel à toutes les bonnes volontés; elle donne le maximum de facilités à celui qui désire publier ses observations; elle garantit un minimum de lecteurs compétents; elle réduit sans cesse les chances d'erreur.

∴

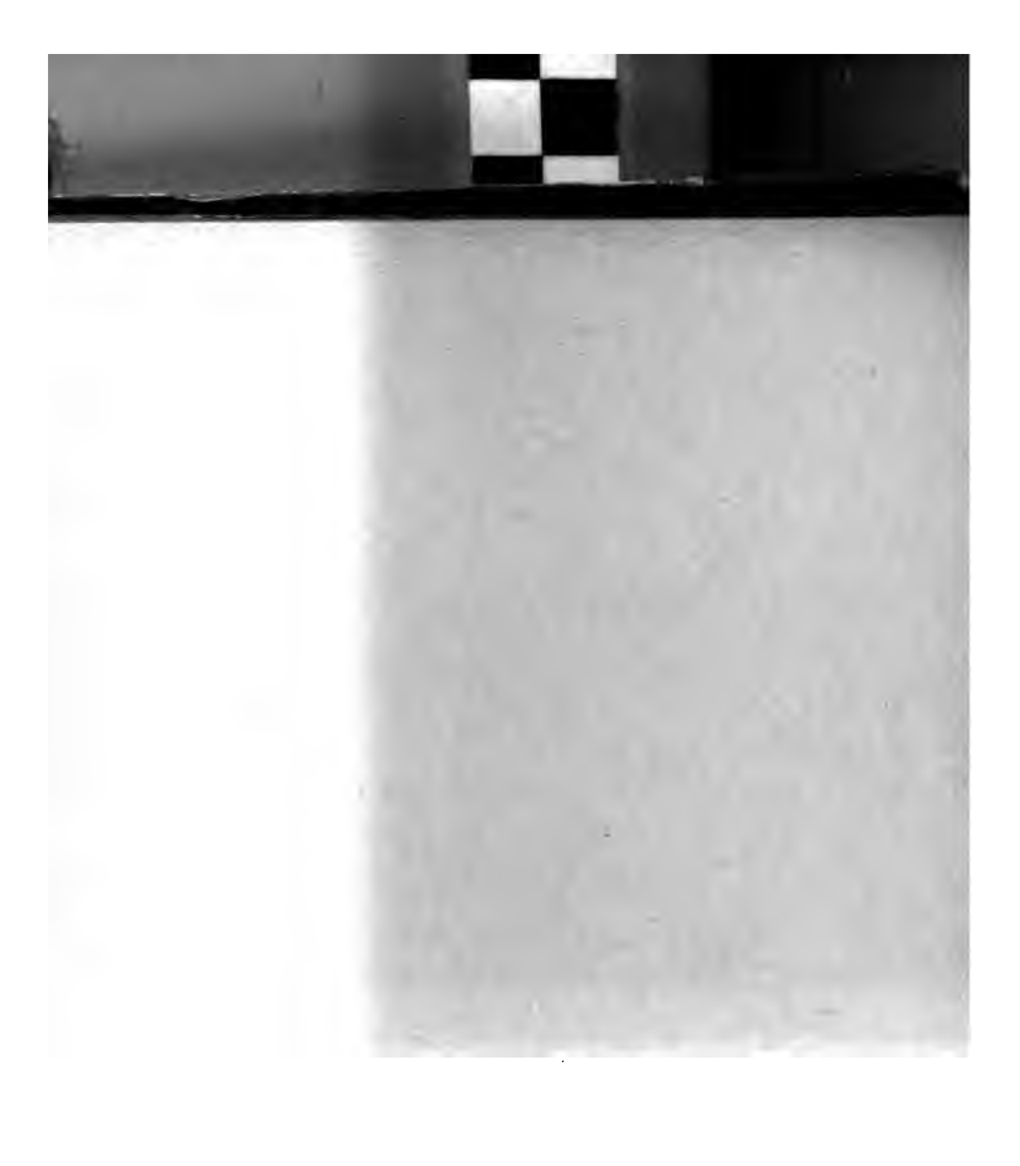
Sans doute l'œuvre est grande.

Elle déborde l'effort d'un homme, de quelques hommes et peut-être d'un pays.

Elle fait appel à la collaboration.

Elle vise à montrer la possibilité d'une coopération internationale de plus en plus effective, ainsi que le souhaitait le Congrès mondial.

CYR. VAN OVERBERGH.



BANGALA
(CONGO).

Bibliographie.

ADAMS (G.), *Goldthwaite's Geographical Magazine*, I (1891), 464-467 : Cannibals.

ANDREE (R.), *Globus*, LV (1891), 212-215 : Die Masken in Afrika.

ANDRIESSEN, *Ausland*, 1892, 5*b*-9*a*; 21*a*-24*b*; 41*b*-46*a* : Münzen und andere Tauschmittel in Afrika.

ANKERMANN (Dr B.), *Archiv für Anthropologie*. Neue Folge, IV (1906), 241-286 : Ueber den gegenwärtigen Stand der Ethnographie der Südhälfte Afrikas.

ANONYMES :

Ausland, LXI (1888), 232*b*-236*a*; 250*a*-253*b*; 275*a*-279*a* : Erlebnisse eines englischen Ingenieurs am Kongo.

Belgique Coloniale, II (1896), 52*b*-55*b* : L'habitation du Noir.

Belgique Coloniale, II (1896), 221-223 : Pipes et tabacs congolais.

Belgique Coloniale, II (1896), 305-308 : L'art congolais.

Belgique Coloniale, II (1896), 565*a*-567*b* : La musique.

Belgique Coloniale, III (1897), 17*a*-*b* : Les Gombe.

Belgique Coloniale, III (1897), 316-318; 339-331... 377-378 : Les tatouages.

Belgique Coloniale, V (1899), 64*b*-65*b* : Le tam-tam en Afrique.

Belgique Coloniale, VIII (1902), 304-306; 316-318; 341-342 : Saisons et récoltes vivrières au Congo.

Belgique Coloniale, IX (1903), 5-7; 28-29; 40-42; 64-66; 76-77; 101-103; 112-113; 136-137; 148-149; 172-173 : Ethnographie congolaise.

Belgique Coloniale, IX (1903), 546-547; 559-560; 595-596; 606-607 : L'habitation au Congo.

Bulletin de la Société d'Études Coloniales, IV (1897), 1-162 : L'art de la guerre au Congo (Extr. du Manuel du voyageur et du résident au Congo).

Bangala. CONGO.
Bibliographie.

BANGALA
(CONGO).

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, XXI (1897), 477-516 : Participation de l'État Indépendant du Congo à l'Exposition internationale de Bruxelles, mai-novembre 1897.

Congo Belge, II (1897), 159*a*-160*a* : Installation des indigènes dans leur campement à Tervueren.

Congo Belge, II (1897), 280-281 : Féticheurs.

Congo Belge, IV (1899), 184-185 : Le Nègre nature.

Congo Belge, VI (1901), 323-326 : Superstitions noires.

Congo Belge, VI (1901), 334*a*-335*b* : Les Bangalas (Extr. de Coquilhat).

Congo Illustré, I (1892), 16 : Le tatouage (Bangala).

Congo Illustré, I (1892), 144 : Les coiffures.

Congo Illustré, I (1892), 169-170 : La nation des Bangalas. (Extr. de Coquilhat.)

Congo Illustré, II (1893), 2-3 ; 10-11 : L'architecture nègre.

Congo Illustré, II (1893), 50-51 : Le cannibalisme.

Congo Illustré, II (1893), 146-147 : Les palabres. (Extr. de Coquilhat.)

Congo Illustré, II (1893), 152 : Les tambours.

Congo Illustré, III (1894), 23-24 : Les chimpanzés.

Globus, XLVIII (1885), 58*a*-60*b*; 172*a*-173*b* : Stanley's neues Buch über den Congo.

Le Congo, I (1904), nº 15-5-*a*-*b* : Légende Bangala. (Extr. de Deligne.)

Le Congo, I (1904), nº 20-3*a*-3*b* : Conte Bangala. (Extr. de Deligne.)

Le Congo, I (1904), nº 29-4*b*-5*b* : Les Beaux-Arts chez les Congolais.

Le Congo, II (1905), 220-221 : Le ver blanc des cases indigènes au Congo.

Missions d'Afrique des Pères Blancs, XXIV (1903), 27-28 : La terre comestible.

Bangala. CONGO.
Bibliographie.



BANGALA
(CONGO).

Mouvement Géographique, II (1885), 90*a*-91*b* : Le Lieutenant Coquilhat chez les Bangalas. Renseignements recueillis dans quelques entrevues avec le voyageur. Le Congo aux Bangalas. L'histoire et l'organisation politique des Bangalas.

Mouvement Géographique, III (1886), 14-*b*-*c* : Le lieutenant Coquilhat chez les Bangalas : 1° population; 2° les pluies; 3° les crues du Congo aux Bangalas.

Mouvement Géographique, III (1886), 41*c*-42*a* : Les soldats Bangalas.

Mouvement Géographique, IV (1887), 20*c* : Compte rendu du vocabulaire des langues kibangi et kiteke par le Dr Sims.

Mouvement Géographique, IV (1887), 65 : Le Révérend Georges Grenfell.

Mouvement Géographique, V (1888), 43; 48 : Notes sur l'engagement des Bangala comme ouvriers.

AUGOUARD (Mgr), *Missions Catholiques*, XVIII (1886), 17*a*-21*b*; 28*a*-29*b*; 56*a*-57*b*; 69*b*-71*b*; 80*b*-83*b* : De Brazzaville à l'Équateur.

AUGOUARD (Mgr), *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft zu Jena*, V (1886), 21-30; 71-89 : Eine Kongofahrt von Brazzaville bis Aequatorstation.

AUGOUARD (Mgr), *Missions Catholiques*, XIX (1887), 97*a*-99*a* : Extrait d'une lettre au T. R. P. Général de la Congrégation du St-Esprit, datée de St-Joseph de Linzolo, 23 novembre 1886.

BALTUS (N.), *Missions en Chine et au Congo*, III (1895), 74*a*-76*a* : Quelques balivernes congolaises. Lettre datée de Nouvelle-Anvers, 25 janvier 1895.

BARTHEL (Dr), *Mitteilungen des Vereins für Erdkunde zu Leipzig*, 1893, 5-87 : Völkerbewegungen auf der Südhälfte des afrikanischen Kontinents.

BAUMANN (O.), *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft zu Wien*, XXIX (1886), 504-513; 647-656 : Die Station der Stanley-Falls. Beschreibung des Landes und der Bewohner am siebenten Katarakte der Stanley-Fälle des Congo.

BANGALA
(Congo).

Baumann (O.), *Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft zu Wien*, XVII (1887), 160-180 : Beiträge zur Ethnographie des Kongo.

Baumann (O.), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XI (1887), 5-27 : La station des Stanley-Falls.

Bentley (Rev. H.), Pioneering on the Congo, 2 vol. — London, The Religious Tract Society, 1900.

Berchmans (R. P.), *Mouvement Antiesclavagiste*, XI (1899), 89-92 : Lettre datée de Bamania, le 4 décembre 1898.

Birgham (F.), *Globus*, XXXV (1879), 94-95; 97-105; 113-119; 129-134 : De Brazza's und Ballay's Ogowe-Expedition.

Boeck (De), Grammaire et vocabulaire du Lingala ou langue du Congo. Bruxelles, Polleunis, 1904.

Briart (P.), *Congo Illustré*, IV, 12-14; 22-24; 28-30 : Les fortifications indigènes au Congo.

Brown (J.-G.), *Missionary Herald* (London), 1889, 91-92 : Letter from Mr. J.-G. Brown, of Stanley Pool.

Brumpt (E.), *La Géographie* (Paris), IX (1904), 431-444 : Mission du Bourg de Bozas. Du Nil à l'Atlantique.

Brumpt (E.) *Mouvement Géographique*, XXI (1904), 364-367 : L'expédition du Bourg de Bozas, de l'Uele au Stanley-Pool.

Brussaux (E.), *L'Anthropologie* (Paris), II (1891), 150-154 : Mutilations ethniques observées au Congo.

Buls, *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers*, XXIII (1899), 224-238 : Du Stanley Pool aux Stanley Falls.

Burrows (G.), The land of the pygmies. London, C. Arthur Pearson, 1895.

Burrows (G.), The curse of central Africa. London, R.-A. Everett & C°, 1903.

Cambier (R. P.), Essai sur la langue congolaise. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1891.

Cambier (R. P.), *Missions en Chine et au Congo*, I (1890), 204*b*-206*a* : Un cadavre vivant, une alerte, les Banfumus, Eriko le bien-venu.

BANGALA
(CONGO).

CAMBIER (R. P.), *Missions en Chine et au Congo*, I (1890), 348-351 : Lettre à sa marraine.

CAMBIER (R. P.), *Missions en Chine et au Congo*, I (1890), 362*a*-368*b* : Lettre datée du 27 juin 1890.

CAMBIER (R. P.), *Missions en Chine et au Congo*, I (1891), 412-415 : Idées religieuses chez les Bangalas de Mpombou.

CAMBIER (R. P.), *Missions en Chine et au Congo*, I (1891), 429-431 : La médecine chez les Bangalas.

CAUTEREN (W. VAN), *Congo Belge*, VI (1901), 322-323 : La femme au Congo.

CHAPAUX (Alb.), Le Congo. Bruxelles, Rozez, 1894.

CHRISTIAENS, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XXI (1897), 72-75 : Le pays d'origine des Mangbattu.

CLERCQ (R. P. AUG. DE), *Zeitschrift für Afrikanische, Oceanische und Ostasiatische Sprachen*, VII (1903), in-4° : Recherches étymologiques du terme employé communément en langues bantoues pour désigner l'eau.

COMBER (Rev. T.-J.), *Missionary Herald* (London), 1883, 75-81 ; 235-240 : Letters.

COMBER (Rev. T.-J.) et GRENFELL, *Missionary Herald* (London), 1885, 6-21 : The Congo Mission.

COMBER (Rev. T.-J.) et GRENFELL, *Proceedings of the R. Geographical Society*, London, VII (1885), 353-373 : The Congo Mission.

COQUILHAT, Sur le Haut-Congo. Paris, Lebègue et Cie, 1888.

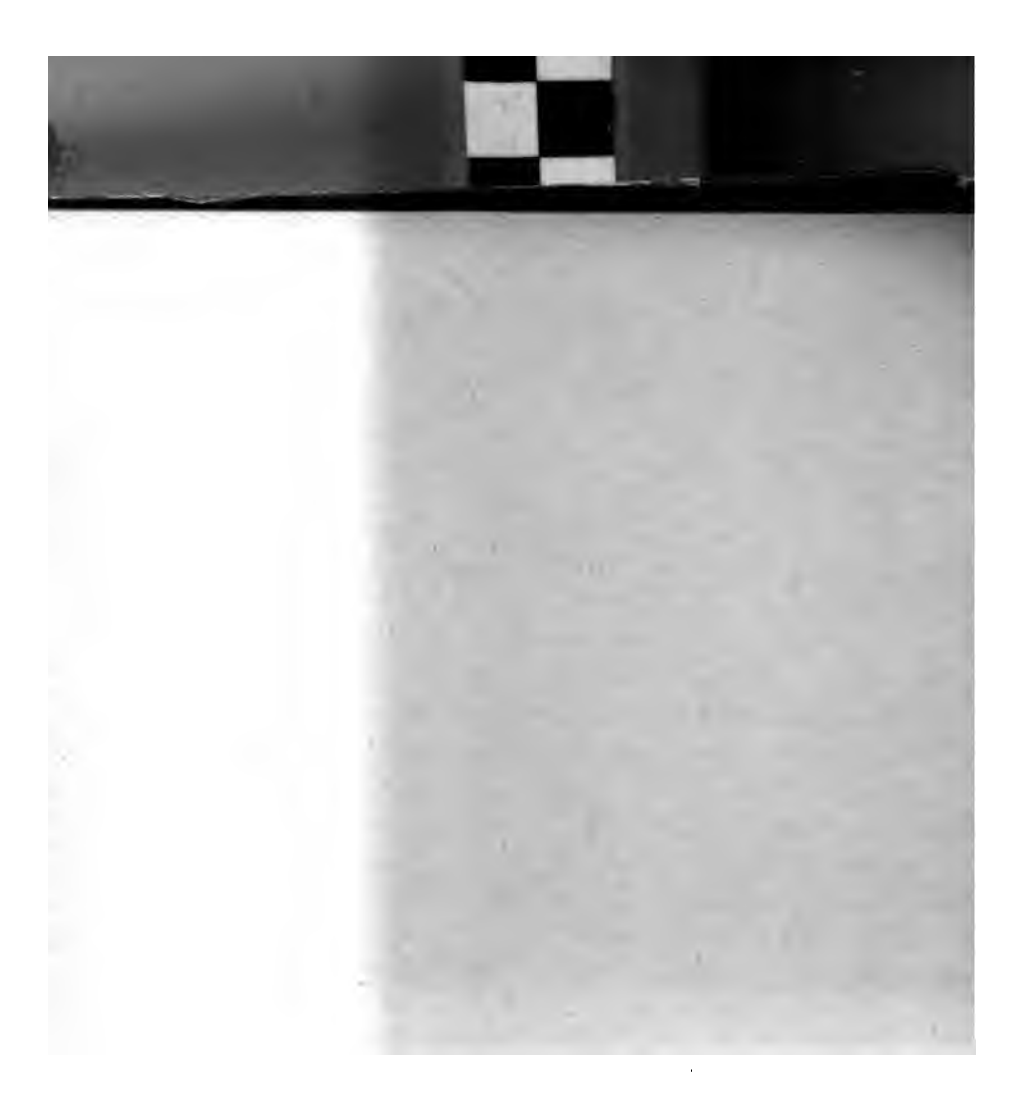
COQUILHAT, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, IX (1885), 625-646 : Le Congo et la tribu des Bangalas.

COQUILHAT, *Revue de Belgique*, LIII (1886), 35-67 : Chez les Bangalas. Sur le Haut-Congo.

COQUILHAT, *Bulletin de la Société des Ingénieurs et Industriels*, 1886, fasc. 2, 42-47 : Le Haut-Congo.

COQUILHAT, *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers*, X (1886), 231-247 : Le Haut-Congo.

COQUILHAT, *Journal of the Manchester Geographical Society*, III (1887), 239 : The Bangala.



BANGALA
(Congo).

Coquilhat (d'après), *Mouvement Géographique*, IV (1887), 25c : Exploration de la Mongala.

Coquilhat, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XII (1888), 341-342 : Le Haut-Congo.

Coquilhat, *Bollettino della Sezione Fiorentina della Società Africana d'Italia*, 1889, nº 4 : Les rites funéraires et le cannibalisme au Congo.

Coquilhat, *Congo Belge*, III (1898), 207-208 : Une assemblée publique chez les Bangalas.

Costermans, *Bulletin de la Société d'Études Coloniales*, II (1895), 25-76 : Le District du Stanley-Pool.

Courouble (L.), *Le Congo*, II (1905), 328*a*-329*a* : Les Bangalas.

Cureau (Dr A.), *Revue Générale des Sciences*, XV (1904), 638-652 ; 679-695 : Essai sur la psychologie des races nègres de l'Afrique tropicale.

Deken (P. de), *Missions en Chine et au Congo*, III (1896), 234*a*-239*b* ; 265*a*-269*a* ; 328*a*-333*a* ; 278-283 ; 341-344*a* ; 353*a*-357*b* ; — (1897) 395*b*-399*a* ; 377*b*-381*b* ; 414*a*-416*b* ; 429*b*-432*b* ; 439*a*-443*b* ; 465*a*-468*b* ; 506*a*-510*b* ; 524*a*-528*b* ; — IV (1898) 12*a*-15*a* ; 20*b*-23*a* : Deux ans au Congo.

Delgeur (Dr L.), *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers*, II (1878), 30-61 : Le voyage de Stanley à travers l'Afrique.

Deligne (Ern.), *Congo Illustré*, II (1893), 82-83 : Quelques légendes bangalas.

Deligne (Ern.), *Congo Illustré*, II (1893), 122-123 : Coutumes nègres.

Demeuse (F.), Catalogue de l'exposition de photographies représentant des vues et types du Congo, ouverte au Cercle artistique et littéraire. Bruxelles, Bourlard, 1890.

Demeuse, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, VIII (1889), 118-123 : Exhibition des collections ethnographiques du Congo.

BANGALA
(CONGO).

DEMEUSE, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, IX. (1890), 62-67 : Projections de vues photographiques du Congo.

DENISART (Lieut.), *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, XXVI (1904), 198-216; 251-295 : Conférences sur le Congo français.

DHANIS, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XIV (1890), 5-44 : Le district d'Upoto et la fondation du camp de l'Aruwimi.

DROOGMANS (H.), Le Congo : Quatre conférences. Bruxelles, Van Campenhout, 1894.

DUPONT (Ed.), Lettres sur le Congo. Récit d'un voyage scientifique entre l'embouchure du fleuve et le confluent du Kassaï. Paris, Rheinwald, 1889.

DUPONT (E.), *Mouvement Géographique*, IV (1887), 109*a-b* : Les cultures au Stanley-Pool.

EKHOFF (E.), *Ymer*, VII (1886), 308-335 : Om en samling af etnografiska foremal, hemförda af svenska Kongofarare.

FORFEITT (W.), *Missionary Herald* (London) 1890, 84-92 : Tidings of the Congo.

FORFEITT (J.-L.), *Missionary Herald* (London) 1890, 255-261 : A Congo Voyage.

FRANÇOIS (C. VON), Die Erforschung des Tschuapa und Lulongo. Reisen in Centralafrika. Leipzig, Brockhaus, 1888.

FROBENIUS (L.). *Globus*, LXIV (1893), 326-328 : Die Fensterthüren im Congo-Becken.

FROBENIUS (L.), *Globus*, LXV (1894), 206-210 : Die Ba Tschonga. Eine Rassenreihe im östlichen Congo-Becken.

FROBENIUS (L.), *Petermanns Mitteilungen*, XLIII (1897), 225-236; 262-267 : Der Westafrikanische Kulturkreis.

GARMYN (J.), *Missions en Chine et au Congo*, I (1890), 332-335 : Lettre à un élève du Séminaire de Scheut.

GEENS (Em.), *Missions en Chine et au Congo*, XVI (1904), 236-240 : Les nkissi ou épreuves.

Geens (Em.), *Belgique Coloniale,* X (1904), 556*a*-557*b* : Les nkissi ou épreuves chez les Bangalas. (Extr. des Missions en Chine et au Congo.)

Geens (Em.), *Le Congo,* I (1904), n° 46, 2*a*-4*a* : La justice chez les Noirs. (Extr. des Missions en Chine et au Congo.)

Gheyn (Van den), *Précis Historiques,* 3e série (1892), 49-62 ; 67-110 : La langue congolaise et les idiomes bantous.

Girard, *L'Anthropologie* (Paris), XII (1901), 51-91 : Yakomas et Bougous. Anthropophages du Haut-Ubanghi.

Glave (E.-J.), Six years of adventure in Congoland. London, Sampson Low., 1893.

Grison (R.-P.), *Bulletin de la Mission des Falls,* II (1902-1903), n° 3, 1-7 : En pirogue sur le Congo, le 4 février 1902, vers Saint-Gabriel-des-Falls.

Gustin (A.), *Congo Illustré,* IV (1895), 16 ; 32 ; 39-40 ; 55-56 : Les abeilles.

Gustin, *Mouvement Géographique,* XV (1898), 295-299 : Vers le Nil.

Gustin, *Belgique Coloniale,* IX (1903), 535 : Comment on fait une natte dans le district des Bangalas.

Hanolet, *Belgique Coloniale,* III (1897), 231*a*-232*b* ; 243*b*-245*a* : Renseignements concernant les objets ethnographiques de la station de Nouvelle-Anvers.

Hanolet, *Le Congo,* II (1905), 293*a*-295*a* ; 317*a*-318*b* ; 342*b*-344*b* : Notes sur la chasse au Congo.

Haulleville (A. de) et Coart, *Annales du Musée du Congo.* Ethn. et Anthr., 3e série, I, fasc. 1 (1902), 1-144 : Les beaux-arts chez les Congolais ; — Fasc. 2 (1906), 145-315 : La religion ; — II, fasc. 1 (1907), 1-194 : La céramique.

Haulleville (A. de) et Coart, *Le Congo,* III (1906), 306*b*-310*b* ; 322*b*-326*b* ; 338*a*-342*a* ; 354*a*-357*b* : Le fétichisme. (Extr. des Annales du Musée du Congo.)

Heawood, *Bulletin de la Société d'Études Coloniales,* II (1895), 281 ; 287 : Ethnologie africaine.



BANGALA
(CONGO).

ERT (Fr. DE), *Précis Historiques*, 3e série, IV (1895), 105-116 ; 168-185 ; 234-252 ; 273-282 : De Matadi à Kimuenza par Luvituku.

INDE (d'après), *Globus*, LXVIII (1895), 306 : Mitteilungen über den Kannibalismus am Kongo.

INDE (Dr), *Congo Belge*, II (1897), 99-101 ; 221-222 : Le cannibalisme au Congo. (Extr. de « The fall of the Congo Arabs ».)

INDE (Dr), *Mouvement Géographique*, XIV (1897), 181-188 : Le cannibalisme au Congo. (Extr. de « The fall of the Congo Arabs ».)

OUZÉ (Dr), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, IV (1885), 67-83 : Les Nègres du Haut-Congo, tribu Baroumbé.

CQUES (V.), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, V (1886), 391-392 : Présentation d'un album appartenant au Lieut. Ch. Liebrechts contenant des objets d'ethnographie, exécutés aux Bangalas par M. Glave.

CQUES (V.), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, VIII (1889), 18-19 : Exposition de la collection ethnographique du Congo appartenant à M. le Dr Gallet.

CQUES (V.), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Brnxelles*, XIII (1894), 284-331 : Les Congolais de l'Exposition universelle d'Anvers.

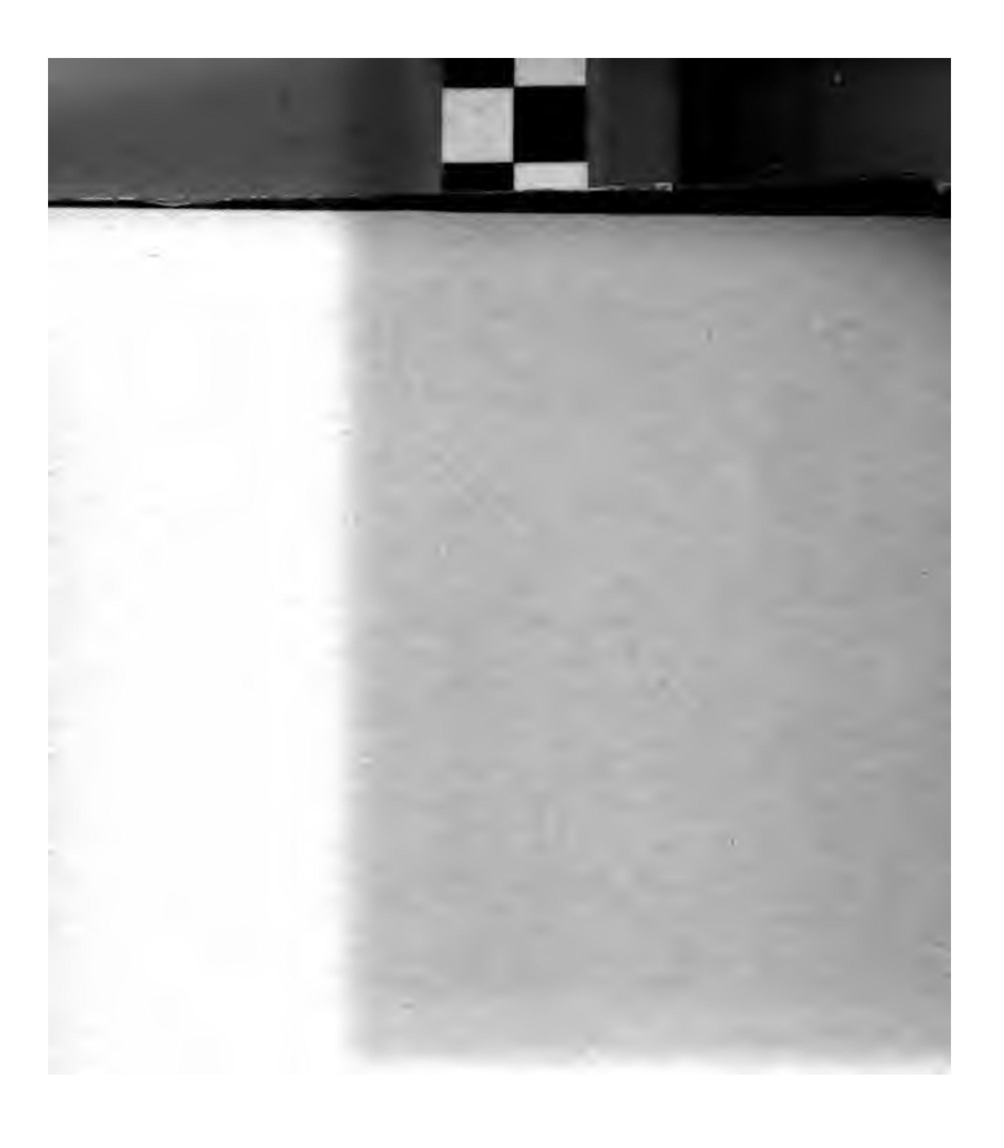
CQUES (V.), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, XV (1896), 237-242 : Mensurations anthropométriques de trente-neuf nègres du Congo.

CQUES (V.), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, XVI (1897), 183-244 : Les Congolais de l'Exposition de Bruxelles-Tervueren.

HNSTON (H. H.) : The Uganda Protectorate, 2 vol., London, Hutchinson et Co, 1902.

HNSTON (H. H.) *The Graphic*, XXVIII (1883), 423-426 ; 445-448 ; 497-500 : An artist's visit to the river Congo.

Bangala. CONGO.
Bibliographie.



BANGALA
(CONGO).

JOHNSTON (H. H.), *Journal of the Anthropological Institute,* XIII (1884), 461-479 : On the races of the Congo and the Portuguese colonies in Western Africa.

KIRKLAND (R. H.), *Missionary Herald* (London), 1903, 365-371 : A journey from Monsembe Station. Exploring the interior.

LALOY (L.), *L'Anthropologie* (Paris), VI (1895), 710 : Les Congolais de l'Exposition Universelle d'Anvers.

LAMOTTE (Ed.), Chez les Congolais, Bruxelles, Callewaert, 1895.

LAVELEYE (Em. de), L'Afrique Centrale, Bruxelles, C. Muquardt, 1878.

LEMAIRE (Ch.), Vocabulaire pratique français, anglais, zanzibarite (swahili), fiote, kibangi et irébou, mongo, bangala. Bruxelles, Bulens, 1894. Réimpr. Bruxelles, veuve Monnom, 1903.

LEMAIRE (Ch.), Africaines. Bruxelles, Bulens, 1897.

LEMAIRE (Ch.), *Congo Illustré,* III (1894), 146; 162; 171; 192 : La numération parlée.

LEMAIRE (Ch.), *Mouvement Géographique,* XIV (1897), 220-223; 233-236 : Etude de la femme en Afrique (Extr. de « Africaines »).

LEMAIRE (Ch.), *Belgique Coloniale,* IX (1903), 53*a*-54*b* : Observations astronomiques au Congo.

LENZ (O.), *Petermanns Mitteilungen,* XXXII (1886), 121-123 : Die österreichische Kongo-Expedition. Briefliche Mitteilungen.

LENZ (O.), *Gazette Géographique et Exploration,* II (1886), 27-30; 47-50 : L'Expédition autrichienne au Congo.

LENZ (O.), *Mitteilungen der Geographischen Gesellschaft zu Wien,* XXIX (1886), 27-41; 102-107; 141-155; 257-267; 337-352; 417-424; 575-592 : Oesterreichische Kongo-Expedition.

LIÉNART (V.), *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie,* XII (1888), 374-398 : Exploration de l'Oubanghi.

M(ASUI ?), *Belgique Coloniale,* III (1897), 27-28 : Les Mangbettu.

M(ASUI ?), *Belgique Coloniale,* III (1897), 459*b*-460*b* : A propos de l'origine du dessin d'ornementation chez les peuples primitifs.

Bangala. CONGO.
Bibliographie.

BANGALA
(CONGO).

MASUI (Lieut.), D'Anvers à Banzyville. Bruxelles, Bulens, 1894.

MASUI (Lieut.), *Congo Illustré*, III (1894), 82-84 ; 92-95 : D'Anvers à Banzyville, avec dessins.

MENSE (Dr), *Verhandlungen der Anthropologischen Gesellschaft zu Berlin*, 1887, 624-650 : Anthropologie der Völker vom Mittlern Kongo.

MERLON (R. P. A.), Le Congo producteur. Bruxelles, Mommens, 1888.

MERLON (R. P. A.), *Revue du Monde Catholique*, 5e série, II (1892), 296-316; 464-482; — III (1892), 95-108; 330-349; 486-504; — IV (1892), 139-157; 273-290 : Les Noirs. Mœurs, législations, croyances superstitieuses des peuplades du Haut-Congo.

MIOT, *Mouvement Antiesclavagiste*, VIII (1896), 242-247; 329-334; 357-362 : 387-390 : La traversée du continent noir.

MOGANGA, *Le Congo*, I (1904), n° 17-*2b*-*5a*; n° 18, *2a*-*3b*; n° 20, *2a*-*3a*; n° 21, *2a*-*3b*; n° 22, *2a*-*3b*; n° 23, *2b*-*4b* : Les croyances des Noirs.

MONS (VAN), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, XI (1892), 211-215 : Conférence et projections photographiques prises au Congo.

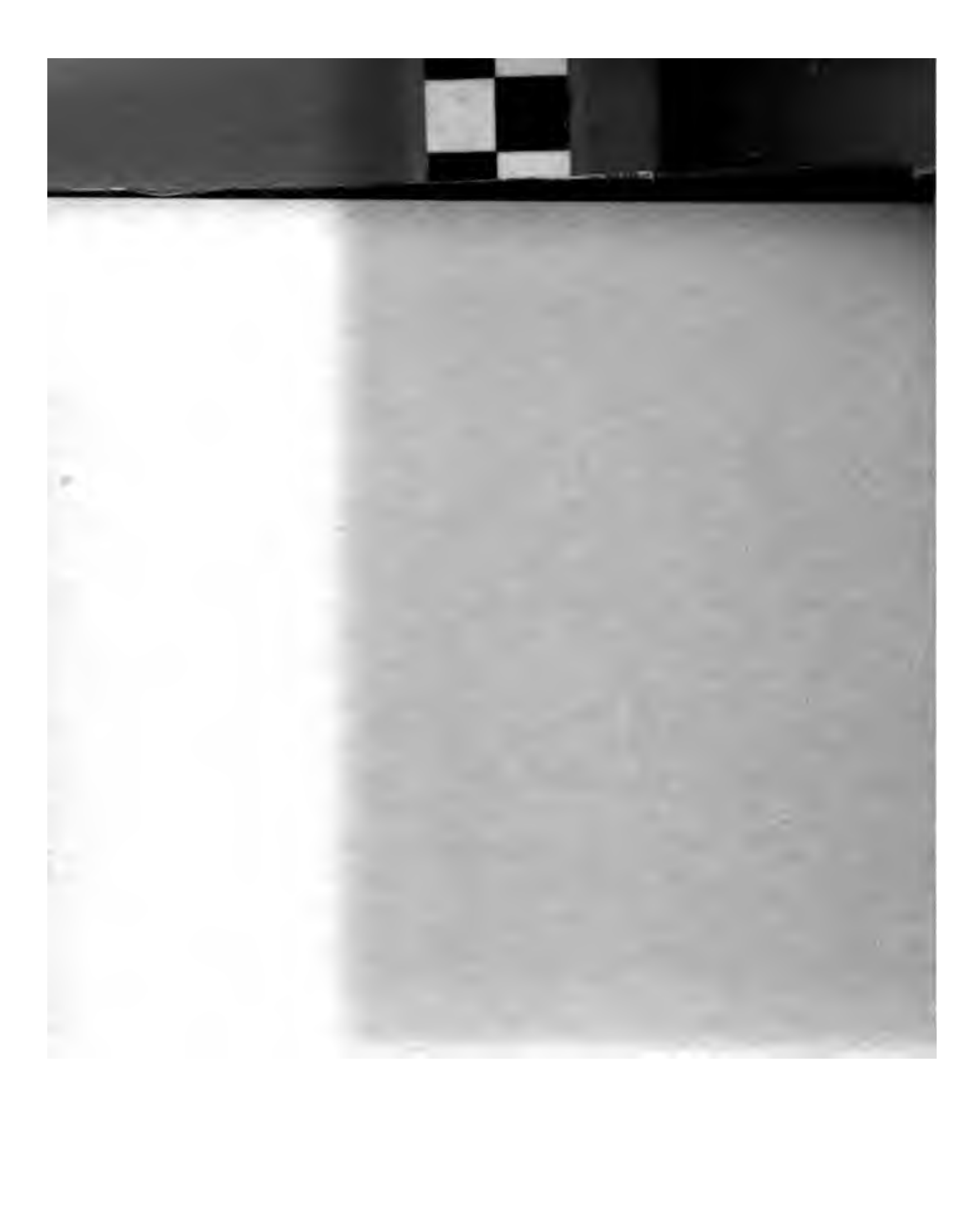
MOUNTMORRES : The Congo Independant State. A report on a voyage of enquiry. London, Williams and Norgate, 1906.

MÜLLER (C.), *Mitteilungen des Vereins für Erdkunde zu Leipzig*, 1896, 1-63 : Die Staatenbildungen des Oberen Uëlle- und Zwischenseengebietes.

NYS (F.), Chez les Abarambos. — Ce que devient l'Afrique mystérieuse. — Anvers, R. Huybrechts et Cie, 1896.

PAGELS (G.), *Ymer*, VII (1886), 238-251 : Nagra ord om seder och bruk bland vildarna vid öfre Kongo.

PARKE (T. H.), My personal experiences in Equatorial Africa as medical officer of Emin Pasha relief expedition. London, Sampson Low, 1891.



BANGALA
(CONGO).

RATZEL (F.), *Abhandlungen der K. S. Gesellschaft für Wissenschaften. Phil.-hist. Classe.* XIII (1891), n° 3, 293-346 : Die Afrikanischen Bögen. — Ihre Verbreitung und Verwandtschaften; nebst einem Anhang über die Bögen Neu-Guineas, der Veddah und der Negritos.

REED (H.), *Journal of the Manchester Geographical Society,* VIII (1892), 26-41 : The Congo : its discovery and Exploration.

RONSLÉ (VAN), *Missions en Chine et au Congo,* I (1890), 253-256; 313-318 : De Bangala aux Stanley-Falls.

RONSLÉ (VAN), *Mouvement Géographique,* VII (1890), 93*a*-94*b* : De Bangala aux Stanley-Falls. (Extr. des Missions en Chine et au Congo.)

RONSLÉ (VAN), *Missions en Chine et au Congo,* I (1891), 524-527. — Naïvetés congolaises. — Mission du Sacré-Cœur à Nouvelle-Anvers des Bangalas, 24 mars 1891.

SCHURTZ (H.), *Internationales Archiv für Ethnographie,* II (1889), 9-31 : Das Wurfmesser der Neger.

SHRUBSALL, *Journal of the Anthropological Institute,* XXVIII (1898-99), 55-103 : A study of A Bantu skulls and crania.

STANLEY, Cinq années au Congo. Traduit de l'anglais par Gérard Harry. Bruxelles, Institut national de Géographie, 1885.

STANLEY, Dans les ténèbres de l'Afrique. 2 vol. Paris, Hachette, 1890.

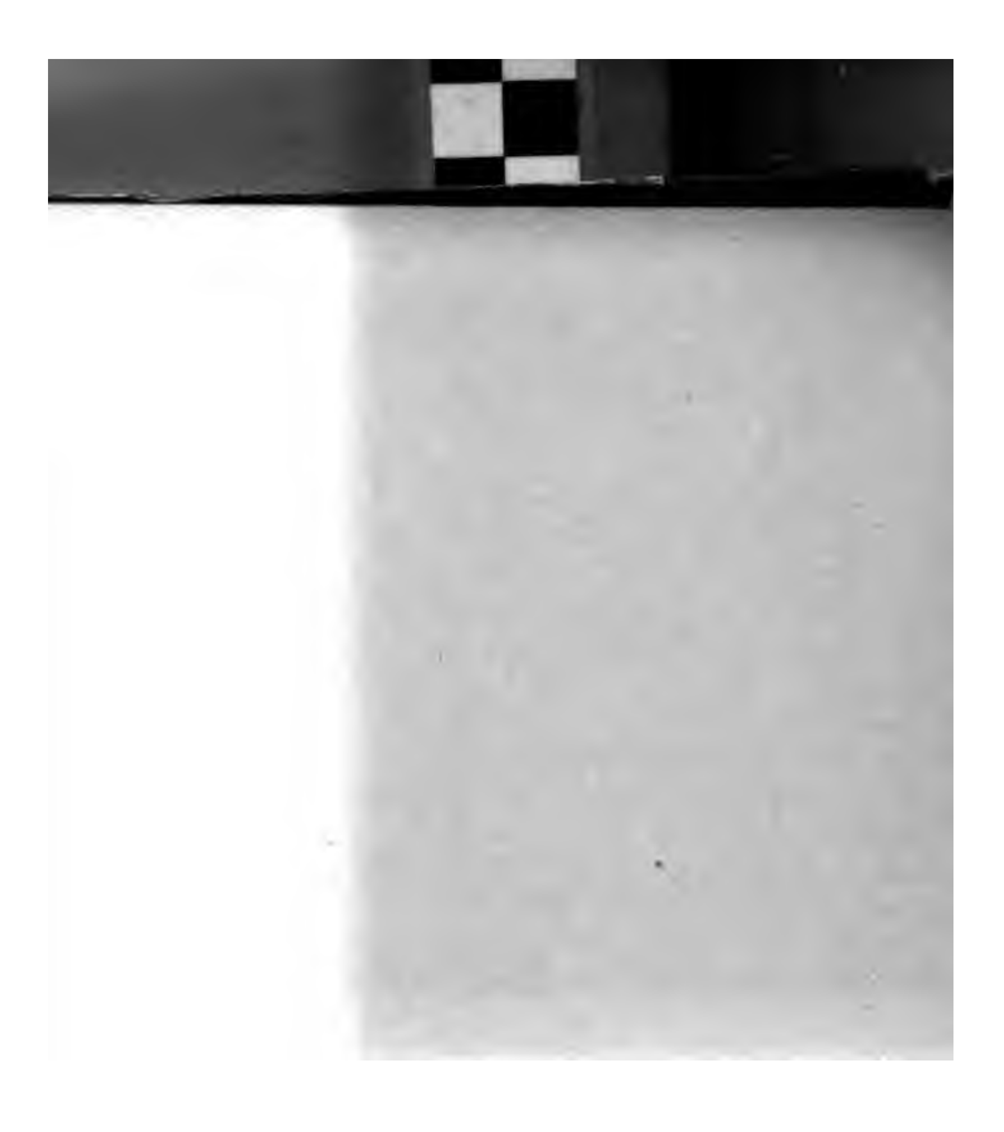
STAPLETON (Rev. W. H.), Comparative handbook of Congo languages. Yakusu (Stanley-Falls), 1903.

STAPLETON (Rev. W. H.), Suggestions for a grammar of Bangala, with 2,000 words and many useful phrases. Yakusu (Stanley-Falls).

STAPLETON (Rev. W. H.), *Missionary Herald* (London) 1891, 316-318 : Work amongst the Bangalas on the Upper Congo river.

STAPLETON (Rev. W. H.), *Missionary Herald* (London), 1895, 392-393 : A Congo superstition.

STAPLETON (Rev. W. H.), *Missionary Herald* (London) 1896, 134-135 : Letter, Monsembi Station.



BANGALA
(CONGO).

STAPLETON (Rev. W. H.), *Journal of the African Society*, 1904-05, 431-433 : The terms for « right hand » « left hand » in the Bantu languages.

TAUNT, *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, XI (1887), 156-174 : Rapport sur le Congo.

THONNAR (Alb.), Essai sur le système économique des primitifs. Bruxelles, Weissenbruch, 1901.

THONNER (Fr.), Im afrikanischen Urwald. Meine Reise nach dem Kongo und der Mongalla, im Jahre 1896. Berlin, Reimer, 1898.

THONNER (Fr.), *Mouvement Géographique*, XIV (1897), 484-486 : L'Hinterland d'Upoto. La station de Ngali et ses environs.

THONNER (Fr.), *Globus* LXXII (1897), 117-121 : Das Gebiet des Mongalaflusses in Central-Afrika (Kongostaat).

THYS, *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers*, XIII (1889), 400-423 : La reconnaissance commerciale du Haut-Congo.

VALCKE (L.), *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris*, VIII (1885-86), 206-213 : Cinq années sur le Congo.

VALCKE, *Bulletin de la Société Belge des Ingénieurs et Industriels*, (1886), fasc. 2, 27-41 : Description de la région des cataractes de Vivi à Stanley-Pool.

VELDE (Van de), *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, X (1891), 59-67 : Conférence sur les collections ethnographiques rapportées de son dernier voyage au Congo.

WARD (H.), Five years with the Congo-cannibals. London, Chatto & Windus, 1891.

WARD (H.), *Journal of the Anthropological Institute*, XXIV (1895), 285-299 : Ethnographical notes relating to the Congo tribes.

WAUTERS, *Mouvement Géographique*, IV (1887), 40-41*c* : Exploration de l'Ubangi et de ses affluents par le capitaine Van Gèle.

WEEKS (J.-H.), *Missionary Herald* (London), 1890, 443-445 : Opening of a new up-river station at Monsembi.

BANGALA
(Congo).

Weeks (J.-H.), *Missionary Herald* (London), 1892, 398-399 : Letter, Monsembi, on the Upper Congo.

Weeks (J.-H.), *Missionary Herald* (Boston), LXXXIX (1893), 202 : The cannibal Bangalas.

Weeks (J.-H.), *Missionary Herald* (London), (1899), 259-262 : Mosembi station.

Werner (A.), *Journal of the African Society* (1905-06), 59-71 : Recent work in Bantu philology.

Werner (J.-R.), *Proceedings of the R. Geographical Society* (London), XI (1889), 342-351 : The Congo and the Ngala, and Aruwimi tributaries.

Westmarck, *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale de Paris*, VIII (1885-86), 431-37 : Chez les Bangalas.

Westmarck (D'après), *Ausland*, LIX (1886), 939-940 : Menschenfresser am oberen Congo.

Westmarck, *Mouvement Géographique*, III (1886), 43c : Le prix d'une épouse au Haut-Congo.

Westmarck, *Revue des Questions Scientifiques*, XXI (1887), 332-333 : Les Bangalas.

Westmarck, *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, IX (1888), 113-148; 199-236; 293-324 : Trois ans au Congo. Séjour chez les Bangalas, cannibales du Haut-Fleuve.

Westmarck, *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, XII (1888), 17-24 : Quinze mois chez les cannibales de Bangala.

Westmarck, *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, VI (1888), 21-29 : Quinze mois chez les cannibales du Haut-Fleuve.

Westmarck, *Esplorazione Commerciale di Milano* (1888), 301-303 : I Bateki. Loro usi e costumi.

Wichmann (H.), *Petermanns Mitteilungen*, XXX (1884), 224*a*-226*b* : Stanley's Fahrt Kongo aufwärts 1883.

Wilde (d'après De), *Missions en Chine et au Congo*, II (1894), 395*b* : Varia. Congo.

Bangala. Congo.
Bibliographie.



BANGALA
(CONGO).

WILDE (DE), *Missions en Chine et au Congo*, II (1894), 525*a*-528*b* : Pourquoi l'on meurt; les darwinistes au Congo; l'éléphant et le léopard; un insecte odoriférant.

WILDE (DE), *Missions en Chine et au Congo*, III (1895), 106*b*-109*a* : La dissection morale d'un enfant nègre. Nouvelle-Anvers, 10 mars 1895.

WILDE (DE), *Missions en Chine et au Congo*, III (1895), 157*a*-160*b* : Excursion dans la Mongala.

WILDE (DE), *Congo Illustré*, IV (1895), 186-187 : Dans la Mongala. (Extr. des Missions en Chine et au Congo.)

WILDE (DE), *Mouvement Géographique*, XII (1895), 306-307 : Voyage dans la Mongala.

WILDEMAN (E. DE), Notices sur des plantes utiles ou intéressantes de la flore du Congo. I, fasc. 1 (1903), fasc. 2 (1904), fasc. 3 (1905); II, fasc. 1 (1906). Bruxelles. Publications de l'État Indépendant du Congo.

WILDEMAN (E. DE), Mission Émile Laurent (1903-1904). 4 fascicules. Bruxelles. Publication de l'État Indépendant du Congo, 1905-1907.

WILDEMAN (E. DE), *Mouvement Géographique*, XVIII (1901), 54-56 : Les plantes textiles du Congo.

WILDEMAN (E. DE) et DURAND, Plantae Thonnerianae Congolenses. Bruxelles, Schepens, 1900.

WILVERTH (Lieut.), *Congo Illustré*, IV (1895), 141-142 : Les habitations indigènes des Bangalas, des Upoto et des Mogwandis.

WILVERTH (Lieut.), *Congo Illustré*, IV (1895), 151 : Coutumes congolaises.

WILVERTH (Lieut.), *Bulletin de la Société d'Études Coloniales*, IV (1897), 337-371 : Les poissons du Congo.

WOLF (L.), *Verhandlungen der Anthropologischen Gesellschaft zu Berlin* 1886, 24-26 : Anthropologische Forschungen im Congo-Gebiet.

WOLF (L.), *Verhandlungen der Anthropologischen Gesellschaft zu Berlin* 1886, 724-733 : Volkstämme Central-Afrikas.

Bangala. CONGO.
Bibliographie.



Iconographie (1).

A. — Renseignements généraux.

2. *Situation géographique.*

Spécimens de la flore, —
WILDEMAN (DE), Ouvrages cités, passim.

8. *Etat physiologique et mental.*

Bangala, —
BURROWS, The curse of central Africa, 71.
Bangala, —
BURROWS, The curse of central Africa, 159.
Femme bangala, —
CHAPAUX, Le Congo, 715.
Cinq jeunes Bangala (d'après une phot. de Van den Plas), —
COQUILHAT, 324.
Indigène bangala, —
STANLEY, Cinq années au Congo, 416.
Bangala-Mädchen aus Nouvelle-Anvers, —
THONNER, Im afrikanischen..., pl. XXXIII.
Bangala-Mädchen aus Nouvelle-Anvers, —
THONNER, Im afrikanischen..., pl. XXXIV.
Bangala girl, —
WARD, Five years..., 133.
Trois femmes bangala (cliché de F. Demeuse), —
Bull. Soc. Anthr. Bruxelles, XIII (1894), pl. XXI.

(1) Nous n'avons pu consulter l'« Album der Ethnographie van het Congobekken », publié par le Musée de Leiden, sous la direction de M. Schmetz, Une partie seulement de cet album a paru jusqu'ici.



BANGALA
(CONGO).

Bangala à l'Exposition de Tervueren, —
Congo Belge, II (1897), 176.
Enfant bangala (cliché de F. Demeuse), —
Congo Ill., III (1894), 14
Femme bangala, —
Congo Ill., III (1894), 175.
Indigène bangala (phot. de Alexandre), —
Congo Ill., IV (1895), 69.
Indigènes bangala, —
Congo Ill., IV (1895), 151.
Indigène bangala, —
Congo Ill., IV (1895), 157.
Indigènes bangala (phot. de Alexandre), —
Congo Ill., IV (1895), 186.
Femme bangala (phot. de Alexandre), —
Congo Ill., IV (1895), 196.
Bangala, —
Mitt. Anthr. Ges. Wien, XVII (1887), 172*b*.
Types de Bangala, —
Mouv. Antiesclav., XI (1899), 82-83.
Bangala, —
Mouv. Antiesclav., XVI (1904), 253.
Types bangala, un de face, un de profil, —
Mouv. Géogr., II (1885), 100.
Femmes bangala, —
Mouv. Géogr., XIV (1897), 222.
Type bangala, —
Rev. Gén. Sciences, XV (1904), 641.
Bangala-Weib, —
Verh. Ges. Anthr. Berlin, 1887, 629.



B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

23. *Cuisine.*

Marmite (d'après des dessins de Glave et de Coquilhat), —
Coquilhat, 165.
Fourchette bangala (cliché du cap. Algrain), —
Coquilhat, 209.
Fourchettes des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. III, 11.

26. *Excitants.*

Bangala native smoking hemp, —
Burrows. The land of the pygmies, 218.
Indigène bangala et sa pipe, —
Belgique Colon., II (1896), 221.
Bangala avec sa pipe, —
Congo Belge, II (1897), 234.

c) Vêtements.

32. *Tatouages.*

Tatouages de Bangala et de Bapoto, —
Chapaux, Le Congo, 510.
Tatouage de la tribu des Bangala (dessin du lieut. Roget),
Dupont, Lettres sur le Congo, 31.
Tatouage de Bangala, —
Congo Ill., I (1892), 16.
Tatouage (d'après un dessin du lieut. Masui), —
Congo Ill., I (1892), 154.
Torso of a male of the Bangala race, showing cicatrisation, —
Journ. Anthr. Inst., XIII (1884), 470.
Chrétiens de la tribu des Bangala, à grand tatouage, —
Missions Chine Congo, XVII (1905), 153.
Types Bangala et Bapoto, —
Rev. Gén. Sciences, XV (1904), 641.

B. — Vie matérielle.

33. *Objets suspendus au corps.*

Halskette der Bangala und Bapoto, —
Thonner, Im afrikanischen..., pl. XXXV.

34. *Vêtements proprement dits.*

Frange-pagne des femmes bangala; cinq à six franges superposées forment le pagne (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. I, 9.

d) Habitations.

41. *Habitation type.*

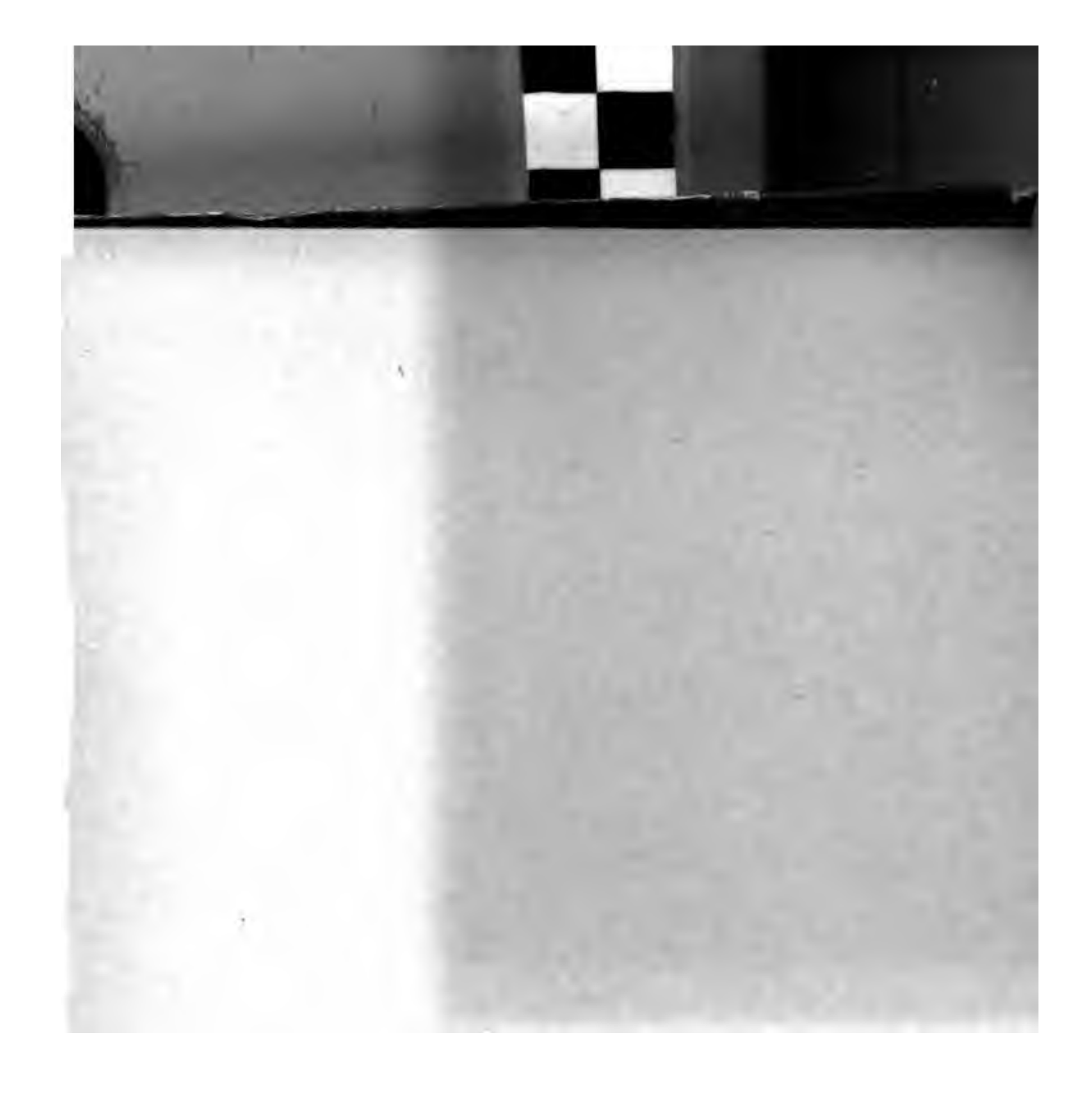
Cabane indigène à Nouvelle-Anvers, —
Mouv. Antiesclav., XVI (1904), 86.

43. *Meubles.*

Siège (dessin de Glave), —
Coquilhat, 189.

46. *Village.*

A Bangala village scene, —
Ward, Five years..., 294.



B. — Vie matérielle.

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

47. *Outils.*

Instruments de travail : hache, ciseau à froid, couteau de champ, houe, soufflet de forge, herminette, massue tenant lieu de marteau (d'après un dessin de Glave), —
COQUILHAT, 159.

51. *Agriculture.*

Houe des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. IV, 8.

54. *Vannerie.*

Paniers (dessin de Glave), —
COQUILHAT, 138.
Bouclier (cliché du cap. Algrain), —
COQUILHAT, 264.
Matte der Bangala und Bapoto, —
THONNER, Im afrikanischen..., pl. XXXV.
Bouclier des Bangala, en fibre de rotang (coll. COQUILHAT), pl. II, 1, —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. II, 1.

55. *Céramique.*

Poteries (d'après des dessins de Glave et Coquilhat), —
COQUILHAT, 165.
Vase bangala (cliché du cap. Algrain), —
COQUILHAT, 209.
Pots à feu, —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), pl. XII, 183, 184.



B. — Vie matérielle.

58. *Métallurgie.*

Soufflet de forge, etc. (d'après un dessin de Glave), —
COQUILHAT, 159.

Lance (cliché du cap. Algrain), —
COQUILHAT, 209.

Couteau de sacrifice (mbulu); couteau de travail (cliché du cap. Algrain), —
COQUILHAT, 241.

Lance (cliché du cap. Algrain), —
COQUILHAT, 264.

Messer der Bangala und Bapoto, —
THONNER, Im afrikanischen..., pl. XXXV.

Couteau d'exécution, —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr., 3[e] sér., fasc. 2 (1906) 193.

Couteau de combat et d'exécution des Bangala, fabriqué à Bukumbi, rive gauche du Congo, 35 milles en amont de la station des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. I, 2.

Petit couteau de travail des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. I, 4.

Lance des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. III, 5, 6.

Hache des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. IV, 3.

Couteau de travail des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. IV, 4.

Herminette des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. IV, 5.

Marteau des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. IV, 6.

Ciseau à froid des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. IV, 7.



B. — Vie matérielle.

Messer der Bangala (Musée de Leipzig), —
Int. Arch. Ethnogr., II (1889), pl. V, 56.
Messei der Bangala (Musée de Berlin), —
Int. Arch. Ethnogr., II (1889), pl. V, 57.
Couteau d'exécution, 1/4 grandeur naturelle, —
Le Congo, IV (1907), 132.
Eneggad knif fran Bangala (1/6 grandeur naturelle), —
Ymer, VII (1886), 320.

58. — *Travail du bois.*

Gobelet en bois des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. III, 3.

C. — Vie familiale.

d) Famille.

88. — *Composition.*

Famille Bangala, —
Chapaux : Le Congo, 507.
Blood brotherhood, —
Ward, Five years..., 129.
Une famille de Bangala (phot. de F. Demeuse), —
Congo Ill. I (1892), 169.

D. — Vie Religieuse.

103. *Fétichisme.*

Fétiches et écopes (d'après un dessin de Glave), —
Coquilhat, 144.
Fétiches, amulettes, etc., —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 159, 213, 218, 229, 232; pl. LV, 632.

122. *Prêtres, féticheurs.*

Collier de féticheur, —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LXI, 668.



E. — **Vie intellectuelle.**

a) Arts.

128. *Musique.*

Grelots de guerre, gonga (cliché du cap. Algrain), —
Coquilhat, 209.
Instruments de musique : tambours, hochets, sonnettes, xylophones, trompes, etc., —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 1 (1902), pl. II, 38, 49; III, 87; IV, 88; V, 109. 115; VI, 124; VIII, 150-152; X, 175, 181, 186, 189, 191; XI, 201-202; XII, 206; XIII, 226; XV, 247; XVI, 285.
Grelot de guerre des Bangala (coll. Coquilhat), —
Bull. Soc. Géogr. Anvers, X (1886), pl. III, 12.

129. *Sculpture.*

Figurines et statuettes, —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), pl. LI, 604*a*-609*a*.

b) Sciences.

137. *Nautique.*

Pagaies (d'après un dessin de Glave), —
Coquilhat, 145.
Trois Bangala en canot, —
Congo Ill., I, (1892), 9 octobre.
Pagayeurs bangala (d'après une phot. de F. Demeuse), —
Congo Ill., II (1893), 123.

F. — Vie sociale.

c) RÉGIME ÉCONOMIQUE.

162. *Commerce.*

Marché Africain (extr. de Lemaire : « Africaines »), —
Congo Belge, II (1897), 123.

d) ORGANISATION SOCIALE

175. *Esclavage.*

Bangala slave girl, —
Ward : Five years..., 143.
A slave, Bangala tribe, New Antwerp district, —
Miss. Herald London, 1894, 299.

e) ORGANISATION POLITIQUE.

177. *Chef.*

Coquilhat et Mata-Buike (d'après une phot. de Van den Plas), —
COQUILHAT, 205.
Njoko, neveu de Mata-Buike (d'après une phot. de Coquilhat), —
COQUILHAT, 309.
Sous-chef d'Iboko et Mata-Buike, grand chef Bangala (dessin de Traversari d'après une phot. de Coquilhat), —
RECLUS, Géographie universelle, XIII, 247.

f) RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR.

185. *Relations guerrières.*

Guerriers bangala, —
Belgique Colon., XI (1905), 65.

F. — Vie sociale.

186. *Contact avec les civilisés.*

Two of the Bangala workmen, —
BENTLEY, Pioneering on the Congo, II, 178.
A corner of the station of Nouvelle-Anvers, —
BURROWS, The land of the pygmies, 231.
Les premiers soldats de la force publique, —
CHAPAUX, Le Congo, 133.
Une maison en construction à Nouvelle-Anvers, —
CHAPAUX, Le Congo, 443.
Mission de Nouvelle-Anvers, —
CHAPAUX, Le Congo, 585.
La colonie d'enfants indigènes à Nouvelle-Anvers, —
CHAPAUX, Le Congo, 687.
La nouvelle station des Bangala en août 1886 (phot. de Coquilhat), —
COQUILHAT, 438.
Vues de Nouvelle-Anvers et de Mobeka, —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr.; 4e sér., fasc. 1 (1903), 23-25.
L'agriculture et l'apiculture à Nouvelle-Anvers, —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr.; 4e sér., fasc. 3 (1903), 76-77.
Colonie scolaire de Nouvelle-Anvers en 1891 et en 1901, —
Ann. Musée Congo. Ethn. et Anthr.; 4e sér., fasc. 5 (1904), 136.
Vue prise à la station de Bangala en 1888 (phot. de F. Demeuse), —
Congo Ill., I (1892), 37.
La première maison en briques à étage construite à Bangala (phot. de F. Demeuse), —
Congo Ill., II (1893), 187.
L'habitation du Commandant de la force publique (phot. de Michel), —
Congo Ill., IV (1895), 45.
L'hôpital de Bangala (phot. de Michel), —
Congo Ill., IV (1895), 67.

A Bangala (phot. de Michel), —
Congo Ill., IV (1895), 196.
Mr. Week's house, Monsembi, in flood, —
Miss. Herald London, 1899, 260.
Une rue à Nouvelle-Anvers, —
Mouv. Antiesclav., XVI (1904), 265.

BANGALA
(CONGO).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

1. *Nom.* — Orthographes différentes : *Ba-Ngala*, *Bangala*, *Mangala*, *Wangala*, *Mangara*, *Bamangala*, etc. Nous adoptons l'orthographe *Bangala*.

Je sais à peu près aujourd'hui la vérité à l'égard de ce nom (Bangala). Dans le langage d'Iboko, *Ngala* ou *Mongala* signifie une petite rivière, large de cinquante à deux cents mètres. Dès lors, *Ba-Ngala* (ou *Ma-Ngala*, qui est la prononciation la plus usuelle) se traduit, par : *gens de la petite rivière.* Coïncidence remarquable, les gens d'Iboko reconnaissent être originaires de la petite rivière d'Ibinza.

COQUILHAT, 244.

Cf. WARD, Five years... 131. — WESTMARCK, *Rev. Quest. Scient.*, XXI (1887), 332. — FROBENIUS, *Globus*, LXIV (1895), 327.

Pays des *Ba-Ngala*, *Ngala* = bras de rivière, chenal.

LOTHAIRE.

Il existe sur la rive gauche du Kwango (Congo Portugais) une peuplade du même nom. C'est de ces Bangala que parlent Livingstone, Capello et Ivens, Pogge, Schütt, Von François, Gierow, Buchner et Wissmann.

Cf. JOHNSTON, *Graphic*, XXVIII (1883), 498*a*.



BANGALA
(CONGO).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

2. *Situation géographique*. — En jetant un coup d'œil sur la carte du Congo l'on remarque immédiatement le grand coude formé par le fleuve lorsqu'abandonnant la direction générale de l'est à l'ouest, il s'infléchit définitivement vers le sud-ouest.

Là, sur la rive droite, occupant la langue de terre relativement étroite comprise entre le Congo et l'Ubangi, son grand affluent, habite, plus ou moins répandue, la tribu des Bangala.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 35.

Les tribus nègres du haut Congo appartenant à la nation des Bangala et actuellement établies en divers endroits des deux rives du fleuve, au nord de l'Équateur...... leurs tribus se sont dirigées vers le Congo et se sont établies sur divers points de ses rives; à Iboko, à Lulanga, à Mokomila, à Bongata, à Bolombo, à Bukumbi...

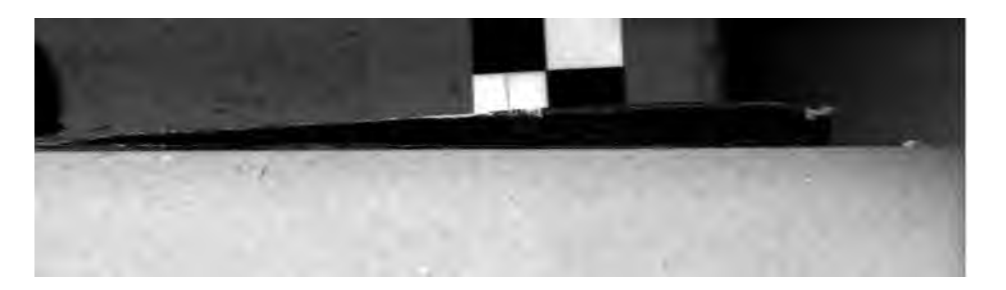
Mouv. Géogr., II (1885), 90.

Les Bangala occupent, sur les rives du Congo, les territoires d'Iboko, de Bukunzi, de Bukumbi, de Pombo Bongate, de Rulanza, de Lubulu et de Okomila.

WESTMARCK, *Rev. Quest. Scient.*, XXI (1887), 332.

Up above the Ruki river, we found Bangala towns, stretching right away to 1° 50 N. (our furthest point) to Liboko, where Stanley had his great battle in 1877. We went however, forty five miles above Equatorville before we arrived at Lulanga, the first Bangala town on the eastern bank.

BENTLEY, Pioneering..., II, 73.



Les Bangala sont originaires du pays d'Ibanza et de toute la région comprise entre l'Ubangi et le Congo jusqu'à hauteur d'une ligne allant d'Upoto sur le Congo à Jakoma sur l'Ubangi-Uele. Ils se sont étendus de Coquilhatville à Upoto sur le Congo et ont remonté la Lulonga jusque Basankusu.

Le pays est, en général, très bas et très marécageux. Les rivières sont nombreuses et aux hautes eaux débordent à 2 ou 3 kilomètres au delà de leur lit habituel. De nombreux marigots relient entre elles toutes les rivières. De la Mongala, à un jour de navigation en amont de Mobeka, on communique avec l'Ubangi par la Giri. En amont et en aval de Nouvelle-Anvers, le Congo communique aussi avec l'Ubangi. Enfin de la rive gauche, en face de Nouvelle-Anvers, un chenal permet de passer dans la Lulonga à trois journées de navigation au-dessus de son confluent avec le Congo. La grande généralité du pays entre le confluent du Congo et l'Ubangi jusqu'au parallèle de Mobeka est sous l'eau et les populations pourtant très nombreuses vivent sur des îlots formés de terres rapportées. Là-dessus se construisent les villages et s'établissent les cultures de bananier. Le seul moyen de communication entre les cases d'un village est la pirogue.

LOTHAIRE.

Après la réponse de M. Lothaire, relativement au pays des Bangala, la question des Gombe se soulevait d'elle-même.

Parmi les voyageurs, les uns appelaient « Gombe » une tribu autonome, étrangère aux Bangala ; les autres lui reconnaissaient une existence autonome mais la comprenaient parmi les Bangala ; d'autres enfin attribuaient à ce nom une signification plutôt générale, désignant les « hommes de l'intérieur ».

Le problème fut posé à M. Lothaire qui le résolut de la manière suivante :

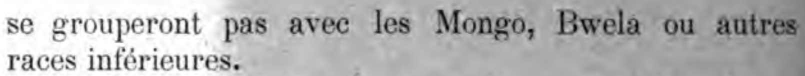
Le Gombe est, en général, un homme des bois, de l'intérieur, un cultivateur qui échange les produits de la terre avec le poisson des riverains.

A, 2 (*suite*).

Si vous abordez à un village riverain, demandez aux indigènes : « Qui habite derrière vous? » Ils vous répondront : « *Gombe na bisso* », « nos Gombe », c'est-à-dire les cultivateurs qui leur fournissent manioc et bananes en échange de leur poisson fumé ou du sel.

A l'époque où Coquilhat et le P. Cambier ont connu les Gombe de Pombo (où était installé la mission du P. Cambier), ceux-ci étaient venus se mettre à la rive du Congo depuis un laps de temps très court. Ils avaient conservé de leur existence antérieure des traits distinctifs de ceux des riverains parmi lesquels ils étaient venus se placer. Cela se comprend par la différence de leur genre d'existence. Des différences existent dans le langage : elles sont dues à la même cause, aux relations de voisinage différent. Les Bangala riverains se livrant au commerce, voyageant, en amont, en aval du fleuve, prenaient des mots aux populations qu'ils fréquentaient de même qu'aux commerçants qui les visitaient.

Le groupe Mabali auquel Coquilhat faisait allusion venait de l'intérieur, des marais de la Giri. Là ils n'avaient pas commercé; ils n'avaient eu aucun contact avec le mouvement du « large » du Congo. Ces espèces de population ne sont pas « Bangala » *chez elles* : tel groupe est d'Iboko, tel autre est Gombe, tel autre est Mobeka. Prenez un contingent de travailleurs engagés à bord des steamers, ou travailleurs dans les établissements du Haut et du Bas-Fleuve, choisissez-les parmi tous les groupes cités plus haut; ils deviennent tous des Bangala. Ils vous diront : « *Bisso Bangala* », « nous Bangala ». Qu'ils appartiennent même à des groupes hostiles, à l'étranger ils s'uniront et ne



se grouperont pas avec les Mongo, Bwela ou autres races inférieures.

Si l'on descend le fleuve vers Lulongo, Coquilhatville et sur les rives de la Lulonga, les différences s'accentuent avec les Bangala de Nouvelle-Anvers, à cause du voisinage des Mongo et des nombreux esclaves femmes que cette race déchue leur a fournies et qui ont amené un croisement assez prononcé.

En 1889, à Léopoldville, j'avais à diriger des contingents de travailleurs Bangala. Je n'avais jamais remarqué chez eux ces différences de groupes. Ce n'est que plus tard, à mon séjour à Nouvelle-Anvers, que les revoyant j'ai appris que les uns étaient Gombe, les autres d'Iboko, de Mbinga...

LOTHAIRE.

Peuplades voisines. (Situation et caractéristiques). Banza, Bwela, Mongo, les voisins des Bangala, sont des races inférieures. (La carte annexée indique leur situation d'après Lothaire.)

Les *Bwela* et les *Mongo* ont constitué la grande réserve d'esclaves vendus un peu partout, mais surtout vers l'aval à l'embouchure de l'Ubangi, de la Sanga, et au sud de l'Equateur.

Les *Banza* sont parmi les plus sauvages indigènes. Ils sont armés de la flèche empoisonnée; ils n'ont presque pas de fer, peu de lances. Leurs flèches en bois léger ont la pointe durcie au feu; elles sont entaillées puis plongées dans un poison violent; le poison frais donne la mort en quelques minutes, mais il est décomposé par le permanganate de potasse employé en injections sous-cutanées et en lavages. Les Banza, pour échapper à leurs ennemis, ont établi des refuges au sommet de leurs grands arbres : un plancher est installé dans les hautes branches et c'est là qu'en cas d'alerte l'indigène cherche refuge; il lance par trois ou quatre à la fois ses petites flèches empoisonnées sur l'agres-

seur. Ces arbres sont choisis, en général, aux entrées du village dont ils protègent les approches. De grands carquois pleins de lances de bois durci sont en réserve sur cette plate-forme.

Les *Bwela* qui paraissent se rattacher aux groupes d'Upoto et de Bumba sont aussi de race inférieure, abâtardie et exploitée. Ils ont peu ou point de lances et se servent de perches de bois à la pointe durcie, en guise de lances de jet. Ils ont, de même que les Mongo, situés en face d'eux sur la rive gauche du fleuve, la coutume de se déformer le crâne. Cette coutume se retrouve sur la rive droite du Congo entre Stanley-Falls et Basoko dont les populations sont abâtardies aussi, comme les Bwela et les Mongo. — Dès que l'enfant a quelques semaines, on lui pétrit le crâne; on l'allonge le plus possible en lui comprimant le front par des bandes qui l'enserrent fortement. Ces bandages en fibres de bananiers sont renouvelés assez souvent jusqu'à ce que le crâne ait atteint la forme désirée « le pain de sucre ». Plus le pain de sucre est allongé et rejeté à l'arrière, plus le Bwela et le Mongo de certaines régions sont beaux. Cela ne paraît pas les rendre plus intelligents.

Sans l'installation des Européens dans le bassin du Congo les Bwela auraient disparu, mangés ou vendus par les Mogwandi et Budža venant du nord.

Il en eut été de même des *Mongo* poussés par les Bangala au delà de la Lulonga. Quelques villages Bangala-Gombe sont installés dans cette partie au milieu des populations Mongo, en avant-garde de la population envahissante. Les Mongo eussent disparu avant cinquante ans, si nous n'étions venus arrêter l'invasion.

Il n'est pas à croire que les Mongo par suite du mélange (que j'ai signalé plus haut) de leur race avec celle des envahisseurs sur les rives de la Lulonga eussent absorbé celle-ci, car les villages Bangala que je note au sud de la Lulonga sont formés de purs-sang Bangala, venus de derrière Nouvelle-Anvers.

LOTHAIRE.

Détermination astronomique d'après Delporte et Gilis :
Lulanga : + 0°39'37"0 lat.; 18°15'56"0 long.
Nouvelle-Anvers : + 1°35'56"0 lat.; 19°9'12"0 long.
Mobeka : + 1°53'49"0 lat.; 19°49'30"0 long.

Cf. LEMAIRE, *Belgique Colon.*, IX (1903), 53*b*.

Météorologie. — Station de Nouvelle-Anvers. La saison sèche commence fin décembre pour se terminer dans le courant de mars.

La saison des pluies commence habituellement en août pour finir fin décembre. Les mois compris entre mars et août présentent une saison avec des alternatives de pluies et de sécheresses.

Dans la région il n'existe pas de petite saison sèche.

Belgique Colon., VIII (1902), 341*b*.

Géologie. — Le pays des Bangala est un plateau horizontal, très surbaissé et ne semblant dépasser nulle part de plus de 10, 12 ou 15 mètres le niveau moyen des cours d'eau. Le sol en est constitué par des couches horizontales d'argile gris blanc, plus ou moins sableuse, parfois très pure; de limon argilo-sableux gris ou jaune et de sables fins de teintes diverses. On trouve, intercalés dans ces dépôts, des bancs de limonites latéritique de structure scoriacée, spongieuse, simulant des *pierres*.

Ces couches sont des sédiments fluviaux ou lacustres. Elles ont été déposées par le Congo lui-même ou, plus exactement, par le lac qui s'étendait dans les régions basses du centre du bassin à l'époque où, par suite de l'état moins avancé du creusement de la gorge par où le fleuve descend vers la mer, les eaux de ces régions se trouvaient



BANGALA
(Congo).

A, **2** (*suite*).

maintenues à un niveau plus élevé. La surface de ces dépôts horizontaux marque le niveau du fond de ce lac, de même que leur étendue marque les limites de la nappe d'eau lors de son maximum d'extension.

En Europe, la dépression hongroise, dont le débouché est le défilé des Portes de Fer, peut être comparée à cette région centrale du bassin du Congo.

Parmi les matériaux utiles que fournit le sol du pays des Bangala, on ne peut guère citer, à part le limon à briques, que des dépôts localisés d'argile blanche très pure *(pembe)*, du minerai de fer et de la beauxite peu riches.

Cornet.

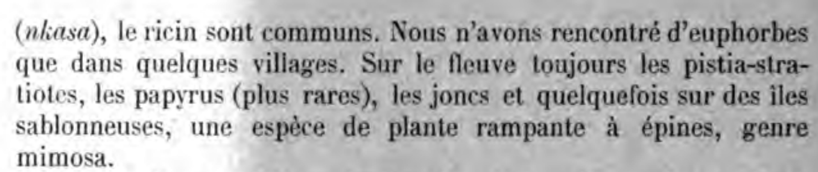
Il est intéressant de constater que, lors des grandes crues, beaucoup de localités aux environs de la station des Bangala sont inondées; je citerai notamment Mokomila, Bolombo, Ibinza, Wambala, Bukumbi et Mobeka.

Coquilhat, *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* X (1886), 237-238.

Flore. — La végétation diffère un peu de celle de l'Équateur. Cependant, comme je l'ai mentionné, l'arbre à *nkula* (santal ou baphia-nitida?) n'existe que sur la rive gauche. Il pousse aussi sur notre rive un arbre d'un bois moyennement léger, fournissant de beaux troncs droits, que je n'ai pas rencontré à l'Equateur. Je ne vois pas ici l'arbre à beurre aux petites prunes savoureuses. Comme palmiers, je note, outre l'élaïs, le raphia vinifera, et le palmier parasitaire calamus aux épines crochues. Le borassus se rencontre solitaire au-dessus de Bukunzi. Je ne suis pas absolument certain de la présence de l'arbre à ivoire, du teck ni de l'hyphoené-thebaïca.

Le baobab n'est plus visible depuis Kwa-Mouth.

La liane à caoutchouc, l'orseille, le kola, l'arbre à copal (rive gauche), le figuier sauvage, l'arbre dit chêne africain à cœur rouge, l'accacia-arabica, le tamarinier, le bombax, l'arbre à écorce de poison



— 60 —

(*nkasa*), le ricin sont communs. Nous n'avons rencontré d'euphorbes que dans quelques villages. Sur le fleuve toujours les pistia-stratiotes, les papyrus (plus rares), les joncs et quelquefois sur des îles sablonneuses, une espèce de plante rampante à épines, genre mimosa.

Je ne répéterai pas l'énumération des plantes alimentaires natives; mais je note l'absence des arachides, de l'oseille du Bas-Congo, des oignons, des fèves, des pois, de l'oranger, du citronnier, du goyavier, du manguier et de l'avocatier. En fait de grains, il n'y a que le maïs. Celui de la rive gauche est le plus fort. Ni blé, ni froment, ni sorgho, ni millet.

Le tabac est cultivé sur une petite échelle; il vient très vite, mais il n'est pas très bon.

On ne fume pas le chanvre; il est très difficile à rencontrer. A l'Equateur nous avions découvert une graine de la forme d'une fève, dans un fruit sec, brun, arrondi, de la taille d'une papaye. Elle avait un goût un peu analogue à celui de la muscade.

Coquilhat, 347-348.

Le cephalonema polyandrum fut signalé chez les Bangala par M. Demeuse et par le capitaine Duvivier. M. Demeuse récolta aussi un échantillon du manniophyton africanum, et le capitaine Duvivier remarqua qu'à Nouvelle-Anvers le celosia argentea sert à la fabrication des cordes.

Cf. Wildeman (De), Notices..., I, fasc. 1 (1903), 29-30; Id., *Mouv. Géogr.*, XVIII (1901), 55.

Faune. — En ce qui concerne la faune du pays des Bangala, je ferai remarquer qu'on n'y signale pas de lions. Par contre, il y a des léopards. Les singes sont en grand nombre et les indigènes assurent que le gorille existe dans les forêts d'Ibinza; ils parlent d'un animal comme un homme, mais velu et qui marche avec un bâton. Les éléphants sont assez nombreux dans les forêts à quelques lieues de la station ainsi que les buffles; on trouve beaucoup de serpents, mais, en général, ils sont peureux et n'attaquent pas l'homme; ils ne mordent habituellement que quand on marche sur leur corps. J'ai vu des boas de 9 à 10 pieds. Il y a aussi d'autres petites espèces, dont plusieurs sont vénimeuses. On rencontre également l'iguane.

Dans le fleuve même nous avons des tortues, des crevettes et une

A, **2** (*suite*).

espèce de grande moule d'eau douce. Je ne parle pas du poisson, qui est très abondant et dont il existe des types variés.

Les oiseaux au plumage splendide abondent. Le perroquet du Congo est gris cendré à queue rouge.

COQUILHAT, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 237-238.

A Nouvelle-Anvers un léopard (*kopi*) m'a égorgé vingt-cinq brebis en une nuit, le produit d'une année de pénible élevage.

HANOLET. *Le Congo*, II (1905), 344*a*.

Les indigènes de Bongata (rive droite du Congo, un peu en aval de Lulanga) disent que le chimpanzé est très commun dans leur pays.

Congo Ill., III, 23.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 160, 172. — BENTLEY, Pioneering..., II, 266. — BRUMPT, *Mouv. Géogr.*, XXI (1904), 366. — ID., *Géogr. Paris*, IX (1904), 441. — COMBER, *Miss. Herald London*, 1885, 19. — COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 39, 40. — COQUILHAT, 86, 247. — DELGEUR, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, II (1878), 50. — DROOGMANS, Le Congo, 65. — DUPONT, Lettres..., 634. — HOUZÉ, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, IV (1885), 75; XIII (1894-1895), 290. — JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 185. — LALOY, *Anthr., Paris*, VI (1895), 710. — LENZ, *Mitt. Geogr. Ges. Wien.*, XXIX (1886), 258. — MOUNT-MORRES, The Congo..., 17. — PARKE, My personal experiences..., 57. — TAUNT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XI (1887), 169. — THONNER, Im afrikanischen..., 18. — ID., *Globus*, LXXII (1897), 120. — THYS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XIII (1889), 406. — WARD, Five years..., 154. — WESTMARCK, *Rev. Quest. Scient.*, XXI (1887), 332. — WILDEMAN (DE), *Mouv. Géogr.*, XVIII (1901), 55. — *Ausland*, LXI (1888), 233*a*, 252*a*. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 490. — *Congo Belge*, II (1897), 159*b*; IV (1899), 185.

BANGALA
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

3. *Cartes.*

Baerts, carte de la Mongala. Ech. 1 : 780,000, — *Mouv. Géogr.*, IV (1887), 43.

Burrows, bassin of the Mongala river and territory conceded to the Société Anversoise du commerce au Congo, — The curse of central Africa, 166.

Coquilhat, Pays des Bangala. Zincogravure J. Bernhard. Ech. 1 : 365,000. Annexe à « Sur le Haut-Congo ».

Coquilhat, Croquis du Congo entre l'Equateur et le Bangala. Zincogravure J. Bernhard. Ech. 1 : 3,080,000. Annexe à « Sur le Haut-Congo ».

Coquilhat, Vue à vol d'oiseau de la station de Bangala, — *Mouv. Géogr.*, II (1885), 91.

Coquilhat, Sketch map to illustrate Capt. Coquilhat's Paper on the Bangala, — *Journ. G. S. Manchester*, III (1887), 238-239.

François (C. von), Die Nebenflüsse des Mittleren Congo, Lulongo, Tschuapa, Mobangi. Ech. 1 : 2,000,000. Annexe à « Die Erforschung des Tshuapa und Lulongo ».

Gèle (Van), Carte de la rivière Ngiri d'après le croquis original de M. le cap. Van Gèle. Ech. 1 : 2,850,000, — *Mouv. Géogr.*, IV (1887), 40*b*.

Thonner (Fr.), Uebersichtskarte des Mongalabeckens. Ech. 1 : 2,000,000. Annexe à « Im afrikanischen Urwald ».

Wauters, carte du Congo entre Lukolela et Jambinga et des bassins des rivières Lulonga et Ruki mise au courant des renseignements fournis par MM. Lemaire, Martiny, Thiery, Moreels, Mohun et Wilverth. Ech. 1 : 2,000,000. Supplément au *Mouv. Géogr.*, XII (1895), 8 décembre.

Wauters, carte des bassins de l'Ubangi (inférieur) et de la Sanga. Ech. 1 : 2,000,000. Supplément au *Mouv. Géogr.*, XIX (1902), 10 août.

Wilverth, Croquis du lac Ibanda, — *Belgique Colon.*, III (1897), 6.
Le confluent de l'Ubangi et du Congo et la rivière Giri. Ech. 1 : 1,500,000. — *Belgique Colon.*, I (1895), 53.
La rivière Mongala et l'itinéraire Schagerström de Banziville à Mobeka, — *Mouv. Géogr.*, XI (1894), 15.
The Congo from Stanley-Pool to Bangala Ports Nakala and Kisi majulu, — *Proc. R. G. Soc., London* VII (1885), 416.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

4. *Population.* — M. Coquilhat nous communique une liste détaillée établissant approximativement, d'après ses observations personnelles et les renseignements des natifs, le nombre des habitants voisins du Congo sur les deux rives du fleuve, dans les parages des Bangala, en amont et en aval de la station :

Rive gauche.		
Lulanga	8,000	33,000
Bolombo	3,000	
Mobunga et Dondo	6,000	
Bokumbi et Ikungu	8,000	
Ukaturaka	8,000	
Rive droite.		
Mokomila	6,000	77,000
Monsembe	3,000	
Bobuka	1,000	
Ibinza	6,000	
Mabali	12,000	
Mokolo	4,000	
Iboko	8,000	
Gombe d'Iboko	4,000	
Mbinga	6,000	
Bonkula	5,000	
Bosojapo	4,000	
Ludengu	5,000	
Mobeka et Gombe-Gundu	10,000	
Ile des Marundža	3,000	
Total		110,000

On voit que les rives du Congo, dans les parages des Bangala ne sont pas précisément désertes.

Mouv. Géogr., III (1886), 14*b*.

Tous ces chiffres sont trop élevés.

Major Fiévez.

...... Geogr., II (1885), 90c.

ıders im eigentlichen Bangala, wo die Station d
, drängt sich Dorf an Dorf.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 172.

r hundred miles further down the river are
great villages were estimated by Grenfe
people.

ADAMS, *Goldthwaite's G. Mag.*, I (1891), 466.

LHAT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 632. — KIRKLA
ı, 1903, 365.— *Globus*, XLVIII (1885), 172*b*.

BANGALA
(Congo).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

5. *Occupations principales.* — Le fleuve est leur véritable élément, à en juger par l'aisance avec laquelle ils font manœuvrer leurs curieuses barquettes.

Stanley, Cinq années au Congo, 414.

La vie courante n'est pas pénible chez les Bangala; la part du travail est minime, celle du plaisir est considérable. Avant le jour, quelques jeunes gens de chaque village montent en pirogue pour aller dans les îles relever les nasses à poisson. Diverses personnes ayant à faire une longue course se mettent aussi en route. Le reste de la population dort jusqu'au lever du soleil. Vers 6 heures et un quart, les feux sont portés par les femmes hors des cabanes sur la place du quartier; puis, peu à peu, les hommes sortent et viennent se serrer autour du foyer.

Entre 8 et 9 heures, on mange une banane grillée ou un morceau de chikwangue. Les femmes — de préférence les vieilles, car les jeunes accompagnent leur mari dans ses réjouissances — se rendent aux champs et au bois accompagnées des esclaves mâles.

Le travail dépasse rarement l'instant de dix heures.

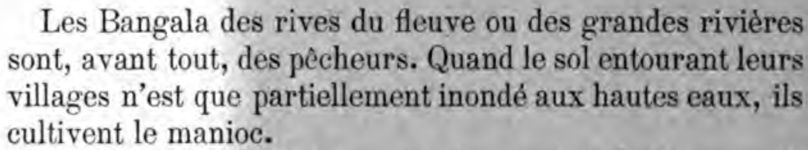
Pour la préparation du repas principal, quelques femmes restent au logis.

Coquilhat, 265.

Les Bangala ne travaillent guère; le temps qu'ils ne passent pas en pirogue, ils le consacrent au plaisir.

A 6 heures, les femmes allument les feux sur la place publique; les hommes viennent s'accroupir et fumer autour du foyer. A 8 heures, on déjeune d'un morceau de chikwangue et d'une banane. Ensuite les femmes et les esclaves se rendent aux champs jusque dix heures, tandis que les hommes fabriquent des nattes ou des pirogues.

Lamotte, Chez les Congolais, 105.



Les Bangala des rives du fleuve ou des grandes rivières sont, avant tout, des pêcheurs. Quand le sol entourant leurs villages n'est que partiellement inondé aux hautes eaux, ils cultivent le manioc.

Les Bangala de l'intérieur des terres, qui n'ont pas accès aux rivières ou aux marigots, cultivent le manioc et la banane accessoirement; ils échangent les vivres contre le poisson des riverains. Les femmes récoltent le manioc dont le gros travail de culture, défrichement, a été fait par les hommes; elles préparent et font cuire les repas; elles font sécher et fumer le poisson pêché par leur mari.

LOTHAIRE.

Cf. BULS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 233. — HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*. — *Congo Ill.*, I (1892), 170.

BANGALA
(CONGO),

A. — Renseignements géograhiques et ethnographiques généraux.

6. *Population flottante. — Immigration. — Emigration.* — Les Bangala sont venus de la région comprise entre le Congo, l'Ubangi et la Mongala, refoulant devant eux les anciens habitants Bwela, Upoto ou Mongo. Ils ont passé le Congo, la Lulonga et ont même atteint le pays entre cette rivière et l'Ikelemba. J'ai retrouvé dans cette région en 1890 des villages Gombe (Bangala de l'intérieur) émigrés depuis dix ans à peine du nord de Nouvelle-Anvers.

Les émigrés vivent au milieu des villages Mongo qu'ils n'ont pas réellement asservis, mais qu'ils considèrent comme leur étant tout à fait inférieurs. *Les mouvements d'émigration ont cessé depuis l'occupation du pays par les blancs.*

Cette occupation a été heureuse pour les Bwela ou les Mongo, car les Bangala auraient fini par les faire disparaître. Sous le moindre prétexte, ils cherchaient querelle aux anciens habitants, les capturaient et les vendaient comme esclaves aux marchands de l'Equateur, Bolobo, d'Irebu, qui allaient revendre aux grands cannibales du Bas-Ubangi; avant mon arrivée à Basankusu, en 1890, il descendait en moyenne journalière par la Lulonga de cinquante à soixante esclaves. Ceux-ci Mongo, capturés par les Gombe-Bangala établis au milieu d'eux, étaient achetés par les commerçants de l'Equateur qui les revendaient aux indigènes de l'Ubangi où tous les adultes étaient mangés.

Un mouvement d'émigration du nord vers le sud paraît

avoir existé. Les Bangala ont refoulé devant eux les Bwela et Mongo. Eux-mêmes paraissaient poussés par les populations venues de l'Uele, Mogwandi, Budža, Mongelima... ; peut-être ceux-ci étaient-ils poussés par les Egyptiens qui, vers 1869 ou 1870, ont atteint l'Uele et même Ibembo sur l'Itimbiri. Le mouvement de recul a naturellement pris fin.

LOTHAIRE.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

7. *Parentés et origines.* — Je passe maintenant à la nomenclature des peuples qui forment les tribus des Bangala. Ces tribus, d'après les rapports des natifs, sont originaires de l'intérieur de la longue presqu'île comprise entre l'Ubangi et le Congo, vers Ibinza, où elles étaient précédemment concentrées. A la suite d'inondations ou de guerres, ces peuples ont fui l'intérieur de la presqu'île et se sont établis sur les rives mêmes du Congo, occupant Lulanga, Bolombo et Bukumbi sur la rive gauche, Bongata, Mokomila, Iboko et Mobeka sur la rive droite. La tribu de Mobeka poussée par celle d'Iboko avec laquelle elle est en guerre depuis peut-être un siècle a fini par être rejetée dans la Mongala. Remarquez que les Lulanga s'établissant à l'embouchure du Lulongo, ferment la bouche de cet affluent aux peuplades qui en habitent le cours supérieur.

Entre les Bolombo et les Bukumbi s'intercalent en face d'Iboko les Mobunga.

Au nord de la station d'Iboko sont les Bonkula, au nord-ouest, sont les féroces Giri.

La grande rivière l'Ubangi communique avec le Congo, en amont de son confluent, par de petites criques, dont une vis-à-vis de Bolombo, est habitée par les gens de Bobuka (1).

Les gens de l'Ukaturaka viennent, non pas de l'intérieur, mais des environs d'Upoto. Les Mabali, du district immédiatement en aval d'Iboko, viennent de l'intérieur (nord) de Mokolo.

Les Marundža qui habitent la grande île de Nsumba, laquelle s'étend sur une longueur entre la Mongala et Iboko, seraient originaires du pays de Langa-Langa.

Enfin dans la haute Mongala, sont les Bagula et les Bungomula.

COQUILHAT, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 238.

(1) La crique dont parle Coquilhat est le chenal tortueux et difficile qui conduit de Moboka sur le fleuve pour aboutir au Giri à Bosesera en passant par le lac Ibanda. Ce lac est souvent désigné sous le nom d'Ibanza qui s'applique plutôt au chenal et à la population. Il fut visité en 1893 par

M. Fumière, un agent de S. A. B. De Moboka à Ibanda (lac), il faut quatre heures et demie en pirogue; la navigation est assez facile. Au delà du lac, le chenal se rétrécit et le passage jusqu'au Giri est pénible. Le sol est boueux et marécageux. Le Giri communique par divers marigots avec le Congo; il y a un passage de Moboka à Botongoro (Giri).

Il faut vingt minutes pour traverser le lac du sud au nord et une heure et demie pour en faire le tour.

WILVERTH. (Voir A. 2, surtout LOTHAIRE.)

Die Bangala wohnen erst 150 Jahren am Congo. Ihr greiser Chef Mata Buiki, der Ende 1886 starb, gab nämlich an, dass er schon am Congo geboren, sein Vater jedoch aus dem Norden eingewandert sei. Vor ihnen sassen angeblich die Mobeka an dieser Stelle, welche jetzt nach dem mittleren Mongalafluss verdrangt wurden. Als die Bangala aus dem Norden kamen, waren sie sehr kriegerisch und kampfgeübt, durch Handel erwarben sie sich zahlreiche Schiessgewehre und Niemand konnte ihnen widerstehen. In neuerer Zeit trat nach jeder Richtung eine Erschlaffung ein, die soweit ging, dass die Bangala den Handel fast völlig aufgaben und viele ihrer Gewehre wieder verkauften. Wir sehen hier das Beispiel einer Erscheinung, die sich mehrfach bei den Bantustämmen Central-Afrikas wiederholt.

Ueberall macht sicht ein Drängen aus dem Innern nach dem Meere oder den grossen Strömen geltend. Gleich einem verheerenden Sturme brechen die wilden kriegerischen Innlandstämme über die Ansiedler der Küsten und verdrängen dieselben aus ihren Wohnsitzen. Doch schon bei der ersten Generation, die unter den günstigeren Existenzbedingungen geboren, tritt eine Erschlaffung ein, die einer späteren, abermaligen Invasion aus dem Hinterlande die Wege bahnt.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

Cf. BARTHEL, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1893, 66. — BENTLEY, Pioneering..., II, 263. — COQUILHAT, *Rev. Belgique*. LIII (1886), 36. — ID., *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 238, 243. — ID., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 632. — FROBENIUS, *Globus*, LXIV (1893), 328. — ID. *Globus*, LXV (1894), 207. — ID., *Peterm. Mitt.*, XLIII (1897), 233*b*. — GUSTIN, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 295. — LEMAIRE, *Congo Ill.*, III (1894), 193. — MENSE, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, 1887, 642, 648. — MÜLLER, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*. 1896, 6, 17. — SCHURTZ, *Int. Arch. Ethn.*, II (1889), 20. — THONNER, Im afrikanischen..., 73. — ID., *Globus*, LXXII (1897), 120. — WERNER, *Journ. Afr. Soc.*, 1905-1906, 61. — *Mouv. Géogr.*, II (1885), 90*c*.

A, 7 (*suite*).

Leur langue a des affinités avec celle d'Upoto et de Jambinga.

Cf. Dhanis, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIV (1890), 28.

Bakongo, Bateke, Babangi, Bangala, Bapoto se ressemblent physiquement. Les principales différences qui les séparent affectent la langue et le tatouage. Au point de vue de la langue, Bangala, Bapoto, Babangi, Mobali et Maginza forment un groupe qui se subdivise en Bangala et Bapoto d'une part, Mobali et Maginza (Moja) d'autre part. Il semble qu'il existe aussi des ressemblances entre Mobali et Bangala et Bwaka.

Cf. Thonner, Im afrikanischen..., 25, 69, 73, 89. — Id., *Mouv. Géogr.*, XIV (1897), 485.

Bangala, Bondjo, Sango, Jakoma, Dendi semblent se tenir par des ressemblances du crâne.

Cf. Girard, *Anthr.*, *Paris*, XII (1901), 62.

Les Bangala ressemblent aux Bajanzi (Babangi) par leurs villages, leur alimentation, leurs animaux domestiques.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

Les Bangala adoptent les mœurs, la coiffure et le tatouage des Bajanzi.

Cf. Costermans, *Bull. Soc. Et. Colon.*, II (1895), 28, 29.

Les Baati, Monjembo et Montumbi ont des villages semblables à ceux des Bajanzi et des Bangala.

Cf. Wauters (d'après Van Gèle), *Mouv. Géogr.*, IV (1887), 40*a*.

Johnston qui ne connaissait les Bangala que par les récits des commerçants Bajanzi et les communications de Stanley, estimait, en 1884, qu'ils diffèrent beaucoup des Bajanzi au point de vue de la langue et des caractères physiques.

Cf. Johnston, *Journ. Anthr. Inst.*, XIII (1884), 469.

... de Bangala, il existe des ressembla

Cf. COQUILHAT, 283. — LIÉNARD, *Bull. Soc. R. B.*

...es Baloi, riverains de l'Ubangi, seraient une b

Cf. WARD, Five years..., 118.

...es Wangata ont un tatouage analogue à celu... atténué; le Dr Jacques les considéra d'abo... ...geur, comme des métis de Bangala et de Bal... ...tard au groupe des Bokote.

Cf. MASUI, d'Anvers à Banzyville, 80. — JACQUE... *Bruxelles*, XIII (1894), 290, 304. — ID., *ibid.*, XVI...

Leur race n'est pas altérée par le croisement.

Cf. COUROUBLE, *Le Congo*, II (1905), 328*a*.

BANGALA

(CONGO).

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

8. *Etat physiologique et mental.* — Au physique, c'est une belle race que celle des Bangala. Larges épaules, muscles solides, poitrines développées, tailles bien prises, hauteur supérieure à la moyenne.

STANLEY, Cinq années au Congo, 414.

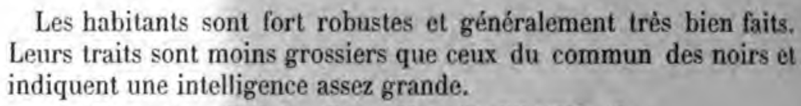
La tête est intelligente et énergique. Les épaules sont carrées, la poitrine est très développée; le pied et la main sont assez petits.

COQUILHAT, 210.

Les Bangala m'offrent une série de types à l'expression bien définie. Mata-Buike représente, dans les circonstances ordinaires, la bonhomie fine du paysan normand; mais, sous l'empire d'une préoccupation mauvaise, sa figure paternelle prend une dureté extraordinaire. Mata-Monpinza rappelle la placidité d'un bon juge de paix. Mongonga a la rotondité de Roger Bontemps; il a de petits rires affectés du meilleur monde, qui lui permettent de montrer ses belles dents de cannibale effréné. Njamalembé est à la fois souriant et pleurard. Mata-Ipeko a la correction froide d'un procureur du roi. Mata-Mpopo est le viveur bon garçon. Monpata est un type sérieux et d'énergie. Monanga-Dua croit que c'est arrivé; son pas est solennel; il porte la tête comme un saint sacrement. Njoko est le gandin de 35 ans, à la fois joli cœur et bon père de famille. Imbembe a la distinction d'un intrigant bien né. Muele a les dehors de l'homme d'affaires peu facile à jouer. Ngele dénote l'insolence qui s'ignore, etc.

Parmi les femmes, je découvre sans peine au milieu des jeunes, la coquette, la modeste, la froide, l'enflammée, la fine mouche, la matérielle, et, parmi les vieilles, je reconnais tout de suite la tatillonne, la bavarde, la harpie, la bonne ménagère et celle qui regrette son bras si dodu...

COQUILHAT, 330.



Les habitants sont fort robustes et généralement très bien faits. Leurs traits sont moins grossiers que ceux du commun des noirs et indiquent une intelligence assez grande.

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 17.

Les Bangala sont sveltes, élégants, vigoureux comme le Persée de Benvenuto Cellini.

Les femmes sont belles, souvent si belles — bien entendu lorsqu'elles sont encore dans le mai de leur puberté — qu'on oublie leur terrible crête pour admirer seulement la vénusté de leurs formes, ces jambes, ces cuisses qui s'élancent d'un jet nerveux, tel un rosier sauvageon. Et leurs prunelles d'une langueur caustique transpercent la chair.

COUROUBLE, *Le Congo*, II (1905), 328*a*.

Die Bangala, Männer und Weiber, sind ein schöner, kräftiger Stamm. Besonders bei jüngeren Leuten findet man oft anziehende Gesichtszüge und einen eleganten Körperbau, was gepaart mit harmlos heiteren Wesen, einen gewinnenden Eindruck macht.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 172.

Die Bangala sind ein nach unseren Begriffen schöner Menschenschlag, breitschulterig, mit starken Muskeln, hoch gewölbter Brust, zarter Taille und von ziemlich bedeutender Grösse; Leute denen nach ihrer leichten und gewandten Haltung in den im Allgemeinen sehr leicht kenternden Canoes zu urtheilen, das Leben auf dem Flusse etwas alltägliches sein muss. Während einige von ihnen eine sehr schwarze Hautfarbe haben, sind die meisten kupferfarbig und einzelne sogar so hell wie Araber.

Globus, XLVIII (1885), 172*b*.

Die Eingeborenen dieser Gegend (Nouvelle-Anvers)... zeigen meist den echten Negertypus mit kurzen Nasen, dicken Lippen und starker Prognathie.

THONNER, Im afrikanischen..., 19.

A, 8 (*suite*).

Ces peuples ont une mémoire merveilleuse, l'instinct d'observation, la compréhension rapide des choses et l'assimilation aisée des langues étrangères.

Tous les auteurs semblent d'accord pour dire que la nation des Bangala est, de tous les riverains du Congo, celle qui donne les plus réelles espérances. Doués d'un merveilleux esprit d'assimilation, ils se plient à toutes les besognes et sont, dès à présent, les meilleurs auxiliaires des Européens dans leur travail d'expansion dans les territoires de l'Etat.

Congo Ill., I (1892), 170.

Cf. Baumann, *Mitt. Geogr. Ges, Wien.*, XXIX (1886), 507. — Id., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XI (1887), 8. — Buls, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 233. — Droogmans, Le Congo, 65. — Dupont, Lettres..., 31. — Johnston, *Journ. Anthr. Inst.*, XIII (1884), 474. — Lemaire, Africaines, 229, 230. — Stapleton, *Miss. Herald. London*, 1891, 318. — Westmarck, *Rev. Quest. Scient.*, XXI (1887), 332. — *Congo Ill.*, I (1892), 169. — *Mouv. Géogr.*, IV (1887), 65.

En général, ils sont très impressionnables. Un revers les abat aussi profondément que le moindre succès les grise et les enthousiasme. Il s'y rencontre des jeunes gens très intelligents, mais à côté d'eux beaucoup de cerveaux médiocres. Dans les contingents de travailleurs ou de soldats que j'ai pu connaître, il ne se trouve un jeune homme intelligent que sur quatre. Les autres suivent en vrais moutons.

Lothaire.

A. — Renseignements géographiques et ethnographiques généraux.

9. *Mœurs en général.* — Les Bangala sont incontestablement bien doués sous le rapport intellectuel.

Par leur constitution en une confédération relativement plus puissante que beaucoup d'autres groupes, ils ont développé leur intelligence sous l'influence du rôle supérieur qu'ils ont voulu jouer dans le Haut-Congo.

Leur intelligence est vive, mais particulièrement tournée vers la ruse et l'esprit du négoce. Que la première vue des Européens, des bateaux à vapeur, des fusils perfectionnés, des jumelles et de tant d'autres choses qu'ils ne s'expliquent pas, les ait étonnés, c'est bien naturel et cela ne doit pas les faire mal juger. Leurs impressions et leurs résolutions sont des plus mobiles; ils passent de l'insolence la plus audacieuse et de la jactance la plus insupportable à la peur la plus ridicule et à l'humilité la plus grande, pour reprendre peu après leur attitude première de provocation. L'Européen qui traite avec eux ne doit jamais oublier ce trait.

Les Bangala sont cruels; les sacrifices et les repas humains accomplis au milieu de la joie générale le prouvent; ils sont en outre, de mauvaise foi, menteurs, cupides et pillards. Je vois en eux l'homme à l'état naturel, livré à ses mauvais instincts que ne refrène pas l'éducation. En revanche, ces grands enfants sont susceptibles d'amitié; j'ai rencontré parmi eux des preuves non équivoques de tendresse maternelle et paternelle; la pitié peut s'emparer d'eux et ils ressentent la douleur de la perte d'un parent ou d'un ami. Ils connaissent la honte, ont un mot pour la désigner, mais l'éprouvent peu.

La jalousie, l'orgueil, la vanité, l'enthousiasme les dominent comme nous. Et, malgré la polygamie, l'achat des femmes et les lois sévères sur l'adultère, l'amour chante aussi dans leurs cœurs. Leur abattement peut aller jusqu'au désespoir; et cette folie, qu'ici nous attribuons souvent à nos mœurs civilisées, le suicide, fait aussi des victimes chez les Bangala. En fait de moralité, ils ne sont retenus que par les nécessités que crée tout état social. Ainsi, s'ils ne comprennent pas l'horreur de l'anthropophagie, ils possèdent parfaite-

ment la notion du tien et du mien. Ils savent et proclament les maux désastreux de la guerre, puisqu'ils les ont parfois subis; mais ils sont toujours prêts à les infliger aux autres, si le risque leur paraît minime et l'appât considérable.

COQUILHAT, 288-289.

La notice de Coquilhat peint fort bien le Bangala : mais il exagère leur intelligence en général. Cela tient à ce que les indigènes les plus intelligents avaient seuls des rapports avec les blancs; les autres restaient dans l'ombre. Ce n'est que par leur emploi comme travailleurs ou soldats que l'on peut juger de l'intelligence d'une tribu.

LOTHAIRE. (Voir A, 8.)

En général, ils sont vaniteux, voleurs, menteurs et d'assez mauvaise conduite. Leur amour, je dirai leur passion pour les étoffes voyantes, est vraiment incroyable. Nous ne sommes pas encore parvenus à en délivrer nos enfants.

BERCHMANS, *Mouv. Antiesclav.*, XI (1899), 90.

Yet, usually, these Bangala are merry, manly fellows, very friendly in conversation, and quite demonstrative in their affection; but when the lust of blood is upon them, deeds which fill us with horror are the merest incidents of the fight to them.

STAPLETON, *Miss. Herald London* (1891), 318.

Cf. BALTUS, *Miss. Chine Congo*, III (1895), 75*a*. — BRIART, *Congo Ill.*, IV (1895), 30. — CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 350*b*. — COMBER, *Miss. Herald. London* (1885), 18. — COUROUBLE, *Le Congo*, II (1905), 328*b*. — TAUNT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XI (1887), 169. — THONNER, Im afrikanischen..., 20. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 513. — *Congo Belge*, II (1897), 280*b*; VI (1901), 334

B. — Vie matérielle.

a) SOINS DONNÉS AU CORPS.

10. — *Soins de propreté.* — La toilette d'un natif est très curieuse. Elle n'a pas lieu tous les jours. L'indigène s'étend sur une natte, la tête renversée dans les mains de ses femmes qui lui épilent les cils... ensuite, elles lui raclent la peau à l'aide d'une petite lame de fer. Enfin vient l'application de la poudre rouge. Les indigènes n'abusent pas du lavage à l'eau.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 43.

... Les mauvaises odeurs leur répugnent...
Les Bangala se baignent assez fréquemment.

COQUILHAT, 363.

Les Bangala habitant le fleuve ou les rivières vont plusieurs fois à l'eau dans la journée. Le métier de pêcheurs pour les hommes, la préparation du manioc pour les femmes les y forcent d'ailleurs. Le Bangala de l'intérieur des terres, le Gombe, ne se lave certes pas une fois par mois.

LOTHAIRE.

Leur savon est l'huile de palme.
Le *bidzingi*, racine d'un jonc, séchée et battue, rappelle le cuir de Russie; s'applique surtout au creux de l'aisselle.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*a*.

Le savon du Bangala se fait par le mélange de l'huile de palme avec la soude obtenue des cendres de certaines herbes aquatiques et surtout de l'écorce des bananes. Ils obtiennent une pâte noirâtre dont l'usage est satisfaisant.

LOTHAIRE.

Sie sind ziemlich reinlich...

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

B. — Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps.

11. *Chevelures.* — Hommes et femmes disposent leurs chevelures crépues en coiffures savantes, à dessins compliqués et variés, dans lesquels entrent souvent des tresses en forme de corne. L'huile de palme, d'usage si multiple et produite par le palmier élaïs, leur sert de pommade; ils y ajoutent quelquefois un enduit noir d'argile graisseux formant des boules de la grosseur d'une noisette.
Coquilhat, 210 et *Rev. Belgique,* LIII (1886), 42, 43.

Les cheveux des hommes et des femmes sont huilés, tressés et appliqués sur la tête en dessins variés. Les femmes ont la coiffure dans leurs attributions et c'est l'occupation principale de la préférée; pendant qu'elles se livrent à leur art, le client peut dormir; faire une tête dure des heures.

En signe de deuil, les uns se font tresser les cheveux en houppes plus ou moins nombreuses appelées *mausundu,* d'autres se rasent toute la tête, sauf sur la ligne mediane antéro-postérieure. Cette mode s'appelle *molila.*
Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*a*.

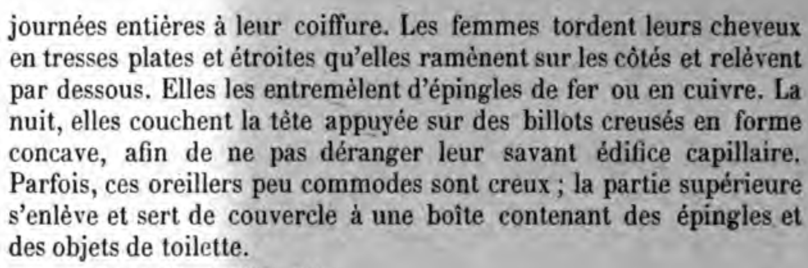
On voit les hommes sur les genoux de leurs femmes, occupés à la coiffure de leurs seigneurs et maîtres.
Buls, *Bull. Soc. Geogr. Anvers,* XXIII (1899), 234.

Rasoir, *lotebu,* triangulaire, 15 centimètres de long.
Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*b*.

Aussergewöhnliche Sorgfalt widmen die Bangala der Frisur ihres Kopfhaares, sie flechten dasselbe, und die Formen, welche sie den Flechten geben, zeugen von einigem Kunstsinn.

Die erste (Districkts-Häuptlinge) und zweite (Notable und Reiche) der .... Klassen tragen Kinnbärte.
Westmarck, *Ausland,* LIX (1886), 940.

Les Bangala... se rasent les cheveux sur le devant de la tête et derrière les oreilles, mais en laissant toujours subsister des touffes au sommet de l'occiput ou aux côtés... Ils passent quelquefois des


journées entières à leur coiffure. Les femmes tordent leurs cheveux en tresses plates et étroites qu'elles ramènent sur les côtés et relèvent par dessous. Elles les entremêlent d'épingles de fer ou en cuivre. La nuit, elles couchent la tête appuyée sur des billots creusés en forme concave, afin de ne pas déranger leur savant édifice capillaire. Parfois, ces oreillers peu commodes sont creux ; la partie supérieure s'enlève et sert de couvercle à une boîte contenant des épingles et des objets de toilette.

Congo Ill., I (1892), 144.

La coiffure est aussi caractéristique chez les Bangala que la crête frontale ; voici la disposition qui nous a paru la plus générale. Nous avons dit que la crête remonte jusqu'au sommet de la tête ; elle est parfois continuée jusque vers la nuque par une série de touffes de cheveux taillées en forme de petites pyramides. L'intervalle entre les touffes, de même qu'un espace de 3 à 4 centimètres de chaque côté de la crête, du front à la nuque, est complètement rasé. Ce qui reste de cheveux est bordé d'une fine tresse faisant une légère saillie aussi bien le long de l'intervalle rasé que du côté du front, au-dessus des oreilles et dans le cou. Les cheveux se portent courts, sauf une touffe plus ou moins fournie tressée au niveau de chaque bosse pariétale en forme de corne ; nous n'oserions affirmer que les cheveux postiches ou quelques crins d'animaux n'interviennent pas en cas d'indigence de la chevelure naturelle pour bourrer convenablement ces cornes et leur conserver un aspect menaçant. Enfin, quelques individus portent, au lieu de la ligne, de petites pyramides de cheveux continuant la crête frontale, une troisième corne tournée en avant ou en arrière.

Une coiffure aussi compliquée nécessite des soins continuels : aussi avons-nous vu nos Congolais à Anvers occuper leurs loisirs à se rendre mutuellement le service de raser quelques cheveux par ici, de ranger dans la petite tresse de bordure quelques cheveux par là, sans compter l'épilation ; les femmes, pour la plupart, s'entr'aidaient pour cette besogne ; les hommes qui étaient accompagnés de leurs épouses légitimes, étaient encore assez bien soignés.

Jacques, *Bull. Soc. Anthr., Bruxelles,* XIII (1894), 300.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien,* XVII (1887), 172, 173. — Hinde, *Congo Belge,* II (1897), 99*b*. — Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles,* XIII (1894), 300. — Mense, *Verh. Ges. Anthr. Berlin,* 1887, 629. — Ronslé, *Miss. Chine Congo,* I (1891), 526*b*. — Thonner, Im afrikanischen..., 19. — Thys, *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* XIII (1889), 407. — Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse,* VI (1888), 25. — Id., *Bull. Soc. Géogr. Marseille,* XII (1888), 21. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.,* XXI (1897), 513. — *Congo Ill.,* I (1892), 16.

BANGALA
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

12. *Ongles.* — J'ai vu beaucoup d'indigènes rogner leurs ongles. En général, ils les portent courts.

Parfois certains personnages importants, riches, portaient des ongles très longs et en paraissaient très fiers. Pourquoi? Y avait-il là une fierté d'oisif? Peut-être bien.

Lothaire.

B. — **Vie matérielle.**

a) SOINS DONNÉS AU CORPS.

13. *Epilation*. — En général, ils ont le menton rasé, sauf les deux premières classes, et ont l'habitude de s'épiler.

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 21; ID., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 25.

L'épilation est de règle pour les cils, sourcils, poils de l'aisselle et du pubis; sauf les chefs, peu d'hommes portent barbe et moustache.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*a*.

Epilateur, *muntunga*, 10 centimètres de long.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*a*.

The Bangala, like the Babangi, universally pull out their eyelashes.

COMBER, *Miss. Herald, London*, 1885, 20.

Les femmes Bangala des rives portent en général un pagne de fibres ou de tissu. Elles s'épilent complètement.

Celles de l'intérieur, comme d'ailleurs celles d'Upoto, vont entièrement nues et s'épilent les parties génitales.

Les hommes portent partout un pagne, si primitif soit-il, et s'épilent toujours.

LOTHAIRE.

Cf. COQUILHAT, 210 et *Rev. Belgique*, LIII (1886), 41, 42, 43. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 107. — MONS (VAN), *Bull. Soc. Anthr., Bruxelles*, XI (1892), 212. — THYS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XIII (1889), 407. — *Congo Ill.*, I (1892), 16, 144 et 169.



B. — **Vie matérielle.**

a) SOINS DONNÉS AU CORPS.

14. *Sommeil.* — Avant le jour, quelques jeunes gens de chaque village montent en pirogue pour aller dans les îles relever les nasses à poissons. Diverses personnes ayant à faire une longue course se mettent aussi en route. Le reste de la population dort jusqu'au lever du soleil.

COQUILHAT, 265.

Les Bangala dorment de très bonne heure et ne sortent la nuit que s'ils y sont absolument forcés; ils ne s'écartent guère de leur case; l'obscurité leur enlève tout courage.

LOTHAIRE.

15. *Natation.* — Le Bangala habitant les rivières nage comme un poisson; il plonge admirablement, la tête la première.

On peut dire qu'aucun Bangala de l'intérieur ne sait nager; l'eau lui inspire une profonde horreur; s'il s'établit à la rive, il n'apprend pas à nager, s'il y arrive à l'âge adulte ou même s'il a dépassé une dizaine d'années.

LOTHAIRE.

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

17. *Portage.* — Les femmes... sont vite déformées par l'habitude du travail des champs et surtout du port des fardeaux, tels que les enfants, le bois de chauffage, les récoltes qu'elles maintiennent sur les dos par une liane passant sur les seins.
Coquilhat, *Rev. Belgique,* LIII (1886), 42.

Les Bangala riverains ne portent pas, du moins à longue distance. La pirogue est toujours utilisée pour tous les transports.

Le Bangala de l'intérieur porte le fardeau, au moyen d'une bande d'écorce ou d'une bande de cuir qui, passée sur le front, laisse la charge sur le dos; celle-ci est en général un panier de manioc, un régime de bananes, une antilope ou une pièce de gibier.

L'homme portera le fruit de la chasse, la femme celui des cultures.

Pour des transports à courte distance, la femme descendra parfois la lanière du support sur la poitrine au travers des seins.

Lothaire.



B. — Vie matérielle.

a) Soins donnés au corps.

18. *Tournois de lutte.* — M. Buls put gagner la rive gauche, où les chefs, pour le recevoir, avaient, en dehors des danses obligatoires, organisé des luttes aux conditions sévères. Un chef de camp et des hommes peints en blanc, font l'office d'entraîneurs.

Des féticheurs traversent l'arène en tous sens et en chassent les mauvais esprits. Puis, quand la position classique est obtenue, le signal est donné et les champions commencent le combat sous l'œil de la beauté : les dames placées au fond.

La lutte suivit les péripéties ordinaires, jusqu'au moment où l'un des combattants tomba. Alors le chœur des dames du village auquel appartenait le vainqueur chanta les louanges du héros; tandis que les choristes féminines du village du vaincu chantaient la défaite du champion malheureux, l'engageant à mieux soutenir à l'avenir l'honneur du village et à se « revancher ».

Buls, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 234.

BANGALA
(Congo).

B. — **Vie matérielle.**

a) Soins donnés au corps.

19. *Jeux*. — Des courses de vitesse en pirogues sont parfois instituées entre jeunes gens. Le pagayeur debout dans son canot développe tous les muscles, jambes, dos et bras.

L'on voit souvent des bambins de 5 à 6 ans s'exercer au lancement de la lance (perche effilée pour le jeu) et toucher presque chaque fois, à 20 ou 25 mètres de distance, un tronc de bananier de 12 à 15 centimètres de diamètre.

Lothaire.



B. — **Vie matérielle.**

b) ALIMENTATION.

20. *Espèce de nourriture.* — En première ligne vient le manioc. Les deux espèces sont cultivées ici : l'amère appelée *songo*, la douce ou *mankeka*. . . . .

La banane est très estimée; trois variétés sont cultivées :

a) La grande, plantain, *makondo;*

b) La petite, d'argent, *blabi;*

c) La banane, dite de Chine, importée, très appréciée comme dessert.

Les pommes de terre (1), *balule*, peu cultivées.

Les ignames, très peu connues, ainsi que le maïs et les arachides. La canne à sucre est abondante et sert d'abord de friandise et surtout dans la fabrication du *masanga* ou bière.

Vient ensuite une collection de légumes, pourpiers et épinards variés. Certains, le *iika* (Caladium esculentum, aroïdée), jouissent de la réputation d'antiaphrodisiaques.

L'indigène mange toutes les viandes, tous les poissons, préparés en matelotte avec de l'huile et des épices. Très souvent on les boucane pour la conservation sur le *botala.*

Le sel s'obtient par lixiviation des cendres d'herbes fluviales. On purifie par épuisement répété au feu.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 231*a-b.*

(1) S'agit-il bien de patates douces ou d'une pomme de terre (labiée-plectianthus)? demande M. de Wildeman.

Je n'ai vu comme *pommes de terre* que la patate douce (Convolvulus Batatas), l'igname souterraine et l'igname aérienne (Dioscorea alata et bulbifera). Ces plantes existent d'ailleurs en très petites quantités, les cultures essentielles étant le manioc et la banane.

LOTHAIRE.

Les indigènes mangent aussi la chair des rats, des souris, des serpents, des porcs sauvages, des hippopotames, des crocodiles, des tortues, des antilopes, des iguanes, des canards, des pintades, des corbeaux, des chauves-souris, des escargots, des civettes, des léopards, des buffles, des éléphants et des insectes.

COQUILHAT, 273.

Les grands escargots sont très communs; les indigènes en sont friands.

COQUILHAT, 344.

Les Bangala mangent des fourmis, des chenilles; ils assaisonnent ces mets très recherchés d'un piment qui se trouve en abondance.

CHAPAUX, Le Congo, 556.

Nos nègres aussi aiment la viande avancée...

COQUILHAT, 363.

La viande, puisque je viens de prononcer ce mot, c'est pour tout nègre le nec-plus-ultra de la friandise; viande de n'importe quoi, d'ailleurs, crocodile, hippopotame en putréfaction, serpents de toute sorte, même les plus vénimeux. C'est ainsi que récemment nos enfants firent capture d'une de ces bêtes dangereuses. L'animal gigotait encore sous les coups de bâton qu'il avait reçus, lorsque les deux plus voraces parmi nos garçonnets le saisirent, l'un par la tête l'autre par la queue, chacun voulant arracher un tronçon; et, dans un effort suprême, le serpent mordit cruellement celui qui le tenait par la tête. Vous croyez qu'on a profité de pareille leçon? Peu de jours après, nos négrillons voient un énorme serpent qui se jouait dans le fleuve : sans une seconde d'hésitation, ils se jettent à l'eau, poursuivant à coups de bâton, comme s'il s'agissait d'une vulgaire grenouille, la précieuse niama.

BALTUS, *Miss. Chine Congo*, III (1895), 75*b*.

Le poisson, la racine et la feuille du manioc, pour être la nourriture principale de nos nègres, n'est pas la seule cependant. La patate douce, la banane presque mûre et cuite sous la cendre formeront parfois le second plat. La banane bien mûre se mange aussi telle quelle. Dans les grandes occasions, un chef se donnera le luxe d'un cuisseau de chèvre. Un œuf frais, ou mieux encore un œuf couvé

B, **20** (*suite*).

dont le poussin est déjà formé, donne, cuit sous la cendre, un régal apprécié des ménagères, tandis que l'homme de travail lestera son estomac de noix de palmes grillées à un petit feu de bois, et que l'enfant jettera dans le foyer un gros épis de maïs qu'il grignotera bientôt, appuyé au bras maternel. Un mets exquis pour tous, c'est la grosse fourmi ailée; ou encore le gros ver qui ronge et fait parfois périr le palmier.

Cambier, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 350*b*.

Ils adorent la viande qu'ils appellent *niama*; rien ne les rebute pour s'en procurer. Dernièrement quelques Bangala me conduisaient en pirogue à Kinshassa; longeant la rive, ils me signalaient continuellement du gibier, que je ne parvenais pas à découvrir dans les fourrés. Sur une branche émergeant de l'eau dort un petit crocodile; cette fois-ci je l'ai vu et je tire : la bête, blessée, plonge... et avec elle tous mes hommes, qui la ramènent joyeusement sans souci des autres crocodiles, si dangereux.

Masui, *D'Anvers à Banzyville*, 63.

Les Bangala sont très friands de la viande de chien; ils élèvent ces animaux pour s'en régaler.

Wilverth.

Auch hier werden die Hünde mit Vorliebe gegessen.

Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

Cf. Gustin, *Congo Ill.*, IV (1895), 16. — Hinde, *Mouv. Géogr.*, XIV (1897), 187. — Wilverth, *Bull. Soc. Et. Colon.*, IV (1897), 342. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 514.

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

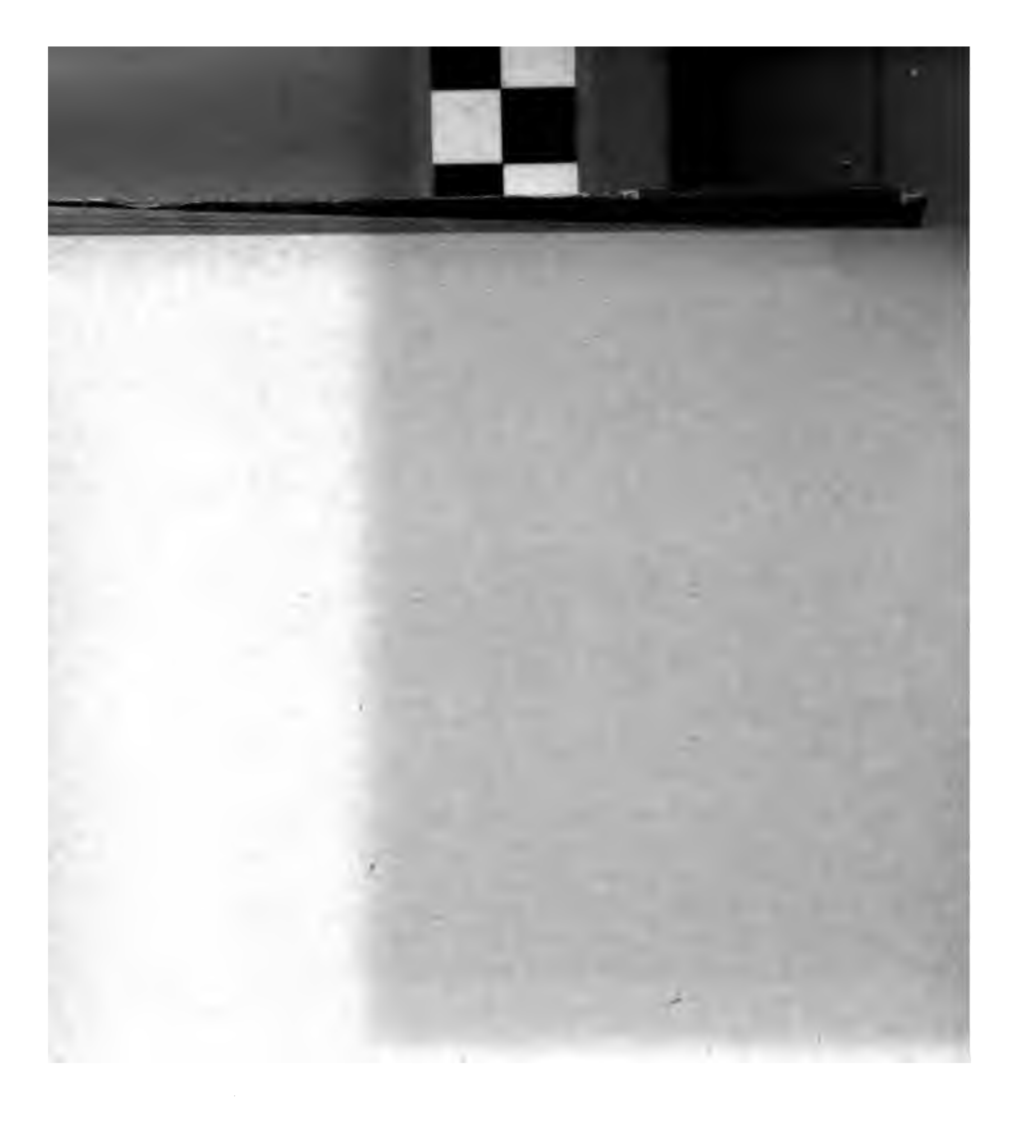
21. *Façon de se procurer du feu.* — Pour faire du feu, on frotte vigoureusement deux morceaux de bois *moseba* l'un contre l'autre. On tâche de mettre le feu à des petites parcelles d'amadou ou de feuilles. Cette méthode, très lente, est totalement abandonnée.

On emploie ici une espèce de chaufferette en argile appelée *likenga*. Le pays originaire de la *likenga* est le lac Ibinza, situé à l'ouest. On peut parfaitement y cuire les aliments, le tirage se faisant par des échancrures latérales.

Les hommes cherchent le gros bois dans les îles, les femmes vont récolter le menu dans la forêt environnante. Certains bois sont rejetés soit par ordre du sorcier, soit pour la mauvaise odeur qu'ils dégagent en brûlant; le *mautuku*, le *mombongo*, le *mokonta*. Le copal, *mbio*, et une résine, *nddaka*, mélangés, servent à l'éclairage. Les feuilles de plantes servent de serviettes, surtout celles de l'arbrisseau *mukongi*.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*b*.

Cf. Coquilhat, 372 (voir B, *d*, 45).



BANGALA
(CONGO).

B. — **Vie matérielle.**

b) ALIMENTATION.

22. *Préparation des aliments.* — Les viandes, sauf l'éléphant ne sont pas habituellement boucanées, mais le poisson est presque toujours fumé.

La fabrication de l'huile de palme a lieu à l'eau chaude et au pressoir. Les fétiches n'ont, que je sache, rien à y voir. L'huile de sésame est inconnue.

On ne fait pas de beurre, et les indigènes furent très étonnés de nous voir boire le lait des chèvres.

Les citernes à eau sont inutiles et n'existent pas; mais on met au jour de petites sources, non loin du fleuve, presque au niveau du sol. Les Bangala ne font fermenter ni les bananes, ni le maïs, ni le manioc.

COQUILHAT, 362.

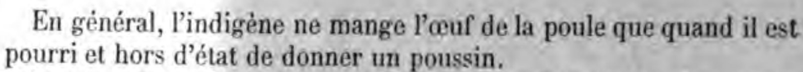
Le poisson, généralement fumé, est préparé avec des légumes ou avec des bananes, le tout accommodé à l'huile de palme et assaisonné avec du piment.

COQUILHAT, 265-266.

...Les préparations subies par le manioc amer sont les suivantes : on le met à fermenter tel quel dans de l'eau, pendant cinq jours; le produit obtenu s'appelle *ilembi*. On enlève la pelure noire et les fibres dures centrales, puis on le cuit à l'eau, ou plutôt à la vapeur, dans un vase appelé *mbea*. Le manioc est séparé du fond par une série de bâtonnets sur lesquels il est empilé et ne peut être brûlé à un feu trop vif. On le mange tel quel de préférence, ou bien on en fait des chikwangues qui ont une longueur de 30 centimètres et un diamètre de 3 centimètres.

Le *mankeka* ou manioc doux ne subit pas la fermentation. Le manioc séché ou *moteke* s'obtient en séchant au soleil le manioc roui, *ilembi*; après cela on le boucane sur le *botala*.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 231*a*.



En général, l'indigène ne mange l'œuf de la poule que quand il est pourri et hors d'état de donner un poussin.

Manger un œuf, c'est manger une poule. L'indigène s'en garde bien quand la poule est si petite.

Les deux éléments fondamentaux de la cuisine nationale sont des tronçons de racines de manioc cuits à l'eau, puis une étuvée appelée mpondou, dans laquelle se sont glissés quelques morceaux de poissons et que la ménagère a décorée de quelques grains de piment. Vous connaissez le poisson et aussi le piment. Mais le mpondou? Serait-ce quelque chose comme la choucroute allemande! Attendez vous allez voir.

Le matin, vers 7 heures, alors que la chaleur n'est pas brûlante encore, ou vers le soir alors qu'elle commence à baisser, si la promenade vous conduit vers un champ de manioc, vous ne tarderez pas à en voir sortir une femme de ménage, jeune ou vieille, les mains chargées de petites pousses tendre de manioc, élaguées à la plante mère de façon à ne point lui nuire. Un autre bouquet se composera des tiges d'une plante, le ndounda, dont la haute saveur corrigera ce que le manioc a de trop doux.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 349.

Heureuse de son butin, la ménagère se rend près de la case qui a vu naître ses enfants, dépose son fardeau près du foyer traditionnel, ravive celui-ci en soufflant à pleins poumons pour réveiller le feu qui dors sous la cendre; puis, agenouillée ou assise, tenant l'*eboka* entre les genoux, elle cherche des yeux l'une ou l'autre voisine avec laquelle elle pourra jouer de la langue au cours de la sérieuse occupation qui va commencer.

Un instant, direz-vous, l'*eboka*, qu'est-ce que cela? Ma foi, c'est assez difficile à décrire. Figurez-vous une pirogue, une barque en miniature. Non ce n'est pas cela. Figurez-vous un sabot dont le dessus serait enlevé, et dont le fond serait rayé de cannelures, dans le sens transversal à la longueur du dit sabot. Comprenez-vous? Pas trop. Eh bien tant pis, je tâcherai de vous envoyer plus tard cet instrument national.

Revenons à notre ménagère. Tout en jasant avec la voisine, elle prend une poignée de feuilles de manioc, la dépose délicatement dans son *eboka*, la contemple un instant, oh! ce *mpondu* va-t-il être tendre et savoureux! puis, avec le gras du pouce, presse contre les cannelures, en poussant et ramenant d'une extrémité à l'autre de son

B, **22** (*suite*).

sabot. A la première poignée en succède une autre, jusqu'à ce que tout le paquet ait été réduit en un hachis des plus fins. Il ne s'agit plus alors que de procéder à la cuisson. A cet effet le hachis d'herbes est d'abord cuit à l'eau; puis le cordon bleu jette l'eau et la remplace par de l'huile de palme, et le *mpondu* est apprêté, Madame est servie.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 350*a*.



B. — Vie matérielle.

b) ALIMENTATION.

23. *Cuisine.* — Les vases de terre pour la cuisson sont à peu près de la même forme que ceux du Tanganika... La cuisine se fait au dehors.

COQUILHAT, 362-363.

Comme cuiller, les indigènes employaient l'écaille d'huître, comme plats le *mondjoni* en bois. Le *mokurumbele* servait de louche. Comme fourchette, *lâna*, un double fil de cuivre ou de fer aiguisé.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 231.

Les Bangala possèdent des fourneaux en terre pour préparer les aliments dans les pirogues.

Bull. Soc. R. B. Géogr., XXI (1897), 490.

B. — **Vie matérielle.**

b) ALIMENTATION.

24. *Repas.* — Mes voisins utilisaient comme plat un panier peu profond mais monté sur un pied carré tressé, de manière à se trouver à hauteur du coude des convives accroupis.

Sur le fond de ce panier, proprement garni de feuilles de bananier, les morceaux de manioc bouillis sont bien dressés et le poisson cuit à l'huile est concentré au milieu. Il y a là un principe de table. Les Bangala ne sont grands mangeurs que les jours où ils boivent modérément. Entre leurs repas principaux, ils mâchent souvent un fruit ou un épis de maïs. Ils vous invitent volontiers à participer au repas. Comme plat, ils utilisent aussi une écuelle en bois, très large, à deux pieds et munie d'une queue...

Les courges servent de bouteilles. On emploie aussi pour boire des vases en bois à deux ouvertures, des cornes de buffle (1), etc. Le repas se prend en plein air, sauf en cas de pluie. Le chef mange sans grand cérémonial. On se rince la bouche et l'on s'essuie les mains après le repas. Tout le monde mange à peu près la même chose, mais en cas de pénurie on n'offrira pas toujours du poisson ou de la viande aux esclaves.

COQUILHAT, 362-363.

(1) et d'antilope.

Major FIÉVEZ.

Si la cuisine est peu variée au Congo, le service de table est plus simple encore, car c'est celui de papa Adam et de maman Eve. Toute la famille étant assise par terre autour de la marmite commune, chacun puise entre le pouce et l'index, les gourmands se servent des cinq doigts et l'opération est bientôt terminée. Les nègres connaissent pourtant nos cuillers et nos fourchettes et en achètent assez souvent. Je ne sais ce qu'ils peuvent faire des cuillers. Quant aux fourchettes, quelqu'un a vu un noir qui s'en servait en guise de peigne.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo,* I (1890), 350*b*.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173, 175.

Chez les Bangala non-mélangés les esclaves mangent après la famille du maître.

Aux confins de la région où le mélange entre Bangala et Mongo s'est fait, tout le monde mange au même plat; mais souvent dans cette grande famille que forme l'esclavage domestique, le meilleur morceau est réservé au chef de famille, autant par respect que par amour du pére.

Le premier repas se prend d'ordinaire entre huit ou neuf heures, au retour de la pêche ou du champ de culture; un deuxième, dans la journée, vers midi ou une heure; et un troisième vers six heures et demie ou sept heures du soir, à la clarté des feux de cuisine, allumés devant les cases.

Ce dernier repas est généralement régulier, les autres le sont moins et varient avec les occupations du jour.

Le repas du soir réunit, en général, tous les membres de la famille.

LOTHAIRE.

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

25. *Mets permis et défendus.* — Particularité curieuse : les femmes ne mangent pas de l'homme; certains vieillards non plus — c'est fétiche! Et ces tribus qui avalent les plus affreuses bêtes ont horreur de la chair du chat. Les Haoussa, grands mangeurs de chats, s'étant donné pour tâche de ridiculiser le cannibalisme, les Bangala le leur rendirent par la chanson suivante, d'un comique irrésistible par ses onomatopées :

Kondoko, niaouw!
Kondoko, niaouw!
A M'Bouka a binou,
Koula nyama a kondoko.
O niaouw! niaouw! niaouw!

(Le chat! niaouw!
Le chat! niaouw!
Dans votre village
On mange le chat.
O niaouw! niaouw! niaouw!)

Coquilhat, 274.

Dix ans aprés Coquilhat, cette chanson avait toujours son succès quand le Bangala voulait se moquer d'un indigène de la côte.

Lothaire.

En signe de deuil, les amis du décédé ne prennent plus les aliments que celui-ci a pris en dernier lieu.

Cette abstention dure quelques mois, une année et quelquefois toute la vie.

Il n'est pas rare de voir tel Bangala refuser la poule, tel autre le poisson.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 245*a*.
Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

Les Bangala-Gombe ont interdit à leurs femmes de manger de la poule. C'est un fétiche qui les rendrait stériles. Plusieurs vieux Gombe m'ont avoué que cette interdiction avait été faite pour empêcher que la femme ne fasse le vide dans le poulailler pendant que le mari serait à la chasse.

LOTHAIRE.

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

26. *Excitants.* — Le pilipili, *mambingo*, en est le principal facteur. Le poivre de malaguette est connu mais peu employé. Le *mondongo*, graine d'une variété d'anonacée dont le fruit vient à fleur de terre.

Le kola, *liberu*, employé comme apéritif avant et avec les boissons fermentées...

Tabac. — On ne fume que le tabac; il a une odeur atroce; jamais le chanvre, il est inconnu.

La pipe, *potongo*, est en corne d'antilope ou en bois. Vers la partie pointue de la corne, il a un orifice de 2 centimètres de diamètre dans lequel on fixe une parcelle de feuille de bananier enroulée en cône, *langu*, le cône est le réceptacle au tabac. Dans le corps creux de la corne, on entasse des bribes d'herbes séchées appelées *kwanga*, servant de tamis.

Le fumeur applique la pipe à la bouche et aspire de toutes ses forces.

La pipe en bois est droite, faite avec le bois tendre *mokombo*.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 231*b*.

Dans les environs de l'Equateur et surtout chez les Bangala on fabrique des pipes courbes en terre cuite dont la tête est très grosse et dont le tuyau non moins encombrant est entouré de peau d'éléphant ou de tout autre animal.

Belgique Colon., II (1896), 223*a*.

Cf. Dupont, Lettres..., 644. — Merlon, Le Congo producteur, 113.

B. — **Vie matérielle.**

b) Alimentation.

27. — *Boissons.* — 1° La bière de canne à sucre appelée *manga* ou *masanga*. La canne à sucre est nettoyée, pilée, puis tendue dans un filet à lianes, appelé *lamdja*. Le sucre est recueilli dans des pots à goulot étroit, *ikongola*, on y ajoute un sixième de vin de palme ou *samba*, et au bout de deux jours de fermentation on le boit. Le *samba* ajouté sert de ferment;

2° Vin de palme *samba*.

On coupe une feuille de palmier élaïs au ras du chou avec le couteau, *mbalu*, on creuse avec le *sandu* un trou assez profond dans la blessure. Une foliole, *balu*, du palmier fait office de sonde conductrice du palmier à la calebasse. On recueille matin et soir;

3° *Ekwabu :* jus du palmier élaïs, abattu et recueilli pendant trois jours; médiocre;

4° *Mamputa*, vin du palmier *nsesse* ou raphia (1); très estimé;

5° *Jaboa*, vin du faux bambou; médiocre.

Les boissons sont conservées soit dans des grands pots, *shongola*, soit dans des calebasses; on y puise avec le *mobako*, qui est souvent très bien sculpté.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 231 *b*. Cf. Coquilhat, 249-250.

(1) Voir pour le Raphia Sese Wildeman (De), Mission Émile Laurent, 28; Id., Notices..., II, 43.

Mata-Buike peut boire de 10 à 25 litres de cette bière très alcoolique en une seule journée, et rarement il est ivre. L'ivresse n'est pas honteuse dans le pays.

Coquilhat, 250.

La bière de canne à sucre remplace ici le vin de palme. Les Bangala ne vont pas au café, comme chez nous; ils se réunissent sur la place publique du quartier.

Un grand pot de bière de canne est déposé à l'ombre d'un palmier et les consommateurs se rangent tout autour. Les gobelets sont remplis et les conversations s'engagent.

Bangala. Congo. B, *b*, 27.

On discute sur les affaires du village; les femmes — ai-je dit qu'elles sont de la partie? — les femmes donc qui connaissent toutes les nouvelles donnent libre cours à leur babil naturel et composent le journal du district.

Le pot vidé, on le remplit et la fête continue.

Mais, à la longue, les têtes s'échauffent, les cerveaux battent la campagne, on danse, on chante, on crie, on hurle. Parfois au milieu du tapage, un mot injurieux se fait entendre, des querelles s'élèvent qui dégénèrent souvent en luttes sanglantes où les haches et les coutelas jouent le premier rôle. Un Bangala qui en traiterait un autre de « sauvage » s'attirerait immédiatement la colère de ce « sauvage » et le sang ne tarderait pas à couler.

Les Bangala ont, comme on dit vulgairement, la tête près du bonnet.

LAMOTTE, Chez les Congolais, 106.

Avec le prix d'une chèvre, vendue au blanc, on peut se procurer dix pots de *masanga*, et cette boisson capiteuse... c'est la vie du nègre.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 350*b*.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173. — BULS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 233. — DEKEN (DE), *Miss. Chine Congo*, III (1896), 235*a*. — FORFEITT, *Miss. Herald London*, 1890, 89.

B. — Vie matérielle.

b) Alimentation.

28. — *Anthropophagie.* — Vient ensuite cette population féroce des Bangala. C'est la première population connue comme étant d'un cannibalisme avéré; les naturels l'avouent d'ailleurs; ils ne se mangent pas littéralement entre eux dans le même village, mais de temps en temps ils se font de petites guerres en vue de faire des prisonniers pour les manger. Ils portent, en général, des colliers faits avec des ossements de mains humaines.

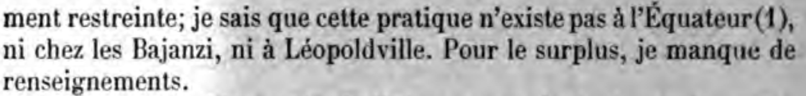
J'ai longtemps douté de l'existence des cannibales; cependant j'ai dû finir par me rendre à l'évidence, il y en a.

Valcke, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 212.

Obwohl dies mehrmals bestritten wurde, so ist es doch meiner Ansicht nach-welche sich an die der erfahrensten Kenner anschliesst-zweifellos, dass die Bangala Anthropophagen sind. — Dem Weissen gegenüber schämen sie sich freilich dieser Sitte und leugnen sie ab, meist jedoch nur so, dass sie angeben, in ihrem speciellen Dorfe würde man beileibe keinen Menschen essen, doch die Leute im Nachbardorfe seien arge Cannibalen. Doch wurden mir von mehreren Bangala-Arbeitern und Weibern an den Stanley-Fällen, sowie von den in Bangala durch Jahre stationirten Weissen übereinstimmende Berichte mitgetheilt, welche an dem Bestande der Sitte nicht zweifeln liessen. Allerdings hat noch niemals ein Weisser einen Menschen in Bangala fressen gesehen. Es liesse sich dies eben nur derart constatiren, dass der betreffende Europäer einen Sklaven ankaufen und zum Abschlachten und Verspeisen desselben einige Bangala-freunde einladen würde, was nicht gut thunlich ist.

Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

D'après mes renseignements particuliers, le cannibalisme n'est signalé que dans les différentes tribus des Bangala, région relative-



ment restreinte; je sais que cette pratique n'existe pas à l'Équateur(1), ni chez les Bajanzi, ni à Léopoldville. Pour le surplus, je manque de renseignements.

Il est remarquable que les indigènes ne se doutent pas du caractère odieux de ces mœurs barbares; mais je puis affirmer qu'il y a en eux suffisamment de germes de bonnes qualités et une tendance si grande à se rendre aux arguments d'intérêt matériel, que nous pouvons espérer voir un jour supprimer ces usages sanglants; je l'établirai plus tard.

J'ai cherché s'il fallait attribuer le cannibalisme à une idée superstitieuse ou au désir de se rendre invulnérable à la guerre; je n'ai rien découvert de semblable, mais ce que je puis dire, c'est que les Bangala que j'ai interrogés m'ont tous déclaré qu'ils trouvent bon, pour l'humiliation des vaincus, que ceux-ci ne puissent retrouver les prisonniers qu'on leur a faits; or, en les mangeant, disent-ils, il n'en reste pas de trace.

Il est certain aussi que le désir de manger de la viande est pour beaucoup dans le cannibalisme; cependant, si l'on voulait prétendre que le défaut de ressources alimentaires est une des causes je ne pourrais l'admettre; il y a, dans cette contrée, une grande abondance de vivres. Ils ne mangent d'ailleurs pas assez souvent de l'homme, pour qu'on puisse dire que l'homme constitue une base d'alimentation.

Un dernier mot sur ce sujet : les femmes de ce pays ne mangent pas de chair humaine.

COQUILHAT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 635-636.

(1) Le cannibalisme sévissait à l'Équateur.
Major FIÉVEZ.

Leur anthropophagie ne fait aucun doute. C'est eux qui ont trouvé cette agréable définition de la chair humaine : « de la viande qui parle » !

COUROUBLE, *Le Congo*, II (1905), 328*a*.

Cannibalism among them, according to Lieutenant Wester, is a part of their funeral festivities. Upon the death of any one of considerable importance it has been the custom to decapitate about twenty slaves, who accompanied the deceased person in the other world. Half of each body is buried by the side of the dead Bangala and the otherhalf is cut up into small pieces and boiled for the funeral feast. When half of the water in the great kettles where the food is preparing has evaporated, the feast is regarded as ready and the community partakes of the banquet, consisting solely of human flesh and vast quantities of native beer.

ADAMS, *Goldthwaites G. Mag.*, I (1891), 466.

BANGALA
(Congo).

B, **28** (*suite*).

... Les Bangala ne se contentent pas de munir le défunt de choses matérielles; ils le font accompagner de ses esclaves et de ses femmes, c'est-à-dire qu'ils les sacrifient sur sa tombe. Ils leur attachent la tête à un bananier et les décapitent avec un long couteau terminé en forme de serpe. Chaque victime est ensuite partagée en deux; une moitié est enterrée avec le défunt et l'autre moitié est mangée par les parents et les habitants du village qui font cuire cette chair humaine dans des marmites pleines d'eau. Ce n'est que lorsque cette eau est à demi évaporée qu'ils trouvent cuit à point leur horrible festin (1). La chair humaine, disent ces anthropophages, est légèrement sucrée. Ces repas monstrueux donnent lieu à des fêtes pendant deux jours; passé ce délai, s'il reste encore des cadavres, chacun en emporte un morceau chez lui. J'ai rencontré une fois une pirogue entièrement chargée de ces funèbres débris.

Heureusement l'influence européenne a déjà réussi à diminuer considérablement le cannibalisme dans ces contrées.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 23.

(1) M. Lothaire conteste ces détails.

Um das betreffende Opfer, meist einen Kriegsgefangenen, fremden Sklaven, etc. werden mehrere grosse Krüge mit *Masanga* aufgestellt. Hierauf wird ihm der Kopf rasirt und die Arm-und Beinknochen gebrochen. Zuletzt wird er in Palmöl gebraten. Alles, selbst die Eingeweide sollen gegessen werden, nur die Genitalien nicht, da diese Entzündungen hervorrufen sollen. Den Weibern ist der Genuss von Menschenfleisch untersagt. Für Menschenfleisch bedient man sich eigener dreizinkiger Eisengabeln.

Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

Mongonga, chef de Mongwele a acheté à Bolombo un natif d'Irebu qui avait été surpris en flagrant délit de conversation non autorisée par le mari avec une femme de l'endroit. Il lui a cassé, ce matin, les bras et les jambes à coups de masse, afin de le manger demain. Dans l'état où il est, ce malheureux est perdu : essayer de le sauver est inutile. Je vais néanmoins prévenir Mongonga que, s'il le tue, je lui refuserai son présent mensuel! ...

Mongonga a exposé toute la nuit sa victime, encore vivante, à tremper dans le fleuve, la tête seule sortant de l'eau. Le but était de rendre l'épiderme noir plus facile á enlever. Cette opération s'est faite au lever du jour après la décapitation. La tête a été bouillie dans un pot séparé. Quant au corps, on l'a dépecé et mis dans la marmite avec des quartiers de chèvre, de l'huile de palme et du sel. De grandes quantités de chikwangue (pain de manioc) avaient été cuites. Vingt jarres de bière de canne étaient réunies. Des amis étaient invités, notamment Longenga, le chef des Mokolengila d'amont.

Le festin a été superbe. Vers cinq heures les convives s'embarquent dans une grande pirogue au centre de laquelle est placée, dans un énorme vase, la moitié restante de l'homme étuvé. Il s'agit d'aller continuer la fête chez Longenga, qui a fait une belle provision de bière. L'embarcation passe devant la station, tout son monde chantant au son du tambour. Mongonga s'aperçoit qu'il a à causer à quelqu'un d'ici et il fait diriger le canot vers mon débarcadère. Cette fois cela dépasse les bornes, je lui intime défense d'aborder, en exprimant toute mon horreur pour son anthropophagie.

Le chef de Mongwele est franchement surpris de ma répulsion. Vous voulez rire, n'est-ce pas, fait-il.

Et il continue à approcher. J'appelle les Haoussas avec leurs fusils et je le fais mettre en joue. Alors seulement Mongonga croit à mon dégoût, mais il ne le comprend pas davantage.

« Pourquoi l'homme blanc m'en veut-il? dit-il à ses amis. Quand il tue une chèvre je ne m'en mêle pas. Cet homme que j'ai mis à mort était bien ma propriété : je ne l'avais ni volé ni capturé, mais bien acheté pour de la belle étoffe.

Coquilhat, 269-270 et *Congo Belge*. IV (1899), 185.

En général, toutefois, vu la valeur intrinsèque d'une femme, cette dernière échappe aux sacrifices humains, faits seulement dans le but de se procurer de la chair humaine à manger. Cependant j'ai vu faire une exception. Un notable Bangala appelé Mongonga avait

B, **28** (*suite*).

dix femmes. La passion de cet homme pour la chair humaine était telle, que pour satisfaire ce goût immonde, il n'a pas hésité, en diverses circonstances, à accuser sept de ces femmes de crimes imaginaires pour lesquels il les fit mettre à mort et les mangea ensuite. Une de ces malheureuses fut exécutée le soir même du jour où elle avait mis un enfant au monde. Ces exemples de cannibalisme ne pouvaient évidemment que soulever chez nous des sentiments d'horreur et des protestations, mais les indigènes n'ont jamais pu s'expliquer nos réclamations à cet égard et, quand, après des scènes de ce genre, nous leur fermions nos portes, pour leur faire comprendre notre réprobation de leur conduite, ils se mettaient à protester, nous assurant qu'ils n'avaient certainement rien fait de répréhensible, et que les hommes ou les femmes qu'ils avaient tués et mangés leur appartenaient bien en toute propriété.

En un mot, pour ces hommes manger une de leurs femmes ou une de leurs esclaves est une chose tout aussi naturelle que peut l'être pour un Européen le fait de tuer et de manger un des poulets de sa basse-cour.

Westmarck, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 435.

Mais, comment l'État, qui a la force et le droit ne s'oppose-t-il pas à ces horreurs (du cannibalisme)? Et moi je vous réponds que les agents de l'État font leur devoir; ils défendent, ils poursuivent cet affreux cannibalisme. Mais la nuit est si noire à l'Equateur. Les mangeurs de chair humaine chassés d'une île passent dans une autre. Il y en a des milliers sur le fleuve immense. Et à défaut des îles, n'est-elle pas là, la sombre forêt qui commence à quelques pas de la rive et s'étend à l'infini?

Cambier, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 363.

The white men who have successively held the post of Commander of Bangala Station have endeavoured and with some success to repress the practice of eating human flesh in the dictrict around the station.

Ward, *Five years...*, (1891) 136.

Bangala. Congo. B, *b*, 28.

Au fur et à mesure que l'expansion européenne augmente, cette épouvantable pratique diminue et elle disparaît tout à fait dans les environs des stations où maintenant les cannibales « enfants du fleuve », viennent en foule offrir leurs bras.

Congo Ill., I, 169-170.

On peut dire qu'à la suite de la pénétration faite dans tout le pays, le cannibalisme a complétement disparu.

LOTHAIRE.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 175*b*. — BENTLEY, Pioneering..., II, 254, 261, 271. — BURROWS, The land of the pygmies, 150-154. — COQUILHAT, 203, 217, 269-274. — ID., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 635 et *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, VIII (1884), 702; *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 514. — COUROUBLE, *Le Congo*, II (1905), 328*a*. — DELIGNE, *Congo Ill.*, II (1893), 122. — DEMEUSE, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, VIII (1889), 119. — DROOGMANS, Le Congo, 65. — DUPONT, Lettres, 31. — HINDE, *Globus*, LXVIII (1895), 308. — ID., *Mouv. Géogr.*, XIV (1897). — ID., *Congo Belge*, II (1897), 99-100. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 103-104, 110. — MASUI, D'Anvers à Banzyville, 65. — MENSE, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, 1887, 642. — MOGANGA, *Le Congo*, I (1904), n° 7, 3*b*. — PAGELS, *Ymer*, VII (1886), 245. — RONSLÉ (VAN), *Miss. Chine Congo*, I (1890), 314*a*. — ID., *Mouv. Géogr.*, VII (1890), 93*c*. — STAPLETON, *Miss. Herald London*, 1891, 316-318. — TAUNT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XI (1887), 169. — WARD, Five years..., 132, 133, 136, 141, 155. — WEEKS, *Miss. Herald London*, 1892, 399, 412. — WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 431-437. — ID., *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 23. — WILDE (DE), *Miss. Chine Congo*, II (1894), 526*a*. — WILVERTH, *Congo Ill.*, IV (1895), 158. — *Congo Belge*, IV (1899), 185. — *Congo Ill.*, II (1893), 51.

BANGALA
(CONGO).

B. — **Vie matérielle.**

b) ALIMENTATION.

29. *Géophagie.* — Les fictions les plus invraisemblables se réalisent. Il y a des tribus géophages qui mangent de la terre comme nous mangeons des gâteaux. Au Congo belge, à Nouvelle-Anvers, rapportent des témoins oculaires, on se procure, pour 5 centimes le kilo, une sorte d'argile dont les indigènes sont très friands. C'est une terre jaune, d'agréable odeur, qui contient de l'acide silicique, de l'oxyde d'aluminium, du sodium et un peu de fer. On vient d'en apporter une certaine quantité en Europe, et les journaux scientifiques en ont publié l'analyse faite au laboratoire chimique de l'Université de Copenhague.

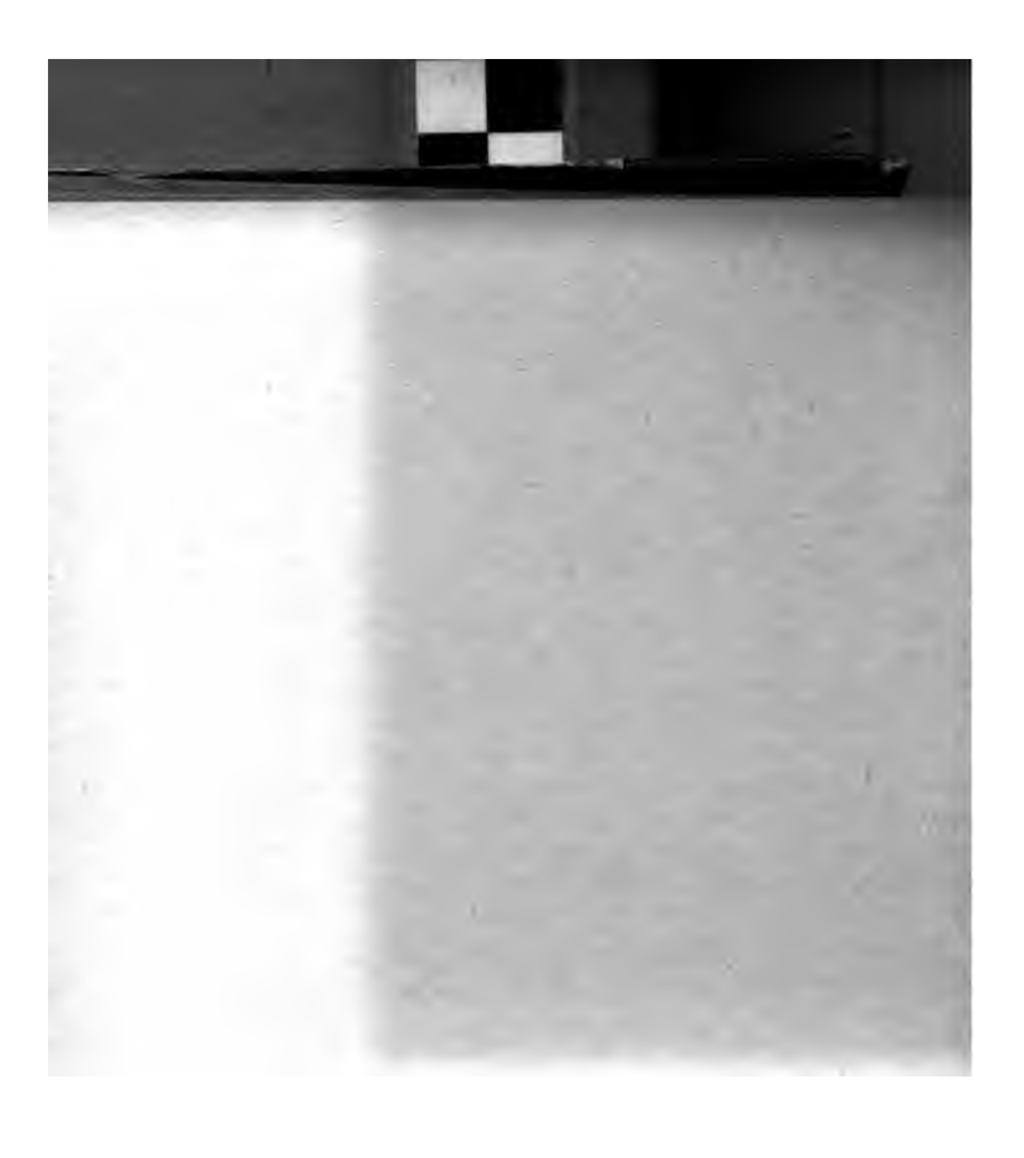
Miss. Afr. PP. BB., 1903, 27.

30. *Conservation des aliments.* — Ici, point de greniers conservant de grosses provisions pour les jours mauvais; point de fruitier, point de cave, point de garde-manger. Ces prévoyances du lendemain sont impossibles à ce peuple d'enfants. Dans la case du nègre le plus amateur de confort, vous trouverez un pot d'huile de palme, cette huile composant l'unique et sempiternelle sauce à tous les mets, et quelques poissons secs, pour le jour où l'on ne pourra s'en procurer de frais. Mais après cela... plus rien.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 349*b*.

... Le poisson est presque toujours fumé...

COQUILHAT, 362 (voir B, *b*, 22).



B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

31. *Coloriage.* — Beaucoup, tant hommes que femmes, ont sur tout le corps la peau couverte d'une poudre rouge-brun, les cheveux même en sont teints et on en enduit même les plus petits enfants.

Fr. de Hert, *Précis historiques*, 3e sér., IV (1895), 250.

Enfin, n'oublions pas la poudre rouge *nkula* (1), produit du tronc d'une espèce de faux santal, qui, macéré dans de l'huile de palme, est frotté sur tout le corps. Cet enduit se conserve sur la peau le plus longtemps possible, peut-être un mois. D'un ton rouge éclatant au début, il ne tarde pas à passer à l'acajou, puis au brun.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 42-43.

(1) A propos de nkula, ngula, gula, kula voir De Wildeman, *Belgique Colon.*, VIII (1902), 193; Id., *Revue des Cultures coloniales, Paris*, 1902, 43; Id., *Ann. Musée Congo*, Bot., 5e sér., I, fasc. 1 (1903), 48-49 (Études sur la flore du Bas- et du Moyen-Congo).

Les individus des deux sexes se peignent le corps de raies de toute couleur qui dessinent des arabesques variées.

Le principal ornement du visage consiste en une couche de blanc sur les paupières. On dirait un monocle. Souvent leur corps est teint en rouge avec l'écorce d'un arbre.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 21; Id., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VII (1888), 25.

Le *ngula* a surtout un rôle de relèvement protecteur. Un noir a moins froid et souffre moins des piqûres quand il s'est enduit le corps de cette substance.

On fabrique le *ngula* en frottant l'une contre l'autre deux brèches humectées d'*esebo*.

On recueille la poudre rouge et on la sèche au soleil en gâteaux ou bâtonnets. Au moment de s'en servir on les délaie dans de l'huile. Les gens de l'intérieur emploient le charbon de bois, pilé et pétri à l'huile.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 232a.

Les Bangala s'enduisent parfois la figure d'une couleur noire ou rouge; je m'étais imaginé, au début de mon séjour parmi eux, que cette pratique était l'œuvre de la coquetterie bien qu'elle eût pour effet d'enlaidir considérablement ceux qui la suivaient. Je me trompais. Ces peintures sont des fétiches. Les unes protègent contre la médisance et les dénonciations; les autres mettent à l'abri du danger dans les combats, aussi faut-il voir les débauches de couleurs les jours de bataille.

COQUILHAT, 291-299 et *Congo Belge*, VI (1901), 335*a*.

On porte le deuil d'un proche parent en se bariolant le corps en tout ou en partie d'une espèce de craie blanche. Pour certaines maladies, on se peint entièrement en rouge.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1891), 414*b*.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 172-173. — BENTLEY, Pioneering..., II, 268. — BULS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 234. — HAULLEVILLE (A. de) et COART, *Le Congo*, III (1906), 340. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 107. — RONSLÉ (Van), *Miss. Chine Congo*, I (1891), 526*b*. — WESTMARCK. *Ausland*, LIX (1886), 940 — *Congo Ill.*, I (1892), 16.

B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

32. *Tatouages*. — Les anciens Bangala ont une barre uniforme sur le front depuis la tempe gauche jusqu'à la tempe droite... Les dames Bangala sont très fières de montrer leurs mollets brodés de feuilles.

Coquilhat, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 241.

Tatouages à la couleur noire : *mampî* 5 (1); par grosses excroissances : *mpôta* 3; par petites excroissances : *munkôma* 8 (collectif *nkomâ* 3); verticaux sur le front : *mundéndé* 8 (*ndéndé*); près de l'oreille (pl.) *nkôma* 8-3 *bimbudja* 1; sur le ventre (pl.) : *nkôma* 8-3 *ntémba* 8-3; sur les bras : *ekômba* 1.

Cambier, Essai sur la langue congolaise, 44.

(1) Le chiffre indique la classe du substantif.

Le tatouage est régi par la mode. Anciennement, le Bangala se balafrait le front de lignes transversales (trois ou quatre). Quelques vieux ont encore ces signes.

Actuellement les tatouages suivants sont les plus fréquents :

1° L'*ekwala* : ressemblance lointaine avec une crête de coq, série de proéminences transversales, charnues, larges de 0m025 environ, commençant à la racine du nez et s'élevant jusqu'à l'articulation front-pariétale. Ces cicatrices sont produites par des incisions répétées;

2° *Bimbandja :* cicatrice ressemblant à des barbelures de flèches; situation : entre les oreilles et les yeux;

3° *Montenda :* deux séries de lignes situées au devant du sternum;

4° *Joto :* séries transversales et alternées de lignes et de points sur le ventre, s'arrêtant aux flancs;

5° *Jeno :* triangle de points à sommet sur le pubis;

6° *Imbembele :* séries transversales de lignes au bas du dos.

Ailleurs qu'à Bangala, ces dessins ont des significations allégoriques; crocodiles, poissons, hommes, lances.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*a-b*.

Die Stammesmarke besteht aus einer Reihe von Narbenwülsten, die vom Haarrande bis zur Nasenwurzel verlaufen, sowie einigen Schnittnarben auf den Schläfen.

Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

This process is repeated again and again until, in the case of the Western Bangala, the tribal mark, which is a line down the forehead to the nose, stands out on the forehead like a comb of cock, nearly an inch in height. The braver the man, the less afraid he is of pain, the bigger his « comb ».

Bentley, Pioneering..., II, 270.

Les femmes Bangala ne sont guère appétissantes avec leurs tatouages extravagants.

Cauteren (Van), *Congo Belge*, VI (1901) 323*b*.

Le tatouage bangala, hideux au premier moment, cesse bientôt d'être choquant. Dès que l'œil s'y est fait, ce tatouage acquiert beaucoup de cachet, car il laisse toute son expression à la physionomie, n'enlève rien à la fraîcheur de la jeunesse, et accentue au contraire l'air martial des guerriers.

Lemaire, *Congo Ill.*, I (1892), 154.

Tous les Bangala, indistinctement, portent tout au moins cette étrange crête de coq qui part de la racine du nez pour se perdre sur le sommet de la tête. En réalité, on n'est pas fixé sur le procédé au moyen duquel les nègres obtiennent cette succession régulière de saillies et de sillons. Ce qui est singulier c'est que la peau qui forme cette crête ne présente absolument pas, en aucun point, l'aspect du tissu cicatriciel ; elle est aussi douce, aussi fine, aussi mobile sur les parties sous-jacentes qu'en n'importe quel autre endroit du front, tout en conservant, chez certains individus, une résistance suffisante pour que chaque saillie reste relativement dressée, en quelque sorte turgescente; tout au plus la coloration y est-elle un peu plus pâle qu'ailleurs. Plusieurs de ces tubercules sont bifides, c'est-à-dire qu'un sillon n'ayant pas la même profondeur que les autres les divise, sans atteindre le niveau de la peau du front. Cette crête fait souvent une

B, 32 (*suite*).

saillie de 2 centimètres. On dit que les tatouages doivent être entretenus, c'est-à-dire recoupés de temps en temps, sans cela ils finissent par s'effacer.

Aux tempes et sur diverses parties du corps, notamment sur la ligne médiane de la poitrine et du ventre, à la ceinture, sur les fesses, sur les cuisses, aux épaules, aux bras, aux poignets, au dos de la main et, chez la femme, sur le mont de Vénus, et jusque sur les grandes lèvres, les Bangala portent encore d'autres tatouages dont les uns, ceux des tempes, par exemple, se rencontrent communément et semblent constituer, de même que la crête frontale, un signe de tribu, et dont les autres sont plus ou moins fantaisistes. Les tatouages des tempes consistent en deux ou trois séries de lignes obliques disposées en sens inverse, mais l'un à côté de l'autre, de façon à figurer dit-on des palmettes. Nous ne pourrions affirmer que ces tatouages s'obtiennent par un procédé différent de celui que l'on emploie pour la crête frontale mais ils se présentent bien plus sous l'aspect de cicatrices. On raconte d'ailleurs que ces élevures sont obtenues en faisant une incision et en bourrant de matières inertes la plaie dont les lèvres ont été écartées et soulevées au moyen d'un instrument spécial; quand la plaie est sur le point de se cicatriser, on recommence et ce, jusqu'à ce que l'on obtienne une surélévation suffisante par le bourgeonnement des chairs vives. Cette manière de faire est très admissible, nous le répétons, pour tous les tatouages sauf pour le tatouage du front.

Les tatouages du corps ne sont pas toujours formés par des lignes de traits obliques qui se touchent, mais le plus souvent par des petits traits obliques séparés les uns des autres; toutefois on rencontre aussi, isolées les unes des autres, de petites palmettes de deux ou trois traits accolés. Sur la poitrine, il y a ordinairement une double rangée de ces traits séparés, s'étendant depuis la fourchette sternale jusqu'à l'ombilic. Sous l'ombilic, une, deux, trois et même jusqu'à sept ou huit rangées de traits forment une ceinture plus ou moins régulière, interrompue parfois sur les côtés ou au milieu des reins par d'autres

dispositions : petites rosaces, lignes disposées en carrés, en losanges, etc. Chez quelques individus, les petits traits obliques de la ceinture sont également bordés par une rangée de palmettes. Ces losanges, ces carrés et ces rosaces se retrouvent aussi quelquefois sur la poitrine au-dessus des mamelons et en arrière sur les omoplates et sur les fesses. Sur les épaules ce sont souvent trois ou quatre bourrelets très saillants qui descendent de l'acromion jusqu'aux attaches inférieures du deltoide.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XIII (1894), 298-299.

A propos des tatouages, je disais dans mon article sur les Congolais d'Anvers que l'on n'était pas fixé sur le procédé au moyen duquel les Bangala obtiennent cette étrange crête de coq, formée de saillies et de sillons, qui part de la racine du nez pour se perdre sur le sommet de la tête, et je faisais cette remarque que la peau qui forme ces saillies ne présente absolument pas l'aspect d'un tissu cicatriciel et qu'elle reste aussi douce et aussi fine qu'en aucun autre point du front.

J'étais donc curieux de savoir de la bouche même des Bangala comment ils s'y prenaient pour obtenir ce curieux résultat. Grâce à l'obligeance du lieutenant Lemaire qui m'a servi de traducteur, voici ce que j'ai appris :

L'opération commence quand l'enfant n'est encore âgé que de six ou sept mois. La peau, fortement pincée entre les doigts, est incisée profondément et la plaie est abandonnée à elle-même dès que l'hémorrhagie s'arrête, on ravive la plaie au bout de trois jours et l'on continue ainsi à couper dans le fond des sillons pendant des années et des années : on ne cesse d'entretenir ces incisions que quand les cheveux grisonnent et quand les dents tombent, ainsi que le disait la femme qui donnait ces détails. C'est donc dans les sillons que l'on coupe, et la peau fait saillie sans présenter de traces cicatricielles.

Ce tatouage frontal porte le nom de *ekwala* en langue bangala. Les palmettes tatouées sur les tempes s'appellent *bimbundja*. Les autres tatouages sont de pure fantaisie; voici les noms qu'on leur donne, d'après ce qui m'est rapporté : sur la poitrine on les désigne du nom de *montimba;* sur le ventre des femmes, c'est *mompombo* au-dessous de l'ombilic, et *mbamba* au-dessus; enfin, sur les avant-bras, c'est *ekumba*. Je rapporte naturellement ces mots sous toutes réserves.

Un seul Bangala ne portait aucun tatouage (n° 40 de Tervueren).

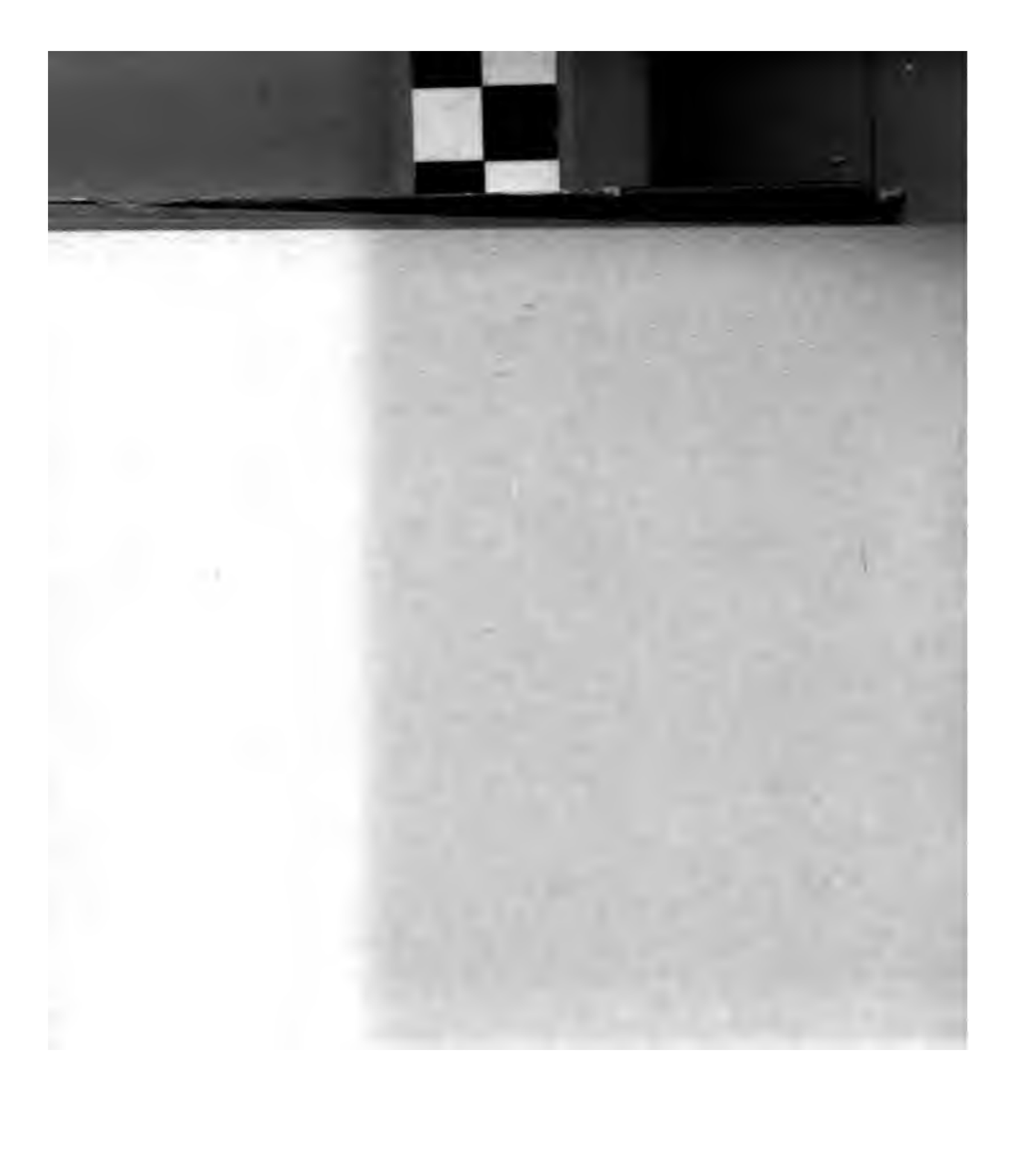
Outre les tatouages que j'ai décrits dans mon travail sur la série d'Anvers, on commence à voir aux Bangala un tatouage en noir que

B, 32 (*suite*).

l'on ne rencontrait que chez les Batetela et chez les nègres qui avaient été au service de quelques chefs arabes du Maniema; c'est un tatouage en noir obtenu par des piqûres colorées avec le suc de la pomme d'acajou, Anacardia occidentalis. Ces tatouages se font surtout aux tempes et au front.

Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 195-196.

Cf. Brussaux, *Anthr. Paris*, II (1891), 152. — Buls, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 234. — Comber, *Miss. Herald London*, 1885, 20. — Coquilhat, 207. — Courouble, *Le Congo*, II (1905), 328*a-b*. — Denisart, *Bull. Soc. Géogr. Rochefort*, XXVI (1904), 262. — Dupont, Lettres..., 31. — Hinde, *Congo Belge*, II (1897), 99*b*. — Johnston, *Journ. Anthr. Inst.*, XIII (1884), 469. — Laloy, *Anthr. Paris*, VI (1895), 710. — Lamotte, Chez les Congolais, 107. — Masui, D'Anvers à Banzyville, 65. — Mense, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, 1887, 629. — Mons (Van), *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XI (1892), 212. — Thonner, Im afrikanischen..., 19, 68. — Ward, Five years..., 136. — *Belgique Colon.*, III (1897), 331*a*; 378*b*. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 513. — *Congo Ill.*, I (1892), 16, 169.



B. — Vie matérielle.

c) Vêtements.

33. *Objets suspendus au corps.* — En fait de perles, on estime peu les verroteries, mais beaucoup la perle blanche de Venise. La rose est encore assez en faveur, la blanche l'est très peu... L'oreille des femmes est souvent trouée; on y met une breloque de perles ou de cuivre... ceintures de deux à cinq rangées de cauries portées par les femmes.

Coquilhat, 363.

Comme bijoux, les hommes portent des anneaux de fer dans lesquels sont enchâssées des dents des ennemis qu'ils ont vaincus et mangés. Les femmes aiment davantage le luxe : leurs anneaux sont en cuivre et entourent le cou; il y en a qui pèsent jusqu'à vingt-cinq livres et elles s'en montrent très fières. Elles portent également des bracelets en laiton.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 21; Id., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 24.

Ils portent au cou, à la cheville, aux poignets des anneaux en fer (*monke*) de différentes formes, ou en cuivre (*dje*), ou bien encore des cordelettes porte-amulettes (*nsebu*, *masaunga*).

...Dans les lobes des oreilles, elles portent des anneaux en métal, *indongo;* au cou, un anneau en cuivre jaune, vrai carcan pesant 3 à 5 kilos et plus.

Aux chevilles et aux poignets elles ont les mêmes ornements que les hommes, mais plus lourds et plus nombreux. Les enfants courent nus. Quelques-uns ont des *nsebu* ou amulettes.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 231*b*-232*a*.

L'habillement se complète par des bracelets en fer, en laiton ou en cuivre rouge passés aux bras et aux chevilles, par des colliers de perles et de sonnettes de provenance européenne.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 42.

Cf. Bentley, Pioneering..., II, 268. — Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Anthr. et Ethn., 3e sér.; I, fasc. 1 (1902) 50; fasc. 2 (1906) 229, 311. — Lamotte, Chez les Congolais, 107. — Valcke, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 212. — Westmarck, *Ausland*, LIX (1886), 940.

M. le capitaine Duvivier accompagne l'échantillon (du Cephalonema polyandrum) qu'il a transmis à l'État de ces mots : nom indigène : *Mokongi*. De l'écorce les Bangala font leurs pagnes.

WILDEMAN (DE), Notices..., I, fasc. 1 (1903), 30; ID., *Mouv. Géogr.*, XVIII (1901), 55.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 172-173. — LEMAIRE, Africaines, 229-230.

B. — **Vie matérielle.**

c) VÊTEMENTS.

37. *Coiffure.* — La coiffure est presque toujours en plumes blanches ou noires; rares sont les bonnets en peau de buffle ou de chèvre. La peau de léopard est réservée à Mata-Buike qui s'en est fait une sorte de tiare, la queue pendant sur le dos.
COQUILHAT, 211.

La coiffure des hommes se compose d'une peau de léopard dont ils laissent pendre la queue derrière le dos (1).
WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 21 ; ID., *Bull Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 25.

(1) Ce genre de coiffure est bien rare.
LOTHAIRE.

Als Kopfbedeckung dient ihnen eine Art dreifacher Krone, welche sie aus Affenfell darstellen.
WESTMARCK, *Ausland*, LIX (1886), 940.

La coiffure en peau, *lusuku*, était réservée aux chefs; elle était faite en peau de singe, léopard, chèvre et ornée de plumes.
HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*a*.

Le chapeau (*lukussu?*), en peau de singe ou de léopard, était réservé au chef. Dans les réunions, l'orateur s'en affublait.
HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

En réalité, la peau de singe sert surtout à faire des bonnets que les vieux indigènes portent, en général, à peu près seuls, quand leur crâne devient chauve et qu'ils ne peuvent plus se payer le luxe d'une belle chevelure soigneusement tressée et imbibée d'huile de palme parfois aromatisée.
LOTHAIRE.

Cf. DELGEUR, *Bull. Soc. Géogr. Anvers,* II (1878), 50. — JOHNSTON, *Graphic,* XXVIII (1883), 498. — MÜLLER, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 39.

38. *Ornements et parures.* — Voir B, *c*, 33, 37.



B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

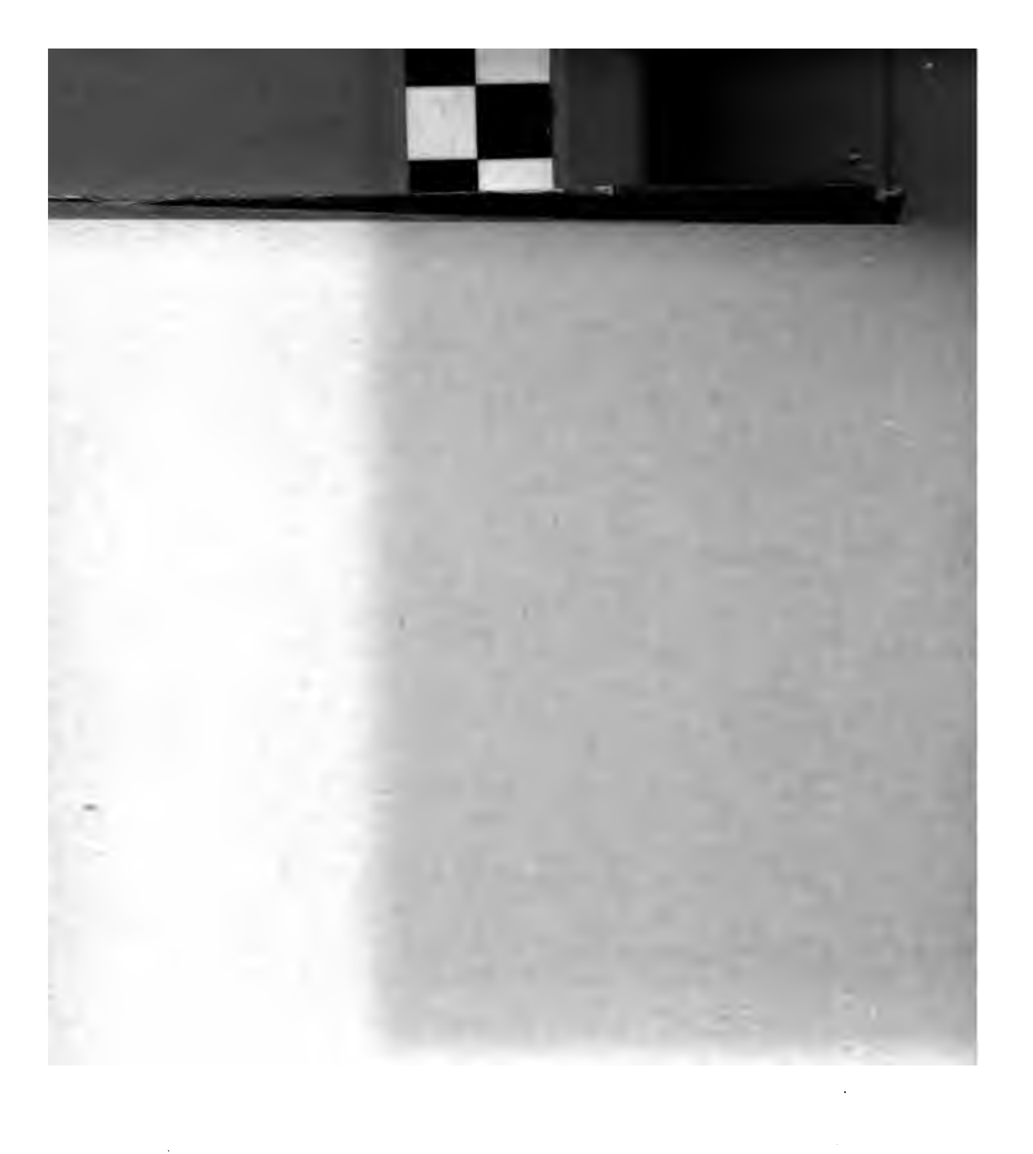
39. *Situation.* — Abordons à la rive droite, chez les Bangala. Considérée dans son ensemble, qui comprend les deux districts d'Iboko et de Mabali et les quartiers du Gombe, l'agglomération au milieu de laquelle s'élève notre station peut être appelée une grande ville du Congo. Mais cette ville au lieu d'avoir toutes ses habitations serrées comme dans nos centres, forme une série de villages espacés par des intervalles de 100 mètres à 1 kilomètre. Ces intervalles sont généralement des parties trop basses, peu favorables à l'assiette d'un établissement.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 39.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173. — Thonner, Im afrikanischen..., 20.

40. *Habitations transportables.* — ... Elle (la hutte) a l'avantage de pouvoir être transportée d'un lieu à un autre au gré de son propriétaire qui n'a qu'à enlever les quatre parois, le toit qui se replie en deux et les pieux.

Wilverth, *Congo Ill.*, IV (1895), 141.



B. — **Vie matérielle.**

d) HABITATIONS.

41. *Habitation type.* — Les maisons sont des cabanes longues de 5 à 10 mètres, larges de 2 et, à la ligne de faîte, hautes autant que larges, sans fenêtres, n'ayant qu'une simple porte dont le seuil est relevé à un pied au-dessus du sol. Les murs et les deux versants du toit sont faits de branches de palmier artistement tressées et que le feu de bois de toutes les nuits recouvre d'une couche brillante d'un brun tirant sur le noir. Les cabanes d'un même quartier sont très rapprochées, un mètre à peine les sépare.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 39-40.

Chaque chef de famille important dispose d'un hangar sans cloison; ses dimensions parfois très grandes — hauteur, longueur et largeur — donnent une idée de l'importance du propriétaire.

C'est là le lieu de réunion de la famille : on y cause entre amis; on y règle toutes les affaires; les repas s'y prennent souvent; on y fume, cause et boit.

C'est là que s'installe souvent le forgeron qui vient arranger les armes ou réparer les houes.

En cas de mauvais temps on y prépare la cuisine qui d'ordinaire se fait en plein air.

Qu'il fasse trop chaud ou qu'il pleuve, le Bangala y trouve l'ombre et le couvert; il quitte sa case le matin et n'y rentre que le soir pour dormir.

LOTHAIRE.

Des auteurs veulent y voir (dans la forme rectangulaire des huttes) la trace de l'influence de l'occupation primitive du Bas Congo par les Portugais. Cette déduction me paraît hasardée. La forme conique n'a été signalée que sur le haut Aruwimi et sur le haut Ubangi. Habituellement, les cases des chefs ne se distinguent guère de celles du commun des mortels. Toutefois, M. Grenfell, a vu à Lobengo, en aval de Monsembe, un palais ou *ngumba* appartenant au prince de l'endroit. C'était, dit-il, simplement un grand toit de 60 à 70 pieds de long sur 20 à 25 de largeur, supporté par des montants et sans murs. Les poteaux principaux étaient artistement ouvrés à l'aide de ciselures qui ajoutaient grandement à l'apparence de la construction et qui dénotaient une somme considérable d'adresse et de patience.

COQUILHAT, 370-371.

Les paillottes sont basses, alignées parallèlement au fleuve. Elles ont une longueur de 3 à 15 mètres, une profondeur de 3 à 4 mètres. Leur hauteur devant et derrière est de 1 mètre, au milieu 2ᵐ50.

Air, lumière et habitants y ont accès par une ouverture unique, porte-fenêtre de 80 centimètres carrés à 30 centimètres au-dessus du sol. Il y a un encadrement en bois équarri interne et externe; elle se ferme avec l'*eboli*, natte consolidée par des pièces de bois. La charpente des habitations est très peu soignée. Le toit est en feuilles de raphia tressées. Les parois ont en plus des bambous juxtaposés.

Outre ces paillottes il y a des constructions appelées *djagâki*, servant d'abri et de séchoir pour les feuilles de raphia. Le *djagâki* est constitué par quatre piquets de 3 à 4 mètres, reliés à mi-hauteur par quelques bambous. Au-dessus, on entasse les feuilles de *nsese*; au-dessous, on va se réfugier pendant les grandes chaleurs. Comme lieu de repos on emploie aussi certains chimbèques, auxquels on a enlevé la paroi antérieure.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*b*.

Diese Hütten sind von rechteckigen Grundriss, grössenteils aus Palmblättern (deren Rippen und Wedeln) erbaut, und mit einem kantigen Giebeldach versehen, welches an der Breitseite der Hütte, wo sich auch die Thüre befindet, meistens bedeutend über die Hüttenwand hinaus vorspringt und das selbst durch Pfähle gestützt ist, so dass eine schmale Veranda vor der Hütte entsteht.

THONNER, Im afrikanischen..., 20.

BANGALA
(Congo).

B, **41** (*suite*).

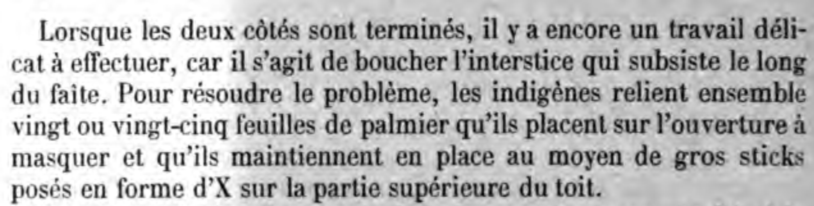
L'habitation d'un Bangala affecte la forme rectangulaire plus large que profonde; son mode d'exécution est lent; il exige beaucoup de travail et de patience. L'emplacement une fois choisi, l'indigène le nettoie et trace sur le sol la largeur qu'il compte donner à sa nouvelle demeure; il limite cette dimension par deux pieux hauts de 2m50 environ, terminés à la partie supérieure en forme de fourche, puis il relie les pieux au moyen d'une perche solide. Il mesure ensuite à partir de chacun de ses montants, des étendues égales à la profondeur qu'il veut donner à sa hutte. Aux points ainsi obtenus et qui marquent les coins du chimbeck, il plante quatre nouveaux pieux de 1 mètre à 1m50 de hauteur qu'il relie deux à deux par des perches.

La carcasse de la maison étant ainsi tracée, il reste à construire le toit. Dans ce but le nègre se procure des tiges de bambou qu'il attache après les avoir coupées à longueur, aux trois perches déjà posées; il laisse un intervalle de 20 centimètres entre chaque bambou et obtient de la sorte une charpente destinée à supporter les feuilles de palmier qui rempliront l'office de tuiles.

Ici se montre l'ingéniosité du Bangala; après avoir fait une ample provision de feuilles de palmier raphia, qu'il appelle dans son langage *insese*, il procède de la façon suivante : Il choisit une première partie de feuilles dont il replie les pennes du même côté que la tige, puis prenant d'autres *insese*, il ramène leurs pennes du même côté, de façon à former un entrecroisement et à obtenir une espèce de damier.

Ces travaux préliminaires achevés, il laisse sécher les feuilles au soleil pendant plusieurs jours; lorsque celles-ci sont entièrement jaunies, il commence l'édification du toit. A cette fin il lie ensemble six feuilles de palmier en employant comme feuille de dessous une de celles qui affectent la forme de damier; quand toutes les feuilles sont ainsi groupées et attachées par six, il fixe ces différents groupes aux bambous de la charpente en commençant par la partie inférieure du toit; il maintient au moyen de lianes un premier groupe, puis à quatre doigts d'intervalle et plus vers le haut, un deuxième groupe qui recouvre le premier sur les deux tiers de sa largeur; il continue de la sorte jusqu'au sommet.

Bangala. Congo. B, *d*, 41.



Lorsque les deux côtés sont terminés, il y a encore un travail délicat à effectuer, car il s'agit de boucher l'interstice qui subsiste le long du faîte. Pour résoudre le problème, les indigènes relient ensemble vingt ou vingt-cinq feuilles de palmier qu'ils placent sur l'ouverture à masquer et qu'ils maintiennent en place au moyen de gros sticks posés en forme d'X sur la partie supérieure du toit.

Pour la confection des parois, le noir recourt encore une fois à la feuille de palmier. Il opère de la même manière que pour le toit, mais en rapprochant les groupes de façon que toutes les tiges du raphia soient côte à côte; il place alors contre celles-ci une deuxième rangée de feuilles mais en sens inverse, de façon à ne laisser voir de l'intérieur et de l'extérieur de la case que les tiges.

Pareille construction demande plusieurs semaines pour être terminée.

WILVERTH, *Congo Ill.*, IV (1895), 141.

En général, les feuilles du raphia Laurentii sont considérées comme trop développées pour pouvoir servir à la formation des tuiles que l'indigène va appliquer sur la charpente qu'il a élevée... C'est fréquemment une plante plus réduite, le raphia nsese, dont les feuilles beaucoup moins développées fournissent la matière première des tuiles végétales à base de Raphia... L'indigène qui se rend dans la forêt pour recueillir ces matériaux ne peut plus, comme il le faisait pour l'obtention des perches en raphia Laurentii séparer sur place les folioles du rachis, mais il doit au contraire amener à pied d'œuvre la feuille entière. Avec les feuilles qu'il a coupées il forme des ballots et la caravane les rapporte au camp... Ces ballots varient fortement de taille suivant la longueur des feuilles; il en est qui dépassent en longueur plus de deux fois la hauteur d'un homme. Apportés à destination les ballots sont défaits; l'indigène trie les feuilles, classant ensemble celles de même longueur et séparant celles qui, plus ou moins endommagées, ne pourraient permettre un tressage régulier.

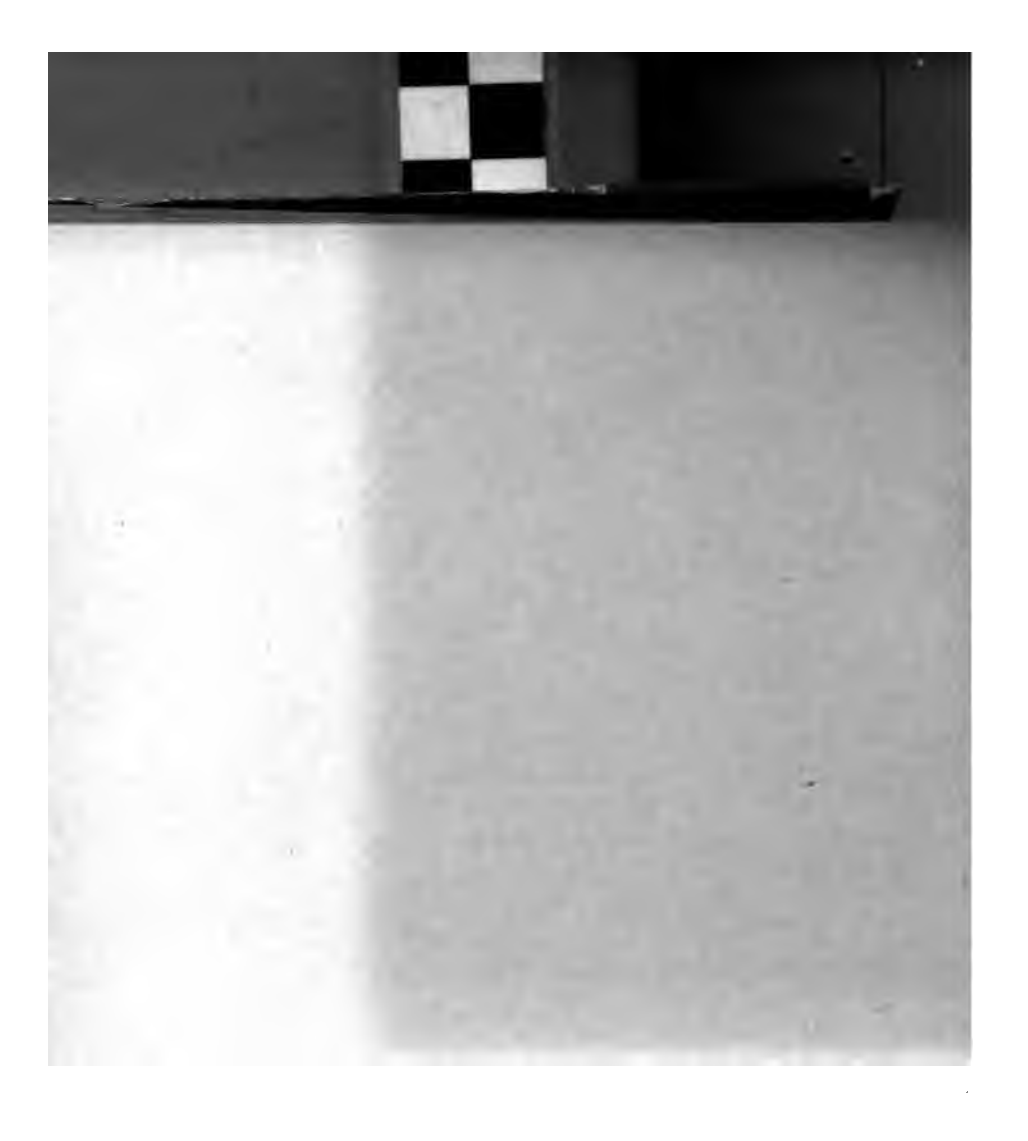
Maintenant va commencer le travail de fabrication des tuiles. Les hommes s'occupent ordinairement de cette besogne. Les folioles disposées à gauche et à droite du rachis sont ramenées les unes contre les autres comme si l'on pliait la feuille en deux, le rachis servant de charnières, puis ces folioles longues et étroites sont entrelacées. Ces enlacements sont répétés un assez grand nombre de fois de manière à obtenir, avec une seule feuille, une sorte de natte dont les extrémités des folioles restées libres forment frange.

B, **41** (*suite*).

La pose de ces tuiles très longues, généralement plus hautes que l'homme, se fait en commençant par la base de la toiture et les tuiles sont placées les unes au-dessus des autres, les franches de la tuile supérieure cachant complètement la partie nattée de la tuile qu'elles recouvrent. Il résulte de cette opération une couverture très épaisse qui, vu la résistance des folioles de raphia, et l'enduit cireux qui se trouve à leur surface, forme un revêtement très imperméable que les rayons du soleil ne traversent pas et dont la durée est presque illimitée.

WILDEMAN (DE), Notices..., II, fasc. I (1906), 53-54.

Cf. BULS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 233. — COQUILHAT, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 237. — *Belgique Colon.*, II (1896), 53*a*. — *Congo Belge*, II (1897), 159*b*. — *Congo Ill.*, II (1893), 3, 10; III (1894), 23.



B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

42. *Réparations et embellissements.* — M. Crenfell a vu à Lobengo, en aval de Mosembe, un palais ou *ngumba* appartenant au prince de l'endroit... (Voir B, *e*, 41). Les poteaux principaux étaient artistement ouvrés à l'aide de ciselures qui ajoutaient grandement à l'apparence de la construction et qui dénotaient une somme considérable d'adresse et de patience.

Coquilhat, 370.

J'ai vu très peu de travaux d'ornementation.

Les cases sont, en général, fort bien faites, proprement achevées; les feuilles de raphia vinifera qui servent à leur construction sont disposées en bon ordre; les perches qui servent de charpente ne portent pas de sculpture, sauf parfois les piliers du milieu qui ont reçu une ornementation sommaire, dessins linéaires faits à la petite hache ou herminette.

Lothaire.

B. — Vie matérielle.

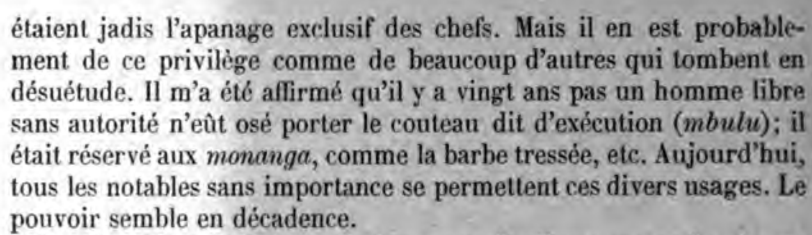
d) Habitations.

43. *Meubles.* — A l'intérieur, le mobilier est très simple : un châssis bas servant de lit, des nattes, quelques paniers, des pots en terre cuite, des lances, des boucliers, un fusil, des calebasses et quelques menus objets de ménage, enfin, une cachette quelconque pour le trésor de l'occupant. Au dehors, des tabourets ou des chaises basses à quatre pieds et à dossiers, taillées dans un seul bloc de bois, servent avec une ou deux nattes, de sièges aux habitants.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 40.

M. Grenfell a vu à Lobengo, en aval de Monsembe, un palais ou *ngumba* appartenant au prince de l'endroit... Du toit pendait une collection très variée de tous les genres de filets africains, aux mailles de toutes dimensions, à partir de la largeur d'un doigt, et comprenant aussi tous les engins depuis ceux destinés à la pêche des petits poissons dans l'eau, jusqu'à ceux nécessaires à la capture du gros poil sur terre. Il y avait aussi là des pièges à rats du genre du jouet « à la maille siamoise », dans lesquels le rat, une fois entré, est d'autant plus serré qu'il se débat davantage.

Des pipes, longues et courtes, garnissaient aussi l'intérieur; il y en avait de six à huit pieds de long. On remarquait aussi un choix de lances avec chevalet ad hoc, des approvisionnements de remèdes et de charmes, des chaises, des plats, un ou deux lits pour hôtes, des chasse-mouches, une espèce de tric-trac, des trophées variés de chasse et des brimborions trop nombreux pour être catalogués. On a déjà pu se faire une idée du mobilier des Bangala qui, sauf les nattes, est en tout semblable à celui des naturels de l'Équateur. L'oreiller en bois n'est pas très à la mode. Le tabouret n'est pas d'usage général; c'est presque un signe d'aisance. Le notable met une certaine fierté à faire porter derrière lui son siège par une de ses femmes pour se rendre à une réunion. Je ne suis pas éloigné de penser que les fauteuils à quatre pieds découpés d'une pièce dans un bloc de bois



étaient jadis l'apanage exclusif des chefs. Mais il en est probablement de ce privilège comme de beaucoup d'autres qui tombent en désuétude. Il m'a été affirmé qu'il y a vingt ans pas un homme libre sans autorité n'eût osé porter le couteau dit d'exécution (*mbulu*); il était réservé aux *monanga*, comme la barbe tressée, etc. Aujourd'hui, tous les notables sans importance se permettent ces divers usages. Le pouvoir semble en décadence.

Les fauteuils n'ont pour ciselures que des lignes assez simples ne dessinant aucune figure humaine ni aucun animal. Les grands personnages les ornent de carrés et de losanges tracés à l'aide de nombreux petits clous européens en cuivre à large tête, du genre de ceux employés sur certains de nos meubles rembourés. Mata-Buike avait plus de cinq mille de ces clous sur son siège royal et quand nous lui donnions une poignée de ces *mansosso*, il retournait joyeux chez lui les faire ajouter aux précédents. Les récipients pour liquide, courges et calebasses, sont rarement sculptés ou ornementés.

Coquilhat, 370-372.

Lit (*nkira*), ordinairement fait de planches recouvertes de nattes (*nbai*). Il est peu élevé au-dessus du sol. L'appuie-tête ou plutôt l'appuie-nuque (*ikomba*) est fait tout d'une pièce. Il a 15 centimètres de hauteur et porte souvent des dessins assez originaux.

Tabouret, *ituku*, haut de 15 à 20 centimètres, très primitif, fabriqué avec des planchettes ou des bâtonnets.

Chaise à dossier, *ngande*, sculptée d'une pièce dans un bois tendre appelé *ebondji*. La forme et les ornements sont des plus variés. Étagères, très primitives; quatre pieds et quelques traverses en font office.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*b*.

Cf. *Congo Ill.*, I (1892), 144.

B. — **Vie matérielle.**

d) HABITATIONS.

44. *Eclairage.* — Peu d'éclairage, autant dire nul éclairage.

Les indigènes passent leurs courtes soirées, assis et éclairés par le feu allumé devant leurs cases, feu qui a servi à préparer leur cuisine ou, si le temps ne s'y prête pas, dans le hangar-hall qui les abrite du fort soleil pendant le jour.

Certains ont des torches en résine, mais ils s'en servent fort rarement.

LOTHAIRE.



B. — Vie matérielle.

d) Habitations.

45. *Chauffage.* — Devant chaque cabane, un feu constitué par trois longs tronçons d'arbre desséchés obstrue quelque peu la circulation.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 40.

Les foyers ne sont jamais éteints tous à la fois au village. On se passe amicalement du feu. Le briquet rotatif consistant en une pointe de bois vivement tournée dans un trou d'une bûche n'est pas connu. Dans les camps des pêcheurs et des voyageurs, les feux sont généralement établis contre le pied d'un grand arbre mort. Celui-ci, après l'abandon de la place, continue à se consumer lentement et après plusieurs semaines on peut y retrouver encore un point en ignition. Alors à l'aide des innombrables mousses et feuilles sèches de la forêt, les nègres produisent rapidement la flamme. Au surplus, les pirogues emportent généralement du feu dans une espèce de vase en argile tenant lieu de poêle.

Coquilhat, 372 (voir B, *b*, 21).



— **Vie matérielle.**

d) HABITATIONS.

16. *Village.* — Ces villages ayant peu de profondeur, de
mètres à 1 kilomètre, s'étendent en longueur sur près de
kilomètres. Chaque village comprend les quartiers d'un certain
nbre de notables. Le quartier est composé d'une ligne droite
d'une courbe très ouverte, alignant de cinq à vingt maisons
cédées, du côté intérieur, d'une large place recouverte d'argile
achâtre battue et bordée de plantations magnifiques de bananiers
rrompues par des carrés de légumes, de maïs, et de canne à
re. C'est sur cette place que se font les réunions de la famille et
réceptions, que se préparent et se prennent les repas et qu'ont
le plus grand nombre des actes du home life. Que voudrait-on,
effet, que fissent les indigènes dans leurs maisons, sinon y tenir
lques conciliabules et y dormir?
utre les plantations de bananiers et les plants de légumes qui
cèdent la « place », le raffiné a planté une ligne à peu près droite
palmiers qu'il empêche de grandir pour développer le tronc et le
llage, ce qui donne à son lieu de réunion un aspect de fraîcheur
e coquetterie charmant. Mais, à part cet arrangement du devant
a place du quartier, celui-ci derrière et sur les côtés est entouré
nassifs de hautes herbes, parsemés de palmiers et de grands
res et traversés seulement par des sentiers larges d'un pied
nant chez les voisins. Les quartiers sont disposés de manière à
ner trois, quatre ou cinq lignes plus ou moins parallèles au
ve. En arrière s'étendent les champs et les bois.

COQUILHAT, *Revue Belgique*, LIII (1886), 39-40.

'est dans les espaces incultes que se déversent les immondices des
ers quartiers.

CHAPAUX, *Le Congo*, 554.

ie Dörfer der Bangala bestehen meist aus mehreren parallel
fenden, breiten Strassen, an welchen die Hütten, von Bananen-
nzungen umgeben, eng bei einander liegen.

THONNER, Im afrikanischen..., 20.

Les Bangala, les Wangata, les Upoto ne se fortifient pas. Ils sont en effet trop nombreux, trop guerriers, trop fiers de leur puissance; ils dédaignent trop leurs voisins pour se réfugier derrière un abri quelconque. Certains villages cependant sont retranchés, mais c'est la nature qui a fait presque tous les frais de leurs défenses. Dissimulés derrière l'épais rideau de lianes, de palmiers épineux, d'acacias qui couvrent les rives et les rendent inaccessibles, ils ne se révèlent que par quelques rares sentiers sinueux, pratiqués dans cette masse touffue de végétation. La nuit, ces sentiers sont fermés par des portes massives glissant comme nos fenêtres à guillotine dans de véritables rainures et qui sont relevées pendant le jour, à l'aide d'une forte liane. De part et d'autre de la porte, une palissade va se confondre avec le fourré. Beaucoup de villages du Lomani inférieur sont ainsi défendus; de même les villages bateke qui sont situés entre Ikengo et Nganda.

BRIART, *Congo Ill.*, IV (1895), 29-30.

Cf. COQUILHAT, 208-210. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 102. — THONNER, Im afrikanischen..., 17. — WILVERTH, *Congo Ill.*, IV (1895), 141.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

47. *Outils et ustensiles.* — Rasoir, *lotebu*, triangulaire, 15 centimètres de long.

Epilateur, *muntungu*, 10 centimètres de long.

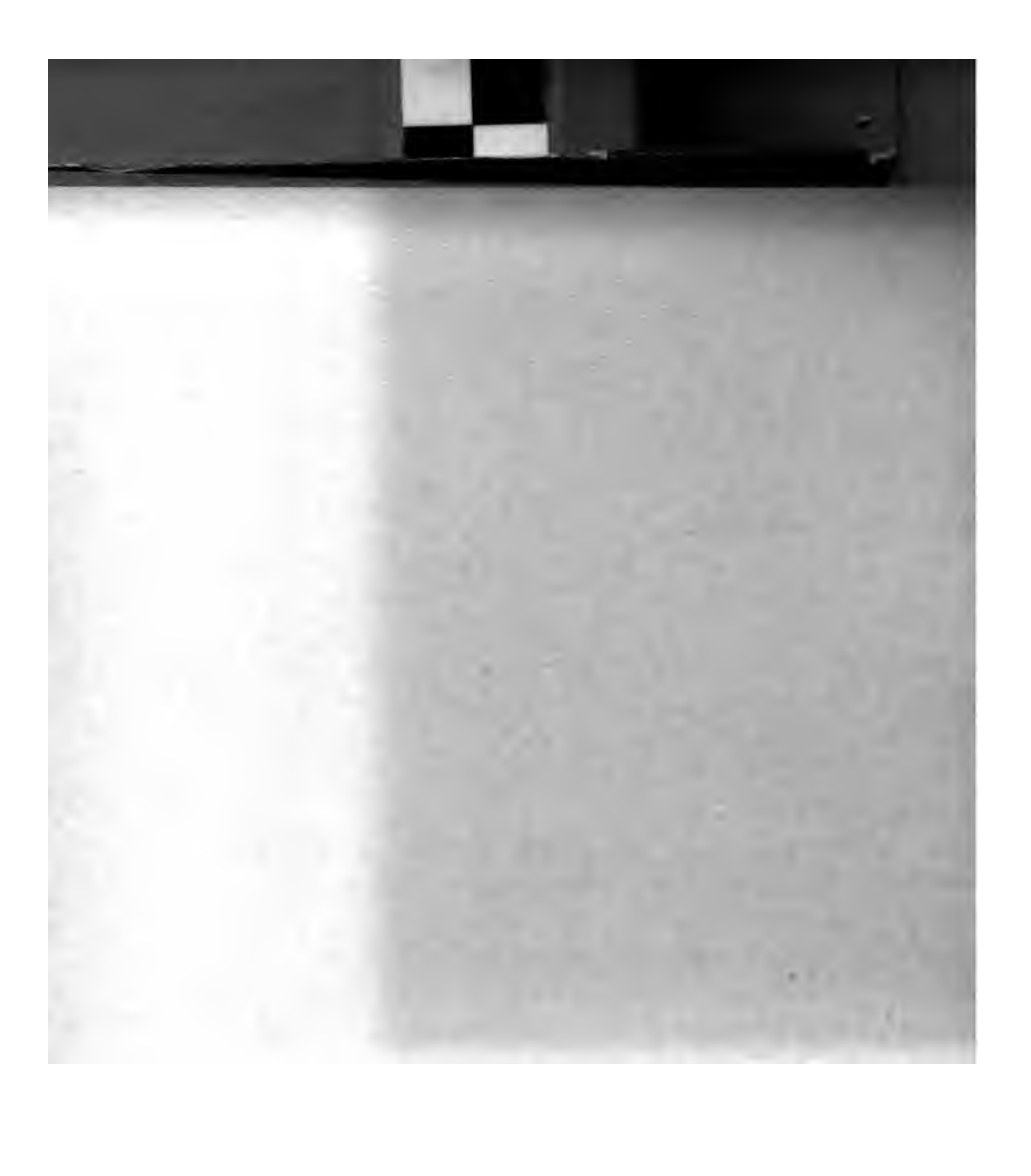
Chasse-mouches, *musassa* ou *mobunba*, fibres de faux bambous.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 232*b* (voir Ba, 11, 13; B*b*, 23; B*e*, 51).

Les indigènes sont loin d'ignorer le côté utilisable des défenses d'ivoire (en Bangala *mionzo*).

Ils s'en font des pilons, des trompes, des cuillères et divers autres ustensiles. Cette matière entre aussi pour beaucoup dans leurs objets de parure, spécialement dans la fabrication des bracelets, des jambières et des épingles à cheveux.

Merlon, Le Congo producteur, 23.



BANGALA
(CONGO).

B. — Vie matérielle.

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

48. *Cueillette.* — En dehors des produits d'alimentation, manioc, bananes, quelques ignames et patates douces, l'indigène n'a pas de fruits.

Il y dans la forêt quelques baies qu'il recueille au hasard de la rencontre.

Je n'ai jamais vu l'un d'eux, homme ou femme, se rendre spécialement dans le bois pour les recueillir.

Exception doit être faite, bien entendu, pour les noix de palme que les hommes vont couper au sommet des palmiers élaïs et qui leur servent à préparer certains plats à l'huile et l'huile de palme elle-même dont ils sont très friands.

Ils recueillent aussi une espèce de faîne, analogue au fruit du hêtre, dont ils font une huile fine.

LOTHAIRE.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

49. *Chasse.* — Les Iboko sont pauvres chasseurs et pêcheurs. Ils ne tuent du gibier qu'aux eaux hautes, quand l'inondation les chasse de la forêt et les réunit sur des tertres.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*.

Cf. Coquilhat, 251. — Id., *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 237.

A la page 181 du volume de 1894 du *Congo Illustré* je disais :

« D'autres peuplades ont imaginé un genre de piège spécial : Un sentier habituellement suivi par les troupeaux d'éléphants est barré à un endroit déterminé. Le nègre plante là de solides troncs d'arbres à droite et à gauche de la route et parallèlement aux côtés de celle-ci ; puis il relie ces palissades au moyen d'un plafond composé également de madriers auxquels il attache un gros bloc de bois muni lui-même d'une pointe de fer ; un système de bascule est disposé de telle sorte que l'éléphant qui s'engage dans cette espèce de couloir pose fatalement le pied sur un morceau de bois qui amène le déclanchement du harpon lequel lui tombe sur le dos. Fortement blessé, l'animal essaie de se débarrasser du fer qui le gêne, mais tous ses efforts ne servent qu'à aggraver sa blessure. Quand l'indigène vient visiter les pièges, il trouve souvent le pachyderme étendu à moitié mort sur le sol ; il n'a plus qu'à l'achever à coups de lance. »

Ce système de piège est en usage chez les Bangala.

Wilverth.

Les noirs, qui ne sont point braves, ou qui sont dépourvus d'armes, vont rechercher dans les bois des sentiers que les éléphants tracent dans leur marche. En travers de ces sentiers, ces hommes creusent plusieurs fossés parallèles, larges et profonds. Tout éléphant qui pique une tête là-dedans ne peut se dépétrer. Rien n'est plus facile alors que de le tuer sans danger.

Bangala. Congo. B, *e*, 49.

Un piège d'une autre sorte a pour partie principale une lance portant un bloc de bois très pesant que des liens attachent à la hampe. Une forte traverse portant horizontalement sur l'enfourchure de deux arbres éloignés de quelques mètres, maintient la lance suspendue, pointe en bas, par un système à déclic. Une corde, partant de ce système, pend verticalement jusqu'au sol. A cette corde est attachée vers le bas un morceau de bois qui fait fonction de barrière mobile. Cette barrière et cette corde produisent le déclanchement et la chute de la lance lorsque l'éléphant pousse devant lui l'obstacle qui barre la route. Enfin la machine est ainsi constituée que la lance ne tombe pas à la première poussée de l'éléphant, mais seulement lorsque celui-ci est totalement engagé sous le piège. La bête est d'ordinaire tuée sur le coup, tant la lance chassée par le bloc qui lui sert de lest s'enfonce violemment dans le corps de la victime. Si cette victime qui n'a pas vu le piège est un homme, le malheureux n'est pas seulement transpercé, mais broyé sur le sol.

Parfois encore, tous les hommes d'un village s'arment de flèches, d'arcs, etc., pour aller ensemble attaquer une troupe d'éléphants signalés dans la forêt voisine. Ces animaux font grand bruit en marchant; dès que les chasseurs les entendent venir vers eux, ils se hissent sur des arbres et lancent leurs traits.

— Vos flèches me semblent bien petites pour faire grand mal à l'éléphant qui a la peau si dure!

— Père, vous vous trompez, la peau de l'éléphant vivant est assez tendre; elle ne se racornit qu'après la mort de l'animal.

— Et que font les éléphants ainsi criblés de traits?

— Les uns s'enfuient, les autres entrent en fureur et s'attaquent aux arbres sur lesquels sont perchés leurs ennemis. Malheur au chasseur qui s'est réfugié sur un palmier; l'éléphant brisera cet arbre comme un fêtu de paille. Si l'arbre est à la fois volumineux et robuste, l'animal cherche à le déchausser au moyen de sa trompe et de ses défenses puis, épuisé, couvert de flèches et de lances il va mourir au loin, laissant derrière lui des traces sanglantes qui permettent de découvrir aisément son cadavre.

— Quel est dans l'éléphant l'endroit le plus vulnérable?

— C'est la trompe; toute blessure un peu considérable qu'on y fait est promptement mortelle, surtout les blessures produites à l'arme blanche.

— Mais pour taillader ainsi la trompe d'un éléphant, il faut s'approcher de la bête : ose-t-on le faire!

— Sans doute, Père; chez nous il y a parfois des braves qui disent :

BANGALA
(Congo).

B, **49** (*suite*).

« Cet éléphant que voilà, c'est le mien, que personne n'y touche, à moi seul de le tuer ! » Et cet homme, sabre au clair, marche droit à l'éléphant, frappe la trompe et s'enfuit.

— Et l'éléphant laisse bêtement cet homme s'approcher?

— Certainement, parce que l'éléphant ne voit pas bien devant lui, seulement sur les côtés. Aussi doit-on, pour échapper à sa poursuite, bien se garder de se jeter de droite à gauche, car l'éléphant qui court très vite, sans en avoir l'air, aurait bientôt rattrapé son ennemi?

— Que fait en ce cas l'éléphant?

— Il saisit le pauvre nègre au moyen de sa trompe, le lance en l'air, le reçoit sur ses défenses, le disloque, le perce, le déchire, et finit d'ordinaire par l'écraser sous ses énormes pieds, aussi facilement que nous ferions d'une mouche. Oh ! c'est une méchante bête qu'un éléphant !

— Pas tant que cela, mon enfant, puisqu'en ce cas il ne fait que se défendre. Mais supposons qu'on soit rencontré tout à coup par un éléphant qu'on n'a pas provoqué, ou bien que celui-ci trouve un homme endormi dans les herbes : que fera-t-il?

— Neuf fois sur dix, il courra sus à l'homme et pour celui qu'il trouve endormi, l'éléphant viendra le renifler, et, d'un seul coup de pied lui broiera la tête.

Aussi nos guerriers ne manquent-ils pas une occasion de tuer un monstre si dangereux. Parfois au lieu de tirer sur lui du haut des arbres, ils s'efforcent par de grands cris, tout en se dissimulant derrière les buissons de pousser la bête vers le fleuve. Celle-ci, qui nage très bien, se jette à l'eau pour gagner la rive opposée. Mais une barque est là, montée par d'autres noirs qui font force de rames pour atteindre le fuyard; un de ces hommes saute bientôt sur le dos de l'éléphant, gagne le cou, et lardant la trompe à coups de lance tue la bête presque instantanément.

— Ah ça, mon moricaud, tu te moques de moi? Comment l'éléphant ne se sert-il pas tout d'abord de sa trompe pour saisir l'imprudent qui vient audacieusement se jucher sur son cou?

— Père, l'éléphant ne le peut pas : sa trompe lorsqu'il est à l'eau lui sert en quelque sorte de nageoire pour ouvrir son passage et soutenir son énorme tête.

— C'est compris mon petit ami; mais dis-moi donc : on peut trouver dans un seul éléphant assez de viande pour nourrir un village durant plusieurs jours : comment se fait le partage?

— Oh, Père, c'est une grosse affaire, une grande palabre et plusieurs hommes y perdent la vie.

— Comment cela?

— C'est bien simple. Dès que l'éléphant est tombé, pas un homme du village qui ne s'empresse d'accourir pour enlever un morceau; on s'agite, on se démène, on se presse, on se bouscule, on taille, on coupe, on arrache. Cinquante hommes s'acharnent à la fois sur le cadavre; les derniers arrivés s'efforcent d'écarter les bras et les jambes de ceux qui les ont précédés; s'ils ne parviennent pas au moyen des mains, ils coupent ces bras et ces jambes, tant la fureur les agite.

— Tu mens, petit! Ceux que l'on ampute de la sorte ne crient-ils donc pas : « Halte-là, camarade, c'est moi? »

— Sans doute, Père; mais on n'entend rien, parce que tout le monde crie à tue-tête. Ainsi, Père, si vous vous trouviez à cette curée, c'est bien certain qu'on vous couperait les pieds avec vos souliers de cuir, on les prendrait pour quelque morceau de l'éléphant.

— Merci du renseignement! Mais un mot encore; après la bagarre, que disent les estropiés?

— D'ordinaire rien du tout, parce qu'ils meurent sur la bête, mais si leurs parents connaissent les meurtriers ils demandent en compensation la viande du corps de ces meurtriers. Ceux-ci répondent qu'ils ont agi de bonne foi, croyant tailler dans l'éléphant; mais comme on sait à quoi s'en tenir, on se bat, on se tue, ce qui fait que pour un éléphant mis à mort il périt parfois plus de dix personnes.

— S'il en est ainsi, mes enfants, je souhaite que les éléphants disparaissent jusqu'au dernier. Mais comment se fait-il qu'il y en ait encore autant, puisqu'il y a grand nombre de lions que vous appelez *mbungulu?* Est-ce que le lion n'attaque pas l'éléphant?

— Non, Père, l'éléphant, c'est le *mokondji*, le roi de la forêt, le lion ne l'attaque pas, ni le léopard.

— Ah, oui, le léopard, y en a-t-il beaucoup chez vous?

— Beaucoup, beaucoup, et qui tuent beaucoup d'hommes. Ils osent pénétrer dans les villages et, même en plein jour dans les cabanes. Mais le plus souvent ils opèrent la nuit, sautent sur les toits

B, 49 (*suite*).

de paille et, s'ils entendent quelqu'un remuer dans la case, ils percent le chaume, tombent sur leur victime et l'emportent par le trou qui leur a servi de passage.

— Ah ça, petit, voilà que tu recommences à mentir!

— Mais non, Père! Vous ne savez donc pas que la queue du léopard est aussi forte qu'une barre de fer, mais une barre qu'il peut plier comme un ressort? Il s'en sert pour serrer sa proie contre ses flancs, et bondit ainsi comme s'il ne portait rien.

— A ce compte le léopard est plus fort que le lion!

— Non Père; où se trouve le lion le léopard n'ose guère se montrer.

— Pourtant, le lion ne peut pas grimper aux arbres comme le léopard!

— Mais si! Pour échapper à l'un comme à l'autre rien ne servirait de se réfugier dans un arbre. Pourtant, il reste alors une ressource contre le léopard : c'est de lui jeter du sable dont on s'est muni d'avance; la bête s'imagine qu'elle est assaillie par des fourmis, qu'elle craint affreusement; elle se gratte jusqu'au sang et fuit en toute hâte.

— Le léopard et le lion tuent-ils l'homme de la même manière?

— Non, le léopard saute à la gorge, le lion assomme sa victime d'un seul coup de patte.

— Mais votre *mbungulu*, est-ce bien un lion? Comment est-il fait? En Europe on ne croit pas que le lion puisse grimper aux arbres.

— Le *mbungulu* peut bien grimper, puisqu'il a des ongles qui rentrent sous le pied comme ceux des léopards. Il a la tête fort grosse; son cou, large et puissant, est garni de poils longs et serrés, tandis que le reste du corps n'a qu'un pelage tout ras, sauf la queue qui porte à son extrémité, autour d'un os fort dur, une touffe de crins. D'un seul coup de cette queue, le *mbungulu* brise un homme. Et sa voix, Père! ça commence par un cri strident, ça finit par le tonnerre. Le léopard ne crie pas, lui, mais quand il est irrité, sa queue s'agite avec la violence et le bruit d'un fouet qui siffle dans l'air.

Wilde (De), *Miss. Chine Congo*, II (1894), 526-528.

Bangala. Congo. B, *e*, 49.

Je doute qu'il puisse être question d'un lion dans le récit ci-dessus. Au centre du Congo il n'y a pas de lions. Le commandant Milz en a vu chez Semio, au nord donc, dans l'Uele, mais c'est tout; tandis que le léopard est très commun, surtout dans la haute Mongala.

Dans le district des Bangala je n'ai jamais, pendant tout le temps que j'y ai passé, entendu parler de lion.

WILVERTH.

M. le professeur J. Fraipont nous fait parvenir une liste des animaux du pays des Bangala, figurant dans les collections de l'Etat Indépendant à Tervueren. Cette liste fut dressée par M. le conservateur Coart :

Mammifères : Eléphant, hippopotame, diverses espèces d'antilopes (le coudou, strepsiceros kudu, — l'euryceros, tragelaphus euryceros, — l'antilope harnachée, tragelaphus scriptus, — plusieurs cephalophes, — l'antilope des marais, tragelaphus gratus), la civette (viverra civetta), diverses espèces de genettes (G. victoriae, G. tigrina), la loutre, l'ichneumou, le léopard, le chat sauvage, les pangolins (manis macrura; m. tricuspis), l'athérure (atherura africana), diverses espèces d'écureuils, diverses espèces de singes (parmi lesquels le superbe Cercopithec. Brazzae).

Oiseaux : Héron goliath (ardea Goliath), héron pourpré (a. purpurea), anastome à lames (anastomus lamelligerus), ombrette (scopus umbretta), marabout, aigrette (ardea alba), jacana (parra africana), ibis (hagedasia caffrensis), martins-pêcheurs, foliotocoles (chrysococcyx smaragdineus), merles métalliques (lamprocolius splendidus, l. chalcurus), glareole d'émin (glareola emini), coucous (centropus senegalensis, c. anselli), oiseaux serpents (plotus levaillanti), cormoran, vanneaux (lobivanellus albiceps), calaos (diverses espèces), pintades, tourterelles, pigeon vert (vinago calva), perroquet vert, perroquet gris, eurystome, milan (milvus migrans), autour monogramme (asturinula monogrammica), aigle pêcheur (gypoharax angolensis), canard, corbeau, pique-bœuf (bubulcus ibis).

Reptiles : Crocodiles (crocodilus niloticus, c. cataphractus), varan (varanus niloticus), lézards (nombreuses espèces), serpents (nombreuses espèces parmi lesquelles les suivantes: drendraspis jamesonii, naja mehanoleuca, bites nasicornis), tortues d'eau douce, tortues terrestres.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

50. *Pêche.* — La pêche se fait surtout avec les nasses, sorte de paniers à ouverture hélicoïdale; on emploie aussi tant à l'Équateur qu'à Iboko le treillis vertical mobile. C'est un grillage léger en lattis de palmier, haut de 2 mètres, long de 20 et pouvant se rouler. L'appareil est placé, replié, sur les bords d'une pirogue. Celle-ci, accompagnée de quelques autres canots remplis d'un grand nombre d'hommes, rame lentement et sans bruit vers un haut fond. Une autre pirogue la précède sur ce point dont elle se tient éloignée de quelques mètres. Et son équipe y lance à l'eau des vers ou du manioc pour attirer les poissons. Lorsque ceux-ci sont suffisamment rassemblés, la pirogue au treillis qui n'a cessé d'avancer est arrivée à hauteur du haut fond. Le grillage rapidement déroulé est jeté à l'eau verticalement et replié de manière à rejoindre ses deux ailes et à former un cylindre fermé dans lequel les poissons sont emprisonnés. A l'instant où ce filet particulier a été lancé, de toutes les embarcations les compagnons ont sauté dans le fleuve et par leur bruit, ils ont chassé le poisson vers le treillis qui se clôture. Le cylindre est ensuite retréci de plus en plus au point de n'avoir finalement qu'un à deux mètres de diamètre. Deux ou trois individus y pénètrent pour prendre les poissons à la main. On en voit alors qui s'échappent en sautant pardessus la grille au milieu des exclamations des pêcheurs. Cette scène est très animée. Bien souvent ce mode de pêche donne peu de résultats.

Coquilhat, 367-368.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173. — Bentley, Pioneering..., II, 268. — Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*. — Moganga, *Le Congo*, I (1904), n° 9, 3*a*. — Thonnar, Essai..., 64. — Wildeman (De), *Mouv. Géogr.*, XVIII (1901), 55.

Voici les moyens de pêche usités chez les Bangala :

1° Il y a la nasse. Faut-il rappeler ce qu'est une nasse? Un panier conique dont la tête est soigneusement fermée;

un cône plus petit mais ouvert s'ajuste à l'entrée du panier. Le poisson y pénètre volontiers guidé par l'entonnoir que forme le petit cône, mais une fois entré il ne retrouve plus le chemin qu'il a suivi. Il y a également des nasses cylindriques; elles ont alors deux entrées que l'on a soin de faire obliquer afin qu'elles ne soient pas dans le prolongement l'un de l'autre.

La nasse est le piège le plus répandu.

Les nasses sont de dimensions diverses; certaines ont des longueurs de 5 à 6 mètres et 2 ou 3 mètres de diamètre à l'orifice ; d'autres peuvent être transportées sous le bras d'un enfant.

Dans les rapides, en général aux hautes eaux, les indigènes placent entre les rochers d'immenses nasses dans lesquelles viennent s'engouffrer les eaux et tout ce qu'elles entraînent. Ces nasses sont maintenues par des lianes, attachées à des perches, calées entre les pierres, bref solidement fixées, afin de leur permettre de résister à la violence du courant.

Dieu sait par quels tours de force sans cesse renouvelés, les pêcheurs vont, deux ou trois fois par jour, chercher en pirogue la récolte accumulée dans le fond de la nasse.

Les engins ainsi employés sont très rapidement mis hors d'usage; aussi ces pêcheries demandent-elles un travail considérable qui y provoque une perpétuelle animation.

On prend peu de gros poissons dans les nasses ainsi placées; ceux-ci se laissent, en effet, moins facilement entraîner par le courant que les petits.

Les nasses sont parfois simplement jetées à l'eau en un endroit poissonneux et relevées chaque jour. Souvent elles sont placées en eaux calmes; elles ont alors des auxiliaires indispensables dans les claies légères qui servent à former de véritables chemins pour diriger le poisson et lui ôter tout moyen d'éviter le piège qui lui est tendu. A la descente des eaux, il n'est pas un chenal qui ne soit coupé par un

B, 50 (*suite*).

clayonnage conduisant à une nasse. Dans cette nasse viennent se faire prendre tous les poissons tentant de regagner la rivière.

Je me rappelle qu'en approchant du Giri, nous nous trouvâmes dans un chenal de 4 mètres environ de large, et de distance en distance, nous rencontrions d'immenses clayonnages fermant le passage; une grande claie en fibres tressées formant tamis était retenue par quatre pieux et pouvait, au moyen de lianes, être élevée ou abaissée à volonté; élevée, le passage était libre; abaissée, le poisson ne trouvait plus d'issue et se faisait fatalement capturer par les natifs; à d'autres places, il y avait de véritables digues en terre et en branches d'arbres, s'élevant jusqu'à 2 mètres de hauteur et retenant les eaux. Donc, tout un système de pièges parfaitement compris et disposés sur environ 2 à 3 lieues de chemin.

2. Le *lokando* est un des pièges les plus usités; c'est une nasse en bambous très léger, longue de 15 à 20 mètres, sur 1m50 de largeur. Très flexible, on peut la rouler et la dérouler en un instant. Au moment de la pêche, elle est ouverte et tenue prête à fonctionner par sept hommes, dont trois sont à l'avant de la pirogue, quatre à l'arrière, tandis que les pagayeurs manœuvrent de manière à rencontrer les endroits où l'eau, peu profonde, court sur un lit de sable. Dès qu'apparaît une bande de poissons, les porteurs de la nasse sautent dans le fleuve, et l'engin que l'on a fait descendre perpendiculairement est vivement traîné de manière à capturer la plus grande partie de la troupe vagabonde. Celle-ci veut passer outre et va d'elle-même s'emprisonner souvent dans le cul-de-sac qui termine l'appareil.

3. La pêche à la ligne est peu pratiquée. Les noirs placent au bout d'une ficelle légère un petit hameçon sans barbillons et emploient des boulettes de chickwangue comme amorce.

Lorsque l'on pêche le petit poisson au moyen d'une ligne suspendue au bout d'une gaule, la victime en frétillant parvient souvent à se détacher faute de barbillons à l'hameçon. Afin d'éviter la perte de leur capture, les pêcheurs, dès que le poisson est pris, le font tournoyer vivement au bout de la ficelle ; la bête, étourdie, cesse de se débattre et ne risque plus de retomber à l'eau.

WILVERTH.

M. le professeur J. Fraipont nous fait parvenir une liste sommaire des poissons du pays des Bangala, figurant dans les collections de l'Etat Indépendant du Congo à Tervueren. Cette liste fut dressée par M. le conservateur Coart :

1. Polyptères. — 2. Protoptères. — 3. Nombreuses espèces de mormyres, characinides, silures, cichlides, cyprinides.

B. — Vie matérielle.

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

51. *Agriculture.* — Après quelques années d'emploi pour la culture, la terre est admise au repos et une folle végétation ne tarde pas à l'envahir. Plus des neuf dixièmes du territoire sont en friche. Le seul engrais employé par les indigènes est produit par les cendres des arbres brûlés lors du défrichement. Les plantations de manioc sont très soignées. De petites buttes, espacées d'un à deux mètres d'axe en axe et sous lesquelles ont été enterrés les détritus de végétation, reçoivent les pousses. La canne à sucre placée dans les bas-fonds exige moins d'entretien; les Bangala en font d'assez grandes cultures, plus que suffisantes pour les besoins de l'ivrognerie.

Le maïs n'est pas cultivé sur une grande échelle. Les bananiers, innombrables, n'exigent pour ainsi dire que la peine d'être plantés, puis soutenus par un tuteur quand ils sont grands et élagués de leurs rejetons. Les légumiers, très modestes, sont convenablement entretenus. Il n'y a pas de période spéciale pour les semailles.

Les sauterelles sont rares.

Les instruments aratoires sont la petite hache, un coutelas, la houe et le pieu.

COQUILHAT, 370.

La culture est fertile sous ce ciel si favorable, qui donne durant presque toute l'année des pluies de deux ou cinq heures de durée tous les six ou huit jours......

Les indigènes choisissent l'emplacement d'un champ nouveau dans une partie en friche depuis cinq ans au moins. C'est dire qu'ils taillent généralement en plein bois. Le sol est nettoyé, l'on n'y voit plus que les buttes dénudées des termites, hautes de 3 à 5 mètres. L'on sème ou l'on plante et les champs s'entretiennent très proprement. Les champs un peu éloignés de l'agglomération sont entourés de palissades pour les protéger contre les cochons sauvages.

Le manioc, base de l'alimentation végétale, rend au bout de dix mois; le maïs se récolte après trois mois; la canne à sucre exige une année.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 41.

Les indigènes Bangala récoltent l'arachide trois fois par année... Chaque pied peut fournir, en moyenne, une livre d'amandes, dont le rendement d'huile est de 43 p. c.

MERLON, Le Congo producteur, 122.

Les cultures, peu importantes, comprennent le manioc, la canne à sucre et les bananes. Peu de maïs, d'arachides. Les hommes libres et esclaves font de grands travaux de défrichement. Les femmes plantent et entretiennent le champ.

Instruments employés :

1° La hache (*ekoko*);
2° La houe (*kongo*);
3° La machette (*buedji*).

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*.

C'est seulement à Bangala qu'on commence à apercevoir ces industrieuses abeilles, en tout semblables aux noires communes. Toutefois impossible de savoir si les indigènes des environs les cultivent. L'absence du miel dans leur nourriture et sur les marchés permet d'en douter.

Vraisemblablement, celles qu'on remarque butinant aux environs de la station habitent les vallées boisées qui bordent le fleuve, entassant leurs précieux produits pour des époques où le commerce en retirera de sérieux profits.

GUSTIN, *Congo Ill.*, IV (1895), 16.

Cf. DUPONT, Lettres..., 616. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 102.

B. — Vie matérielle.

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

52. *Animaux domestiques.* — Nous ne connaissons ici ni lapins, ni lièvres, ni pigeons domestiques, ni abeilles cultivées. Les chiens ressemblent tout à fait au type dessiné par Schweinfurth chez les Niamniam. Les moutons sont semblables à ceux croqués par le même voyageur chez les Dinka. Les chèvres sont de deux types : l'une ordinaire, l'autre basse sur pattes et à grand corps. Parmi les poules, nous discernons les petites, très répandues au bord du fleuve, et une espèce d'assez bonne taille...

COQUILHAT, 345.

Les poules et les chèvres, cherchant leur nourriture, traversent la place et viennent rôder autour des grands pots ronronnant sur la flamme; les chats — de petite espèce — se complaisent en des attitudes béates, et les chiens, petits, trapus, roux ou noirs, et d'intelligence peu développée, regardent silencieusement les passants.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII,(1886), 40.

Les étables pour chèvres et moutons, appelées *lugongi*, sont formées par un assemblage de pieux, dont deux sont mobiles. Peu d'indigènes en possèdent.

Les poules ont des cages appelées « *elonga* ».

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*.

53. *Tissage.* — Voir B, *c*, 35.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

54. *Vannerie.* — Les Bangala fabriquent une natte particulière très utile, longue de 2 à 3 mètres, large de 2, en écorce de palmier, d'un tissu non tressé.

Coquilhat, 210.

Pour faire une natte il faut des *benzi* (fibres) et de la corde.

Les *benzi* s'enlèvent aux pétioles des feuilles des raphia vinifera (1). On en fait des bottes ; si les *benzi* sont trop sèches, on les met dans l'eau 24 heures durant. Ces préliminaires accomplis, la femme procède à la fabrication de la natte. Elle prend les *benzi* une à une et les perce au moyen du *moïko* qu'elle tient entre les jambes ; quand elle en a une largeur suffisante, elle les dépose à terre à plat et avec l'*ebanga* (bracelet) elle froisse les fibres contre le *moïko* après avoir glissé contre lui un bout de *benzi ;* elle passe ensuite le *mokodji* qu'elle tire après avoir mis la ficellé dans la fente. Elle laisse les bouts de *benzi* dans les trous jusqu'à ce que la partie de la natte soit complètement appliquée au travail précédent : pour plus de rigidité, pour la facilité de la besogne.

Gustin, *Belgique Colon.*, IX (1903), 535.

(1) Le *raphia vinifera* est une plante douteuse pour l'Etat du Congo ; mais d'autres espèces de ce genre existent en abondance dans la région. Cf. Mission Laurent, Emile, fasc. 1, 26 ss., et Notices... II, fasc. 1 (1903) 37 ss.

De Wildeman.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173. — Demeuse, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, VIII (1889), 119. — Frobenius, *Peterm. Mitt.*, XLIII (1897), 233*b*. — Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*. — Wildeman (De), *Mouv. Géogr.*, XVIII (1901), 55. — *Congo Ill.*, II (1893), 11.



B. — Vie matérielle.

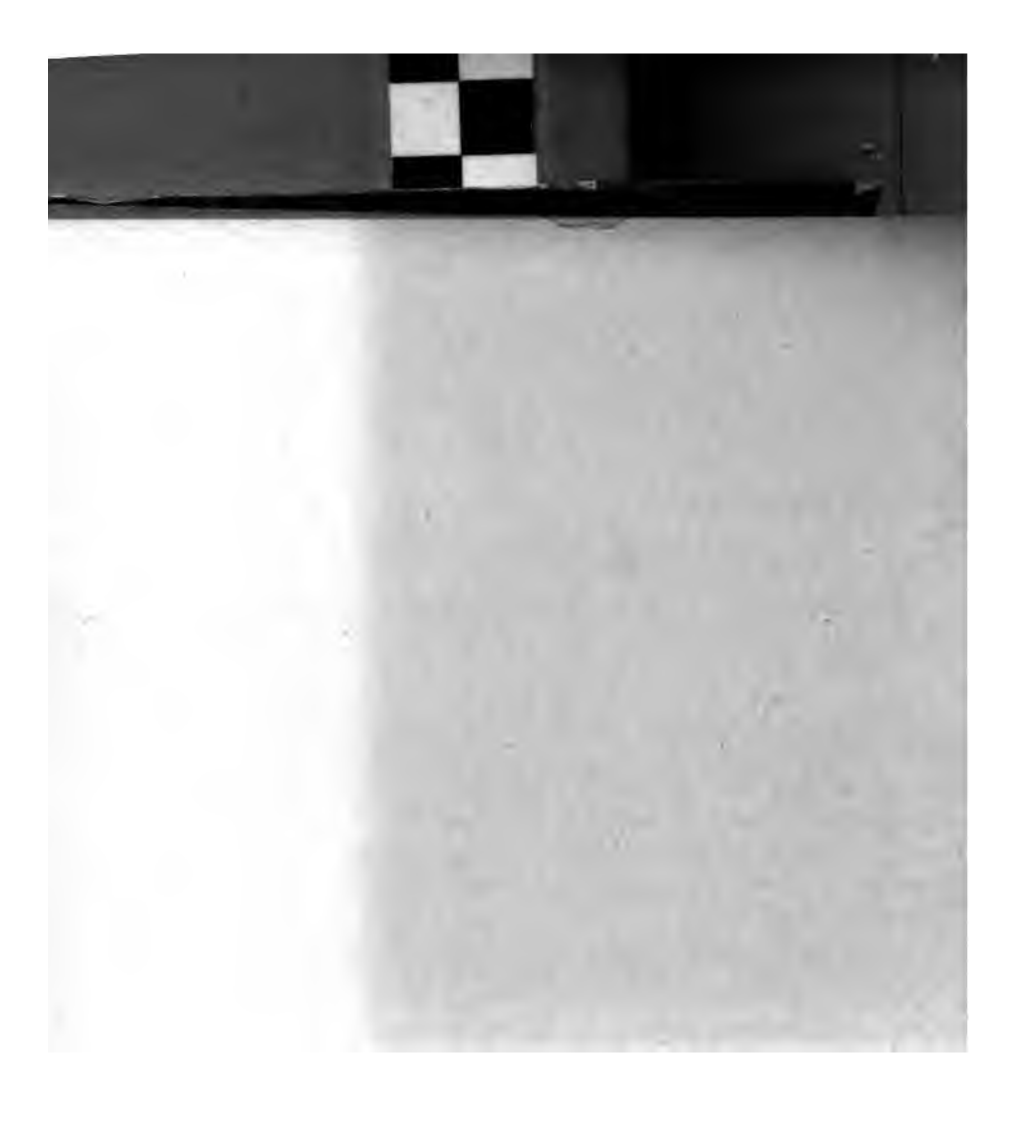
e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

55. *Poterie.* — Leurs poteries sont mauvaises.
COQUILHAT, 210.

A l'Equateur et chez les Bangala, les poteries prennent un aspect des plus sauvages. Elles sont franchement grossières. A signaler chez les Bangala, un foyer fait en terre cuite. Il se compose d'un fond en forme de vase se prolongeant en trois supports sur lesquels on adapte une bague, en terre également, bague servant à supporter les vases culinaires. Ce foyer portatif sert principalement dans les voyages en pirogues.
Belgique Colon., II (1896), 307*b*.

Dans le district des Bangala, un de nos compatriotes a observé à peu près les mêmes phases de modelage et les a notées consciencieusement; en voici la description : La femme, assise par terre, a devant elle un large segment de madrier bien aplati et uni, à portée de la main un bloc de pâte, un vase contenant de l'eau et, en guise de racloir, quelques baguettes fibreuses de 20 centimètres de longueur provenant de la partie ligneuse des feuilles de raphia. Elle se mouille les mains, prend un morceau de pâte auquel elle donne une forme cylindrique et applique celui-ci, partie plane au-dessous, sur le madrier préalablement mouillé; le fond du vase est ébauché. Elle prend alors une autre partie de pâte, l'étire en saucisson et la pose en le pressant sur le bord du vase ainsi amorcé; un second saucisson vient prolonger le premier et ainsi de suite. De temps en temps, la femme se mouille les doigts afin d'éviter les adhérences; elle mouille également le madrier pour que puisse tourner le pot plus facilement sur sa base; le vase terminé est mis séché à l'ombre; quand il est durci, le fond est arrondi, on lisse la surface à l'aide d'une coquille de mollusque ou d'une estèque de bois, et on le décore au moyen du racloir ou de poinçons spéciaux, de dessins gravés. burinés avec beaucoup de soin.
HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 40.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173. — BENTLEY, Pioneering..., II, 268-269. — HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*. — HAULLEVILLE (DE) et COART. *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., II, fasc. 1 (1907), 155, 156, 157, 291.



B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations

56. ***Métallurgie.*** — Le fer, très abondant, n'est pas travaillé à Iboko, mais chez les voisins.

Coquilhat, 210.

Outre l'état de *monganga* ou sorcier-médecin, les métiers considérés sont ceux des *itule* ou forgerons et constructeurs de pirogues... Relativement à l'industrie du fer, je renvoie au chapitre consacré à ce sujet par le P. Merlon dans son excellent livre : Le Congo Producteur; j'ai déjà fait remarquer que les pinces ou tenailles ne sont pas connues ici, mais je ne sais rien de l'outillage des forgerons de Bukumbi et de Ndolo.

Coquilhat, 367.

On ne travaille que le fer acheté ailleurs.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*.

Dans le pays des Bangala proprement dit, il n'existe pas de fer et ce n'est guère qu'aux confins du pays qu'ils habitent qu'on l'exploite. Sur la rive gauche de la Lulonga j'ai vu, en 1890, dix ou douze hauts fourneaux où l'on fondait le minerai de fer par la méthode catalane charbon de bois.

Lothaire.

Il existe différents types de couteaux indigènes, ayant chacun leur nom.

Cf. Cambier, Essai sur la langue Congolaise, 35-37.

Tout le monde connaît aujourd'hui les *ngulu*, couteaux des Bangala, dits couteaux en point d'interrogation. Il existe un autre couteau, beaucoup plus rare, qui figure assez bien deux points d'interrogation symétriquement placés l'un en regard de l'autre; les Européens l'ont appelé le double *ngulu*. Certaines formes de ces singulières armes rappellent un croissant au bout d'une lance, d'autres figurent une lance continuée par des ciseaux ouverts, mais des ciseaux empruntés à la Parque antique.

Demeuse, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, VIII (1889), 118.

Die Bangala verfertigen ..... Speere, Kupfer- und Eisenwaaren. Die charakteristischen Sichelschwerter werden in einem Sumpflande hinter Bangala und in Mokoni erzeugt.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173.

Cf. ANKERMANN, *Arch. f. Anthr.*, IV (1906), 269*b*. — COQUILHAT, 158. — EKHOFF, *Ymer*, VII (1886), 320. — JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, VIII (1889), 20. — MERLON, Le Congo producteur, 159. — VELDE (Van de), *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, X (1891), 61. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 491.

Le seul vrai métier qui existe est celui de forgeron. Celui-ci est presque toujours un homme très important soit qu'il travaille à domicile, soit qu'il aille travailler pendant huit, dix, quinze jours chez un chef de famille important. Celui-ci le loge, le nourrit, le paie pour le travail fourni : réparation des armes de guerre, de chasse, de harpons pour la pêche, des houes, herminettes, rasoirs, etc.

La plupart des indigènes du village savent tous pêcher, travailler au creusage des canots, bâtir une maison, réparer un filet de chasse ou une nasse de pêche. Le forgeron seul exerce un métier.

L'établissement où il travaille est toujours fréquenté par les flaneurs qui viennent aux nouvelles, faire la causette; parfois ils arrivent le matin pour faire réparer une houe, ils causent de choses et autres et s'en vont le soir sans avoir pensé à l'objet de leur visite; ils reprennent leur houe non réparée; ils reviendront le lendemain.

Le forgeron Bangala est d'ailleurs médiocre et de loin inférieur à ses collègues de l'Aruwimi et des Stanley-Falls où le travail du fer est artistique.

LOTHAIRE.

Voir aussi F, *b*, 163.

B. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

58. *Travail du bois.* (Voir E, b, 137.) — Mabali a la spécialité des pirogues.

Coquilhat, 210.

Outre l'état de *monganga* ou sorcier-médecin, les métiers considérés sont ceux des *itule* ou forgerons et constructeurs de pirogues.

Coquilhat, 367. Comparez avec B, *e*, 56.

Les embarcations ordinaires des Bangala n'ont pas de plate-forme à l'avant ni à l'arrière comme celles des Stanley-Falls ; moins lourdes, elles sont terminées en pointes effilées, sont très gracieuses et peu différentes de celles des Bajanzi. Mais ils ont aussi un autre type à fond plat pour la navigation dans les marigots étroits comme celui de Bobuka.

Les arbres employés sont, non pas le teck, mais un bois rouge très dur, peut-être le *mshe* de Zanzibar. Les Bangala vont choisir leurs arbres et les abattre sur la rive méridionale non loin du fleuve, et dans les îles. L'arbre abattu est dégrossi sur place à la hache indigène et creusé avec une herminette montée sur une branche coudée.

Eu égard aux petites dimensions de la lame de ces outils, il faut plusieurs mois pour achever une pirogue.

Pendant ce temps, le constructeur campe sur le chantier avec sa famille. A l'aide de rouleaux ou en profitant des crues, le canot achevé est mis à l'eau.

La pagaie a une palette étroite de 10 à 12 centimètres et longue de 40 centimètres. Le manche est très long et souvent orné de lames de laiton enroulées.

Coquilhat, 368.



Il y a deux types de pirogues :

1° La pirogue à fond plat, plus ou moins longue, pouvant contenir jusque 50 pagayeurs; largeur : 50 centimètres à 1 mètre; longueur : 5 à 15 mètres.

L'avant et l'arrière sont effilés. Le bois est dur, en général du teck. Les bords latéraux sont assez élevés;

2° La petite pirogue à fond rond, évasée, basse.

Elle ne peut prendre que 2 ou 3 personnes au plus. Elle est faite en bois plus léger et très pratique pour les eaux peu profondes et les marais. Souvent elles sont munies d'anses à l'avant et à l'arrière pour le transport à la main ou le halage.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*.

Cette note, publiée en 1894 dans le *Congo Illustré* (III, 191), s'applique aux Bangala :

Pour la construction d'une pirogue, le point capital c'est le choix de l'arbre, dont l'essence doit être telle que le bois ne se fende pas sous l'action du soleil et ne se gonfle pas à la suite d'un séjour prolongé dans l'eau. L'arbre une fois découvert, il s'agit de le dépouiller de toutes ses branches au moyen de la hachette, puis d'abattre le tronc. Quand ces travaux préparatoires, qui ont duré plusieurs jours, sont terminés, le nègre enlève l'écorce au moyen de l'herminette et coupe le tronc à la longueur voulue. Il creuse et façonne ensuite le bloc massif jusqu'à ce que la forme d'une embarcation soit esquissée.

Plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sont nécessaires pour atteindre ce résultat. A ce moment, le travail est interrompu. L'indigène place des rondins sur le chemin qui conduit à la rivière; puis, aidé de ses compagnons, il traîne la pirogue ébauchée jusqu'au fleuve, au fond duquel il la laisse séjourner plusieurs mois après avoir eu soin de la fixer solidement à quelques pieux. Quand l'embarcation est restée suffisamment longtemps dans l'eau, le Congolais la retire et l'amène sur la rive, où il continue sa besogne. Il amincit le canot jusqu'à ce que les parois et le fond atteignent l'épaisseur voulue, puis il lui donne le fini. Notez bien qu'il ne travaille pas au hasard; son embarcation aura une proue et une poupe; celle-ci sera plus allongée, de façon à offrir moins de résistance au courant, tandis que la proue sera taillée beaucoup moins obliquement. Toute pirogue est faite d'une seule pièce, sans un clou, sans une fissure.

WILVERTH.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 173. — COQUILHAT, 421.

B, **58** (*suite*).

Les grandes pirogues ont à peu près disparu. Le commerce de l'ivoire a cessé par suite de la concurrence des steamers européens. La prohibition du commerce des esclaves leur a porté le dernier coup.

Il n'existe plus que de petites pirogues de forme allongée pour la pêche sur le fleuve et ses grands affluents, pirogues qu'un seul pêcheur peut manœuvrer.

La petite pirogue à fond rond, très évasée et très courte, est très bien appropriée à son usage. Elle permet les voyages dans les marigots n'ayant que 15 à 20 centimètres de profondeur ; elle permet de franchir les coudes très brusques et très nombreux des petits ruisseaux qui sillonnent les marais. L'indigène qui la monte rencontre-t-il un des nombreux troncs d'arbre qui entravent la navigation, il quitte son canot, se tient en équilibre sur le tronc d'arbre au moyen de sa pagaie et de la main restée libre, saisit la poignée de l'embarcation qu'il projette au-dessus de l'obstacle. Il rentre dans son canot et continue sa navigation jusqu'au prochain tronc d'arbre qui sûrement n'est pas éloigné. Il ne songera certes pas à prendre sa hache et débarrasser la rivière, mais il recommencera peut-être dix fois dans la journée le même manège au même endroit.

LOTHAIRE.



B. — **Vie matérielle.**

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

59. *Corderie*. — Pour la fabrication des cordes, la femme enlève l'écorce du *kongi* (1), dont les feuilles servent de serviettes (*kono*) aux indigènes, en fait des bottes qu'elle plonge dans l'eau durant 5 ou 6 jours. Elle les retire ensuite, puis, assise par terre, elle les passe sur son talon, écorce par écorce, pressée sous la lame d'un couteau; elle en extrait ainsi l'eau et en enlève les impuretés.

Les fibres sont mises au soleil. La femme en fait des ficelles à deux tirons, en les roulant d'une certaine façon entre la main et la cuisse.

Gustin, *Belgique Colon.*, IX (1903), 535.

(1) Le *kongi* est probablement la même plante que le *mokongi*, *bokonge*, ou *bekongi*, *bo*, *mo*, *be* étant des préfixes.

Le *mokonge* est le Cephalonema polyandrum (Cf. De Wildeman, Notices... I, fasc. 1, 29); il y a lieu de faire remarquer cependant que dans beaucoup de régions africaines le mot mokonge désigne des plantes textiles.

De Wildeman. Cf. Id., Notices... I, fasc. 3 (1905), 626.

M. le capitaine Duvivier accompagne l'échantillon qu'il a transmis à l'Etat de ces mots : nom indigène *mokongi*... C'est de M. Gentil que nous tenons les renseignements les plus complets. Le nom indigène des environs du lac Léopold II cadre avec celui de Nouvelle-Anvers. Voici, d'ailleurs, ce que M. L. Gentil a bien voulu nous communiquer : « Le bokonge ou bekonge est une plante textile dont les indigènes fabriquent des cordes très solides et très résistantes. C'est un arbrisseau que l'on distingue facilement à cause de la teinte rougeâtre que prennent les feuilles soumises à l'action intense des rayons solaires. De loin, on croirait voir un *Acalypha*. On la ren-

contre partout dans les plaines et les sous-bois non inondés du district de l'Equateur. Elle foisonne aux environs des villages. Seul le liber est utilisé par les indigènes; ils vont couper les branches qu'ils fendent en deux et dont ils enlèvent l'écorce; l'épiderme est rejeté, le liber est raclé et séché au soleil. »

WILDEMAN (DE), Notices..., I, fasc. 1 (1903), 2-30.

Dann giebt es hier die verschiedensten Arten von Palmen, aus deren gehörig vorbereiteten Fiber die geschickten Händen der Bangala Taue von einer stärke flechten, wie sie weder heimischer, noch Manilahanf, noch Jute liefern, und die sich von gewöhnlichen Tauen unterscheiden wie die Seide von der Baumwolle.

Globus, XLVIII (1885), 173*a*.

D'après l'herbier et les notes qui l'accompagnent, reçus au Département des Finances et du Domaine de l'Etat du Congo, et communiqués au Jardin Botanique de Bruxelles, le capitaine Duvivier a remarqué qu'à Nouvelle-Anvers, dans le district de Bangala, cette plante — Celosia Argentea L. — sert à faire des cordes solides.

WILDEMAN (DE), Notices..., I, fasc. 1 (1903), 28-29.

D. — Vie matérielle.

e) Moyens d'existence, Métiers, Occupations.

60. *Tannerie ou préparation des peaux d'animaux.* — L'indigène se sert des peaux du chat sauvage, du léopard, de l'antilope, de la loutre, du singe, pour orner le fourreau de son couteau, pour en faire un baudrier, qu'il passe en travers de la poitrine, le couteau-sabre passé sous le bras gauche. La peau de singe sert surtout à faire des bonnets pour les vieux indigènes (voir 37).

Certaines peaux d'animaux rares, du léopard, par exemple, seront portés à la ceinture au-dessus du pagne : ces peaux ont une certaine valeur et ne sont guère portées que par ceux qui ont de la fortune.

Certaines bandes (larges de quatre à cinq doigts) de la peau d'une antilope rayée forment de jolis beaudriers.

Des peaux de buffle recouvrent parfois certains boucliers. Une bordure en peau d'iguane fait aussi quelquefois un très bel effet autour du bouclier.

La peau de l'iguane forme une jolie gaîne pour le fourreau en bois de leurs couteaux ; parfois on en garnit aussi la poignée de ce couteau ou de la lame d'apparat.

Voici la seule préparation que j'ai vu faire : La peau fraîche est soigneusement tendue par terre au moyen de petits piquets fixés au sol, la face interne au soleil. Elle est lavée avec de l'eau potassée obtenue par le passage sur la cendre de bois ; on la saupoudre avec cette cendre de bois et on la laisse sécher au soleil. Quand elle est bien sèche, on la ramollit avec de la poudre de *gula* (poudre de bois rouge), mélangée avec un peu d'huile de palme. La face

intérieure prend ainsi une teinte rougeâtre et la peau conserve pendant quelque temps l'odeur spéciale du *gula*.

C'est naturellement le Gombe, chasseur des bois, qui prépare ainsi les peaux de son gibier. Il les échange ensuite contre du poisson ou de la monnaie, avec les gens de la rive.

LOTHAIRE.

B. — Vie matérielle.

e) MOYENS D'EXISTENCE, MÉTIERS, OCCUPATIONS.

61. *Teinturerie.* — Les couleurs préférées sont le rouge pour le fard et, pour les étoffes, le bleu avec les bordures rouges et blanches.

COQUILHAT, 363.

63. *Autres métiers.* — J'ai lu dans un rapport un propos attribué à un de mes camarades qui connaît les Bangala, et d'après lequel il les aurait déclarés : « habitués aux travaux de terrassements auxquels ils sont très habiles ». L'expression aura dépassé la pensée de ce voyageur, car il sait comme moi que les seuls terrassements des Bangala chez eux sont d'insignifiants relèvements du sol sous leurs cases.

Encore sont-ce les femmes qui s'en chargent. Il est vrai que ces indigènes nous ont aidés à remuer les 400 ou 500 mètres cubes nécessaires aux terrasses de nos maisons et ont creusé quelques bouts de fossés pour M. Van Kerckhoven. Mais ces travaux n'avaient pas assez d'importance pour habituer la tribu à ce genre de travail. Ils ont exigé un personnel de peut-être 10 à 20 adultes et 40 à 50 bambins de 6 à 10 ans, portant quelques pelletées de terre dans de petits paniers en d'innombrables voyages de va-et-vient.

COQUILHAT, 368-370.

Cf. DEMEUSE, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, IX (1890), 69 et Catalogue de l'Exposition..., n°s 77 à 82.

C. — Vie familiale.

a) Naissance.

65. *Avant la naissance.* — Un matin, je vis la femme de Buike occupée à creuser un trou dans un des chemins de la station; son mari me supplia de la laisser faire, ajoutant qu'il réparerait la route, mais qu'il s'agissait de remédier à la stérilité de son épouse. Et voici ce que je vis : La femme, continuant à fouiller la terre, découvrit un squelette d'enfant; c'étaient les restes de son premier né; elle l'embrassa. Puis, assistée de la sorcière, elle adressa d'humbles prières à cet enfant mort, le suppliant de rentrer dans son sein pour lui donner encore la joie de la maternité. Je n'eus pas, je l'avoue, le courage de sourire devant ce naïf mais touchant tableau.

Coquilhat, 291 et *Congo Belge*, VI (1901), 325*a*.

Quand la femme d'un chef est stérile, on se livre à la cérémonie suivante :

On dresse une barrière à 50 centimètres du sol; au-dessus d'elle, à 1m50, il y a un bâton, vers le milieu de celui-ci est fixée une flèche en bois, à pointe dirigée vers le bas; sur la barrière et au-dessus d'elle le sorcier a fixé des objets quelconques, dont il a le secret. Là, les femmes qui doivent passer par le *mokandu*, se livrent à des danses effrénées, sautent la barrière et vont ensuite se jeter dans une mare, toute proche, dont le fond est de l'argile. Elles y pataugent et en sortent toutes blanches (?) de boue.

Le remède est infaillible, paraît-il.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*b*.

Cf. Moganga, *Le Congo*, I (1904), n° 18, 2*b*.

En d'autres circonstances, des actes spéciaux rentrant dans la catégorie des actes fétiches, doivent être accomplis pour obtenir à volonté la fécondité ou la stérilité de sa femme, des enfants mâles ou du sexe féminin.

C'est le cas chez les Bangala.

Mosaka, par exemple, chef Bangala est vieux, très vieux; sa peau est complètement ridée. Son grand désir est d'avoir encore des enfants. Il en a pourtant de tout petits, mais il lui en faut d'autres. Pour les obtenir il a recours au *mokandu*. Une de ses femmes est *moganga,* c'est-à-dire femme-féticheur; il lui dit : « Voici une chèvre, placez un *mokandu* là. » La féticheuse s'exécute et Mosaka fait sauter une de ses femmes au-dessus du *mokandu*, puis se retire avec elle dans sa cabane privée. Le *mokandu* est un arbre renversé reposant sur des fourches. Une femme doit le franchir d'un bond. Elle est alors, paraît-il, en bonne disposition pour produire famille. Le premier enfant né après ce rite fétichiste se nomme Mokandu, du nom du *mokandu*. L'indigène exaucé doit payer 300 *mitakos* à la femme *moganga* après la venue au monde du Mokandu.

HAULLEVILLE (A. DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1902), 159-160; ID., *Le Congo*, III (1906), 340.

C. — Vie familiale.

a) NAISSANCE.

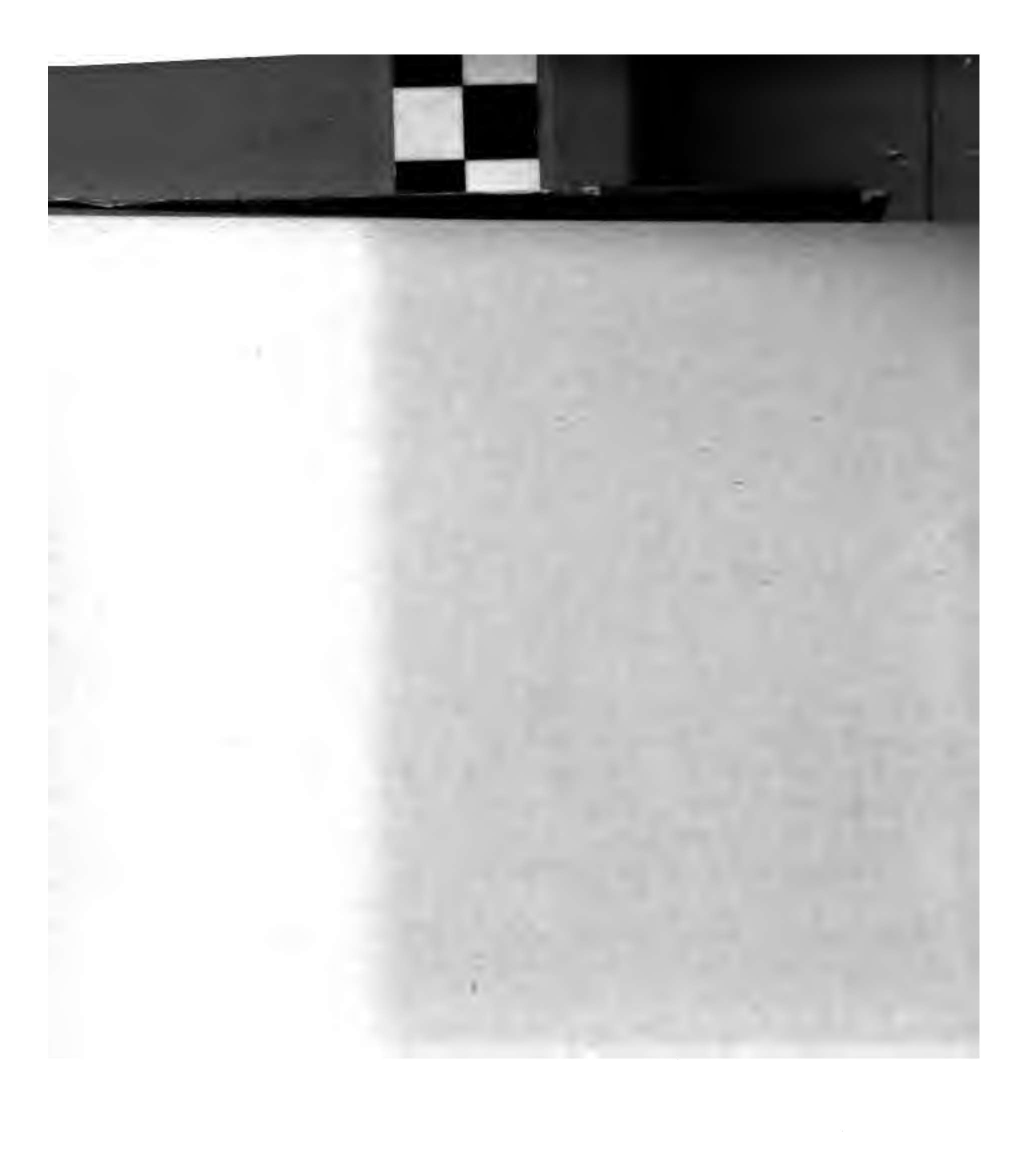
66. *L'accouchement.* — L'accouchement se fait dans la hutte de la femme.

La femme se tient accroupie; elle est aidée par des femmes âgées, par sa mère si elle est présente. Parfois la mère fera un voyage pour assister aux couches de sa fille.

L'accouchement est, en général, très facile et exige peu ou pas de repos.

Dans les pays riverains, quelques heures après la naissance et tous les jours par après, le nourrisson prend un bain complet dans le fleuve. J'ai remarqué que l'on n'oublie jamais de lui mettre la tête sous l'eau et ce à deux ou trois reprises.

LOTHAIRE.



C. — Vie familiale.

a) NAISSANCE.

67. *Soins donnés à la mère.* — A la naissance d'un enfant on fait de grandes libations; la mère ne peut boire que des boissons chaudes (vin de palme chaud, etc.) pendant les dix premiers jours, jusqu'à ce que les lochies ne soient plus visibles.

L'arrière-faix est enterré.

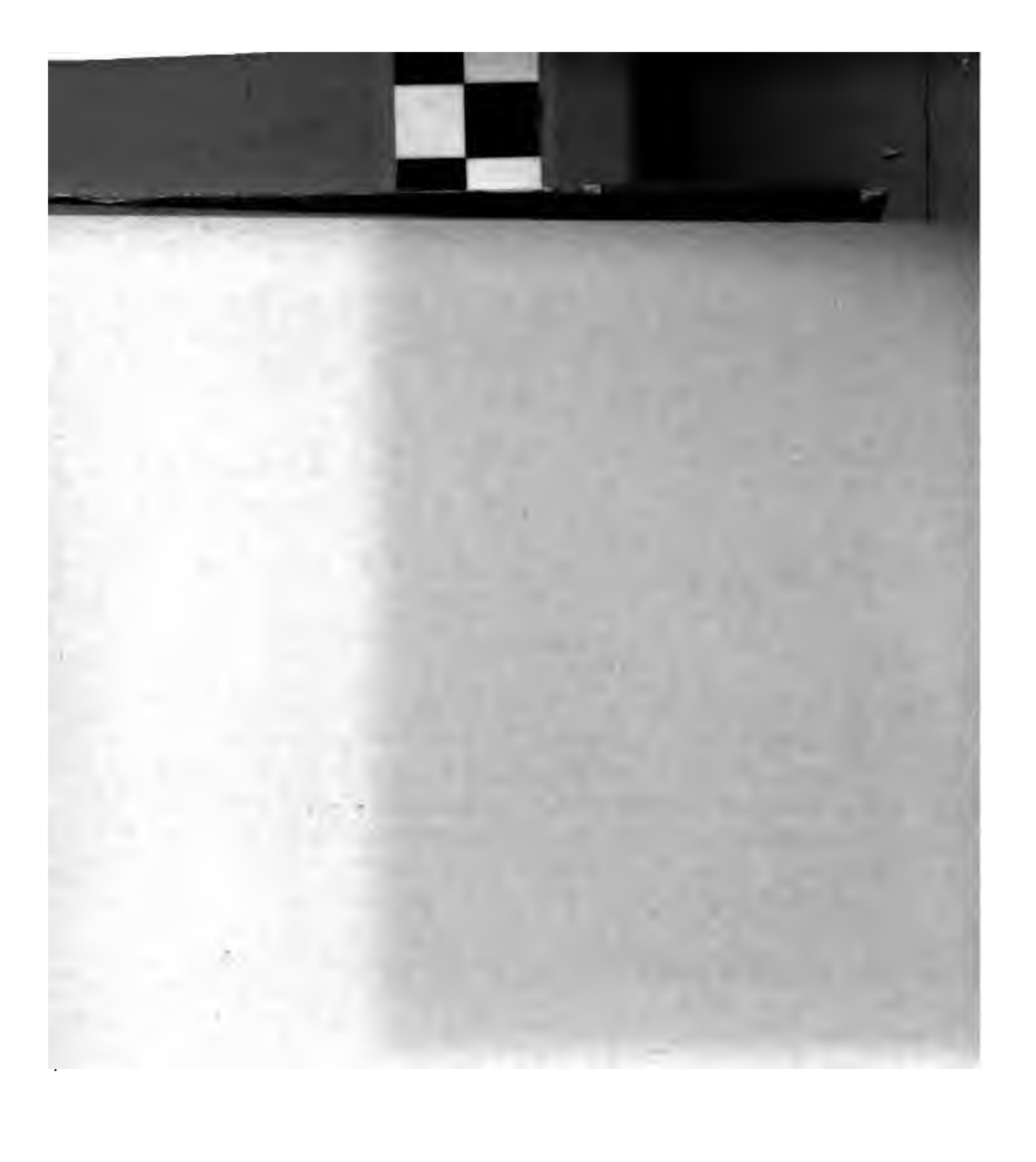
HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*b*.

Les femmes esclaves, condamnées d'ailleurs aux plus rudes travaux, ont toujours suspendue sur la tête l'épée de Damoclès. A l'étang de Ndolo, pas bien loin d'ici, lorsqu'une femme libre devient mère, le mari égorge une femme esclave, la fait rôtir sur un grillage en branches de palmier (le même sur lequel on boucane le poisson) et chaque jour sert à la mère pour la fortifier un peu de cette viande, la meilleure des viandes, « que le blanc mangerait s'il savait comme elle est bonne » (1).

CAMBIER, *Miss. Chine Congo,* I (1890) 365*b*.

(1) Cet usage, s'il a existé, a disparu avec la pénétration du blanc.

LOTHAIRE.



C. — **Vie familiale.**

a) NAISSANCE.

68. *Soins donnés à l'enfant.* — Quand un enfant naît aux Bangala, la mère plante devant sa cabane un jeune bananier comme symbole du nouveau-né; puis l'on promène l'enfant en le faisant passer sur le bras de toutes les commères du village, qui s'empressent de le trouver charmant; ensuite une des sorcières de l'endroit lui donne un nom définitif.

COQUILHAT, 275-276 et *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634.

Il faut noter que la femme se sépare complètement de son mari pendant l'allaitement, qui a une durée de deux ans environ. Souvent elle se retire chez sa mère.

DHANIS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIV (1890), 32.

Originell ist die Art der Mütter in Bangala, ihre Kinder zu beruhigen, welche man täglich beobachten kann. Sie tauchen die schwarzen Sprösslinge nämlich immer wieder in den Congo, bis sie zu schreien aufgehört.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1885), 174 (voir C, *a*, 66).



C. — **Vie familiale.**

a) Naissance.

69. *Causes qui limitent la population.* — A Bangala, il est rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfants. Quand les indigènes apprenaient que le chiffre moyen, en Europe, était plus considérable, ils se montraient très étonnés et posaient parfois les questions les plus saugrenues.

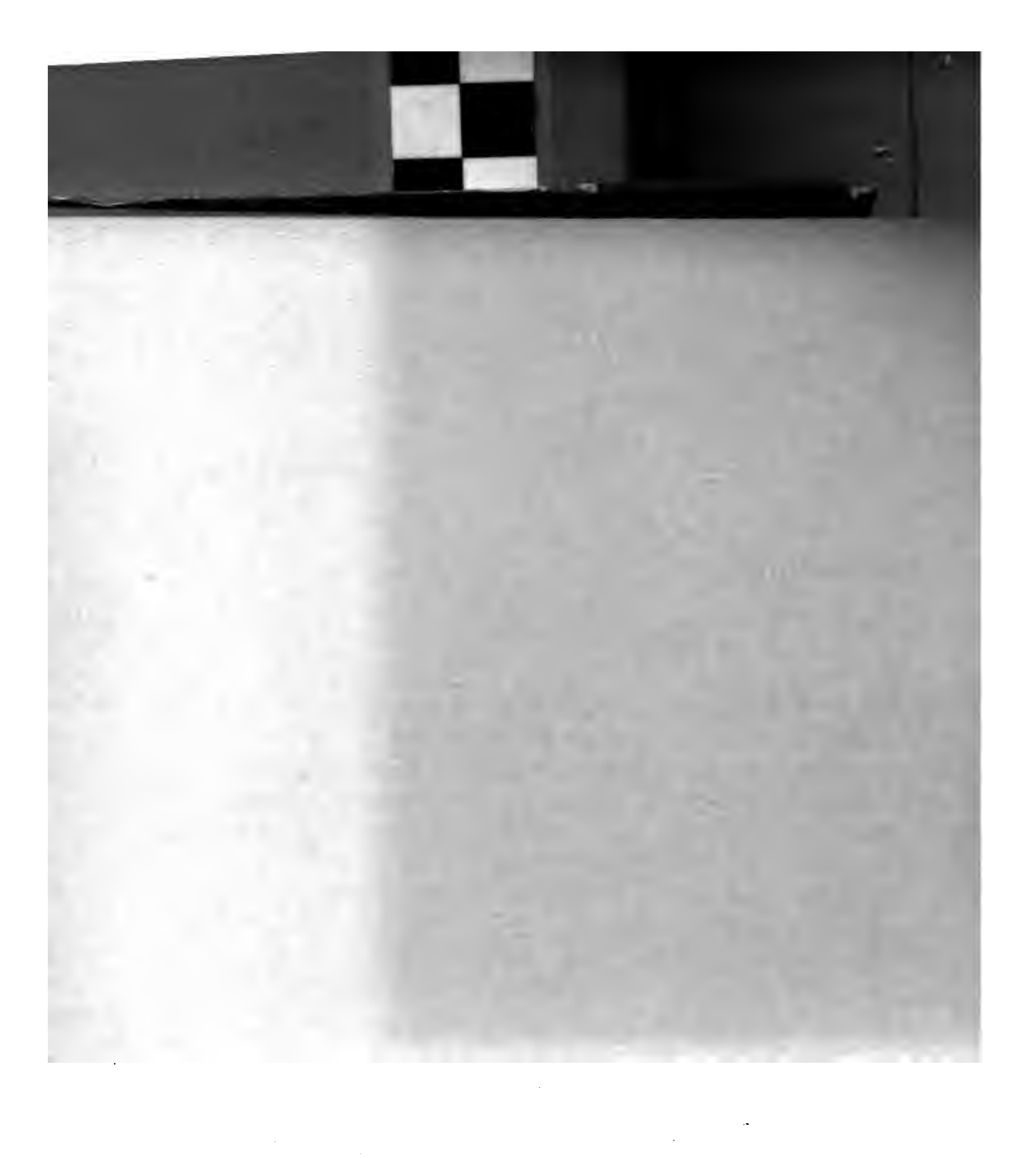
Dhanis, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIV (1890), 32.

Sur les 21 femmes de la série, 4 ont moins de 18 ans. Je ne les compte pas : elles n'ont pas d'enfants et affirment n'avoir pas eu d'avortements. Reste donc 17 femmes, âgées de 18 à 24 ans; 8 d'entre elles ont un enfant; 1 a un enfant et est enceinte; 1 a deux enfants; 4 n'ont pas d'enfants et disent qu'elles ne se sont pas fait avorter, et enfin les 3 autres avouent avoir eu une ou plusieurs fausses couches. De plus, 3 de celles qui ont un enfant avouent également s'être fait avorter. C'est là un fait connu, que l'avortement est pratiqué couramment au Congo. Cette petite statistique donne un léger aperçu de la fréquence de cette pratique, qui n'est d'ailleurs aux yeux des nègres nullement réprouvée comme contraire à la morale.

Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 196.

Les indigènes communiquent peu, autant dire pas du tout, les secrets de leur médecine. Certains natifs m'ont confié qu'ils employaient pour l'avortement une substance qu'ils trouvaient dans les termitières. Je n'ai pu obtenir plus des détails.

Wilverth.



C. — Vie familiale.

b) Éducation, Initiation.

71. ***Éducation physique.*** — Les enfants ne sont pas une charge pour les familles. Dès qu'ils sont en âge, on les fait travailler. Il est à remarquer que la plupart des travaux incombent aux femmes, qui ont une valeur marchande bien plus considérable que les hommes. Quand un chef de famille voit que sa famille augmente outre mesure il vend les enfants qu'il a de trop (1).

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 24-25 et *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 20.

(1) Ceci est une erreur complète.
LOTHAIRE.



C. — **Vie familiale.**

b) ÉDUCATION, INITIATION.

72. *Education intellectuelle.* — La mère s'occupe seule de la nourriture de ses enfants, tant garçons que filles.

A l'âge de 6 ou 7 ans, le père verra à initier son fils à la pêche, chasse, plutôt pour en recueillir une aide, que pour leur apprendre à se suffire à eux-mêmes.

Il s'occupe de ses filles vers 9 à 10 ans, quand il pourra les marier et se faire payer la forte dot.

LOTHAIRE.

C. — **Vie familiale.**

b) Éducation, Initiation.

73. *Éducation morale.* — ...Il (l'enfant) aime réellement sa mère, et celle-ci s'intéresse à lui, même quand il est parvenu à l'âge adulte.
Coquilhat, 365.

L'enfant adore sa mère et c'est d'ailleurs le seul sentiment profond qui se retrouve chez le Bangala quel que soit son âge ; il craint et respecte son père, mais ne l'aime pas et s'il lui obéit, c'est qu'il est forcé soit par la crainte de son autorité, soit qu'il ait besoin de son appui.
L'identité du père est d'ailleurs toujours problématique.
Lothaire. Voir G, 87.

D'une façon générale on peut dire que l'éducation morale est nulle.
Cf. Wilde (De), *Miss. Chine Congo*, III (1895), 108*a*. — Grison, *Bull. Miss. Falls*, II (1902-03), n° 3, 5.

BANGALA
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

b) Éducation, Initiation.

74. *Education des sorciers, des féticheurs, des médecins, etc.* — Je n'ai jamais rien appris à ce sujet.

Tel indigène « né malin » se targue de certains pouvoirs; il a appris à se servir des propriétés de certaines plantes, à confectionner des remèdes de « bonnes femmes » — qui existent là-bas comme en Europe. Qu'il fasse une cure heureuse, le voilà classé *ganga* (médecin, féticheur); il aura soin de relever son prestige en s'attribuant certains pouvoirs occultes de faire tomber ou plutôt d'éloigner la pluie, de faire mourir son ennemi à distance, etc. Si quelqu'un du village est forcé ou veut se soumettre à l'épreuve du poison, de la *n'ka*, c'est naturellement à lui que les intéressés s'adresseront.

Le métier est, en général si pas toujours, exercé par des gens d'âge, hommes ou femmes.

Souvent le fils d'un féticheur renommé se targuera d'avoir reçu les secrets de son père et s'installera à son tour guérisseur.

Il est certain qu'il y a du bon dans leur médecine embryonnaire et que leur métier serait normal pour nous, s'ils ne s'attribuaient des pouvoirs occultes, et n'étaient en général chargés de la sinistre mission du poison d'épreuve.

Dans le Bas-Congo, il y a des castes de féticheurs qui reçoivent en commun une initiation. Je n'ai jamais vu rien de pareil chez les Bangala.

C. — Vie familiale.

b) Éducation, Initiation.

75. *Initiation.* — A 7 ans les garçons sont circoncis.
Coquilhat, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634.

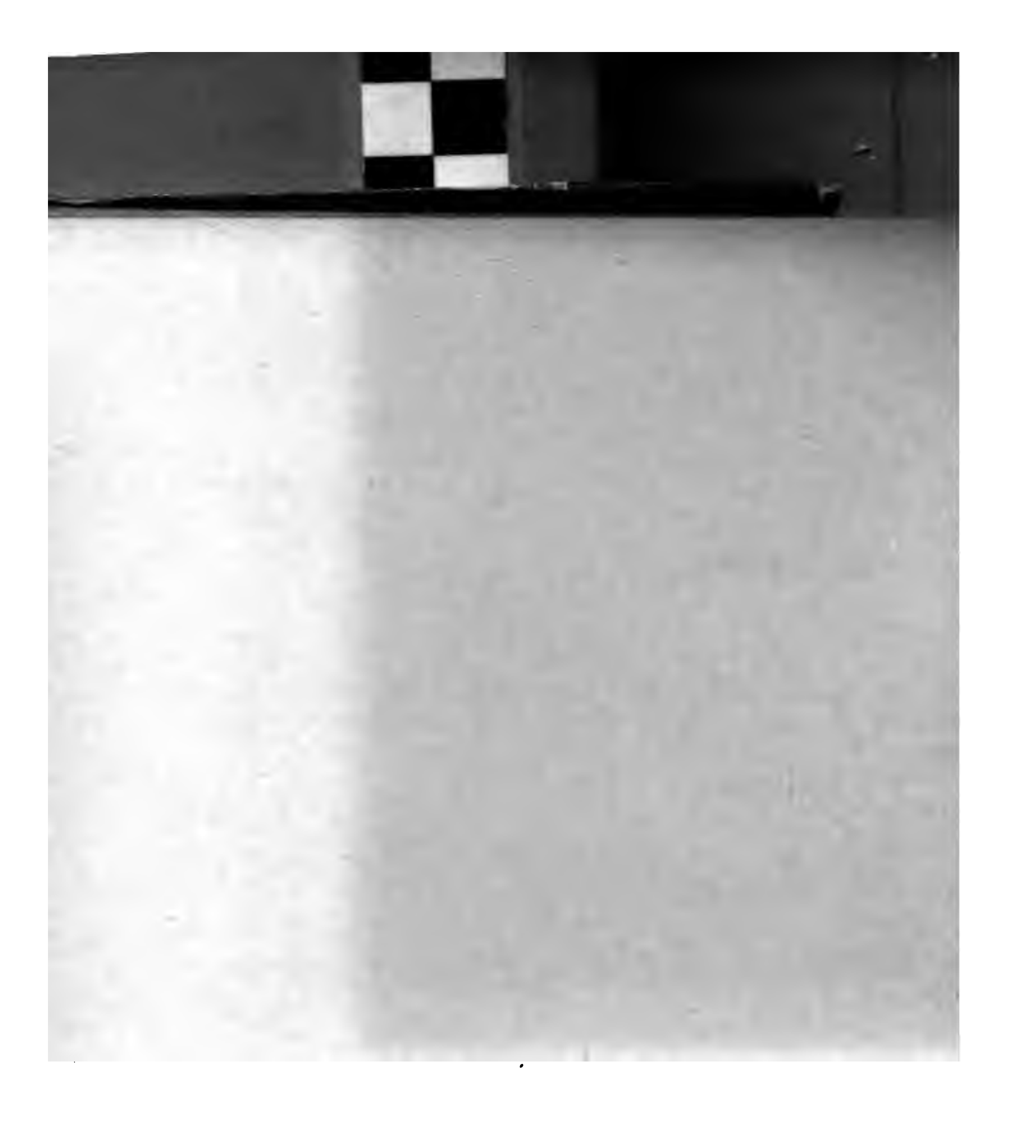
Je n'ai jamais vu aucune cérémonie spéciale au sujet de l'initiation de la puberté; je ne crois pas qu'il en existe.

La seule pratique qui s'y rapporte est la circoncision, qui est loin d'être générale et se fait quant le garçon a atteint l'âge de 6 ou 7 ans.

Les femmes ont les organes génitaux ornés de tatouages en relief, obtenus par des incisions répétées; ces tatouages qui commencent au bas-ventre sont continués jusque sur les lèvres du vagin. Elles se font faire dans un but de luxure aussi, paraît-il, de gros tatouages en relief au bas des reins.

Ces diverses opérations sont purement personnelles; personne n'y est astreint; chacun s'y soumet suivant son goût, quand cela lui plaît. Elles ne font l'objet d'aucune cérémonie publique ni d'aucun rite.

Lothaire.



C. — **Vie familiale.**

c) Mariage.

76. *Amour.* — J'ai vu ... des couples véritablement amoureux en lune de miel et des femmes aimer secrètement des hommes pauvres.

Coquilhat, 365.

77. *Fiançailles.* — Le mariage est réglé par les parents. Le fiancé paie la dot.

Parfois si la femme est esclave, le mari l'achète simplement au prix plus ou moins élevé suivant sa jeunesse et sa beauté.

Lothaire.

Les Bangala sont polygames, mais chose curieuse, c'est le fiancé qui doit donner la dot aux beaux-parents. Pour une très belle femme, cette dot consiste généralement en deux ou trois esclaves, deux ou trois colliers de verroteries et deux ou trois bouteilles vides.

Un palabre est tenu entre les deux familles pour discuter la dot. Le père de la fiancée fait tout ce qu'il peut pour avoir le plus possible, tandis que le père du futur époux fait, de son côté, tous ses efforts pour déprécier la jeune fille et rogner sur la dot.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse,* VI (1888), 24; Id., *Bull. Soc. Géogr. Marseille,* XII (1888), 20 et *Ausland,* LIX (1886), 939.
Cf. Coquilhat, 365; Id., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634.

Ce qui fait surtout la valeur d'une fiancée, l'importance de la dot à payer à son père, ce sont les relations de famille, l'appui moral et matériel que les deux familles en retireront. La fille d'un homme puissant, quelle que laide qu'elle soit, peut valoir dix fois une jolie beauté, fille d'un homme de peu.

Lothaire.



C. — Vie familiale.

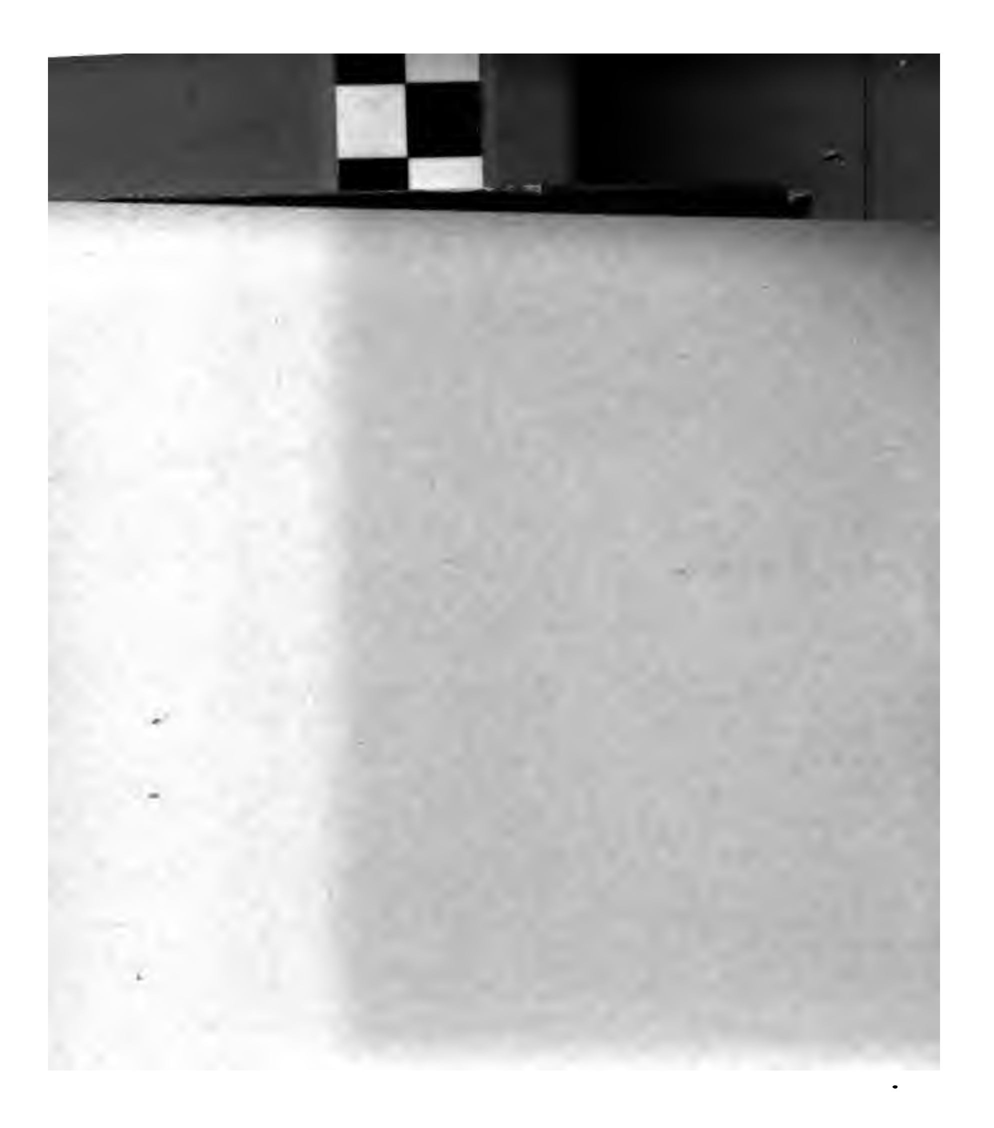
c) MARIAGE.

78. *Mariage*. — Des enfants sont mariés parfois à 3 ou 4 ans, quand l'influence du père est puissante et recherchée : la mariée ne va habiter chez son mari qu'à l'âge de puberté. En général le mari se soucie fort peu de la conduite de sa fiancée. Tout ce qui naît d'elle augmente sa famille et le nombre de « ses » enfants.

LOTHAIRE.

79. *Nature du mariage*. — Le mariage est un achat où le sentiment a très peu d'importance.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.



C. — **Vie familiale.**

c) MARIAGE.

80. *Formes du mariage.* — Un homme peut du reste, s'il est riche, avoir autant de femmes qu'il en veut, mais c'est la première mariée qui a le pas sur les autres, lesquelles sont à peu près réduites à la condition d'esclaves (1).

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 20; ID., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 24.

(1) M. Lothaire conteste ce dernier point.

La femme est chez les Bangala un objet de commerce; tout chef qui se respecte en possède de dix à vingt. Mata-Buike en a soixante-dix qui représentent tous les âges.

COQUILHAT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634.

Cf. HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*. — MOGANGA, *Le Congo*, I (1904), n° 9, 3*a*. — WESTMARCK, *Rev. Quest. Scient.*, XXI (1887), 332. — WILVERTH, *Congo Ill.*, IV (1895), 159. — *Congo Ill.*, I (1892), 170.

Le Bangala peut avoir autant de femmes qu'il peut en marier ou acheter.

D'ordinaire la première femme libre épousée conserve le pas sur les autres.

La femme *seule* constitue la fortune du Bangala; à elle incombe tous les soins des cultures et du ménage, elle nourrit le mari et lui remet l'argent qu'elle obtient de la vente de ses récoltes, manioc, pêche, bananes; c'est à elle que le mari confie les esclaves qu'il a achetés pour l'aider dans ses travaux; souvent par les économies provenant du travail d'une ou de l'ensemble de ses épouses, le mari peut acheter une nouvelle épouse qui lui rapporte aussi des « intérêts ».

La propriété foncière n'existe pas dans la région; il n'existe pour le Bangala qui a de la fortune — mitakos, étoffes, perles ou même argent européen — aucun autre *placement de fonds* que l'achat d'une épouse. C'est ce qui explique l'achat continuel de femmes par de vieux chefs qui en sont déjà trop amplement pourvus.

LOTHAIRE.

C. — Vie familiale.

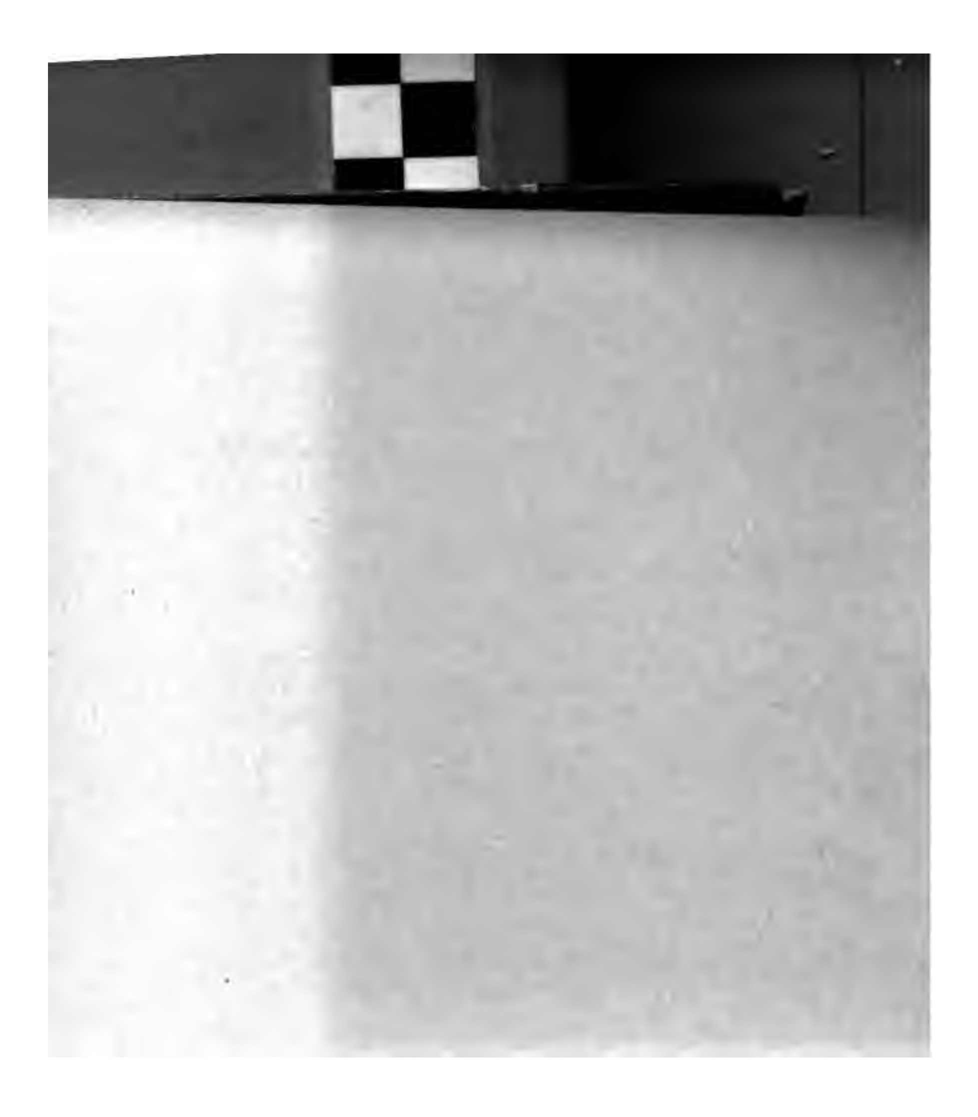
c) Mariage.

81. *Cérémonies du mariage.* — Tout étant arrangé, le mariage a lieu de la façon la plus primitive.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 20; Id., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 24.

82. *Empêchement au mariage.* — En dehors de la descendance directe, je ne connais aucun empêchement au mariage par suite de parenté ou de différences de classes.

Lothaire.



BANGALA
(Congo).

C. — Vie familiale.

c) Mariage.

83. *Le mari.* — Les Bangala ont des coutumes extra-conjugales qui, chez eux, sont toutes naturelles, alors que, chez nous, elles mettraient un homme au ban de la société (1).

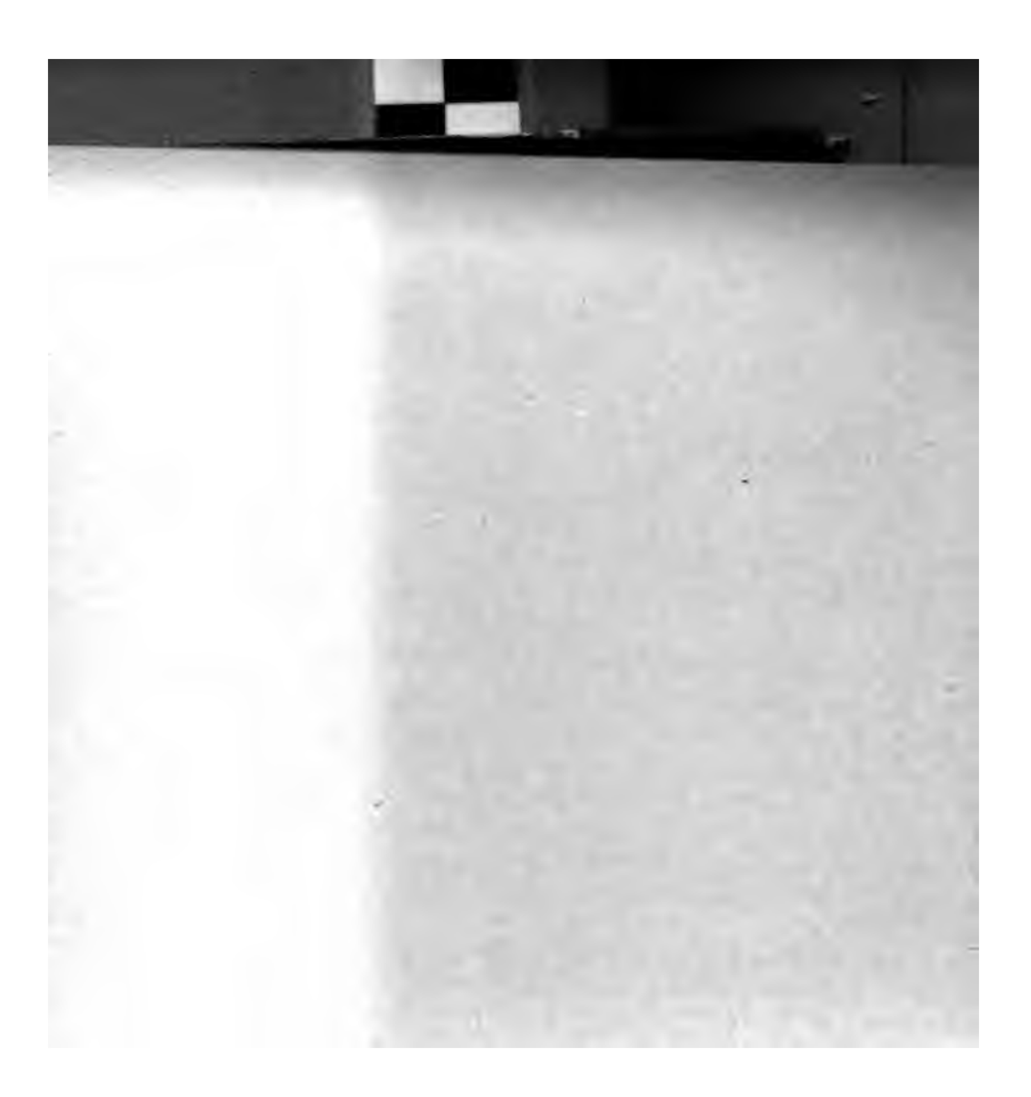
Deligne, *Congo Ill.*, II (1893), 123.

(1) Je le conteste absolument.

Lothaire.

A chaque épouse incombe à tour de rôle le devoir de nourrir le mari qui habite alors dans sa case. Le temps consacré à une épouse (quatre à huit jours d'ordinaire) étant terminé, il passe chez une autre qui l'héberge et le nourrit à son tour.

Lothaire.



C. — **Vie familiale.**

c) MARIAGE.

84. *La femme.* — Les Upoto et les Bangala comptent, nous le savons, leur fortune d'après le nombre de femmes et d'esclaves qu'ils possèdent.

WILVERTH, *Congo Ill.*, IV (1895), 159. Voir LOTHAIRE (C, *c*, 80).

Particularité fort curieuse : rien n'est plus honorable que de prêter sa femme à un ami ; chaque fois que je faisais l'échange du sang avec un grand chef, parmi les formules sacramentelles prononcées, le chef disait : « Ma femme sera ta femme, et la tienne sera la mienne. » Pour moi, cela ne tirait pas à conséquence, je suis célibataire. Immédiatement le grand chef voulait me présenter une foule de ces dames et paraissait fort étonné de me voir refuser les gracieux hommages de son harem.

COQUILHAT. *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634-635.

S'il arrive qu'un homme séduise une femme, sans s'être au préalable entendu pour cela avec le maître de la femme, ce dernier cherchera alors à s'emparer de la personne du séducteur qu'il gardera lié jusqu'à ce qu'il paye l'amende réclamée. S'il ne paye pas cette amende énorme, il est alors vendu comme esclave. Si c'est un homme esclave au contraire, qui commet le méfait ci-dessus, le maître de la femme séduite coupe les oreilles au séducteur.

WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*,, VIII (1885-86), 432.

Les Bangala punissent les femmes adultères par l'ablation d'une oreille et la perforation du mollet au moyen d'un fer de lance.

MOGANGA, *Le Congo*, I (1904), n° 11, 3*b*.

Plus d'une fois un mari s'est entendu avec sa femme pour faire tomber le Don Juan imprudent dans un véritable guet-apens. L'amende imposée au coupable est alors partagée entre le mari et la femme.

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 22.

Cf. BENTLEY, Pioneering..., II, 261.— CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890) 363*a*.— COQUILHAT, 202, 269, 287, 365 et *Congo Belge*, IV (1899), 185. — DELIGNE, *Congo Ill.*, II (1893), 123. — HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1887), 244*a*. — MOGANGA, *Le Congo*, I (1904), n° 9, 3*a*.



C. — Vie familiale.

c) Mariage.

85. *Dissolution du mariage.* — Si elle n'est pas satisfaite de son mari, elle se réfugie parfois chez son père; celui-ci est alors tenu de la renvoyer immédiatement au domicile conjugal; dans ce cas, il arrive souvent que, pour donner à son épouse une marque de son mécontentement, le mari lui coupe une oreille ou lui passe une lance dans les mollets.

Coquilhat, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634.

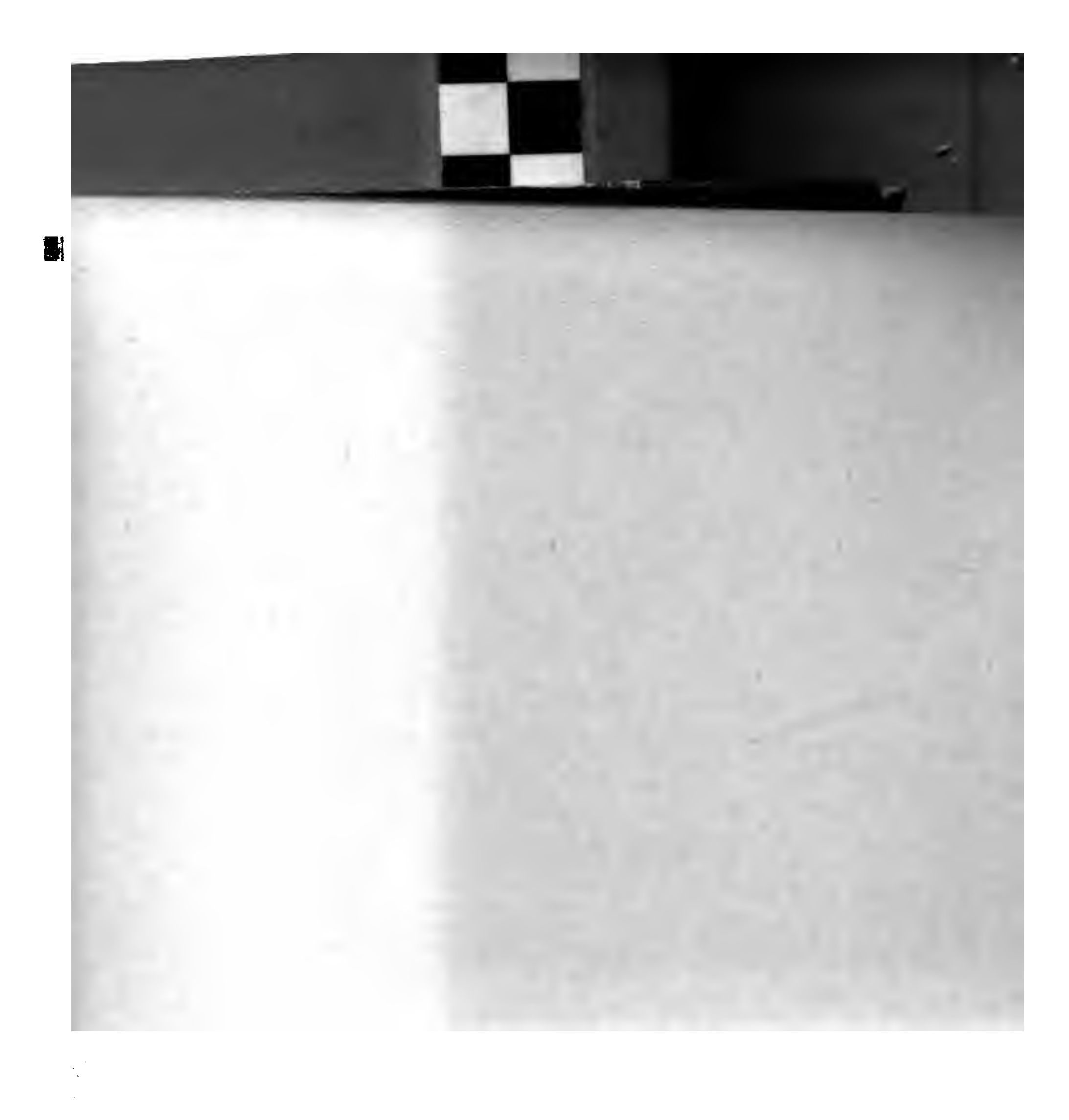
D'ailleurs ces réunions n'ont rien de bien sérieux. Quand la femme est lasse de vivre avec son époux, elle revient chez ses parents; mais ceux-ci sont obligés de restituer la dot, ce qui ne se fait jamais sans tiraillements et sans difficultés. Il arrive même que des querelles sanglantes s'élèvent entre les familles, entre les habitants des villages voisins, avant d'arriver à un accord.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 20.

Le mariage est un achat, où le sentiment a très peu d'importance. Quand il y a incompatibilité d'humeur, le mari rend la femme au père, qui dédommage son ex-gendre. S'il y a des enfants, le gendre peut les tenir.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

Cf. Moganga, *Le Congo*, I (1904), n° 9, 3*a*. – Westmarck, *Ausland*, LIX (1886), 939.



:. — Vie familiale.

d) Famille.

87. *Autorité*. — L'autorité absolue du chef de famille n'existe pas; le fils reste soumis à son père pour les bénéfices qu'il peut en recevoir, pour les relations de voisinage, son commerce ou ses discussions d'intérêts avec ses voisins; si cet appui lui faisait défaut le fils pourrait se rapprocher d'un autre groupe qui lui serait plus sympathique ou de la famille de sa femme, surtout si sa mère était morte; aussi longtemps que celle-ci est là pour protéger son fils, le cas est peu probable.

Les filles appartiennent surtout au père qui les marie et reçoit la dot de l'épouseur; il y trouve double bénéfice : la dot et un gendre qui étend ses relations avec son prestige.

On ne peut pas dire que la question de sentiment soit complètement exclue entre le père et ses enfants, mais l'intérêt joue toujours un rôle important. L'amour maternel seul est développé et sincère.

Lothaire. Voir C, c, 72, 73, 78, 80, 83, 84, 85.



C. — Vie familiale.

d) FAMILLE.

88. *Composition.*

Epoux, mari	*moluï* 2 (pl. *baluï*)-*molûmi* 2 *mobâli* 2 (1)
Epouse, femme	*mamoâdji* 2 (pl. *babâdji*)
Père	*ângu* 2 (pl. *baângu*)
Papa	*tâta* 2 (pl. *batâta*)
Mère	*niângu* 2 (pl. *baniângu*)
Maman	*mâma* 2 (pl. *bamâma*)
Fils, fille	*moâna* 2 (pl. *bâna*)
Frère	*moananiângu* 2 (pl. *bânaniângu* litt. fils de mère)
Sœur	*motâmba* 2 (pl. *batâmba*)
Frère ou sœur aîné	*mpômba* 2 (pl. *bampômba*)- *bôla* 2 (pl. *babôla*)
Frère ou sœur cadet	*modjimi* 2 (pl. *badjimi*)
Grand-père	*tâta* 2
Grand'mère	*nkôko* 2 (pl. *bankôko*)
Oncle paternel	*tâta* 2 (comme papa et grand-père)
Tante paternelle	*tamoâdji môtu* 2 (pl. *batamoâdji môtu*
Oncle maternel	*modjîka* 2 (pl. *badjîka*)
Tante maternelle	*mâma* 2
Neveu ou nièce	*moâna* 2 (à l'exception du neveu de l'oncle maternel qui porte le même nom que son oncle)
Beau-père, belle-mère	*bokilo* 4 (pl. *mokilo*)
Beau-frère, belle-sœur	*moniâli* 2 (pl. *baniâli*)
Jeune homme	*ndînga* 2 (pl. *bandînga*)
Jeune fille	*ikômbi* 5
L'ensemble des épouses	*ndôngo* 3

CAMBIER, Essai sur la langue congolaise, 38-39.

(1) Le chiffre indique la classe à laquelle appartient le substantif.

... Chaque fois que je faisais l'échange du sang avec un grand chef, parmi les formules sacramentelles prononcées, le chef disait : « Ma femme sera ta femme et la tienne sera la mienne. »

COQUILHAT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634-635, voir C, c, 84.

Bangala. CONGO. C, *d*, 88.

On apporta une branche de palmier ayant la forme d'une fourchette. Korobo, héritier présomptif, s'avança, mit un genou en terre, et tirant son sabre tandis que de l'autre main il me présenta le rameau : « Tenez l'autre bout, me dit-il. J'obéis. D'un coup de sabre, le fils du chef brisa la branche en deux. « Ainsi, dit-il, » j'exprime mon désir d'être votre frère. »

Alors l'homme fétiche s'avança avec sa lancette, une pincée de sel et une feuille verte de bananier; des incisions furent pratiquées comme d'habitude, dans le bras du nègre, dans le bras du blanc, et nous fraternisâmes par l'usage du sang.

Stanley, Cinq années au Congo, 420.

Among my first experience, after taking command of the station, was that of submitting myself to the ceremony of blood brotherhood with Mata Buike; a form of cementing friendship and a guarantee of good faith, popular with the Upper Congo tribes.

In the presence of hundreds of the savages owning the sway of Mata Buike, we were seated upon the low wooden stools placed opposite each other. Silence being commanded by the beating of the big redwood drums, which give forth a hollow sound that can be heard for miles, a charm-doctor appeared, arrayed in all his mystic apparel. An incision was made in both our right arms, in the outer muscular swelling just below the elbow, and as the blood flowed in a tiny stream, the charm-doctor sprinkled powdered chalk and potash on the wounds, delivering the while, in rapid tones, an appeal to us to maintain unbroken the sanctity of the contract; and then, our arms being rubbed together, so that the flowing blood intermingled, we were declared to be brothers of one blood whose interests henceforth should be united as our blood now was. The witnesses of this strange ceremony expressed their agreement with the utterances of the charm-doctor, and gave way to boisterous expressions of approval of what had been done already, ere setting to work to drink the huge earthenware jars of fermented juice of the sugar-cane, known as *masanga*, which had previously been prepared to celebrate the event.

Ward, Five years..., 131-132.

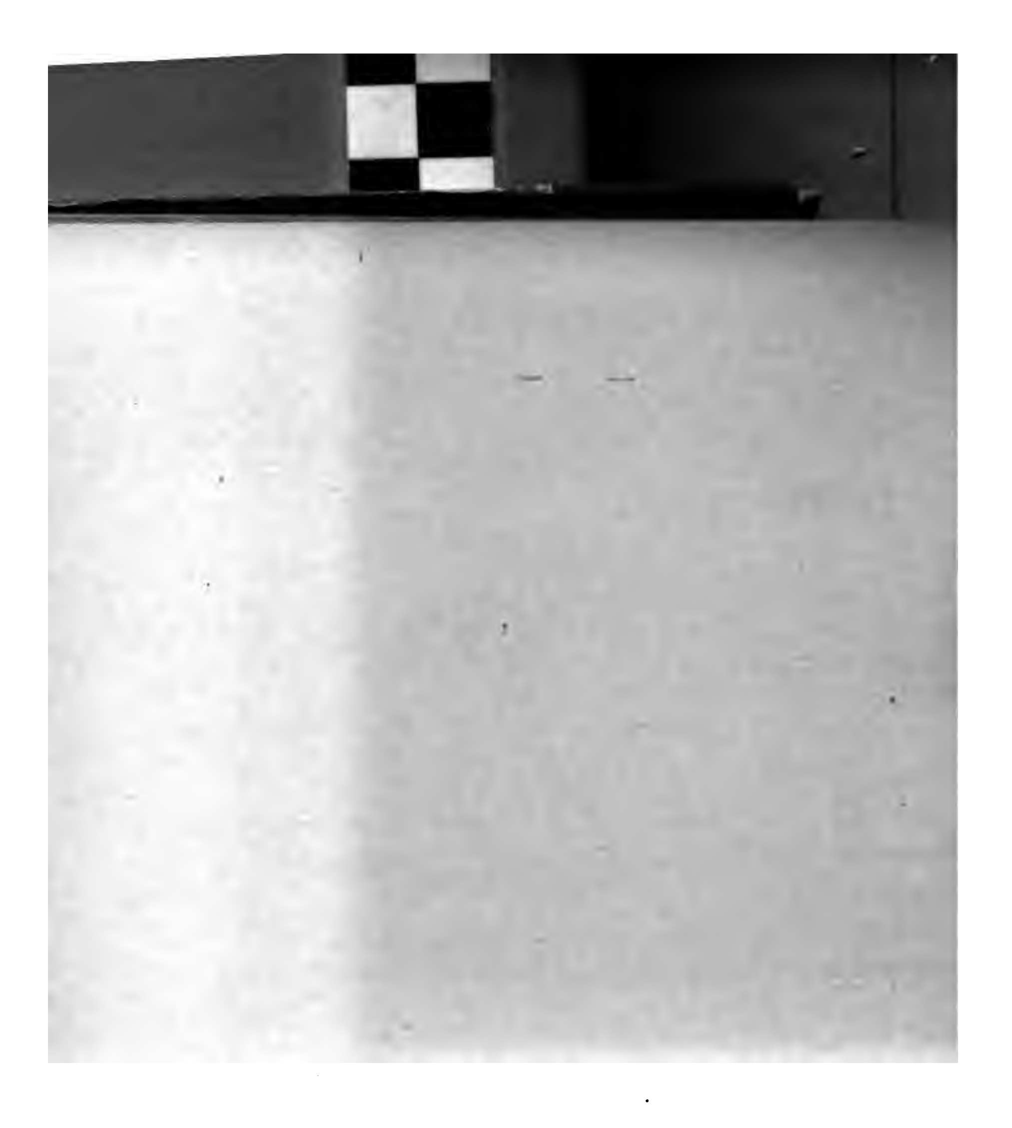
Cf. Comber, *Miss. Herald London*, 1885, 15. — Coquilhat, 186, 198. — Dhanis, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIV (1890), 35.

C. — Vie familiale.

d) FAMILLE.

89. *Habitations.* — Le fils marié forme un nouveau foyer à côté de la famille sous la protection du chef de famille et avec l'appui de sa mère. C'est presque toujours celle-ci qui a aidé le fils à se marier en lui procurant la dot nécessaire à l'achat de l'épousée ou le prix d'achat si celle-ci est esclave.

LOTHAIRE.



C. — Vie familiale.

d) Famille.

90. *Relations entre les membres de la famille.* — Dans ce pays de paternité douteuse, l'enfant a pour son père la crainte et le respect qu'inspire l'autorité, mais il aime réellement sa mère, et celle-ci s'intéresse à lui, même quand il est parvenu à l'âge adulte.

Coquilhat, 365. — Cf. *Congo Ill.*, I (1892), 170. Voir C, *b*, 72, 73, C, *c*, 80, 83, C, *d*, 87, 88, 89.

Les relations, souvent très intimes entre beaux-frères ou beau-père et gendre, sont caractérisées par la coutume suivante :

Contrairement à l'usage presque constant dans les pays orientaux où le fils se couvre du nom de son père : Mahomed ben Suliman... c'est, chez les Bangala, le père qui prend le nom de son enfant, mais pour la famille seule de la femme qui lui a donné cet enfant.

Un père, *Djoko*, a d'une de ses femmes un enfant nommé *Isoko;* tous les parents de la femme oublieront le nom primitif *Djoko* du père qui deviendra pour eux *Mata-Isoko*, c'est-à-dire « père de Isoko ».

Si d'une autre femme il a une enfant *Nita*, pour les parents de celle-ci il s'appellera *Mata-Nita*.

Parfois, comme c'est le cas pour le vieux chef *Mata-Buike*, cité souvent par Coquilhat, quand le fils *Buike* s'est fait une réputation de guerrier, le père adopte pour tout le monde le nom de ce fils important : Mata-Buike, père de Buike.

La même coutume existe chez les Mongo et comme eux, les Bangala, leurs voisins dans la Lulonga ont adopté la même expression *Iso*, qui chez eux est l'équivalent de *Mata* ou père, Iso-Bojo, père de Bojo.

Ces changements de noms déroutent fort les Européens.

Lothaire.

C. — **Vie familiale.**

d) Famille.

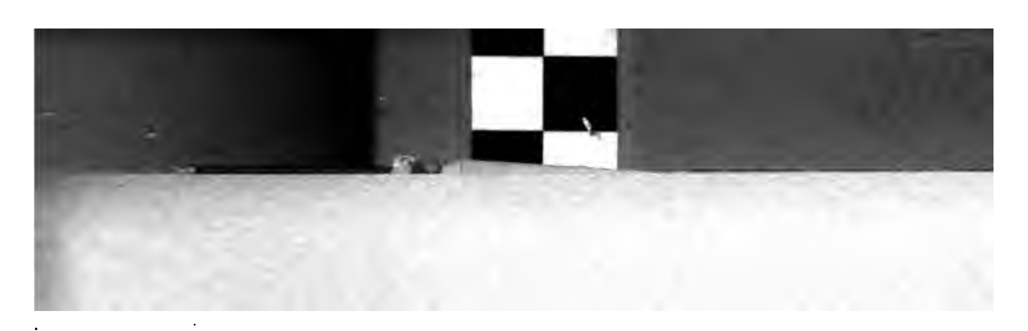
91. *La propriété familiale.* — Le chef de famille est propriétaire de l'ensemble de la fortune que possèdent chacune de ses femmes; toutefois chacune de celles-ci se considère comme le quasi-propriétaire de ce qu'elle a gagné ou des richesses que lui a donné son mari pour les garder ou les faire fructifier : esclaves, mâles ou femelles, pirogues, houes, etc.

La mère amasse de la fortune pour son fils et dès que celui-ci devient adulte, il peut se constituer une fortune particulière en dehors de celle du chef de famille.

Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pour payer la rançon du chef de famille ou d'un de ses membres importants, prisonnier de guerre, toutes les fortunes sont mises à contribution.

Lothaire.





BANGALA
(Congo).

C. — Vie familiale.

d) Famille.

92. *Rôle des voisins dans la famille.* — Les questions d'héritage sont très compliquées; elles donnent lieu à des contestations sans nombre surtout si, parmi les fils du défunt ou ses frères, aucun n'a une influence bien assise.

Pour juger ces contestations on assemble les tenants de la famille et les anciens du village, qui délibèrent pendant des semaines entières, souvent sans résultat.

Lothaire.

Bangala. Congo. C, *d*, 92.



C. — Vie familiale.

d) Famille.

93. *Situation sociale des membres de la famille.* — Les Bangala épousent ou plutôt achètent surtout des femmes libres, c'est-à-dire des filles d'hommes libres. Ils les traitent et les nourrissent bien. Les femmes esclaves restent peu dans la tribu; le couteau du sacrificateur les attend (1).

Coquilhat, 365.

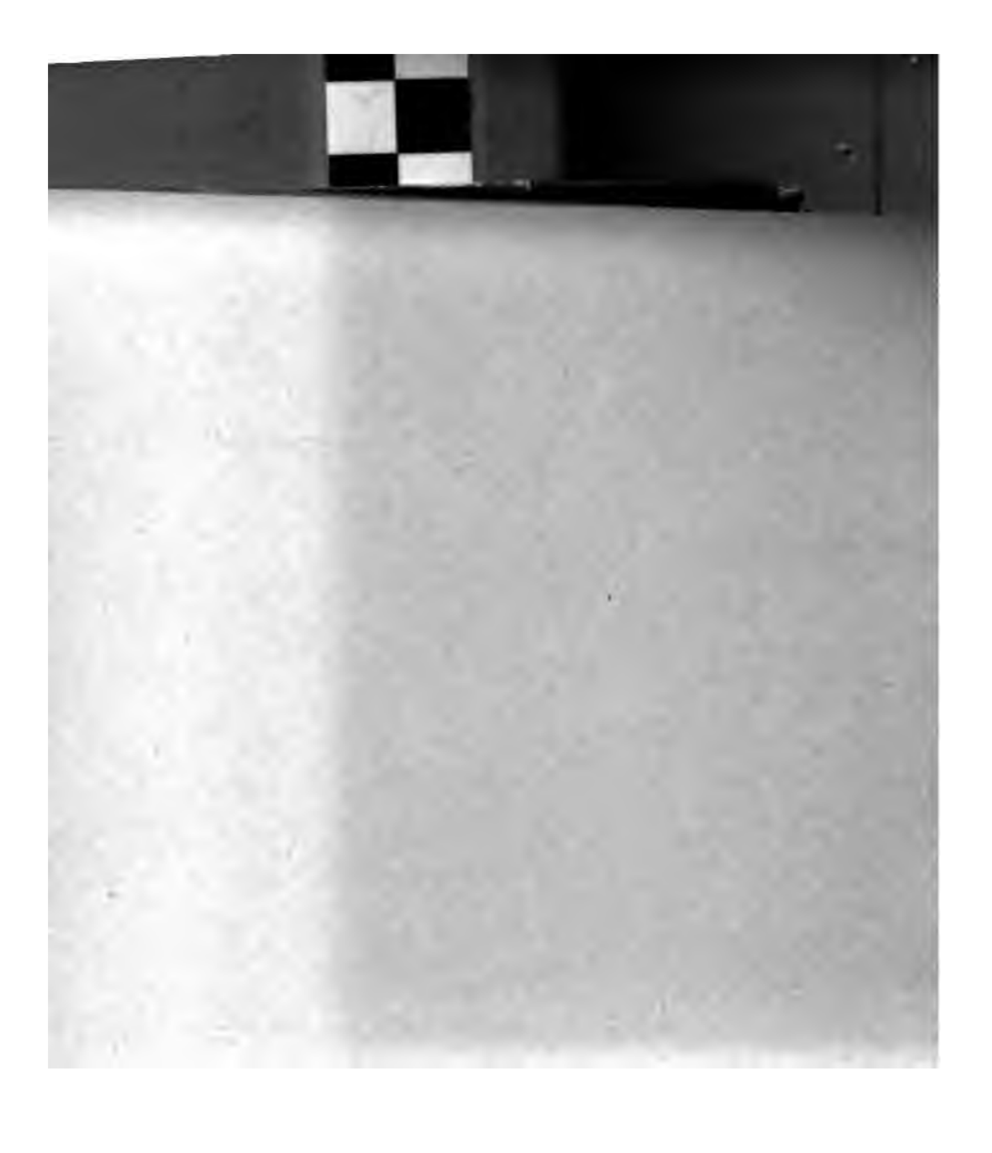
(1) Ce dernier point est contesté par M. Lothaire.

Les enfants ne sont pas une charge pour les familles. Dès qu'ils sont en âge, on les fait travailler. Il est à remarquer que la plupart des travaux incombent aux femmes qui ont une valeur marchande plus considérable que les hommes. Quand un chef de famille voit que sa famille s'augmente outre mesure, il vend les enfants qu'il a de trop(1).

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 21.

Cf. Christiaens, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 74. — Haulleville (A. de) et Coart, *Le Congo*, III (1906), 340. — M., *Belgique Colon.*, III (1897), 28*b*. — Westmarck, *Rev. Quest. Scient.* XXI (1887), 332. — Id., *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 431.

(1) Ce qui n'est pas vrai, selon M. Lothaire.



C. — Vie familiale.

e) MORT.

95. *Maladies, accidents.* — Voir E, *b*, 140; G, *b*, 202.

96. *Les derniers moments d'un moribond.* — L'idée de la mort et la crainte qu'elle inspire sont analogues chez les Bangala, et la mort par maladie y est attribuée à l'*ikundu* ou mauvais sort jeté. La mort à la guerre est seule considérée comme naturelle.

COQUILHAT, 363.

Esalaka vient de perdre une de ses épouses dans une circonstance cruelle.

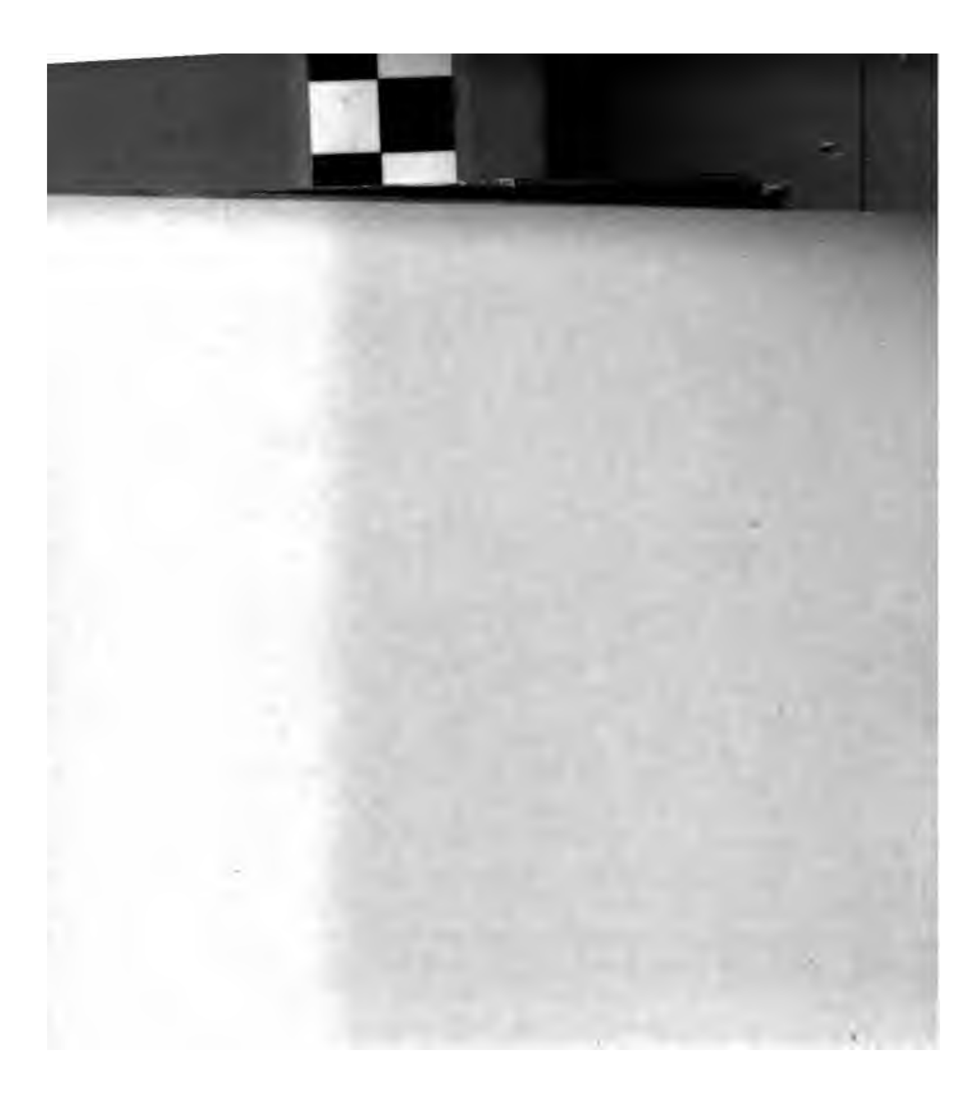
Cette femme se rendait en pirogue avec son fils, un enfant de dix à douze ans, dans l'île éloignée d'un kilomètre, à l'effet d'y ramasser du bois de chauffage.

Non loin de son but, l'embarcation fut tout à coup bousculée par un énorme crocodile qui emporta la femme dans le fleuve. Le petit garçon, resté seul, fit preuve d'un incroyable sang-froid; il suivit le remous causé par le monstre nageant sous l'eau et le vit déposer sa proie sur la berge de l'île, puis replonger précipitamment, sans doute à la recherche de sa femelle. L'enfant pagayant de toutes ses forces, parvint à l'endroit où gisait sa mère, morte, le corps déchiré par une affreuse morsure; il la prit, la traîna dans sa pirogue et retourna au plus vite vers le village. Mais le crocodile étant revenu pour reprendre sa victime et ne la voyant plus, se mit à la poursuite du canot. Ce fut une course désespérée. Enfin, la pirogue approchant de la rive, les cris de l'enfant attirèrent les habitants; ils se jetèrent dans leurs embarcations et le saurien, effrayé, disparut.

Le frère du veuf a été immédiatement soupçonné d'avoir causé ce malheur par un *ikundu* (mauvais sort).

COQUILHAT, 343.

Cf. Congo Belge, VI (1901), 323*b*. — *Congo Ill.* I (1892), 170.



C. — Vie familiale.

e) Mort.

97. *Le mort avant son enterrement.* — Lorsqu'un Bangala meurt, on l'expose plusieurs jours, recouvert d'une peinture spéciale, devant la porte de sa cabane. Pendant ce temps, les habitants du village boivent et dansent devant le mort.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 27; Id., *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 23 et *Ausland*, LIX (1886), 940.

Dès que la mort est constatée, l'homme est lavé, teint au *ngula* et paré de ses plus beaux atours. On enfonce dans la peau, le long du tatouage frontal, des clous dorés, on enroule des laitons autour des jambes, des bras et des doigts, et on le met dans une caisse, *efumba*, ornée d'étoffes et de clous dorés. La tête seule reste découverte.

Les proches et voisins viennent pleurer; on engage même des femmes à tant par jour pour venir pleurer et danser. Deux femmes du décédé sont courbées sur le mort et marmottent ses louanges.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*b*-245*a*.

Madibae, neveu de Mata-Buike, est mort il y a trois jours. Ce matin on a ramené sa dépouille en pirogue à Mankanza. Le corps était couvert d'une natte; ses femmes, entièrement nues et peintes en blanc, ont rampé sur le sol depuis le débarcadère jusqu'à la demeure du défunt.

Des hommes accompagnaient par une marche dansée. D'autres tiraient des coups de fusil. On m'a demandé une salve que j'ai volontiers accordée, en raison de l'importance du mort et de sa conduite toujours bonne envers nous. Les parents du défunt se sont rasé la tête en signe de deuil et ont jeûné durant plusieurs jours. La nuit, il y a eu des pleurs chantés officiels; ils se renouvelleront tous les jours au crépuscule pendant des semaines.

Aujourd'hui, grandes danses, libations et détonations. Deux femmes seront sacrifiées au village de Mondonge; on n'ose pas accomplir cette partie de la cérémonie près de chez moi, car on sait mes répugnances.

Coquilhat, 276.



C. — Vie familiale.

e) Mort.

98. *Funérailles.* — On le place ensuite dans un trou creusé auprès de sa cabane, et l'on ensevelit avec lui ses effets et la plupart des objets qu'il possédait, afin qu'il puisse entreprendre dans de bonnes conditions « le grand voyage ».

Mais sous l'empire de cette idée, de cette croyance, les Bangala ne se contentent pas de munir le défunt de choses matérielles ; ils le font accompagner de ses esclaves et de ses femmes, c'est-à-dire qu'ils les sacrifient sur sa tombe. Ils leur attachent la tête à un bananier et les décapitent avec un long couteau terminé en forme de serpe. Chaque victime est ensuite partagée en deux ; une moitié est enterrée avec le défunt, et l'autre moitié est mangée par les parents et les habitants du village, qui font cuire cette chair humaine dans des marmites pleines d'eau. Ce n'est que lorsque cette eau est à demi évaporée, qu'ils trouvent cuit à point leur horrible festin (1). La chair humaine, disent ces anthropophages, est légèrement sucrée. Ces repas monstrueux donnent lieu à des fêtes qui durent deux jours ; passé ce délai, s'il reste encore des cadavres, chacun en emporte un morceau chez soi. J'ai rencontré une fois une pirogue entièrement chargée de ces funèbres débris. Heureusement, l'influence européenne a déjà réussi à diminuer le cannibalisme dans ces contrées.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 27; Id., *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 22-23.

(1) Contesté par M. Lothaire. (Voir B, *b*, 28.)

This fierce tribe of savages on the upper Congo has received missionaries of the English Baptist Board, one of whom, Mr. Weeks, reports a scene which occurred in August last, at Monsembi station, near Bangala.

A loud wailing was heard one night and it appeared that Mokobi, the headman of Monsembi, had died. Mourners came from surrounding towns, and wailed in a frightful and heartrending way, but it appeared that it was not from sorrow. This show of grief was simply to avoid the charge of witchcraft. A man would say : « If I do not cry night and day for him, they would say I had bewitched him. »

Mr. Weeks described one real mourner, a senior wife of the dead man, who plastered her body with mud, and wandered around the town, carrying his looking-glass and spear, searching for her husband, muttering to herself, « Ah, he was gone to Mokoko ». I will look for him there. « And off she would go through the villages, only to return to the corpse of her husband and grovel in the dirt beside it. Mr. Weeks found the people dragging away one woman, doubtless to strangle her on the grave of her husband, but he interposed and saved her life. At the burial of the dead man, a grave was dug in the middle of his house, the front of the house being taken out and the roof raised.

It seems that the deceased had killed seven men during his life, six of them in open quarrels. One of them, his slave, he killed in anger and his skull was sticking in the ground near by. At the grave, the women sang a dirge, and each of the seven men was called upon by name to attend. Seven thrusts were made in the air, with a spear, and then the body was carried away to the grave.

The fact that there was no victim sacrificed on this occasion is in striking contrast with what occurred two years ago when the first missionaries reached that region, for then, when the missionaries had not been there many weeks, they found a woman pogged to the ground, and the people defiantly announced their intention to kill her and drove Mr. Weeks back to his house, when he sought to interfere.

WEEKS, *Miss. Herald Boston*, LXXXIX (1893), 202.

Cette peuplade n'enterre pas habituellement ses morts : les chefs seuls ont droit à cet honneur; ceux-ci sont souvent inhumés dans leur hutte, dans une fosse n'ayant pas plus de deux pieds de profondeur, toujours la tête appuyée sur un de ces bizarres oreillers de bois qui sont en usage un peu partout dans l'Afrique centrale.

DEMEUSE, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, VIII (1889), 119.

Quand un homme libre vient à mourir, l'enterrement se fait en grande pompe.

Anciennement, il y avait de grandes tueries, on enterrait même des femmes vivantes. Ces horreurs ont disparu...

Pendant trois jours, on pleure, on danse, on boit, on tiraille; le quatrième jour on enterre le mort dans son chimbèque, à 1 mètre de profondeur environ.

BANGALA
(Congo).

C, **98** (*suite*).

Quelque temps après (deux mois) on prend les objets usuels du décédé, coupes, assiettes, fourchettes, parasols, étoffes, on les met en pièces et on les réunit sous un petit hangar où on les abandonne.

Le cercueil est souvent une petite pirogue dont on a coupé les deux extrémités.

Les femmes du décédé s'enduisent le corps d'argile blanche, les cheveux sont tressés en houppes, *mansundu*, ou arrangés en *molika*.

En signe de deuil, les amis du décédé ne prennent plus les aliments que celui-ci a pris en dernier lieu.

Cette abstention dure quelques mois, une année et quelquefois toute la vie.

Il n'est pas rare de voir tel Bangala refuser la poule, tel autre le poisson.

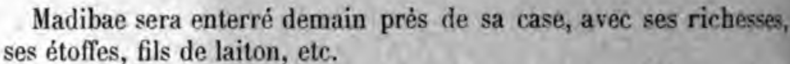
Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*b*-245*a*.

Bei den Bangala und andere Stämmen am Kongo werden ältere Männer gekauft, um bei dem Tode angesehener Eingeborener als Schlachtopfer zu dienen. Je vornehmer und reicher die Familie ist, der ein Verstorbener angehört hat, desto grösser soll die Zahl dieser Schlachtopfer sein. Man hohlt die Leute weiter aus dem Innern, weil sie dort billiger sind.

François (von), Die Erforschung..., 68.

Ainsi, sachant qu'aux funérailles d'un homme de marque ils enterrent avec lui les victimes, ses femmes et ses esclaves, avec des étoffes, des fils de laiton et des fusils, nous leur demandions pourquoi ces pertes de vies et de biens. Ils nous répondaient : « C'est pour que le défunt fasse son voyage en bonne condition, et non comme un malheureux. »

Coquilhat, 289.



Madibae sera enterré demain près de sa case, avec ses richesses, ses étoffes, fils de laiton, etc.

Une pièce d'étoffe sera déployée sur deux perches, au-dessus de la tombe et y restera jusqu'à destruction par les éléments.

On placera aussi sur le sol de la tombe du manioc et des cannes à sucre, que le temps consumera. « C'est, dit-on, pour la nourriture du mort. » Ses femmes seront enfermées durant plusieurs mois, et ses cases seront ensuite ou détruites ou déplacées, sauf celle près de la tombe que l'on laissera tomber en ruines...

Les Bangala placent leurs morts à un pied seulement sous la surface du sol, et très souvent les enfants ont leur tombeau dans la case des parents.

Il n'est pas étonnant dès lors que ces séjours deviennent malsains; et l'on s'explique qu'un homme, voyant plusieurs des siens mourir, déplace son quartier. Cela arrive très fréquemment.

COQUILHAT, 277-278.

Le deuil comporte pour les femmes l'absence de tout costume, et ces beautés noires parachèvent cette toilette en s'enduisant tout le corps de couleur blanche. Les hommes se rasent la chevelure, et pendant plusieurs semaines le village retentit de cris, de pleurs, de lamentations des parents du défunt.

MOGANGA, *Le Congo*, I (1904), n° 14, 4*b*.

Cf. ADAMS, *Goldthwaite's G. Mag.*, I (1891), 466. — BENTLEY, Pioneering..., II, 258-261. — CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 363*b*; I (1891), 414*b*. — COQUILHAT, 310, 354. — ID., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 635. — ID., *Boll. Sez. Fior. Soc. Afr. It.* 1889, n° 4. — HANOLET, *Belgique Colon.* III (1897) 232*a*. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 111. — MENSE, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, (1887), 642. — RONSLÉ (Van), *Miss. Chine Congo*, I (1890), 314*a*. — STAPLETON, *Miss. Herald London*, 1891, 318. — WESTMARCK, *Rev. Quest. Scient.*, XXI (1887), 332. — ID., *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86). 433. — *Congo Belge*, VI (1901), 325. — *Congo Ill.*, I (1892), 170.

BANGALA
(Congo).

C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

99. — *Manière d'agir des parents envers le décédé.* Pourquoi déposez-vous du manioc et de la canne à sucre sur sa tombe? C'est pour sa nourriture en route.

Coquilhat, 289.

Cf. Chapaux, Le Congo, 575.

Mata-Buike ne passe jamais par le chemin d'amont de la station, parce que, dit-il, son fils aîné est mort là.

Coquilhat, 293.



C. — **Vie familiale.**

e) Mort.

100. *Modifications produites dans la famille par le décès d'un membre.* — En cas de décès du chef de famille, la femme libre reconquiert à peu près sa liberté. Si elle a des fils établis à côté d'elle, elle restera avec eux, au milieu du groupe qui se reformera autour du plus important, du plus influent des fils du décédé.

La veuve qui n'a pas d'enfants est libre de rentrer chez elle; mais alors son père doit rendre la dot qui est répartie entre les fils du défunt, qui se la partagent au prorata de leur importance, ou bien seulement entre enfants de la femme dont les économies ont servi dans le passé à payer la dot visée.

On ne disposera jamais, en tout cas, de la femme libre, jeune fille ou veuve, sans son consentement.

En cas d'enfants tous en bas-âge, un frère du défunt peut être chargé de la gérance de la fortune laissée ou il peut en hériter à défaut de fils.

La fraternité ne compte guère qu'entre fils de la même mère.

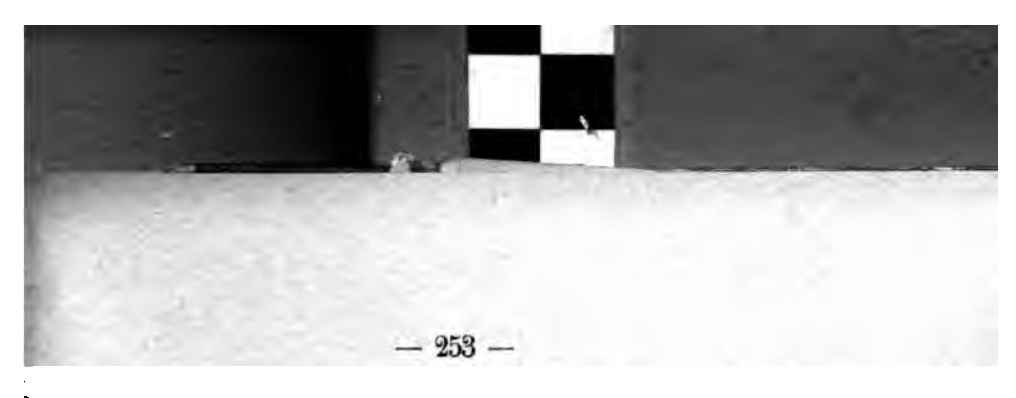
La mère elle-même, si elle est intelligente et énergique, peut prendre la tutelle jusqu'à ce que ses enfants puissent la remplacer; parfois elle la gardera sa vie durant : c'est ce qui donne naissance aux « cheffesses » de certains groupes, petits villages.

En cas de décès d'une de ces femmes, le père chargera de l'entretien de ses enfants une autre de ses femmes ou un esclave.

Se procurer des vivres est, en général, si facile que les enfants en souffrent peu.

Si l'enfant est à la mamelle, on lui donnera une nourrice prise dans la famille ou en dehors.

Lothaire.



D. — Vie religieuse.

101. *Animisme.* — Les rêves servent aussi à l'interprétation de l'avenir.

COQUILHAT, 292.
Cf. MOGANGA, *Le Congo*, I (1904), n° 21, 2*a*.

102. *Culte des ancêtres.* — A la mort d'un chef de famille important, on faisait des sacrifices humains. On enterrait avec lui de ses esclaves, hommes ou femmes, qui devaient l'accompagner, montrer qu'il était riche et puissant — montrer où, à qui? personne ne peut éclaircir ces points.

(Ceci se passait autrefois, car aujourd'hui ces cérémonies ont disparu, grâce à la pénétration européenne.)

Si le décédé laisse derrière lui une famille nombreuse, celle-ci aura à cœur de bâtir une case au-dessus de sa tombe. On y portera de temps à autre un plat de manioc ou de bananes. Mais la case ne sera pas entretenue, la nourriture apportée se fera de plus en plus rare; et bientôt le souvenir en sera perdu.

Parfois un fils se vantera d'être le fils du « grand chef X... ou Y... », qui avait autant de femmes, d'esclaves, etc.

LOTHAIRE.



D. — **Vie religieuse.**

103. *Fétiches.* — Les Bangala possèdent une multitude de fétiches, auxquels ils attribuent des pouvoirs spéciaux bien déterminés pour chacun.

CHAPAUX, *Le Congo*, 579.

Le Bangala porte des amulettes — une noix de palme, un morceau de bois, un fétu de paille — auxquelles il attribue une valeur particulière, personnelle et momentanée. Il jette une amulette pour en reprendre une autre suivant l'inspiration du moment.

Un jour un soldat Bangala enlève une amulette, un petit morceau de bois troué, lié à la main d'un ennemi qu'il avait tué. Je lui demande : « Que fais-tu là? » — « Je reprends son fétiche; ces gens sont bien malins dans la confection des sortilèges. » — « Tu vois bien que ce fétiche n'est pas bon, puisqu'il n'a pas pu préserver son maître et que tu as pu le tuer. » — Lui, nouant à son poignet le fétiche du mort : « Cela ne fait rien; ces gens sont très malins et savent faire de très bons fétiches ». — La discussion était close.

LOTHAIRE.

Limbila. — Soupçonne-t-on quelqu'un d'avoir volé dans les plantations, on a recours au *limbila*, jeune palmier que l'on coupe en deux tronçons, dont on jette l'un sur le chemin, l'autre dans les plantations. Si le voleur revient dans le champ pour continuer ses exploits il ne tardera pas à contracter la maladie du beriberi — et l'on en meurt toujours — c'est un voleur dont on dira : *awi bamba te*, ce n'est pas sans motif qu'il est mort! Et, de fait, les plus enclins à cette maladie peu honorable sont les petits maraudeurs, toujours à rôder dans les semis et plantations.

Ekutu. — C'est une calebasse liée sur un bâton qu'on fiche en terre dans les plantations. Dès lors, celui qui se risquerait à voler une

racine de manioc ou quelques épis de maïs, dans un champ protégé par ce fétiche, en serait récompensé par le *likuku*, une sorte d'éléphantiasis.

Sepo ou *Sefo*. — C'est un petit morceau de bois, percé d'un trou, et que, moyennant une ficelle, on porte aux bras, aux jambes, au cou, voire autour du ventre, pour se préserver de tout malheur.

Le *sepo* donne aussi de la force, et surtout beaucoup de confiance. Pour ce motif, on le porte à la guerre, afin de ne pas avoir peur.

On en charge les petits enfants pour qu'ils deviennent robustes.

Les esclaves le portent, afin que leurs maîtres, au moment de les fustiger, changent bien vite d'idée.

C'est également un préservatif contre le mauvais sort, en même temps qu'un porte-bonheur personnel.

Aux drogues qu'il distribue, le médecin ne manque pas de joindre un *sepo* qu'il faut porter religieusement, si l'on veut que les remèdes soient efficaces.

J'ai rencontré naguère un bonhomme dont le *sepo* devait lui permettre de manger indéfiniment, sans être jamais rassasié.

Ebidza. — Très usité; c'est un jeune palmier lié sur un bâton, pour être placé dans les plantations, devant un chimbèque, afin d'écarter les mauvais sorts.

On le pique toujours en cas de maladie, en plusieurs endroits autour de la case. Si quelqu'un osait néanmoins jeter maléfice sur le malade, ce quelqu'un mourra promptement par suite d'une hémorrhagie nasale.

Même sort est réservé au voleur tentant de pénétrer dans la case d'un homme qui, parti pour un voyage, aura protégé sa porte par un *ebidza;* ce que tout noir pratique a soin de faire. Le voleur saignera tellement du nez qu'on pourra le suivre à ses traces sanglantes.

Njeka. — C'est un morceau de bois creux, une sorte de sifflet qu'on porte au bras ou au cou. Des gens en ont plusieurs dont chacun a son but. Tel le *njeka* pour la pluie. Si vous en sifflez, vous pouvez à votre choix, arrêter la pluie ou la provoquer. Le sifflet pour la guerre est plus grand; il suffit de s'en servir une seule fois au début des hostilités pour être indemne de toute blessure.

Un autre *njeka* très utile, est celui dont il suffit de siffler à la porte de ses débiteurs, pour être certain de les trouver chez eux, et d'être payé.

GEENS, *Miss. Chine Congo,* XVI (1904), 237-240. (Voir F, *c*, 169.)

Cf. HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo,* Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1902), 169; ID., *Le Congo,* III (1906), 340. — WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris,* VIII (1885-86), 432. — *Congo Belge*, VI (1901), 334*b*. (Voir C, *a*, 65.)

D, **103** (*suite*).

Amulette composée d'une calebasse pyriforme, deux segments de col de calebasse, et deux coquilles d'escargots, le tout enduit de ngula et renfermant des substances médicamenteuses. Talisman contre les coliques.

Dimensions de la calebasse : hauteur, 16 centimètres; diamètre, 6 centimètres.

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., sér. III-I, fasc. 2 (1906), 232.

Les couleurs elles-mêmes sont fétiches à l'occasion. Des Bangala s'enduisent le corps de couleur noire et rouge. Ce n'est pas par coquetterie, mais pour se mettre à l'abri de la médisance et des dénonciations. D'autres couleurs, des combinaisons de signes coloriés protègent contre le danger, contre les blessures, contre le feu. On peut se faire une idée des débauches de couleurs les jours de batailles.

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1902), 159. (Voir B, *c*, 31.)

Nous l'avons montré en détail : limité dans le temps, le pouvoir des amulettes l'est aussi dans l'espace. Il convient toutefois de ne pas donner à cette dernière observation une interprétation trop absolue; si la plupart des amulettes sont purement individuelles, quelques-unes cependant présentent, en certains cas, un caractère de protection collective. Parmi ces dernières, il faut ranger les amulettes exposées, assez fréquemment, dans les huttes aménagées à l'entrée des villages afin d'écarter de ceux-ci les esprits malfaisants. Nous citerons notamment à ce propos l'enclos aux talismans, les ***sika na moganga*** de la région des Bangala. On remarque sous ces abris tutélaires, à côté des ordinaires vases aux aliments et aux boissons, des colliers enchantés, des cornes contenant des produits magiques, d'autres menus objets doués de vertus mystérieuses qui empêchent les ***likundu*** de circuler la nuit en semant leurs sortilèges. Rien ne semble distinguer ces talismans de ceux employés par le noir pour sa protection personnelle et, en tout cas, leur influence bienfaisante ne s'étend pas au delà d'une agglomération restreinte.

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., sér. III-I, fasc. 2 (1906), 213.



D. — **Vie religieuse.**

104. *Tabous* (voir B, *b*, 25; et C, *e*, 97 : Hanolet). — Les Bangala croient qu'après leur mort ils deviennent blancs, c'est pourquoi nous leur inspirons toujours une certaine crainte, car ils nous prennent pour des revenants, c'est-à-dire pour des êtres venant du pays où ils iront eux-mêmes après leur mort. La crainte que nous leur inspirons par la couleur de notre peau a aussi pour conséquence, fort heureuse du reste, qu'il y aurait les plus grands dangers pour eux à manger de notre chair. Ils croient en effet que notre chair, pour pouvoir être blanche comme elle l'est, doit forcément contenir des médecines, des drogues diaboliques, qui entraîneraient certainement la mort de celui qui voudrait goûter à la chair d'un Européen (1).

Westmarck, *Bull. Soc. G. Comm. Paris,* VIII (1885-86), 433.

(1) M. Lothaire conteste le contenu de ce renseignement.



D. — Vie religieuse.

105. *Totems.* — Une couleuvre verte de palmier, dit *lukunga*, se glisse près de ma case; je veux la tuer. Les natifs me disent : « C'est un devin; il ne fait pas de mal. »

Coquilhat, 215.

D'autres fois, parlant des grands singes qui habitent les forêts du nord-ouest, les Bangala me disaient : — Ce sont les hommes morts qui sont revenus sous cette forme. — Alors, vous savez où vont les morts? — On dit cela; mais nous ne saurions rien expliquer.

Coquilhat, 289-290, et *Congo Belge*, VI (1901), 325*b*.

Les chefs puissants sont réputés en rapport avec les crocodiles.

Coquilhat, 292,



D. — Vie religieuse.

106. *Magie, sortilèges* (voir D, 103). — C'est, en effet, principalement par ses danses qu'il (le grand féticheur) combine ses talismans et ses maléfices. Les Bangala lui concèdent le pouvoir de « cuire » à distance les armes de l'ennemi de manière à les rendre impuissantes.

Coquilhat, 290-291.

Le district de Mbinga a, du reste, la spécialité des choses extraordinaires. Ainsi, son grand chef est le maître des crues du Congo : c'est lui qui inonde ou assèche la contrée. Le palmier, on l'a vu, est l'arbre de la consécration des pactes. Les chefs puissants sont réputés en rapport avec les crocodiles.

Après certains événements, tel terrain devient néfaste. Ainsi Mata-Buike ne passe jamais par le chemin d'amont de la station, parce que, dit-il, son fils aîné est mort là.

Je ne puis abandonner ce sujet sans dire un mot de l'*ikundu*. Le mot est difficile à traduire. C'est une sorte de pouvoir occulte dont dispose un individu ; mais, fait curieux, il est impossible d'en trouver la trace matérielle à la mort de son possesseur. Qu'un homme ait du bonheur dans ses entreprises, que plusieurs de ses ennemis meurent ou se ruinent sans que l'on puisse saisir son influence matérielle sur ces malheurs, on les lui imputera quand même, en disant qu'il dispose d'un *ikundu* puissant. Il peut lui en coûter. N'ayant jamais assisté à ce genre d'opération, j'ai interrogé les natifs sur la nature matérielle de l'*ikundu*. Il m'a semblé que celui-ci doit être représenté par les calculs vésicaux, rénaux ou biliaires.

Coquilhat, 292-293.

Trouvant la commune en palabre, je m'assieds et j'assiste à la conférence. Le sujet est intéressant. Il s'agit d'un crocodile qui a happé plusieurs individus. On délibère sérieusement sur les moyens de détourner ce fléau. Evidemment quelqu'un a inspiré le monstre. On examine qui peut y avoir intérêt et quel fétiche il faudrait employer pour ramener le saurien à plus de modération.

Coquilhat, 310-311.

Quand les Bangala préparent une expédition lointaine et que les nuages s'amoncellent à l'horizon, ils soufflent de toutes leurs forces dans une espèce de sifflet qu'ils portent au cou et crient à l'orage : « Que nous veux-tu ? Ne vois-tu pas que nous devons partir ! Passe ton chemin et reviens quand nous aurons le temps de te recevoir. » Parfois les nuages, entraînés vers un autre courant, paraissent obéir à leurs injonctions et alors ce sont des cris et des démonstrations de joie à n'en pas finir. Pensez donc, les nuages — comme de simples artistes — se sont montrés sensibles aux coups de sifflet !

LAMOTTE, Chez les Congolais, 111.

Notre : « Ohé ! as-tu vu Lambert ? » a ses équivalents là-bas. Et dans cet ordre d'idées, ce qui est très curieux, ce sont les imprécations, correspondant à nos jurons, que se lancent les natifs, tantôt en plaisantant, tantôt avec colère.

Oké na Ngiri! veut dire : « Péris par la main des Ngiri. » A quoi l'apostrophé répond : « Que le crocodile t'enlève », ou « Que l'hippopotame te détruise », ou « Sois la proie du serpent », ou « Que tes dettes te perdent », etc., etc. Il y a ainsi toute une litanie des plus pittoresques.

COQUILHAT, 293-294.

Mobondo (Ndenabetele jo mobondo); c'est une expression que l'on entend souvent. Cela se dit en frappant sur la terre avec un bâton. Moyennant quoi, celui contre qui l'on fait cette imprécation contracte également, s'il est coupable, une dysenterie mortelle.

GEENS, *Miss. Chine Congo,* XVI (1904), 240.

Que de cris, que de discussions pour le payement ! J'avais au début pris note des noms engagés. Ils ont été très étonnés de me les entendre répéter quelques heures plus tard. C'est la première fois qu'ils comprennent nettement le but de l'écriture, bien que je leur aie dit souvent : « C'est le gardien des paroles. »

Ils continuent néanmoins à lui attribuer des vertus extraordinaires, telles que ma communication instantanée à des distances énormes avec Nsasi et Bula Matari, la production des étoffes, etc.

COQUILHAT, 216.

Cf. COQUILHAT, 291. — WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris,* VIII (1885-86), 433. — ID., *Bull. Soc. Géogr. Marseille,* XII (1888), 22. — ID., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse,* VI (1888), 26-27.

D, 106 (*suite*).

Le Bangala croit aux sortilèges.

Tout ce qui lui arrive de mal provient du « sort » que lui a jeté un envieux ou un jaloux. Malheur à celui qui est accusé d'avoir jeté un sort, s'il n'est pas de taille à se défendre ou suffisamment intelligent pour retourner l'opinion publique. J'ai souvent remarqué que l'accusé est presque toujours un pauvre diable débile, sans famille pour le défendre. Si ce malheureux n'est pas victime d'un coup de couteau ou de lance, on le force à subir l'épreuve du poison : il est rare qu'il en revienne.

Si, par extraordinaire, l'accusé est de taille à imposer le respect pendant quelque temps à ses ennemis, sa mauvaise réputation lui reste; sa vie devient impossible; et c'est lui-même qui demande à se soumettre à l'épreuve du poison *nka*. Dans ce cas, c'est un de ses proches qui est chargé de préparer la médecine, ou bien il achète le personnage chargé de la faire et le breuvage est souvent anodin. L'accusé, ainsi lavé du crime de sortilège, reconquiert l'estime de ses compagnons qui pourtant savent bien de quelle façon il a subi l'épreuve.

Dans les accusations que lancent parfois les indigènes contre l'un des leurs de leur avoir jeté un sort, fait subir une perte quelconque par fétichisme, se trouve l'arrière-pensée de se faire payer une certaine somme, de réparer de façon indirecte le dommage subi.

En 1893, comme commissaire du district des Bangala, un homme vint me demander justice de son voisin qui lui avait tué sa femme, me demandant de lui en faire donner une autre.

Je fais appeler l'inculpé.

On expose la plainte.

L'inculpé avait envoyé cinq de ses femmes à la pêche sur le fleuve; une femme du plaignant les accompagnait. Le canot monté par les six femmes est heurté par un crocodile qui le fait chavirer et happe l'une des femmes, précisément celle du plaignant. Celui-ci ne peut comprendre comment le crocodile a, parmi les six femmes du canot, précisément choisi la sienne, tandis qu'il a respecté les cinq femmes de son voisin. De suite il accuse celui-ci d'avoir envoyé le crocodile pour prendre sa femme et il réclame une autre femme en échange.

Toute discussion, tout recours à son sens reste vain. Je ne puis le convaincre; il veut une femme en échange de la sienne.

Finalement, je lui demande comment était sa femme; « Jeune, jolie, un bijou, valant je ne sais combien d'esclaves. » — « Et celles de ton voisin? » — « Celles-là sont toutes vieilles, des esclaves bonnes à cuire le manioc. Aussi pas une d'elles comme indemnité; mais une autre à choisir. »

« Alors, dis-je, la question est bien simple. Le crocodile n'est pas si bête que toi; pourquoi aurais-tu voulu qu'il aille prendre une de ces vieilles femmes à la chair coriace, quand il avait à sa portée la tienne qui était jeune et tendre? »

Au milieu des éclats de rires des badauds, accourus pour assister au débat, notre homme est débouté. Il doit rire lui-même d'avoir été recollé malgré l'amende d'une douzaine d'œufs à laquelle je le condamne pour m'avoir dérangé inutilement.

LOTHAIRE.

P. S. Inutile de dire que je parle d'épreuves du poison au point de vue historique; il y a beau jour que cette coutume n'est plus tolérée; on peut même dire qu'à la suite de la pénétration faite dans tout le pays, elle a complètement disparu.

LOTHAIRE.

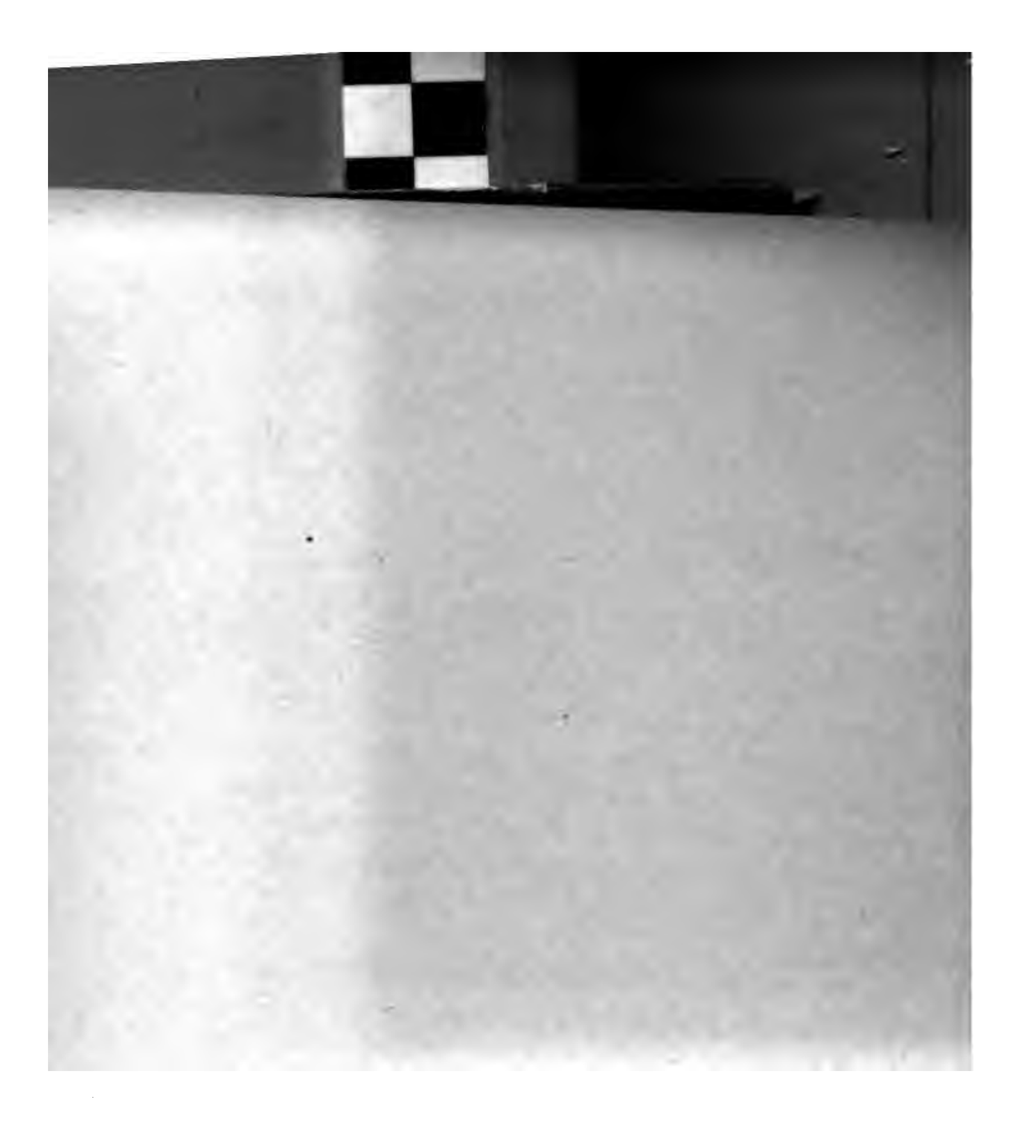
BANGALA
(Congo).

– Vie religieuse.

07. *Idoles.* — Dans le Bas-Congo, comme dans la vallée du u-Niari, on rencontre, paraît-il, des idoles. Je n'en ai jamais vu les Bangala. En matière d'objets sacrés, je n'ai découvert dans peuplade que des vases remplis d'eau et de certaines herbes parières, et aussi des colonnettes en bois hautes de deux pieds et tées sous un petit toit.

dois néanmoins dire que les indigènes m'ont signalé dans le dis- de Mbinga, que je n'eus pas l'occasion de visiter, une certaine *si a Baluie* d'un pouvoir merveilleux. Ce nom veut dire femme de ibu Baluie. Or, cette femme est un petit pot, de la forme d'une eille sphérique, en argile cuite. Elle parle, disent les indigènes, st indestructible. Les Ngiri ayant envahi le Mbinga, recherent la *Moisi a Baluie* et, l'ayant aperçue, se mirent en devoir de riser. Mais la *Moisi* poussa des cris si terribles que les envahiss prirent la fuite.

Coquilhat, 292, et *Congo Belge*, VI (1901), 326*a*.





BANGALA
(CONGO).

D. — Vie religieuse.

108. *Culte des phénomènes physiques.* — Je n'ai rien vu qui puisse y faire croire.

Aucune adoration pour le soleil.

La foudre les effraye parce qu'elle tue : c'est tout.

L'indigène craint la pluie qui le mouille et le glace. Certains féticheurs, certains « chefs » se vantent de détourner la pluie. A l'approche d'un orage, ils se livreront à des menaces, brandissant leur couteau, leur lance, poussant des cris, des hurlements — dans le but d'éloigner la pluie en l'effrayant.

La lune est l'astre qui les intéresse le plus parce qu'elle leur sert de mesure pour le temps : on compte par lunes... Il y aura des chants et des danses à la nouvelle lune, parce que celle-ci va leur procurer une série de belles soirées bien claires, où les jeunes gens pourront se livrer à la danse. Mais il n'entre, dans ces manifestations, aucune idée de culte; on danse, on se réjouit parce qu'on voit qu'on pourra se livrer à ces exercices joyeux pendant une bonne huitaine.

Dans les établissements de blancs, les travailleurs dansent aussi parce qu'ils ont fini une « lune » de leur contrat et que le retour au village est plus proche.

LOTHAIRE.



D. — Vie religieuse.

109. *L'âme humaine.* — « Vous distinguez l'intelligence de la chair; vous avez un nom pour chacune de ces choses? » — « Parfaitement ». — « Que devient l'intelligence (après la mort)? — Vous posez des questions impossibles ».

Coquilhat, 289.

Il y a des revenants, paraît-il, mais dès qu'ils ont obtenu satisfaction, ils disparaissent.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*b*.
Cf. Stapleton, *Miss. Herald London*, 1895, 392 (voir D, 110).

Some time ago a great witch doctor died, and his troubled spirit has frequently visited the town lately and killed several persons. A chief sent for another witch doctor of repute, who is sitting inside the mat. From time to time he chants some incantation, shakes his rattle and beats the mat vigorously. When he is tired the people outside beat their drums and sing. One night he ran out of his hiding-place, and rushed with a yell to the back of a house. After a few moments he returned with the bleeding head of an animal in his hand, and said that he saw the spirit of the old witch doctor enter the breast, and now that it was dead there would not be any more trouble. A farce like this, and four days of incantation, singing, and drumming, and the people were satisfied that old witch would not growl about any more to their bodily harm.

Weeks, *Miss. Herald London*, 1892, 399.

Il résulte de ce récit (voir B, *a*, 65 : Coquilhat) que les Bangala eux aussi, ajoutent foi à l'existence d'une sorte de *Niango* voyageur. Ce qui confirme que les Bangala sont métempsychosistes, c'est qu'ils assurent que la personnalité de leurs compatriotes morts ignominieusement passe dans le corps des grands singes qui habitent leurs forêts.

Moganga, *Le Congo*, I (1904), n° 18, 28.
Cf. Wilde (De), *Miss. Chine Congo*, II (1894), 526*a*.

BANGALA
(CONGO).

- **Vie religieuse.**

ıO. *Vie future.* — La mort, dans leur esprit, n'entraîne avec elle ne idée de punition ou de récompense future pour les actes bons ıauvais de cette vie.

vie future pour eux est entièrement subordonnée aux conditions lesquelles on y entre.

r exemple, un homme riche, quand il meurt, s'en va toujours mpagné de la plus grande partie, non seulement de ses richesses ·rielles comme étoffes, perles, bibelots divers, etc., mais encore ı plupart de ses femmes et de ses esclaves. Il sait du reste qu'il ›uvera tout cela dans l'autre monde.

: pauvre, au contraire, quand il meurt, s'en va sans rien emporter lui. Aussi, dans l'autre monde, sera-t-il condamné à travailler ne il le faisait ici-bas.

us les riches Bangala, après leur mort, vont directement chez *za*. Le Bangala pauvre, au contraire, après sa mort, se rend chez *ıgu*. Le trajet à parcourir est le même, car *Nsungu* est voisin *ınza*. Pour accomplir cette route, le Bangala pauvre doit donc ıiller le long du chemin, et quand il arrive auprès du séjour de *ıgu*, il reprend là sa vie de travail.

WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm., Paris*, VIII (1885-86), 432-433.

nsi, sachant qu'aux funérailles d'un homme de marque ils ·rent avec lui les victimes, ses femmes et ses esclaves, avec des ɜs, des fils de laiton et des fusils, nous leur demandions pour ces pertes de vies et de biens. Ils nous répondaient : « C'est que le défunt fasse son voyage en bonne condition et non ne un malheureux. » — Mais où va-t-il ? — Nous l'ignorons. ɔurquoi disposez-vous du manioc et de la canne à sucre sur sa ›e? — C'est pour sa nourriture en route. — Donc, il n'est pas , et cependant vous retrouverez plus tard ses os dans la fosse. ui; mais ce qui arrive après la mort est inconnu. — Vous disıez l'intelligence de la chair; vous avez un nom pour chacune ɜs deux choses? — Parfaitement. — Que devient l'intelligence? ous posez des questions impossibles.

COQUILHAT, 289 et *Congo Belge*, VI (1901), 325*b*.

Bangala. CONGO. D, 110.

Le Bangala croit à une vie future puisqu'il fait suivre le mort d'une partie de sa fortune : esclaves, poteries, armes, etc. Mais quelle est-elle? Il n'en sait rien.

Les missionnaires catholiques et protestants sont tous des gens du *Nzambi*, des gens de Dieu, de l'Être suprême.

LOTHAIRE.

One of the most curious superstitions of this people (Monsembi), the one which has perhaps the strongest grip on the public mind, is the notion that any man of importance who dies leaves behind him an animal which has the power to plague the townsfolk.

The relatives of the dead man are held responsible for the havoc wrought by the animal, and often seek to appease the wrath of the injured ones by calling in a witch-doctor to kill it. These animals have, however, a greater number of lives than the proverbial cat, and though often they be killed again and again they rise to torment and destroy. A family whose ancestor's animal was supposed to have caused considerable sickness in the town lately, called in a witch doctor to slaughter the beast. He came, arrayed as usual in his paint and feathers. A temporary shelter was put up, into which he crept to carry on his work unobserved. A string was stretched across from the top of this shelter to the nearest tree, and adorned with ribbons of grass and small bells, which the doctor shookek and jingled in rhythm with his incantation. The people immediately concerned gathered in a circle outside, three of them keeping up an incessant drumming on as many drums. The witch-doctor informed the people that the animal had chosen a near house for his abode, and no one but himself must enter this house, or death to the intruder would ensue — an unnecessary warning, as the people's fear of the animal is very great. The drums were beaten without cessation day and night. On the eve of the third day, the doctor announced that the time had now come, and that he would kill this animal. Hearing this, several of the town boys, who come to school, gathered about the house. Shouting as if possessed the doctor burst out of his shelter rushed into the house and came out quickly, holding in his two hands some object dripping with blood hastily wrapped in a plantain leaf. Generally this is the signal for a stampede and the doctor rushes off in triumph to bury the head. On this occasion however, our



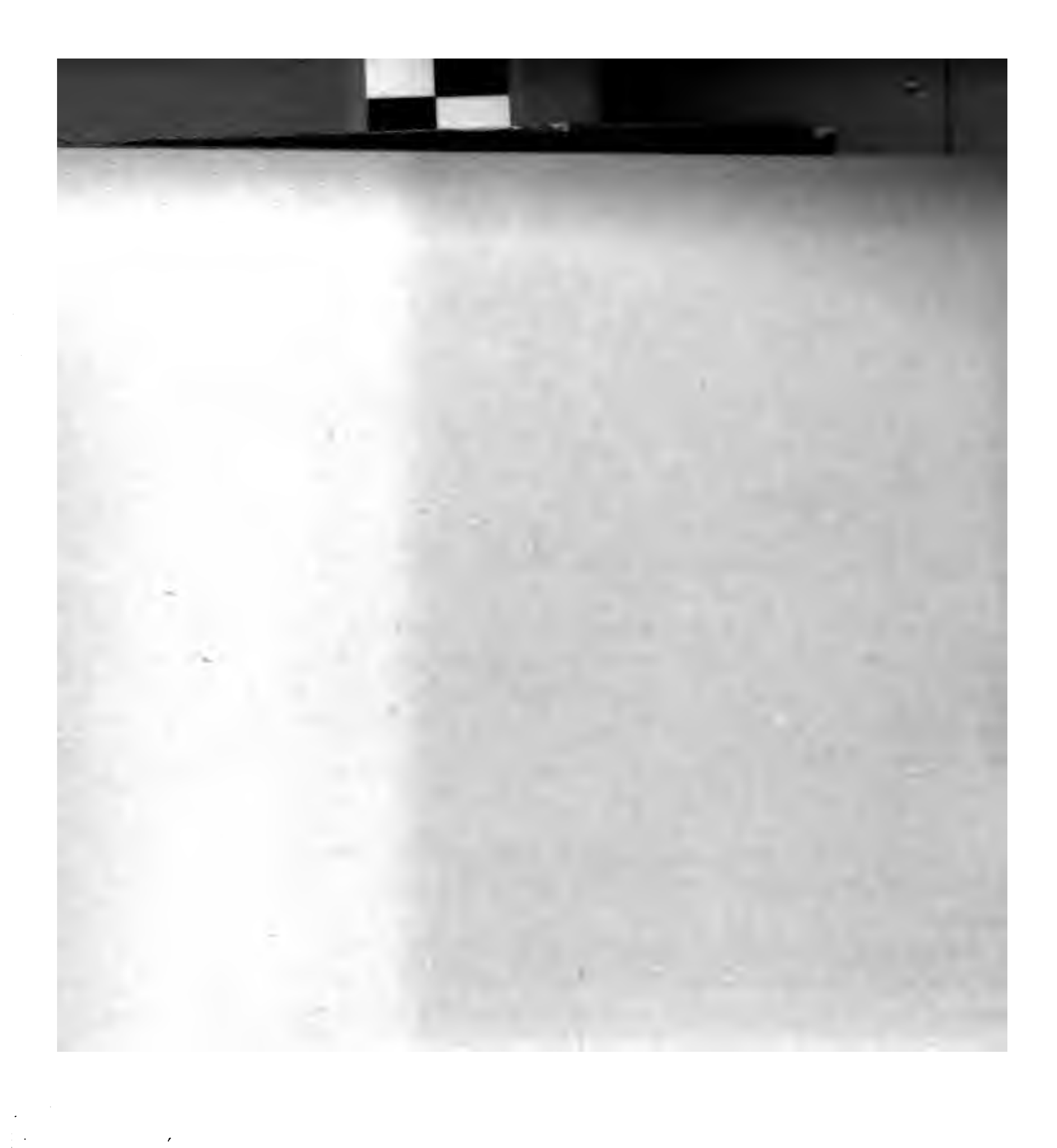
D, 110 (*suite*).

schoolboys demanded that the head shoud be put down on the ground for their examination, declaring their belief that it was simply the head of a big fish of a common kind.

Stapleton, *Miss. Herald London*, 1895, 392.

Cf. Bentley, Pioneering..., II, 262. — Garmyn, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 332*b*. — Moganga, *Le Congo*, I (1904), nº 18, 2*a*-*b*. — Weeks, *Miss. Herald London*, 1892, 399. — Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 22. — Wilde (De), *Miss. Chine Congo*, II (1894), 525*b*-526*a*.

111. *Spiritualisme.* — (Voir D, 109.)



D. — Vie religieuse.

113. *Monothéisme ou polythéisme.* (Voir D, 120.)

Nous essayâmes bien souvent d'amener les natifs à nous expliquer leurs opinions sur les points fondamentaux du problème de l'existence et de la divinité; nous nous heurtâmes toujours à des réponses insignifiantes, accompagnées d'un : « Nous ne savons pas », prononcé d'un air interrogatif.

Coquilhat, 289.

Isolés de toute civilisation probablement depuis l'origine, ils n'ont, en fait de philosophie et de croyances religieuses, que des rudiments vagues.

On ne peut affirmer qu'ils conçoivent un être suprême. Ils parlent bien d'un être plus ou moins surnaturel appelé *Mongita,* habitant en amont « au pays de l'ivoire », et de ses deux enfants : *Ibanza,* le fils (dont, au début, ils nous ont cru les envoyés parce qu'il était supposé autrefois amener d'aval les fusils et les étoffes d'origine européenne), et *Nsongo,* la fille, dont ils ignorent la résidence. Mais ils n'ont pu me définir les attributs de ces personnages, en dehors de leur action sur les produits commerçables.

Coquilhat, 289, et *Congo Belge,* VI (1901), 334*b*.

J'ai lu jadis, je ne sais dans quel auteur, que les habitants du Haut-Congo, où je réside, n'ont aucune idée religieuse, pas même celle d'une divinité quelconque.

Une conversation que j'ai eue, il y a quelques jours avec un indigène, va complètement à l'encontre de cette assertion.

Irais-je d'après cela formuler contre cet auteur une accusation de légèreté? Nullement. Il se peut qu'il ait pris ses informations dans d'autres tribus, tandis que les miennes émanent des habitants de Mpombu. Je me permettrai seulement de trouver étrange que des idées religieuses aussi caractéristiques que celles que je vais exposer soient propres aux seuls habitants du Mpombu, et soient totale-

ment inconnues par les tribus voisines. Quoiqu'il en soit, venons à mon récit.

Bilembe, un nègre dont je vous ai déjà parlé, vient à prononcer devant moi le nom de *Djakomba*, à moi inconnu. Je demande curieusement de quoi il s'agit. Sur quoi, mon Bilembe part d'une tirade indignée.

« Comment, Nganga-Buka (c'est mon nom), vous ne savez pas ce que c'est que *Djakomba? Djakomba* qui est le même que *Ibanza*, le même que le *Nzambi* du Bas-Congo? *Djakomba!* mais c'est celui qui a fait le soleil, la lune, les étoiles, la terre, l'eau, les arbres, les herbes, les oiseaux. L'autre jour Nganga-Buka, vous avez été malade, et vous n'êtes pas mort parce que vous êtes aimé de *Djakomba*. Hier *Djakomba* a fait mourir l'aîné des Tsingele, parce qu'il ne l'aimait pas. Voyez encore. Nous, pauvres nègres, nous ramons avec nos bras. Vous autres, Européens, vous faites des bateaux avec des roues et votre bateau marche tout seul. Qui vous a donné cette science et nous l'a refusée? C'est *Djakomba*. Qui fait germer les graines que vous mettez en terre? Qui vous a donné à vous, Nganga-Buka, le talent de raboter les planches et de les polir, tandis que d'autres blancs ne le savent point faire et que les planches de nos pirogues sont si laides? N'est-ce pas *Djakomba?*

« Moi je ne sais pas préparer la chikwangue. Nos femmes, elles, prennent des racines de manioc, les mettent dans l'eau, et façonnent de la chikwangue en gros morceaux, en petits morceaux, en pains, en saucissons. Qui a mis cette différence entre nous et nos femmes? si ce n'est *Djakomba*. Le *nganga* (sorcier) donne le même poison (épreuve du *nka*) à deux hommes : l'un en meurt, l'autre n'en meurt pas. Qui fait cela? encore et toujours *Djakomba*. »

Bilembe avait récité cela tout d'une haleine, sans même me laisser le temps de lui dire que si les nègres ne savent pas préparer la chikwangue et laissent ce soin à leurs femmes, c'est uniquement parce que lui et ses pareils sont trop paresseux. Il allait son train, entassant les arguments pour prouver l'existence de *Djakomba*. Il s'arrêta enfin essoufflé, et je profitai du temps d'arrêt pour lui demander s'il avait déjà vu *Djakomba*.

— Comment, répartit mon homme, vous ne savez donc pas! *Djakomba* n'a pas d'oreilles, pas de nez, pas d'yeux, pas de poitrine, pas de bras, pas de ventre, pas de jambes. On ne peut pas le voir, pas plus que l'*elili* (l'âme) de l'homme.

— Est-ce que vous voyez l'*elili?*

— Non, répondis-je, mais puisque tu parles de l'*elili*, que devient

D, **113** (*suite*).

l'*elili* d'un homme qui meurt? L'*elili* meurt-il aussi! Va-t-il au ciel avec *Djakomba*? Ne renaît-il pas dans un autre homme?

— Non, l'*elili* reste avec *Djakomba*.

— Mais *Djakomba* et *Moloki* (diable), dont j'ai entendu parler, n'est-ce pas la même chose?

— Non. *Djakomba* est bon, *Moloki* est mauvais. Est-ce *Moloki* qui a travaillé la terre, l'eau et les arbres? *Djakomba* est au ciel, *Moloki* est dans la forêt. Le sorcier va dans la forêt, il appelle *Moloki, Moloki! Moloki* vient et s'entretient avec le sorcier. *Moloki* n'est-ce pas la chouette qui vient le soir, la nuit, quand il fait noir? Là dans les branches du palmier elle crie : oue, oue. Ne dites pas oue, oue, quand il fait noir, Nganga-Buka, vous feriez venir *Moloki*, qui est méchant, méchant.

Telle fut ma conversation avec Bilembe. Dira-t-on après cela que les Bangala n'ont aucune idée de la divinité, aucune notion surnaturelle? Des conversations ultérieures avec d'autres noirs m'apprirent en outre que, d'après eux, l'être créateur et bon qu'ils nomment *Djakomba* est unique.

Sans doute, à ces vérités tronquées se mêlent de ridicules erreurs. Il n'en reste pas moins vrai qu'on y retrouve une véritable croyance à un Dieu bon et puissant, à une certaine Providence, à l'immortalité de l'âme humaine. Ce sont là des éléments trop précieux pour n'en pas tenir compte, pour la future conversion des noirs.

Ce qui est plus important encore, c'est que le terme de *Djakomba*, que nos Bangala prononcent aussi *Njakomba*, se retrouve également appliqué à une divinité bonne et puissante dans la langue d'autres tribus. Ainsi, dans le dictionnaire de la langue des Bajanzi, composé par le R. M. Sims, vous lirez, page 34 : God (Dieu) = *Njambi, Nzakamba, Nzakomba*. Le R. M. Eddie, dans son vocabulaire de la langue des Balolo, écrit à la page 39 : God (Dieu) = *Nzakomba*, et encore *Djibanza*, qui ne diffère guère de l'*Ibanza* cité plus haut.

Cambier, *Miss. Chine Congo*, I (1891), 412-413.

Cf. Bentley, Pioneering..., II, 280. — Moganga, *Le Congo*, I (1904), n° 18, 2*b*.

Le Bangala croit à l'existence d'un Être suprême « Nzambi ».

Quel est son rôle dans la nature, bon ou mauvais? On n'en sait rien.

Lothaire.

Bangala. Congo. D, 113.



D. — Vie religieuse.

114. *Morale.* (Voir A, 9.)

Ces découvertes m'avaient trop intéressé pour ne point désirer pousser plus avant. Je demandai en conséquence à Bilembe si, d'après leur croyance, l'*elili* (âme) de l'homme qui a été bon est traitée, après la mort, de la même façon que l'âme de l'homme méchant. Ici j'échouai, mon interlocuteur avoua qu'il n'en savait rien.

Peut-être faut-il attribuer à cette ignorance sur le sort futur des bons et des méchants, le peu d'influence que des connaissances relativement si nettes sur la divinité exercent sur les mœurs et la conduite des Bangala. De fait, ils se livrent aux vices les plus affreux avec une licence effrénée, sans crainte et sans remords. Aussi le célibat du prêtre catholique est-il pour eux un incompréhensible mystère.

Cambier, *Miss. Chine Congo*, I (1891), 413*b*-414*a*.

Les cas de suicide ne sont pas rares parmi eux.

Congo Ill., I (1892), 170.

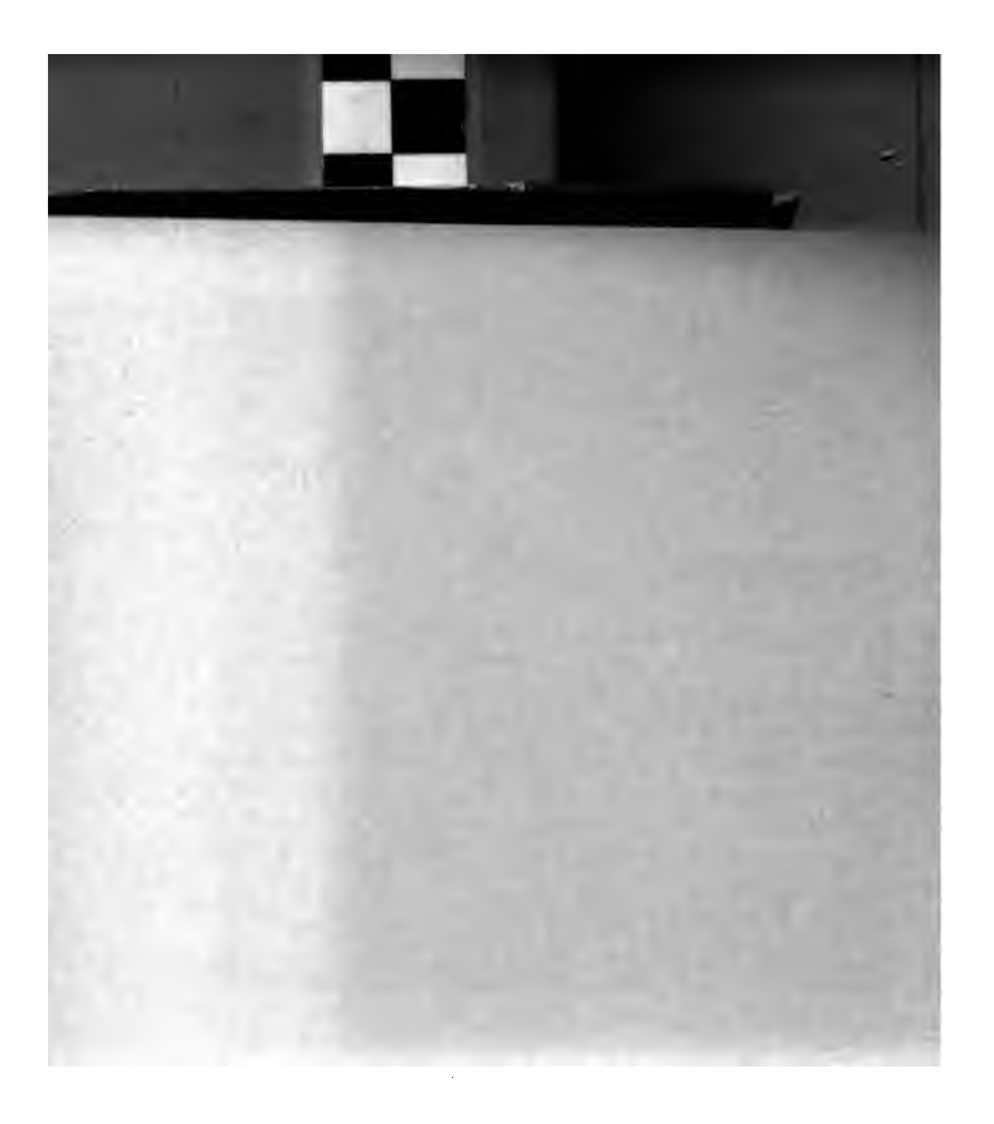
Celui qui reste dans son pays n'est pas un homme ; c'est en voyageant qu'il mérite l'estime de ses compatriotes.

L'Iboko tient le brigandage en grand honneur. Chez lui le plus méritant est celui qui a le plus massacré, volé, violé et pillé; celui qui a tué le plus d'hommes dont il possède encore les têtes; enfin celui qui peut le plus souvent manger de la chair humaine.

Deligne, *Congo Ill.*, II (1893), 122.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 174. — Coquilhat, 364-365, 288-289. — Wilde, (de) *Miss. Chine Congo*, III (1895), 105-108. — *Congo Belge*, VI (1901), 334.

Sur la morale de la propriété, Voir F, *b*, 162 in fine.





D. — Vie religieuse.

115. *Philosophie.* — D'autre part, en parlant du tonnerre, ils me disaient : *Mutu monenne,* c'est-à-dire : homme puissant. Mais ils appellent *mutu* tout être, toute chose ayant une action : l'hippopotame est un *mutu*, tout comme le soleil, le vent et la pluie.

Nous essayâmes bien souvent d'amener les natifs à nous expliquer leurs opinions sur les points fondamentaux du problème de l'existence et de la divinité ; nous nous heurtâmes toujours à des réponses insignifiantes, accompagnées d'un : « Nous ne savons pas » prononcé d'un air interrogatif.

COQUILHAT, 289 et *Congo Belge,* VI (1901), 335*a*.

La flotte des pirogues de guerre s'étant mise en mouvement doit encore avoir égard aux présages. Si, remontant le courant du fleuve, elle rencontre des hippopotames qui se dirigent également vers l'amont, ou un éléphant qui s'éloigne de la rive, le pronostic est favorable : la victoire est assurée. Il n'est guère de danger ou de contretemps auquel les natifs ne puissent opposer un fétiche préservateur.

COQUILHAT, 291 et *Congo Belge,* VI (1901), 335*a*.

De petits poissons qui sautent hors de l'eau, la rencontre d'un serpent qui nage vers la barquette, un hippo qui précède la pirogue, sont considérés par les Bangala comme des présages de victoire.

Au contraire, un hippo qui vient à la rencontre d'une pirogue, et une très forte pluie, constituent de mauvais présages.

DELIGNE, *Congo Ill.*, II (1893), 83.

Cf. MOGANGA, *Le Congo,* I (1904), n° 21-2*a*.



D. — Vie religieuse.

117. *Rites*. — Les pratiques religieuses sont peu nombreuses. Jusqu'ici je n'en connais que trois principales.

Il y a d'abord l'épreuve du *nka* ou poison, destiné à faire connaître si l'accusé a jeté l'*ikundu* (sort) sur sa victime. Je n'y reviendrai pas. On a recours à cette épreuve en cas de mort violente dont l'auteur est inconnu. Ou encore lorsqu'un chef est assez malade pour craindre de se voir bientôt à quatre pieds sous terre. En ce dernier cas on fait venir le sorcier. Celui-ci commence par rester quelques jours au village, afin de faire connaissance avec l'entourage du chef. Puis il exhibe ses fétiches, prend un air inspiré, fait force contorsions et gambades, et déclare enfin que telle des femmes du chef, tel de ses hommes libres, tel de ses esclaves lui a jeté un sort. Le malheureux ainsi désigné est aussitôt décapité et mangé.

L'*ikundu* a encore un autre sens. Lorsque je montre à mes noirs l'une ou l'autre chose curieuse, ou que je fabrique un instrument qu'ils n'ont jamais vu, ils ne manquent pas de me dire : *kaodjaji ne ikundu,* tu as l'*ikundu;* ce qui dans leur esprit signifie : tu es habile. En y réfléchissant et en interrogeant nos Bangala, j'ai trouvé que l'association de ces deux idées, jeter un sort et être habile, est plus logique qu'on ne le croirait au premier abord. Ne faut-il pas, disent les noirs, qu'un homme soit bien habile pour jeter un sort à un autre homme, de façon à faire mourir ce dernier ?

Une autre pratique que j'ai observée, lors de la blessure de Bilembe, dont j'ai parlé jadis, consiste en ceci. A côté de sa case, on avait planté en terre un piquet de bois, en travers duquel était attaché obliquement un jeune palmier déraciné. De plus le malade portait au cou une sonnette fêlée. On m'expliqua que si *Moloki* venait pour achever le blessé, il prendrait la fuite en voyant le palmier déraciné et en entendant la sonnette.

Enfin, il y a une pratique destinée à empêcher les gens bien portants de devenir malades. Je la livre à l'appréciation de vos docteurs allopathes, homéopathes, dosimétristes, et autres.

Pour produire tous ses effets, la cérémonie doit avoir lieu au pre-

mier jour de la lune. De grand matin tous les membres d'une famille se réunissent sur un terrain légèrement en pente. La plus vieille femme de la famille trace une rigole, dans le sens de la pente. Chacun des autres assistants y place un pied. Alors la vieille verse dans le haut de la rigole une eau tiède dans laquelle elle a fait bouillir certaines herbes, de façon à baigner chacun des pieds disposés en file. Cela fait grand'maman noire, s'approche du gars qui est en tête de la bande, lui trace sur le front, la poitrine et le dos certains signes cabalistiques, le prend par la main et lui faisant faire demi-tour, le fait passer sous son bras étendu et finalement lui envoie une bourrade qui l'éloigne de quelques pas. Même cérémonie pour tous les autres. Moyennant quoi on est assuré d'une bonne santé pour tout un mois.

Il y a d'autres pratiques de moindre importance. Au village le plus proche de Mpombu, j'avais remarqué, dès notre arrivée, une corde de 4 à 5 mètres attachée à deux piquets et portant à son centre un paquet de feuilles mortes. Informations prises, il paraît que cette corde est une barrière destinée à empêcher *Moloki* d'arriver jusqu'au grand chef, malade depuis longtemps.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1891), 414*a-b*.

Cf. BENTLEY, Pioneering..., II, 262. — WARD, Five years..., 143. — WEEKS, *Miss. Herald London*, 1892, 399.



BANGALA

(Congo).

D. — Vie religieuse.

118. *Mythologie et folklore.* — Le *Poa.* Il existe ici un oiseau bien désagréable pour le voyageur, dont il trouble le repos : c'est le *poa.* Le cri qu'il pousse et qui retentit sans interruption toute la nuit est : *Poa, poa,* ce qui en langage indigène veut dire, chien.

Les indigènes content qu'au temps jadis cet oiseau, qui voyage beaucoup et au loin, avait remarqué un petit animal très docile, et très obéissant dont il résolut de se rendre maître. Il le guetta et un jour fondit sur lui et le rapporta dans son logis. Il remarqua que c'était une femelle et qu'elle allait avoir des petits. Il veilla sur la mère, éleva ses jeunes, qui, devenus grands devinrent ses esclaves.

Le *poa* vendit plus tard à tous les oiseaux de son espèce des rejetons de cette nichée. Il vivait heureux, bien servi, bien nourri, bien traité par ses esclaves. Malheureusement, sa prospérité devait avoir une fin. Un jour qu'il faisait très froid, il dit à son chien : Va-t'en là-bas chez les hommes me quérir du feu.

Le chien obéit ; mais parmi les hommes il se trouva si bien qu'il ne voulut plus revenir, et oublia le chemin de la maison du *poa.* Il fit mieux, il battit le rappel de tous ses semblables, qui accoururent en foule. Depuis ce jour, le *poa* durant toute la nuit, redemande à cor et à cri son *poa, poa,* qui ne revient pas.

Deligne, *Congo Ill.*, II (1893), 82. — Cf. *Le Congo*, I (1904), n° 29, 5*b*.

Comment sont venus les Gombe (gens de l'intérieur) (légende dite par les gens de l'eau). — Le mari et la femme s'en allèrent un jour à la pêche. Avant de quitter la case conjugale, ils confièrent leur foyer à leur chien :

« Garde bien la maison, lui dirent-ils, garde bien les poissons qui s'y trouvent, car nous allons en chercher encore, et tu seras récompensé. »

Ses maîtres partis, le chien, pas bête, se dit : « Pourquoi tous les jours me force-t-on à garder de bonnes et belles choses, et pourquoi ne me donne-t-on jamais rien? Il faut changer cela. »

Et l'infidèle surveillant se met à manger les provisions de ses maîtres.

O merveille! son repas fini il se sent tout transformé. Le maigre et pauvre hère de jadis est devenu gros et gras. Ses forces ont décuplé! Et voici qu'il se couvre des étoffes de son maître. Tout fier il s'en va se mirer dans l'eau et se juge aussi beau que ses patrons. Comme il s'en revenait tranquillement vers la maison, il voit tout à coup s'approcher ces derniers; pris de peur il se sauve dans les bois.

Longtemps après, alors que, métamorphosé, il avait fait souche d'homme, il se sentit pris de nostalgie et revint visiter les lieux où se passa son enfance. Il s'y fixa de nouveau. Ses descendants sont les Gombe.

Et voilà pourquoi le Gombe hurle comme un chien quand il vous parle.

Deligne, *Congo Ill.* II (1893), 83. — Cf. *Le Congo*, I (1904), n° 15, 5.

L'hippopotame et le crocodile. — L'hippopotame et le crocodile sont bons compagnons. Jamais ils ne se battent; ce sont deux amis modèles.

Le crocodile dit un jour à l'hippo : « Si tu veux manger l'herbe tendre de mes domaines, je t'en accorde la permission, mais à une condition. Certes, tu es fort dans l'eau courante, mais reconnais que je suis, moi, maître des marais et des herbages qui bordent la rivière. Eh bien, entendons-nous. Toi, tu t'en iras à la recherche de toutes les pagaies dans lesquelles il y a beaucoup de monde et tu les feras chavirer; moi, j'en profiterai pour manger à satiété, cette bonne et tendre chair humaine; en échange, tu mangeras tant que tu voudras et tu dormiras dans mon royaume. »

Ainsi dit, ainsi fait.

Et voilà comment, depuis le jour où fut conclue cette alliance funeste, le pauvre noir, surpris par le monstrueux pachiderme, est livré par celui-ci à son ami le croco.

Fils des forêts qui piroguez sur l'onde, prenez garde aux alliés de dessous les eaux!

Deligne, *Congo Ill.*, II (1893), 83. — Cf. *Le Congo*, I (1904), n° 20, 3*a*.

D, **118** (*suite*).

Le chimpanzé. — Le chimpanzé était toujours poursuivi par les enfants des villages. On lui jetait force flèches et des projectiles de tout genre. Un jour pourtant, il ne s'enfuit plus ; à l'étonnement général des noirs, on le vit venir armé d'une lance et il tua même un indigène. C'est alors qu'un des chefs noirs dit au grand singe : « Qui donc t'a donné cette lance ? »

Le singe répondit : « A mon tour, je te demande, qui m'a volé mes lances ?... N'est-ce pas toi, homme, ne suis-je pas ton père ? »

Deligne, *Congo Ill.*, II (1893), 83.

Les étoiles, le soleil et la lune. — Les étoiles sont les esclaves de la lune.

Le soleil est épris de la lune. Amoureux et transi, il poursuit sans cesse sa bien-aimée, mais n'obtient que rarement que sa flamme incandescente soit calmée par les attentions de sa belle.

Quand la lune reçoit le soleil et que les deux amants s'oublient dans leur duo, le ciel devient sombre et l'obscurité cache leurs amours (il s'agit évidemment ici d'une éclipse).

Deligne, *Congo Ill.*, II, (1893), 83.

Le *midjiji*. — *Midjiji* (le revenant) fut le premier nom que les Bangala donnaient au blanc (Stanley). Ils hésitaient à entrer en relation avec lui et à accepter ses cadeaux, de peur que le *Likundu* (le mauvais esprit) ne s'introduisit chez eux en même temps que ces présents tentateurs.

Les premiers steamers que virent les Bangala leur firent supposer que les blancs n'étaient autres que les rois de l'eau, faisant, Lohengrins de l'Équateur, traîner leurs bateaux par de grands poissons ou par des hippos. Les naïfs enfants d'Iboko prenaient la chaudière des steamers pour une grande casserole où le blanc faisait cuire la nourriture qu'il donnait aux aquatiques attelages de ses bateaux. Les steamers, eux, furent baptisés du nom de *kumba* par les sujets de Mata-Buike.

Comme ceux-ci voyaient le blanc descendre fréquemment au fond de son bateau pour y chercher des perles, des mitakos et d'autres marchandises, ils soutenaient avec conviction que les hommes du *Mputu* (de l'Occident) s'en allaient ouvrir, à fond de cale, une porte pour quérir leurs trésors au fond de l'eau.

Le blanc s'en va et revient. C'est un *midjiji*.

Deligne, *Congo Ill.*, II (1893), 83.

Des natifs soutiennent que je tire les cauries, les perles et les mitakos du sein de la terre. D'autres prétendent que ces belles marchandises viennent du fond de l'eau; le blanc est pour eux l'homme aquatique et moi-même je dors sous le fleuve. Mais tous sont d'accord pour me reconnaître une parenté avec *Ibandza*, un dieu ou un diable dont ils parlent souvent. Plus je nie cette filiation surnaturelle, plus on y croit.

COQUILHAT, 215.

Les Bangala croient que les Européens sont des hommes qui vivent dans l'eau, c'est-à-dire là où ils s'imaginent que vit également leur Dieu *Ibanza*. Par suite, ils se figurent que nous sommes des êtres très puissants.

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 433.

Savez-vous bien pourquoi l'on meurt? Vous allez me répondre par l'histoire du fruit défendu, la gourmandise et la désobéissance de nos premiers parents. Mes négrillons ont là-dessus des renseignements différents, pris aux archives de leur village natal. A les entendre, il y avait jadis des hommes au ciel, et ces hommes ne mourraient point, et maintenant encore ils ne meurent pas. Il y avait aussi des hommes sur la terre, et ces hommes de la terre étaient également exempts de la mort. Mais un jour le Dieu des hommes du ciel et des hommes de la terre dit à ces derniers : « Voulez-vous vivre toujours, ou bien vivre durant un temps et puis mourir? » Et les hommes de la terre répondirent : « Nous voulons mourir parce qu'il y a beaucoup de mal en ce monde! » — Et c'est depuis lors que les hommes de la terre sont sujets au trépas.

WILDE (DE), *Miss. Chine Congo*, II (1894), 525*b*-526*a* et 395*b*.

The desire of everlasting life may be obtained. I began by stating what the man was overheard to say the night before, and showing that the desire for everlasting life was universal. This I illustrated by the following story, well known to them all : — « Nkengo, the son of Libuta, when he dwelt on earth, saw that the people were dying on every hand; so he called to the people in heaven, saying. « You people above, throw me down a rope. » They heard his cry, and threw down a rope; he caught the end of it, and they pulled him up. Reaching heaven, he stayed there one day and one night. In the morning the people came to him and said ; « You have come to get

D, **118** (*suite*).

verlasting life, we will tell you how you may get it : stay here with s, don't close your eyes, in sleep for seven days and nights, and at ıe end of that time we will give it you. » Nkengo kept awake braely six days and six nights, but the seventh day his eyes grew heavy nd he felt asleep. The people came along and woke him, saying, You have failed in your task; go back and die with your people. » hey grew very angry, and drove him away. When he reached the arth his people gathered about him, and inquired the result of his ıission. He told them the task that had been set him, and how he ad failed, and that the people above had driven him out, saying : o back to your people, you shall not receive everlasting life, and all our people, will die; death will reign on earth continually. » They ll jeered him on his folly, and left him to himself saying, « Nkengo ent to get everlasting life and could n't keep awake seven days; he ıst the gift by going to sleep. »

STAPLETON, *Miss. Herald London*, 1895, 135.

119. *Sociétés religieuses secrètes.*

Ils possèdent des sorciers et des sorcières — ne formant pas caste.

COQUILHAT, 290.

BANGALA
(CONGO).

Vie religieuse.

). *Dieux*. (Voir D, 113.)
Bangala ont aussi deux dieux qu'ils appellent le premier
: et le second *Nsungu,* son frère (1).
za est par le fait le seul Dieu. C'est lui qui est le maître absolu,
u n'est que son second.
za est très riche, a beaucoup de pièces d'étoffes, des caisses
; de perles, de bibelots de toutes sortes, de poudre, de fusils,
tc. Il a aussi des pirogues en grand nombre. Ce Dieu tout puis-
t constamment en mouvement, naviguant sans cesse sur son
immense, qu'il n'hésite pas à monter jusque dans les parties
s éloignées où il va porter la guerre, la désolation et s'emparer
victimes. La résidence de ce Dieu, comme celle de son second,
te, est placée par les indigènes dans l'eau. Mais ce lieu, mal
se trouve toujours très loin dans l'imagination des Bangala.
igala riche qui meurt ayant un très long trajet à faire, pour
lre le séjour d'*Ibanza,* a donc raison de se munir de tout ce
eut avoir besoin sur cette terre pour l'aider à accomplir ce
oyage, et de plus pour ne pas arriver les mains vides chez ce
issant.

WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris,* VIII (1885-86), 433. — Cf. ID., *Bull. Soc. Géogr. Marseille,* XII (1888), 22.

ıprès le compte rendu du *Bulletin de la Société de Géographie commerciale* *aux* (IX, 1886, 444), Westmarck considère *Nsungu* comme le père d'*Ibanza.*

econnaissent deux dieux : l'un *Ibanza,* le patron des riches ;
Ansango (Nsungu ?), le père des sans-le-sou.
za a à sa disposition de véritables richesses. Il habite loin, bien
ır delà les régions inconnues ; sa résidence est au milieu de
nsango demeure près de lui.
s la mort, le riche ira en palanquin trouver *Ibanza ;* aussi
-t-on ses femmes, ses esclaves, afin qu'ils lui servent durant
ge. Rien n'est perdu ; si leurs âmes escortent celle du défunt,
ıdavres régalent les vivants. Le pauvre sera reçu par *Ansango ;*
rrera la ceinture pendant le voyage ; il travaillera pendant,
illera après, toujours, toujours.

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse,* VI (1886), 26.

L'un de nos enfants Bangala raconte que, d'après la croyance d
concitoyens, là-haut au ciel réside un grand seigneur invisible à t
mais qui voit tout. C'est lui qui a tout fait dans le monde ; mais m
tenant il ne s'occupe plus de rien. Son nom est *Ibanza*. Il y a auss
mauvais esprit, *Ndoki* ou *Ekundu*, qui tue les braves gens en s'in
duisant dans leur ventre.

GARMYN, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 332*b*.

Leur dieu s'appelle *Djakomba*, leur diable *likundu*. Leurs i
sont très vagues à ce sujet.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

The native idea of God is very nebulous. To them, apparently
Godhead consists of four persons, all seemingly equal, and
supreme in his own peculiar department.

Their names and functions are as follows : 1. *Libanza*, the cre
of all things; 2. *Nzakomba*, the disposer of the hearts and thou
of man — this deity is responsible for the good and bad though
man, and also for his morality, or lack of it; 3. *Njambe*,
destroyer — death, sickness, aud evil of all kinds emanate from
deity; 4. *Kumba*, crooked, sticks, deformed and semi-sane pe
and all manner of mal formations in nature are placed to the c
of this deity. This series of deities, together with a system of w
craft and fetishism, comprise the religious belief of these pe

WEEKS, *Miss. Herald London*, 1899, 260.

En vérité, l'Etat suprême ou Dieu, a nom *Djako*
chez les Mongo et *Nzambi* chez les Bangala.

LOTHAIRE.



BANGALA
(CONGO).

D. — Vie religieuse.

122. *Prêtres, féticheurs.* — Ils possèdent des sorciers et des sorcières — ne formant pas caste — qui sont très craints, mais contre lesquels, parfois, ils n'hésitent pas à agir. On m'a cité l'histoire d'un sorcier qui fut surpris et tué, il y a quelques années, pour avoir causé un mal sérieux dans un village.

Il n'est pas nécessaire cependant que le sorcier intervienne dans l'usage de tous les fétiches. Tout indigène détient un ou plusieurs fétiches, dont il se sert tout seul. La sorcière ou le sorcier n'est mandé que pour guérir un malade, désensorceler un malheureux, découvrir un voleur, préparer une grande guerre. Encore, dans ce cas, le grand chef possède-t-il un fétiche spécial très considéré.

Le lecteur se doute bien que les sorciers ne pratiquent pas gratuitement; ils réalisent généralement une belle fortune et passent dans leurs vieux jours l'office à leur fils aîné. Le tambour et certaines danses bizarres sont leurs moyens les plus usuels. J'ai beaucoup ri, le jour où, attiré par un vacarme subit, je suis arrivé devant la cabane d'un jeune homme à toute extrémité, que l'on travaillait à sauver par des danses chantées et des batteries de tambour assourdissantes,

« En Belgique, me disais-je, on étendrait de la paille dans les rues pour étouffer le bruit. Ici, c'est le contraire. » Le plus drôle, c'est que ce jeune homme guérit.

Le tambour intervient également dans les exorcismes. Il joue aussi un rôle important dans la préparation de la guerre; pour une tâche aussi importante, on a recours à un grand féticheur habitant un district étranger. Il m'a paru que la condition essentielle à remplir par le personnage est d'être doué d'excellents jarrets, d'une élasticité des muscles et d'une science chorégraphique étendue. C'est, en effet, principalement dans ses danses qu'il combine ses talismans et ses maléfices. Les Bangala lui concèdent le pouvoir de « cuire » à distance les armes de l'ennemi de manière à les rendre impuissantes.

COQUILHAT, 290-291.

Un pouvoir très précieux que possèdent les sorciers est celui de découvrir les voleurs et même de deviner les projets des gens...

COQUILHAT, 292.

Bangala. CONGO. D, 122.

Le respect pour ces féticheurs est généralement très grand, mais il arrive quelquefois que des querelles sérieuses s'élèvent qui finissent par leur mort. Dans ce cas on évite de manger de leur chair, car on suppose qu'elle contient du poison. Les féticheurs sont toujours bien rétribués. On les paye ordinairement de deux ou trois esclaves suivant leurs capacités.

WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 434. — Cf. ID., *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 22. — *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 26.

Le sorcier, dont l'influence est presque nulle depuis l'arrivée du blanc, a conservé la spécialité de chasser le *likundu*. Celui-ci engendre toutes les maladies, et quand on le chasse, il sort du corps sous forme de couteau, de lance, etc. Comme prestidigitateur le sorcier me semble assez adroit.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*b*.

Cf. BENTLEY, Pioneering..., II, 262. — HAULLEVILLE (A. DE) et COART, *Le Congo*, III (1906), 340. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 110. — *Congo Ill.*, II (1893), 152.

E. — **Vie intellectuelle.**

a) ARTS.

123. *Ecriture*. — Le travailleur Bangala, employé dans les stations du blanc, marquera, écrira les « lunes » qu'il a accomplies, par une entaille faite dans un petit bâton (que chacun d'eux possède et qu'il conserve précieusement dans ses bagages). Autant d'entailles, autant de « lunes ». Il vérifie d'ailleurs assez souvent sa comptabilité, en venant consulter son chef blanc et voir s'il est bien d'accord avec le régistre : ce qui n'arrive pas toujours; quand le terme d'engagement court à sa fin, l'indigène, dans la hâte de toucher son payement, marquera parfois d'une entaille la nouvelle et la pleine lune.

Dans une discussion d'intérêt ou dans un marché, les arguments ou les articles d'échange seront marqués chacun par un bâtonnet.

LOTHAIRE.



E. — Vie intellectuelle.

a) ARTS.

124. *Langage*. — Signalons d'abord les grammaires et vocabulaires de langue bangala :

BOECK (DE), Grammaire et Vocabulaire du Lingala ou langue du Congo, Bruxelles, Polleunis, 1904 (1).
CAMBIER, Essai sur la langue congolaise, Bruxelles, Polleunis, 1891.
LEMAIRE, Vocabulaire français, anglais... bangala, Bruxelles, Bulens, 1903.
STAPLETON, Comparative Handbook of Congo languages. Jakusu. Stanley-Falls, 1903.
STAPLETON, Suggestions for a grammar of Bangala, with 2,000 words and many useful phrases. Jakusu. Stanley-Falls.
THONNER, Vocabulaire du Bangala, dans : Im afrikanischen Urwald, 88-95.

(1) Les vocabulaires de De Boeck, Lemaire et Stapleton se rapportent plutôt au Bangala commercial.

Dans cette région qu'on appelle Bangala (ou plus exactement le pays des Ba-Mangala), et dans les régions avoisinantes, il y a, à ma connaissance, six dialectes différents : la langue d'Iboko, parlée par les villages de Makanza (où se trouve la station de l'État), Bukundu, Mondongé, Mpumbu, Wambâla, Bbâka, Ekolangânia, Ikelé, Ndondo; la langue des Mabâli, parlée par les villages de Nioï, Ibonga, Mobèlu, Mokolengila, Impanza, Ngumba, Monguélé, Ikuba; la langue des Balôki aux villages de Mobeka et les groupes de Bolombo et de Bukumbi; enfin, les dialectes des Bangômbé, de Motèmbo, de Lusêngo.

CAMBIER, Essai sur la langue congolaise, préf. 5.

Le dialecte des Bangala est en réalité très distinct du kibangi. Même des mots employés pour la numération sont différents, ce qui est caractéristique. Chez la plupart des peuples Bantu le mot un, *moa*, *mosi*, *moko*, traverse toute l'Afrique. Les Bangala le nomment *awi*. Le Bajanzi dit *abuie*, il refuse; le Bangala *ateie*.

Le chef qui chez les Bajanzi est le *mpumu*, est chez les Bangala le *monanga*. Le manioc préparé s'appelle ici *nsongo*, les Bajanzi disent *ngole*. *Kokoro*, attendez, du calme, est tout spécial aux Bangala; il

correspond au *sapi* des Bajanzi. Pour non, les Bajanzi disent *vé lé*, *pélé*, et les Bangala *waie*. *Lewo* signifie ici la parole, la palabre, chez les Bajanzi, c'est *nzambi*, *mabi*. Les Bajanzi disent *majelé* pour malice, tandis que les Bangala prononcent *nsommo*. Le *minji*, *jingi*, *buike* d'aval, employé pour, beaucoup, se dit ici *béê*. Le porc sauvage nommé par les Bajanzi *ngulu*, est ici le *nsombo*.

COQUILHAT, 353-354.

Le bangala est né des dialectes bangala, dont il emprunta l'appellation. On pourrait rechercher les causes de son apparition dans les relations commerciales que créèrent les besoins des puissantes et industrieuses nations ripuaires du Haut-Congo.

On conçoit aussi que la guerre contribua à son développement. Il s'enrichit donc de mots étrangers selon les besoins des tribus qui l'employaient. Il prit une extension considérable pendant la période qui marqua le commerce d'esclaves et d'ivoire pratiqué par les Portugais.

Kitambo (Léopoldville) était la localité où se tenait périodiquement le principal marché desservant la vallée du Congo. Il s'imposa dès lors, et devint une langue essentiellement commerciale.

Il est à remarquer que les Fiotes (habitants du Bas-Congo, depuis Léopoldville jusque Banana) servaient d'intermédiaires entre les marchands portugais et les puissantes tribus de la vallée du Haut-Congo. Il est vraisemblable que c'est à partir de cette époque que le fiote dota le bangala d'un grand nombre de mots fréquemment employés dans le langage commercial. Ces mots se terminent différemment dans les deux idiomes.

Lors de l'arrivée du blanc dans le Haut-Congo, le bangala était parlé par les riverains et les insulaires du grand fleuve entre les Falls et le Kitambo (Léopoldville). Les belliqueux Bangala s'enrolèrent en grand nombre dans les troupes de l'État et y consacrèrent l'emploi du bangala qui s'y était déjà infiltré. Il devint alors le langage adopté par les conquérants, et fut du même coup le véhicule des transactions commerciales diplomatiques. Sous ces aspects, il se répandit aussi rapidement dans la majeure partie des populations congolaises que le latin vulgaire dans les Gaules sous la domination romaine. Il a même gagné l'établissement de l'abbé Van Impe, à Gysegem. Nous employions comme interprètes des soldats irréguliers, qui possédaient, outre le bangala, les dialectes usités dans les contrées que nous traversions.

GUSTIN, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 295.

BANGALA
(CONGO).

E, *a*, **124** (*suite*).

A jargon called « Bangala » (not to be confounded with the Ngala language, which is, however, one of its constituents) has grown up, and « is spreading rapidly over the whole of that of the Congo, which has never passed under the dominion of the Arabs ». It is compounded of Bangi, Lolo and Ngala, or rather, its basis consists of the elements common to these. Though tendieng to rid itself of the alliterative concord and other inflections, « it is by no means the grammarless jargon of Pidgin English, for it has arisen, not from the endeavour of the black man to reach a common medium of intercourse; though it must be admitted that the unwillingness shown by white men to take the trouble to learn the Ngala language, and to speak it at all grammatically, has sadly marred the product. « The Government, forced by the necessities of the case to fix on a common medium of intercourse, has now adopted this idiom, which is » more or less spoken from the Atlantic to Lake Tanganyika, and from the Upper Kassai to the Nile...

Already thousands have been born to the State forces to whom « Bangala » is the only mother tongue they know; and thousands of the workers, drawn from the different tribes of the Congo Basin, are forgetting their parent speech, whilst they speak the « Bangala » with amazing fluency...

WERNER, *Journ. Afr. Soc. London*, 1905-06, 62-63.

Le tambour qu'on entend jour et nuit dans les villages et dans les canots sert de véritable télégraphie, car les Wagenia, les Bolobo, les Bangala et encore d'autres tribus, ont des signaux déterminés concernant la pêche, avertissant des dangers, etc...

COQUILHAT, 422.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 173. — BENTLEY, Pioneering..., II, 263. — CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 366*b*. — CLERCQ (DE), *Zschr. f. Sprachen*, VII (1903), 1. — COQUILHAT, 54, 212. — GHEYN (VAN DEN), *Précis Histor.*, 3e série, I (1892), 56, 103. — JOHNSTON, The Uganda Protectorate, II, 897. — KIRKLAND, *Miss. Herald London*, 1903, 365. — MERLON, Le Congo producteur, 10, 38, 43, 46, 47, 49, 53, 54, 56. — NYS, Chez les Abarambos, 46, 55. — STANLEY, Cinq années au Congo, 420. — STAPLETON, *Miss. Herald London*, 1898, 510. — ID., *Journ. Afr. Soc. London*, 1904-05, 431. — THONNER, In afrikanischen..., 20, 27. — WERNER, *Journ. Afr. Soc. London*, 1905-06, 63-65. — WILVERTH, *Bull. Soc. Et. Colon.*, IV (1897), 342. — *Le Congo*, II (1905), 221*b* *Mouv. géogr*, IV (1887), 20c.

Bangala. CONGO. E, *a*, 124.



E. — Vie intellectuelle.

a) ARTS.

126. *Danse*. — Danse en général : *Bobîna* 4; danse publique : *ébinéla* 1 ; danse d'une seule femme : *djibôla* 5 (pl. *mébôla*); Danse de joie ou de deuil : *issôngo* 5; Danse du *nganga* : *ésûmbi* 1 ; danse de fétiche pour obtenir la guérison d'une maladie : *léla* 9 (pl. *baléla*); hochet pour la *léla* : *înga* 5; anneau de *njékélé* (grelots) au pied ou bras des danseurs : *mongénju* 8; tambour de danse avec peau : *mumbônda* 8, *ngômo* 3, *empîla* 1 ; tambour en bois : *mokôto* 8.

CAMBIER, Essai sur la langue congolaise, 45-46.

La danse des Bangala est bien ordonnée. Hommes et femmes rangés en un vaste cercle se trémoussent sur place en chantant et en battant des mains en cadence. Des deux points opposés de la circonférence se détachent un homme et une femme qui, faisant cavalier seul, viennent rapidement se poster en face l'un de l'autre, pour retourner aussitôt à leur rang. La musique continue jusqu'à ce que tous les participants aient paradé ainsi devant la foule qui les applaudit.

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 1 (1902), 21.

Leurs danses sont constituées par des déhanchements plus ou moins énergiques. Ils tapent vigoureusement sur le biceps avec la main en creux et produisent un bruit particulier appelé *isango*.

Gong et tam-tam font rage. Quelquefois une des danseuses est ornée de plumes, de peaux variées : elle s'appellle *jabudji*.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

Un certain soir il y avait danse dans ce même village. Curieux d'observer la scène, je me glissai dans les hautes herbes. Une femme dansait seule, entourée d'un cercle de spectateurs. Elle allait, venait, se campait sur une seule jambe, se penchait en avant, montrant le poing à un ennemi invisible. A mes questions on me répondit que l'enfant de cette femme était malade, et qu'elle voulait effrayer *Moloki*.

Si un malade guérit au temps où un autre vient de mourir, on se rassemble le soir pour une danse appelé *isongo*, et tant pour le guéri que pour le mort, on danse et on rit jusqu'à 11 heures; après quoi on passe en cris et en pleurs le reste de la nuit. Il est de ces danses qui durent tout un mois.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1891), 414*b*.

La danse de guerre des Bangala est frappante et émouvante : Un guerrier est assis, un tambour entre les jambes; les autres brandissent leurs lances, poussant des cris féroces, dansent en cercle; l'un d'eux se présente au tambourineur, et lui raconte une histoire à guise, par exemple :

J'ai tué un homme!... *Itumba... Ah! Eh! Eh!*

J'ai mangé sa cervelle!... *Itumba... Ah! Eh! Eh!*

J'ai coupé son cœur!.., *Itumba... Ah! Eh! Eh!*

Le tambourineur ne doit frapper son tambour, d'un coup sec, qu'au cri *Itumba* (guerre).

S'il se trompe, son adversaire le menace de sa lance, l'injurie de mille façons, l'appelant : « Sauvage habillé », « Bas-Congo »...

Les guerriers se succèdent devant le tambourineur et la scène qui se déroule est parfois palpitante. Daenen, qui monte vers l'Itimbiri, est à côté de moi, trépignant, les yeux hors de la tête du désir de « faire avec ».

Les femmes ne dansent pas cette fantasia des coupeurs de têtes.

Nous remarquons le goût mis par les Bangala dans leurs accoutrements : une large écharpe en guise de ceinture maintenant devant et derrière un large pagne passant entre les jambes; sur la jambe gauche et tombant jusqu'à terre, un énorme flot de ruban se mariant agréablement aux franges du pagne dont la bordure est une corde faite d'étoffes de plusieurs couleurs; à la cheville droite, un anneau de grelots rythme la danse. Les dames ont un pagne fait d'étoffe à dessins multiples sur fond velouté; sur les épaules, un pagne de rechange formant mantille. Très coquettes. Le Bangala danseur, au lieu de s'accompagner de claquements de mains, croise les bras sur sa poitrine et, de sa main droite, se frappe le biceps gauche, ce qui, grâce au creux du coude, donne un battement très sonore, sec ou sourd, à volonté.

LEMAIRE, *Congo Ill.*, III (1894), 126-127.

La description de Lemaire s'applique à la danse des Bangala-Gombe.

LOTHAIRE.

Cf. BULS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 233. — FORFEITT, *Miss. Herald London*, 1890, 89. — HAULLEVILLE (A. DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 1 (1902), 21, 50, 190. — WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris.*, VIII, (1885-86), 434. — *Ausland*, LXI (1888), 251*b*; — *Belgique Colon.*, VIII (1902), 618*a*; — *Congo Belge*, VI (1901), 334*b*; — *Congo Ill.*, I (1892), 152, 170; — *Le Congo*, I (1904), n° 39, 5*a*.

. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

127. *Chant.* — Les Bangala ont le sentiment musical poussé à un aut degré; plus encore que les autres indigènes ils vivent en chanınt. C'est par des chants qu'ils combattent, qu'ils travaillent; c'est ı chantant qu'ils dansent, et ils dansent souvent; c'est encore en ıantant qu'ils pagaient.

Transcrivons quelques lignes écrites à ce sujet, dans le carnet de oute qu'un voyageur a bien voulu nous confier :

« On ne saurait croire combien devient impressionnante cette ıusique nègre. Au début, lorsque je voyageais en pirogue, les chants es pagayeurs me semblaient d'une cacophonie invraisemblable, ésagréable même; aujourd'hui, sans être encore à même de saisir le ens des paroles, je parviens à retenir les airs et trouve même un ertain plaisir à les entendre. Tantôt j'ai demandé à mes Bangala de ouloir bien chanter un air dont je me souvenais; c'est au milieu de ı joie la plus folle qu'ils l'ont entamé, m'excitant à leur donner la éplique que j'avais moi-même entamée au début.

« Je distingue parfaitement les chants des pagayeurs Bangala e ceux des Sango. Les premiers sont empreints d'une certaine ıélancolie et sont très doux à entendre, dans le lointain surtout; les econds sont plus gais, plus heurtés et mêlés de cris qui n'ont rien 'harmonique. Quand un transport arrive à la station, sans pouvoir ncore apercevoir les pirogues qui redescendent, leur approche est ignalée par chants qui s'élèvent dans le lointain comme un doux ıurmure. Quoique l'on chante souvent aux environs, je reconnais de ıite les chants des pagayeurs, et sans que j'aie à le demander à un ıdigène, j'entends aussi si c'est un chef qui voyage, ou un blanc qui ient me rendre visite. Je sais présager si ce sont de bonnes ou de ıauvaises nouvelles et le cœur battant de joie ou d'inquiétude, je ours au débarcadère, impatient de sortir de l'isolement dans lequel e vis, commandant ce poste perdu tout au cœur de l'Afrique ».

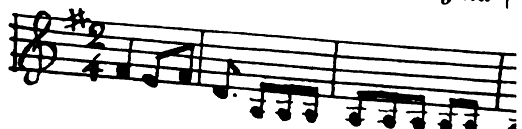
Belgique Colon., II (1896), 567.

Les femmes ne chantent pas en travaillant.

Coquilhat, 364. — *Cf. Congo Ill.*, I (1892), 170.

… (A. DE) et COART, *Ann. M*
3e sér., I, fasc. 1 (1902), 14.

Chant de pagayeur bangala (

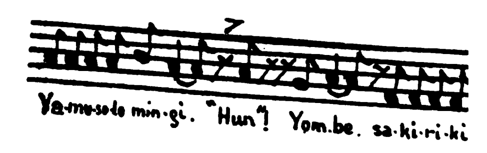


HAULLEVILLE (A. DE) et COART, *Ann. Mus*
3e sér., I, fasc. 1 (1902), 15.

Chanson de pagayeurs ban

Allto Récitatif presque parlé

I-kè-rè-kè-te Ngan-ga-bu-kè Mu.nd



CUREAU.

E. — Vie intellectuelle.

a) ARTS.

128. *Musique.* — Parmi les instruments de musique, je n'en connais pas à corde; les principaux sont le gonga en fer, cloche à battant séparé en caoutchouc, les *ngira*, grelots de guerre, la trompe en ivoire, les divers tambours (les uns cylindriques ou coniques, les autres en forme d'immenses caisses creuses pour les grands signaux), les hochets et les bracelets en baies sèches, enfin une petite boîte formée d'un bloc de bois évidé, ou d'une écaille de tortue recouverte d'une planchette soudée en caoutchouc, et portant cinq ou six lamelles en fer ou en bois.

COQUILHAT, 364.

Die Bangala haben cylindrische Trommeln, die auf drei Füssen stehen und mit der Haut der Bythonschlange bespannt sind und Holzglocken.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVIII (1887), 172.

Le tambour est également un des moyens les plus usuels, dont se servent les sorciers pour en imposer à leurs crédules spectateurs. Un jour, à Bangala, Coquilhat fut attiré par un vacarme subit. Il accourut près de la cabane d'un jeune homme à toute extrémité, que l'on travaillait à sauver par des danses chantées et par des batteries de tambours assourdissantes. En Belgique, on étend de la paille dans les rues pour assourdir le bruit; en Afrique on fait le contraire... Le plus drôle c'est que le jeune homme guérit

Le tambour intervient également dans les exorcismes, et joue un rôle important pour obtenir des esprits, le succès à la guerre. Le féticheur le plus expert du district est convoqué et au son redoublé du tambour, il esquisse des danses d'une chorégraphie échevelée. C'est principalement par ces entrechats qu'il combine ses talismans et ses maléfices. Chez les Bangala, on lui concède le pouvoir de cuire à distance les armes de l'ennemi, de manière à les rendre impuissantes.

Les soirs où la lune est éclatante et où il fait beau, la jeunesse indigène organise des danses. Elles ont lieu au tambour, battu avec une cadence calculée, tantôt lente, tantôt rapide, pressée, puis retombant pour reprendre soudain.

Les assistants accompagnent au moyen de chansons. Quelques noirs portent l'instrument retenu par des bandes ou des lanières, à la façon de nos grosses caisses. Sur l'un des côtés de la caisse, ils frappent avec un bâtonnet; sur l'autre ils tapent de la paume de la main.

Dans un pareil cas chez les Bangala, les jeunes gens des deux sexes forment un vaste cercle et se trémoussent sur place en battant des mains et en chantant; en même temps des extrémités d'un même diamètre se détachent un homme et une femme qui, exécutant un cavalier seul en avant, viennent se placer l'un en face de l'autre dans une attitude lascive et se retirent aussitôt dans le rang. Chacun vient à son tour exécuter ce mouvement, qui se termine par une bacchanale générale. Pendant ce temps les tambours sont battus avec frénésie, par saccades de plus en plus précipitées, et au galop final, il règne une épouvantable cacophonie de cris, de clochettes, de chants, de hurlements, tandis que toujours accompagnent les tambours.

Congo Ill., II (1893), 152. — Cf. Coquilhat, 290.

Le sentiment artistique est très développé, le tam-tam, le gong, l'*ekeme* sont leurs instruments.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

Cf. *Belgique Colon.*, V (1899), 64*b*; IX (1903), 103*a*, 136*b*, 137*b*; *Congo Belge*, VI (1901), 334*b*.

Instruments de Musique qui se trouvent au Musée colonial de Tervueren :

Hochets. — Les hochets en vannerie ou en coques ovoïdes, surtout les premiers, sont fort répandus. Il en existe au Musée des spécimens provenant des régions maritimes..., des Bangala..., on peut donc dire que le pays tout entier les emploie.

Ils servent d'une façon générale à accompagner le chant et la danse et sont souvent tout spécialement employés par les féticheurs.

Haulleville (de) et Coart, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr. 3e sér., I, fasc. 1 (1902), 30.

BANGALA
(Congo).

E, **128** (*suite*).

Hochet-haltère, les armatures sont indépendantes du manche en bois blanc recouvert d'une bande d'étoffe, en fibres de raphia teintée en rouge et fixée par des cordelettes; contient des graines de Canna indica et des fragments de coque de Pentachlétra. Longueur totale 34 centimètres; pomme : diamètre 125 millimètres; hauteur 11 centimètres. (Voir Iconographie, pl. II, 38.)
Haulleville (de) et Coart, *ibid.*, 42.

Variété du n° 47 (Hochet à grelot croissant en fer) manche en bois sculpté à jour, lanière d'attache en cuir. Longueur du manche, 23 centimètres; longueur du grelot, 7 centimètres, hauteur, 25 millimètres. (Voir Iconographie, pl. II, 49.)
Haulleville (de) et Coart, *ibid.*, 44.

Sonnettes. — Même type que le n° 84 : (Sonnette en fer constituée, par une feuille de fer repliée sur elle-même; arêtes latérales soudées : battant en fer maintenu par un fil de même métal) forme plus svelte, poignée en fer simple. Hauteur, 18 centimètres; ouverture, 15/8 centimètres. (Voir Iconographie, pl. III, 87.)
Haulleville (de) et Coart, *ibid.*, 49.

Type légèrement différent du n° 87 (sonnette en fer, constituée par une feuille de fer repliée sur elle-même), le corps presque aussi large que la base; ouverture presque ronde; arêtes latérales très prononcées. Le sommet est droit et présente une arête plus prononcée; lanière de suspension en cuir. Hauteur 95 millimètres; largeur (arêtes comprises) 85 millimètres; ouverture 5/4,5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IV, 88.)
Haulleville (de) et Coart, *ibid.*, 49.

Tam-tams. — Tronçon d'arbre évidé (*takula*) percé de deux ouvertures longitudinales rectangulaires communiquant par une étroite rainure : bords échancrés. Longueur, 57 centimètres ; diamètre, 17 centimètres. (Voir Iconographie, pl. V, 109.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 73.

Tam-tam en bois blanchâtre ; massif ; ouverture rectangulaire étroite : poignées arrondies, trouées. Longueur, 136 centimètres ; hauteur, 52 centimètres ; largeur, 55 centimètres. (Voir Iconographie, pl. V, 115.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 74.

Tam-tam en bois jaunâtre massif ; ouverture du type précédent (rectangulaire étroite), quatre pieds à section rectangulaire ; poignée droite pour le transport ménagée à chaque extrémité ; mailloche du même type qu'à la figure 114 (mailloche avec pomme en étoffe recouverte de caoutchouc, manche léger.

Observation. — Fendu et réparé à l'aide de crochets en fer et de résine *bulungu*.

Longueur totale (poignées comprises) 152 centimètres ; sans les poignées, 110 centimètres ; hauteur totale (pieds compris) 62 centimètres, sans les pieds, 41 centimètres ; largeur du corps, 50 centimètres. (Voir Iconographie, pl. V, 116.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 74.

Même type (tam-tam en bois blanc, teinté au rouge de *ngula ;* forme plate, s'évasant vers la partie inférieure), moins haut et plus uniforme comme largeur et épaisseur ; poignées sculptées dans la partie supérieure ; corde de suspension en fibres tordues, pas de gousses appliquées à l'instrument. Hauteur, 61 centimètres ; largeur : au sommet, 69 centimètres ; à la base 100 centimètres ; épaisseur au sommet 11 centimètres ; à la base 7 centimètres ; au centre 14 centimètres. (Voir Iconographie, pl. VI, 127.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 75.

Tambours. — Le tambour à pied crénelé ou taillé à facettes se rencontre à Nouvelle-Anvers.

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid*, 65.

BANGALA
(Congo).

E, **128** (*suite*).

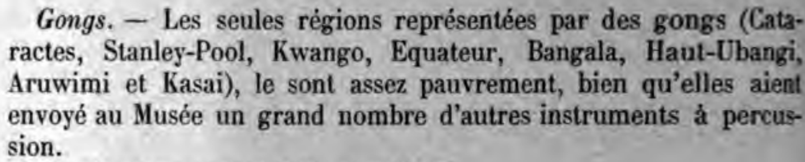
Tambour à caisse en bois évidé, de forme tubulaire; percé d'outre en outre; partie inférieure découpée en créneaux; ouverture supérieure recouverte de peau d'iguane fixée par des chevilles en éclats de pétioles de raphia. Nom indigène : *maseke*. Hauteur, 73 centimètres; diamètre supérieur, 25 centimètres; inférieur, 32 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IX, 149.)
Haulleville (de) et Coart, *ibid.*, 80.

Même type (tambour à caisse en bois évidé), forme cintrée; moulures à la naissance du pied et à la partie supérieure du corps; peau en cuir d'antilope, fixée par des chevilles en bois, et consolidée par une ligature en fibres tressées; bourrelet artificiel formé au bord de l'ouverture à l'aide de lanières de rotang pour empêcher la peau de glisser; poignée en peau, découpée à même la peau de percussion. Hauteur 70 centimètres; diamètre supérieur, 27 centimètres; diamètre inférieur, 29 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IX, 150.)
Haulleville (de) et Coart, *ibid.*, 80.

Même type (tambour à caisse en bois évidé), double moulure en gradin, taillée à facettes alternativement blanches ou noircies au feu. Hauteur, 54 centimètres ; diamètre supérieur, 20 centimètres, inférieur, 22 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IX, 151.)
Haulleville (de), et Coart, *ibid.*, 80.

Même type (tambour à caisse en bois évidé), sans découpures en créneaux; partie inférieure taillée en gradins avec facettes alternativement blanchies au *pembe* ou noircies au feu. Ouverture supérieure tendue d'une pellicule de caoutchouc fixée par des chevilles de bois; mailloche avec pomme en caoutchouc, fixée au corps de l'instrument par une cordelette. Hauteur, 23 centimètres; diamètre supérieur, 11 centimètres; diamètre inférieur, 14 centimètres. (Voir Iconographie, pl. IX, 152.)
Haulleville (de) et Coart, *ibid.*, 80.

Bangala. Congo. E, *a*, 128.


Gongs. — Les seules régions représentées par des gongs (Cataractes, Stanley-Pool, Kwango, Equateur, Bangala, Haut-Ubangi, Aruwimi et Kasai), le sont assez pauvrement, bien qu'elles aient envoyé au Musée un grand nombre d'autres instruments à percussion.

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 68.

Gong en fer: deux feuilles symétriques sont soudées en saillies formant arêtes latérales; manche en bois fixé à la résine. Hauteur avec manche, 46 centimètres; ouverture, 14 centimètres. (Voir Iconographie, pl. X, 175.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 84.

Même type (Gong double. Deux gongs simples sont soudés par leur prolongement supérieur; ligature en lanières de rotang maintenant les deux branches de la poignée). La poignée est pourvue d'un bâtonnet d'écartement, le tout assemblé et recouvert de corde tressée, enroulée deux fois sur elle-même, mailloche constituée par un bâtonnet sur lequel s'enroule, agglutinée dans un enduit résineux gluant, une corde de même nature que celle de la poignée; anneau d'attache en laiton. Hauteur totale, 47 centimètres; ouverture des cloches, 12 centimètres. (Voir Iconographie, pl. X, 181.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 84.

Xylophones. — Variété du même type (xylophone). Les lamelles au nombre de dix reposent sur un bac en bois évidé formant caisse de résonance, mailloches à boules de caoutchouc légères. Longueur, 73 centimètres; largeur, 40 centimètres; hauteur, 15 centimètres. (Voir Iconographie, pl. X, 186.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 86.

Même type (xylophone, composé de onze lames en bois jaunâtre, fixés sur cadre), les calebasses sont maintenues par deux lignes de ligatures dont l'une est traversée par les baguettes d'attache; coussinets constitués par des bourrelets d'étoffe en écorce battue enveloppés de tissu de fibres de raphia.

E, **128** (*suite*).

Détail caractéristique. Dans l'extrémité supérieure des calebasses est encastré un cône (section de col de cucurbitacée) dont l'un des bouts est fermé par un diaphragme constitué par la pellicule du sac ovigère d'une araignée. Largeur, 82 centimètres; hauteur (anse non comprise) 48 centimètres; hauteur anse comprise, 79 centimètres. (Voir Iconographie, pl. X, 189.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 86.

Mailloches. — Mailloche à boule de caoutchouc; manche en bois blanc, léger, à extrémité élargie, relief à la partie médiane. Longueur totale, 29 centimètres; boule : hauteur, 6 centimètres, diamètre, 4 centimètres. (Voir Iconographie, pl. X, 191.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 87.

Trompes. — Corne d'antilope Kudu (Strepsiceros Kudu); parois amincies au couteau; embouchure carrée (une embouchure commencée trop haut existe à côté de l'autre). Longueur, 95 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XI, 201.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 104.

Corne d'antilope Vuli; pavillon prolongé par une ajoute en bois fixée à l'aide de résine (*bulungu*). Longueur totale 75 centimètres; pavillon ajouté, longueur 27 centimètres; diamètre de l'ouverture, 10 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XI, 202.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 104.

Trompe en ivoire; embouchure arrondie; prolongement en deçà de l'embouchure recoupé à bout arrondi. Longueur 89 centimètres, diamètre du pavillon 105/92 millimètres. (Voir Iconographie, pl. XII, 206.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 105.

Trompe en ivoire; embouchure ovale creusée dans un relief ovoïde; extrémité amincie et cintrée, se terminant en bouton; anneau en fer pour suspensoir au-dessus de l'embouchure. Longueur 49 centimètres, diamètre du pavillon 57/43 millimètres. (Voir Iconographie, pl. XIII, 226.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 107.

Sifflets. — Coque de fruit (du genre de strychnos); embouchure ronde; trou étroit à l'extrémité opposée. Diamètre, 55 millimètres (Mobeka). (Voir Iconographie, pl. XV, 248.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 110.

Flûtes. — Flûte en bois évidé; embouchure évasée taillée en biseau; trois trous latéraux percés en biais de bas en haut vers l'embouchure; extrémité taillée en pied d'antilope. Longueur, 34 centimètres; diamètre, 3 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XVI, 285.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 114.

Marimbas. — Même type (Marimba à caisse de résonnance en bois évidée par le côté, puis refermée); neuf lamelles, sept des lamelles enfilent des perles d'importation. Hauteur, 30 centimètres; largeur, 16 centimètres; épaisseur, 5 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XXVII, 304.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*,, 139.

Mandolines. — Caisse de résonance presque rectangulaire recouverte d'une table en peau d'éléphant fixée par des chevilles en bois; manchon de prolongement dans lequel vient s'encastrer l'arc de tension; cinq cordes rattachées à un arc tenseur unique; clefs pour le réglage; deux trous de sonorité disposés en ligne diagonale sont ménagés dans la table. Longueur totale 75 centimètres; caisse : longueur, 325 millimètres, largeur, 125 millimètres; hauteur, 13 centimètres. (Voir Iconographie, pl. XX, 322.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 142.

E. — Vie intellectuelle.

a) ARTS.

129. *Sculpture.* (Voir B, *e*, 58.)

Ils ont des statuettes en bois sculpté :

Statuettes qui se trouvent au Musée de Tervueren.

Statuette en bois bruni; massive; sexe masculin; face anguleuse; ligne médiane du front; dentelée; coiffure de forme ronde, formant sur le front un angle rentrant; les yeux, dont le fond est constitué par des entailles profondes de forme triangulaire, ont sans doute été figurés par des cauris; bras ébréchés, non détachés du corps et terminés par de simples entailles simulant les doigts; jambes informes reposant sur un plateau circulaire où ne sont pas même ébauchés les pieds; la face, le côté externe du bas des jambes et la tranche circulaire du plateau sont de teinte plus claire. Hauteur, 56 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LI, 605*a*.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *Ann. Musée Congo,* Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1906), 290.

Même type (statuette en bois bruni; massive); sexe féminin; coiffure plus saillante, pendants d'oreilles faits de deux cauris suspendus par des anneaux de fer; tout le milieu du corps, devant et derrière, forme une bande nettement délimitée, teintée au rouge de *ngula.* Les organes sexuels sont dissimulés sous une valve de moule; pieds ébauchés, non soudés. Nom indigène : *Balangbwa* ou *Akungu.* Hauteur, 55 centimètres. (Voir Iconographie, pl. LI, 606*a*.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 290.

Figurines en bois bruni; têtes de type apparenté aux deux figures précédentes sculptées à l'extrémité de bâtonnets encerclés de lanières de cuivre. Faces anguleuses et formées de trois crêtes dentelées partant du sommet du crâne; dans celles du milieu sont esquissés le nez, la bouche et le menton; yeux petits, cerclés de cuivre; des fils de cuivre sont fixés dans les rainures des crêtes latérales. Les deux figurines sont montées sur une lanière de cuir et destinées à être attachées au bras ou à la jambe. (Voir Iconographie, pl. LI, 606*a*.)

HAULLEVILLE (DE) et COART, *ibid.*, 290.



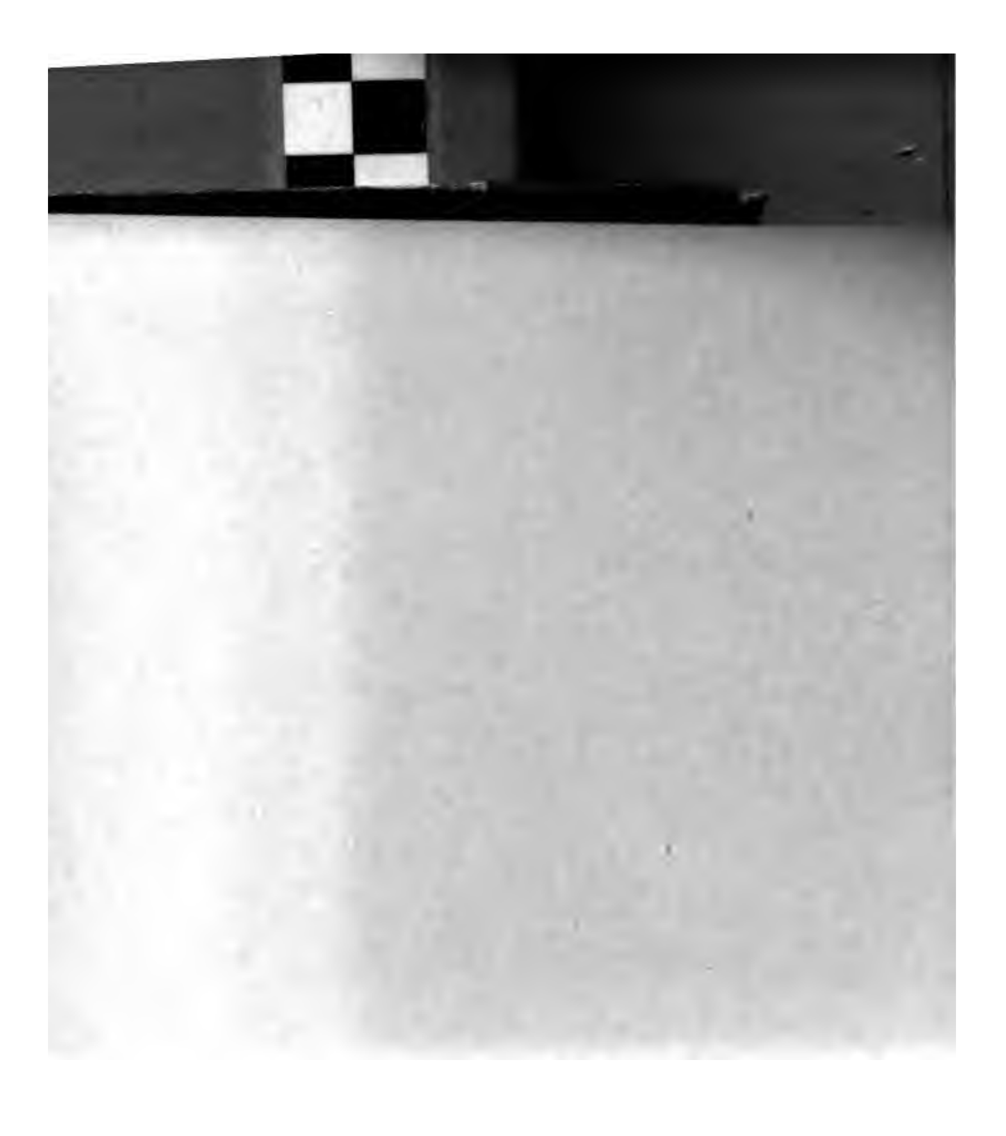
E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

132. *Des jeux.* — Tout Bangala est joueur. Cette passion en conduit beaucoup à la ruine. Le jeu est simple : pile ou face, pair ou impair. Le Bangala passe des journées au jeu ; il y perdra sa femme, ses esclaves ; j'en ai vu engager leur liberté à terme ou à vie, se vendre comme esclaves pour continuer une partie entamée et essayer de vaincre la guigne.

Souvent des travailleurs Bangala revenant chez eux avec leur salaire de plusieurs années rentraient les mains vides à Nouvelle-Anvers. Ils avaient tout perdu pendant le voyage de retour ; ils reprenaient philosophiquement un nouvel engagement et retournaient travailler après avoir passé quelques jours près des leurs. Ceux-ci ne leur faisaient d'ailleurs aucun reproche.

Lothaire.



BANGALA
(Congo).

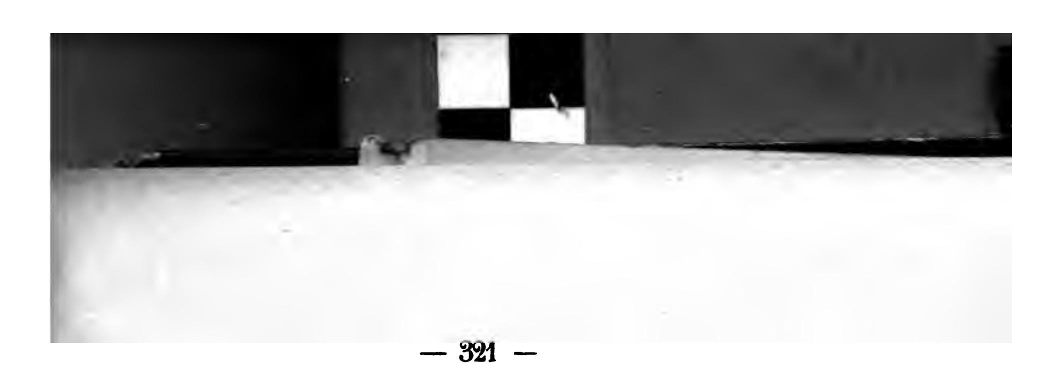
E. — Vie intellectuelle.

a) Arts.

133. *Représentations théâtrales*. — MM. Grenfell et Cambier ont vu des femmes et des enfants de cette nation jouer, à l'enterrement d'un chef, de véritables drames de danses et de chants, représentant la mort et la résurrection.

Congo Ill., I (1892), 170.





BANGALA
(Congo).

E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

135. *Arithmétique.* — Le système de numération est décimal, ce qui résulte des doigts pour compter. Les calculs paraissent exiger beaucoup de peine à partir des chiffres dépassant la centaine. On ne peut en dire autant des Bajanzi, qui sont très experts dans cet art si nécessaire à leur commerce.

Coquilhat, 366-367.

Noms de nombre de un à dix : 1 = *mo*, *moko*; 2 = *mibali*, *mibari*; 3 = *miatu*; 4 = *mine*; 5 = *mitano* (1); 6 = *motoba*; 7 = *nsambo*; 8 = *moambi*; 9 = *ibua*, *dibua*; 10 = *diuma*.

Cf. Cambier, Essai sur la langue congolaise, 62 et Lemaire, Vocabulaire pratique..., 7.

(1) D'après le R. P. Cambier, les cinq premiers nombres prennent des préfixes différents suivant la classe du substantif auquel ils se rapportent. La forme que nous donnons est celle que M. Lemaire indique comme la forme régulière. Elle répond à la huitième classe.

On peut observer que pourle mot huit le *momai* des Ubangi rappelle le *moambi* et le *momambi* des Mongo de l'Equateur et des Bangala.

Lemaire, *Congo Ill.*, III (1894), 193.

En dehors du système décimal qui est complet chez les Bangala, ils ont pour les sommes importantes, le *mombo*, l'esclave, qui vaut 200 *mitakos*.

On entendra dire : la dot de cette femme est de cinq, dix, vingt esclaves.

Une pointe d'ivoire vaut dix esclaves.

Ce n'est qu'une façon de parler, car un esclave vaut autant d'étoffes, perles, etc.

Bangala. Congo. E, *b*, 135.

Les Bangala ont le chiffre cent = *kama*, et mille = *kutu*.

Leurs voisins Bwela, Upoto, Bumba, les anciens occupants d'une partie du territoire des Bangala, ne vont pas plus haut que 20, *itanda*, 21 c'est une *itanda et 1*, 22 = une *itanda et 2*; 40 = *deux itanda*. Plus, vient l'esclave, *mombo* qui vaut *dix itanda*.

C'est tout.

LOTHAIRE.

E. — Vie intellectuelle.

b) SCIENCES.

137. *Nautique* (Voir B, *e*, 58).

Ihre Canoes sind gut, bei Lusengo schüsselartig. Sie verstehen vorzüglich zu rudern und sind geschickte Fischer.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 173; ID., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XI (1887), 14.

La pagaie oscille entre 1m50 et 3 mètres de longueur; elle est ornée de laiton ou de clous dorés. Les hommes pagaient debout. Ils alternent; ceux qui sont à tribord donnent ensemble, puis ceux à babord.

On est fortement balloté quand on voyage à cette allure.

Les chansons sont de règle et traitent des nouvelles du jour, des mérites ou des défauts du blanc qui commande.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*.

Cf. COQUILHAT, 212. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 102. — STANLEY, Cinq années au Congo, 414. — WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 23. — WILDE (DE), *Congo Ill.*, IV (1895), 186. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 513; *Globus*, XLXVIII (1885), 172*b*.



E. — **Vie intellectuelle.**

b) Sciences.

139. *Division du temps.* — Les Bangala comptent le temps par lunes; les saisons sèches n'existant pas, ils se repèrent pour les périodes un peu longues sur les crues du fleuve (*impila*).

Coquilhat, 367.



E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

140. *Médecine.* — Il y a certainement une médecine élémentaire indépendamment des pratiques superstitieuses. Les ventouses m'ont paru introduites par nos Zanzibarites, mais j'ai vu souvent appliquer comme un révulsif l'huile de palme chaude sur de petites incisions systématiquement faites. La fréquence des affections de poitrine et des ophtalmies purulentes ne m'a pas été démontrée. Il est visible que parfois la variole visite ce pays. Les céphalalgies sont souvent violentes; le remède consiste à serrer fortement la tête par un lien sur les tempes. Les Bangala sont très experts dans le pansement des blessures. Il m'est arrivé de leur donner à soigner deux de mes hommes qui avaient été blessés avec des armes empoisonnées, parce qu'ils pouvaient mieux que moi reconnaître la nature du venin. Ils ont tout un assortiment de produits végétaux, dont plusieurs sont vénéneux et d'autres servent de contrepoisons. Mais ils ne nous révèlent pas leur nature. Les rhumatismes sont assez répandus. L'éléphantiasis des testicules et celle des jambes sont très communes.

Coquilhat, 367.

On comprend assez que pour nos Esculapes à peau noire, les termes de Chimie, Physique et Physiologie soient absolument barbares et inconnus. L'anatomie, à leur dire, est grandement tombée en désuétude depuis que le blanc est venu apporter la civilisation enroulée dans un ballot de calicot. Du moment où on ne peut plus manger les gens, comment apprendre à les disséquer?

Au point de vue médical, les connaissances anatomiques ne vont guère plus loin. Le même terme *munsisa*, désigne les veines et les artères; et, hier encore, un individu qui disait avoir mal au cœur me montrait son ventre. Les indications du malade fournissent les éléments de la pathologie interne; les yeux et les doigts du docteur, ceux de la pathologie externe. J'ai mal à la tête, aux yeux, ou à la poitrine, déclare le malade. Et le diagnostic du médecin se formule en termes aussi explicites : cet homme a mal à la tête, aux yeux, à la poitrine.

Arrivons à la question la plus sérieuse : la thérapeutique, les moyens employés pour guérir. Je vous préviens tout d'abord que je n'ai pas sur ce point tous les renseignements désirables. L'esculape noir a ses secrets, ses spécialités, au moyen desquels il soutient sa position... sociale, et fait bouillir sa marmite. L'instinct de défense personnelle ne lui permet pas de livrer cela au premier venu. Je laisse naturellement de côté les pratiques superstitieuses ou diaboliques employées pour guérir les maladies. Mais en fait de médicament, il est certain que les nègres en possèdent d'une efficacité très remarquable.

Je n'en citerai que deux preuves. Et ce n'est pas rare de voir sur le corps nu des nègres des cicatrices, de profondes incisions, d'effrayantes blessures parfaitement guéries par les remèdes indigènes. Je pourrais citer un blanc qui souffrait depuis vingt jours d'une affreuse dyssenterie contre laquelle avaient échoué toutes les drogues européennes. En un seul jour un médecin indigène fit disparaître complètement le mal, au moyen de trois doses médicamenteuses. La première avait augmenté momentanément la maladie; les deux autres l'enrayèrent.

Tels sont, en particulier, les remèdes employés par les Bangala. La liste que j'en donnerai peut n'avoir pour vous en Europe aucune valeur, mais peut-être aura-t-elle son utilité pour les Européens qui voudraient visiter nos parages et s'y installer. Inutile, je suppose, de demander excuse pour certains détails nécessairement réalistes : je parle médecine, et mon interlocuteur est un médecin.

Commençons par la tête. Voici un noir qui en souffre, ou qui plutôt, comme il le dit, « sent sa tête », *naóki mótu.* Son premier remède est de serrer fortement le front au moyen d'une liane ou d'une corde. Le mal persiste-t-il? Il cherche des feuilles d'*intia*, les broie à froid, en exprime le suc qu'il se verse ensuite dans le nez, en penchant pour cela la tête en arrière, et en reniflant comme peuvent le faire les larges narines du nègre. Ou bien encore, il cherche des feuilles de *tongo*, les fait sécher au feu, les réduit en poudre, et s'en sert comme de tabac à priser. La céphalalgie refuse-t-elle encore de céder? On va trouver la vieille sorcière, la *monganga*, ou Nganga-Buka, votre serviteur; et celui-ci débute par l'amoniaque et termine par un purgatif à l'aloës, au jalap et au calomel.

Après la tête, les yeux. Je ne connais qu'un remède indigène, qu'il s'agisse d'inflammation ou d'autre chose. C'est le suc versé dans les yeux de feuilles de *ndemu*.

Pour les maux de dents, on a l'infusion d'une herbe très commune,



BANGALA
(Congo).

E, **140** (*suite*).

nkoko, de racines de palmier, ou de feuilles d'*etaku*, au moyen desquelles on se gargarise.

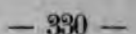
La thérapeutique des maladies de poitrine est révulsive. On pratique d'abord sur tout le thorax de nombreuses incisions. On cherche ensuite de la gomme copal qu'on fait cuire sur le feu avec cinq petits poissons nommés *ikoko*. Le tout forme une pâte liquide qui, versée sur les incisions, y fait croître nombre de pustules sanieuses. Parfois la *monganga* pratique sur la poitrine un véritable massage, destiné à y faire affluer le sang des parties excentriques. Enfin, en désespoir de cause, on fait manger au poitrinaire des espèces de crabes ou de brachyoures; remède, paraît-il, très efficace.

Notre description procédant de haut en bas, nous voici maintenant à la partie de la machine humaine la plus chère au noir : l'estomac et le ventre. Pour ce point de thérapeutique, les nègres sont absolument méthodistes et ne connaissent que le strictum et le laxum, diarrhée ou constipation. Pour la diarrhée, la recette ordinaire est une boisson faite d'une bouillie de feuilles de *mudurumba* et de *mundongo*, en y ajoutant des amandes de noix palmistes. Si le mal persiste ou se change en dyssenterie, il y a deux sortes d'injections! La première est une sorte de sauce au piment rouge, *mambinga*, dont l'effet immédiat est d'aggraver le mal. La seconde se tire de l'écorce d'un arbre à bois jaune, *munke*, fort employé par les blancs pour planches et solives.

Mais l'injection? direz-vous; ces gens ont-ils déjà poussé la civilisation jusqu'à l'irrigateur et la pompe spéciale que vous savez?

Non, non, docteur; mais le résultat s'obtient tout de même et voici comment. Le patient et l'opérateur se rendent seuls à la rive du fleuve, car il y aurait *bossôni* (honte) à opérer en public. Un tuyau de paille est coupé en façon de chalumeau. Le médecin se remplit la bouche du médicament préparé à l'avance; puis tous deux se mettent à regarder dans la même direction. L'opéré, le corps penché en avant, fixe attentivement la rive opposée; mais l'opérateur à devant lui un tel obstacle qu'il ne peut guère voir au-delà de son nez. Le chalumeau en bouche, il gonfle ses joues, fait un effort de poumons, et, honni soit qui mal y pense, l'opération est terminée. Bras dessus, bras dessous, on s'en revient à la hutte.

Bangala. Congo. E, *b*, 140.



Pour la constipation, le procédé est identique, mais le médicament est différent. C'est une décoction de feuilles de *ndemu*, la même plante dont le suc exprimé à froid sert pour l'inflammation des yeux.

Des maladies internes, passons aux maux externes. Les abcès ou furoncles, *mukôli*, sont très fréquents. On tâche d'abord d'en prévenir la suppuration. Pour cela, dès que le gonflement se déclare, on y applique des feuilles de *badja* indou ou de *ngélé*, séchées au feu. Si malgré cela l'abcès tourne à maturation, le médecin ou le plus habile parent de la femme du patient, fait une incision avec la pointe de son petit couteau tenu entre le pouce et l'index, de façon à régler le dégré de pénétration. L'opéré crie, d'ordinaire; mais ce n'est pas merveille, et les cabinets des médecins européens connaissent aussi les lamentations des patients.

Les luxations sont traitées par réduction de massage.

Les fractures sérieuses se terminent ordinairement par la mort, tant les nègres sont inhabiles à les bander. J'ai vu un bambin dont le bras avait été fracassé entre les machoires d'un crocodile. L'os de l'humérus, mal ajusté, faisait saillie de 3 à 4 centimètres. L'amputation est inconnue.

Venons aux remèdes employés pour les plaies. La ouate ou charpie est remplacée par la raclure d'une branche sèche de palmier. Ce premier pansement est-il insuffisant, on a recours, comme cicatrisants, aux feuilles de *botôko*, feuilles qui, jetées dans le fleuve, font mourir les poissons, à celles de l'arbuste *ibuji*, et à l'herbe *étémo*. Après ces feuilles, vient le jus exprimé de l'intérieur pourri d'un bananier. Enfin, en dernier ressort, on fait chauffer de l'huile de palme, et on la verse bouillante sur la plaie. C'est simple mais énergique.

Les nègres d'ailleurs redoutent extrêmement les moindres blessures, une simple égratignure. Et ils ont raison. Leur constitution est d'ordinaire si chétive, si rachitique, si chargée d'impureté, que la moindre coupure ou brûlure se change bientôt en plaies profondes et purulentes.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1891), 429-431.

La conclusion fut que nos médecins noirs n'ont chacun et chacune que la doctrine léguée par leur père ou leur mère, leur grand-père ou leur grand'mère. Je dis chacun et chacune; c'est qu'en effet le diplôme n'est pas ici le privilège exclusif du sexe fort, et ma rivale la plus redoutable en médecine est ici la *monganga* ou sorcière de Mpombou.

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1891), 429a.

E, **140** (*suite*).

Médicaments. — Râpures d'écorces tannifères sur les plaies et lavage à l'eau bouillie.

Lavage à l'eau très chaude contre les hydropisies et gonflements.

Cataplasmes, liens constricteurs, servent dans toutes sortes d'affections douloureuses.

Les lavements se font par insufflation au moyen d'une calebasse à forme particulière.

Subtances employées : huile, eau chaude, *pilipili.*

Les ventouses scarifiées sont très en honneur.

Une coutume particulière, c'est la vaccination contre la piqûre du scorpion, *nkutu.*

Voici comment on procède : On prend la queue du scorpion qu'on carbonise au feu jusqu'à un certain degré, puis on fait des mouchetures au niveau des articulations de l'individu à vacciner. On y introduit la matière pilée. Il en résulte un état fiévreux, durant quelques jours, et dorénavant la piqûre du scorpion sera sans effet. J'ai vu des noirs laisser courir des scorpions de taille respectable sur leurs bras nus.

Quand un indigène a épuisé tout l'arsenal du sorcier pour se guérir, il reste un moyen béroïque, le *maijée*; le sorcier, armé d'une lance, se promène aux environs de l'habitation du malade et, choisissant au hasard (?) un bananier, il le traverse de son arme, le sang jaillit et il montre aux spectateurs ébahis un chien ou une poule pantelants auteurs des maléfices.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*b.*

Les Bangala ne sont pas moins superstitieux que les autres tribus nègres. Bien que connaissant la vertu curative d'un grand nombre de plantes, ils consultent, en cas de maladie, l'inévitable féticheur. Le féticheur bangala est l'homme rusé, adroit, exploiteur que nous avons vu à l'œuvre depuis Bangala. Rien ne le rebute dans son rôle de médecin. Les simagrées et les prescriptions ne produisent-elles aucune amélioration dans l'état du malade, il n'hésite pas à recourir aux grands moyens : un tambour est placé à côté du patient, en avant la grosse caisse! Au bruit du tambour, le moribond se réveille et... guérit quelquefois.

Lamotte, Chez les Congolais, 110.

Cf. Cambier, Essai sur la langue congolaise, 44. —Stapleton, *Miss. Herald London,* 1895, 393. — *Congo Ill.*, I (1892), 170; II (1893), 152.



E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

141. *Histoire.* — S'il faut en croire les rapports des natifs, les Bangala résidaient autrefois, il y a peut-être un siècle, à l'intérieur de cette région, vers son centre. Des inondations ou des guerres, ou les unes et les autres, les ont ensuite chassés jusque sur les bords mêmes du Congo. Ils se sont alors fractionnés. Un groupe descendit en aval jusque Bongâta, à 15 milles au nord de l'Equateur; d'autres familles passèrent sur la rive gauche et occupèrent, les unes Lulanga, à l'entrée de l'affluent Lulongo, les autres Bukumbi, à 150 kilomètres en amont.

Sur la rive droite, celle d'origine, la fraction de Mobeka s'établit en amont de celle qui forme aujourd'hui Iboko. Mobeka et Iboko entrèrent en lutte, et les derniers poussant les premiers de plus en plus vers le cours supérieur du fleuve, finirent par les refouler dans la Mongala, tandis qu'ils s'établissaient eux-mêmes à l'endroit où est située notre station actuelle.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 36.

Die Bangala sind nach den Berichten der Eingeborenen mindestens von einem Jahrhundert aus der Gegend zwischen Congo und Ubangi in das Gebiet des nordwestlichen Congo-Bogens eingewandert. Es ist anzunehmen, dass dieser Stamm durch andere, aus dem Nordosten vordringenden Völkerschaften nach Süden oder Südosten vorgeschoben worden ist. Nach der Einwandrung an den Congo trat Zersplitterung der Bangala ein. Eine Gruppe wanderte Stromabwärts bis Mokomila, eine andere bis Bongata in der Nähe des Aequators. Andere Clans überschritten den Congo : sie sind heute die Bewohner von Lulanga am Zusammenfluss des Lulongo und Congo, von Bolombo und Bukumbi. Sie übersetzen den Fluss in der Gegend wo heute die Iboko wohnen (18° 45′ ö. v. Gr.) Diese letzteren drängten ihre ehemaligen Nachbarn, die Mobeka, den Congo aufwärts bis an die Mündung des Mongala-Flusses. Der Stamm Iboko ist durch Nachschub aus dem Norden an Zahl verstarkt worden.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 173. — Bentley, Pioneering..., II, 266. — Coquilhat, 360-361. — Id., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 632. — Werner, *Journ. Afr. Soc.*, 1905-06, 61. — *Le Congo*, I (1904), n° 15, 5.

(Voir A, 6, notamment Lothaire.)

E. — Vie intellectuelle.

b) Sciences.

142. *Géographie.* — Le Congo n'a pas de nom particulier chez les Bangala. On l'appelle simplement « la rivière » : *Nandu* en kibangala, *Libari* en kibangi. Aller au large ou dans les îles, c'est se rendre *iluïe*. Mais chaque bras entre les îles a son appellation, d'ailleurs très générale. Ainsi, le bras devant la station est assez large et sa surface s'agite facilement sous le souffle du vent du sud-ouest; son nom est *Mula* « les vagues ». Le bras suivant reçoit souvent la pluie en premier lieu; il s'appelle *Mbula* « la pluie ». Celui qui est au delà est dénommé *Mpempe* « le vent », etc.

Coquilhat, 275.

J'ai recueilli, dans ces derniers temps, une série d'informations sur Ibinza et Ngiri, les pays de l'intérieur à l'ouest et au sud-ouest. Tout concorde pour signaler vers Ibinza une « grande eau » sans île et peu profonde, dont on ne voit presque pas les bords, tant elle est large. La terre qui l'entoure serait basse, marécageuse, herbue et sans arbres; on y mentionne quantité de villages et l'on parle toujours, mais vaguement, d'une communication avec l'Ubangi. On y arrive d'Iboko par une petite rivière, non loin d'ici, très étroite à la bouche, souvent encombrée d'arbres et qui va s'élargissant vers la « grande eau ». Celle-ci est-elle un lac? Il n'y a pas de mot spécial dans le kibangala pour cet accident géographique. On ne peut passer dans la petite rivière avec de grandes pirogues; les coudes y sont trop fréquents, et il est bon de profiter du moment des hautes eaux. Le grand chef d'Ibinza est Losango, qui fit jadis l'échange du sang avec Mata-Buike.

Coquilhat, 276.

Mobeie m'explique l'hydrographie du pays. — Vous êtes ici, dit-il, au commencement du district d'Ibinza. Très près de ce lieu est la première « grande eau » appelée *Ibanda*. Pour aller de là au centre

d'Ibinza, on suit une rivière semblable à celle-ci pendant trois jours. Encore plus étroite, plus tortueuse, plus encombrée d'arbres que la Monoko au-dessus de Babuka, elle aboutit à une deuxième « grande eau », appelée *Nkinga*; cette dernière eau communique avec l'Ubangi par une rivière assez large, habitée par les Ngiri. Jamais vos pirogues ne pourraient atteindre l'eau de Nkinga; elles sont trop longues pour les sinuosités du canal qui y conduit.

COQUILHAT, 282-283.

En s'adressant aux indigènes de l'étang de Nkinga, les Bangala les appellent *Basoko*. Comme ils donnent aussi ce qualificatif aux Marundža, je commence à croire que c'est un nom général correspondant au *Bakoje* des Bangala et des Bajanzi (camarades, messieurs).

COQUILHAT, 283.

Les Bangala donneraient aux Marundža le nom de *Ngombe*, hommes des bois.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 174. — STANLEY, Cinq années au Congo, 426. — WARD, Five years..., 247. — MASUI, D'Anvers à Banzyville, 65.

(Sur le lac *Ibanda* ou *Ibanza*, voir A, 7, notamment la déclaration Wilverth).

E. — Vie intellectuelle.

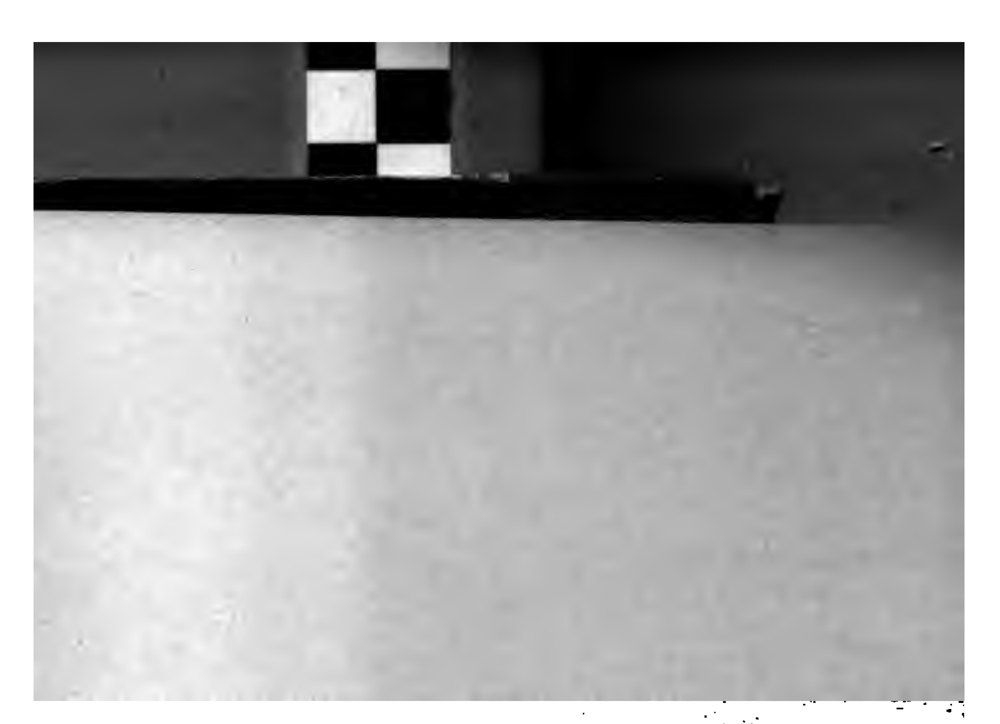
c) FACULTÉS INTELLECTUELLES.

143. *Mémoire.* — ..., leur prodigieuse mémoire des lieux les rendent aptes à rendre de grands services sur les bateaux où ils sont mécaniciens ou pilotes.

MASUI, D'Anvers à Banzyville, 65.
Cf. *Congo Ill.*, I (1892), 170.

Les Bangala s'assimilent toutes les choses de l'esprit avec une grande facilité; aussi les recrues de Boma apprennent très facilement les exercices, et retiennent fort bien les commandements français; la faculté de la mémoire est surtout très développée : un Bangala racontera avec mille détails un événement qui aura frappé son intelligence dix, vingt ans auparavant; ils reconnaissent fort bien les physionomies, retiennent les noms et apprennent facilement et rapidement les dialectes étrangers.

CHAPAUX, Le Congo, 521.



E. — Vie intellectuelle.

c) FACULTÉS INTELLECTUELLES.

146. *Entendement.* — Leur facilité d'assimilation intellectuelle... les rendent aptes à rendre de grands services sur les bateaux.

MASUI, D'Anvers à Banzyville, 65.

Cf. Congo Ill., I (1892), 170.

(Voir A, 8 et 9, notamment déclaration Lothaire).



E. — Vie intellectuelle.

c) Facultés intellectuelles.

148. *Raisonnement.* — Il est très difficile de trouver des arguments à la portée de ces hommes qui ne partent pas de ce principe que manger son semblable est affreux. Je disais aux Bangala :

— Vous comprenez la différence entre un homme et un animal; l'un a une intelligence et l'autre pas; le premier est de même espèce que vous; il a un nom; il vous parle au moment où vous allez le tuer; il ne vous a fait aucun mal. Vous le mangez parce qu'il est esclave ou prisonnier. Ne sentez-vous pas une honte à considérer l'homme comme un aliment? Et puis, on peut vous manger, vous aussi, si vous tombez aux mains d'un ennemi.

Ils répondaient :

— C'est le sort de la guerre, cela. Tout ce que vous dites prouve combien il est distingué de manger la chair humaine, une viande qui avait un nom et qui parlait. C'est un aliment noble, tandis que les animaux ne fournissent qu'une nourriture vile. Le seul ordre de raisons qui put les frapper était basé sur l'intérêt matériel, et j'en étais presque amené à soutenir l'esclavage. Manger un homme, disais-je, c'est faire une perte sèche, c'est faire périr un instrument de richesse. Si vous l'aviez laissé vivant, si vous l'aviez bien nourri et payé, et forcé à travailler pour vous, à aller à la pêche, à cultiver, à fabriquer des armes, il vous eût procuré une grande source de bénéfices.

— Cela est vrai, répondaient-ils, mais c'eût été la suppression d'une jouissance spéciale, celle de manger une chair excellente, « d'un goût particulier »; et nous ne sommes pas habitués, comme l'homme blanc, à renoncer à un grand plaisir certain, pour réaliser un gain douteux.

On ne sait pas, en Europe, combien il est malaisé de raisonner avec les sauvages. On les croit absolument voisins des animaux pour l'intelligence. C'est une erreur profonde. Leur esprit est ouvert, mais il est dévoyé par une éducation barbare, cinquante fois séculaire.

Coquilhat, 271-273.

F. — Vie sociale.

a) PROPRIÉTÉ.

151. *Biens mobiliers.* — Le *mokunzi* ou notable possède quelques richesses, qui consistent surtout en femmes, en esclaves et en chèvres...

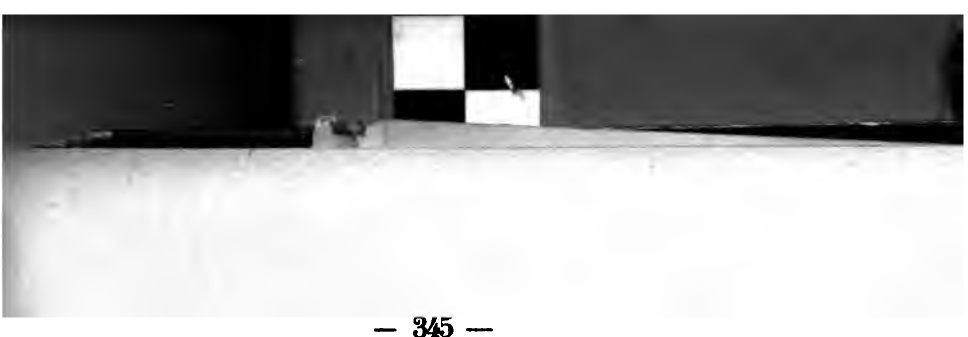
COQUILHAT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 632-633.

(Voir B, *d*, 91).

Le chef de famille est le propriétaire de l'ensemble de la fortune que possèdent chacune de ses femmes.

LOTHAIRE.





BANGALA
(Congo).

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

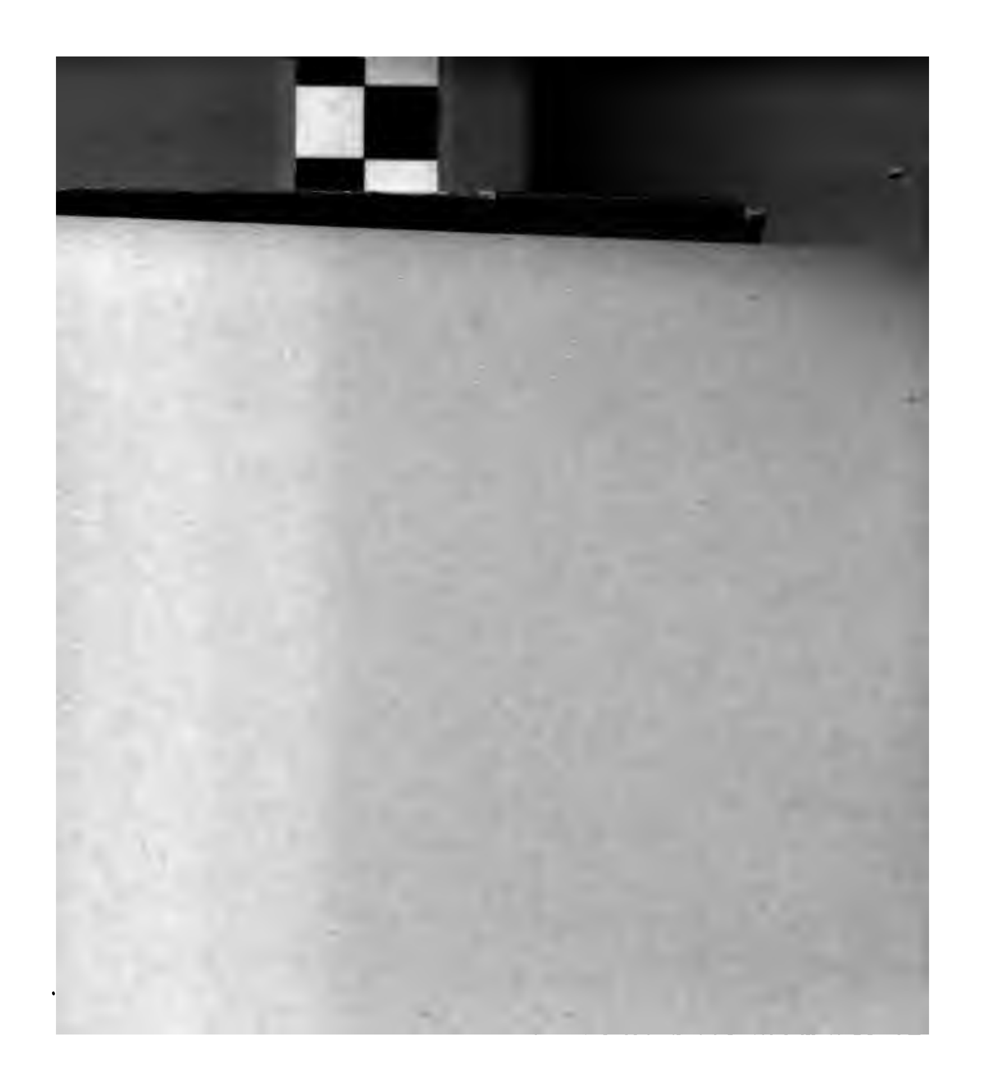
152. *Biens immobiliers.* — Les *mokunzi*, notables, seuls, possèdent des terres (1). Leur richesse consiste aussi en femmes et esclaves. Les *nsomi*, hommes libres, sont sans biens, sans influence, souvent aussi sans femmes. Ils en sont réduits à vivre de commerce, de chasse et de pêche.

Cf. Coquilhat, 232, 287. — Müller, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 47.

(1) Erreur, selon M. Lothaire.

Le mokunzi ou notable... a de trois à dix maisons en pailles, fort bien construites et entourées de magnifiques plantations de bananiers.

Coquilhat, *Bull. Soc. R. B. de Géogr.*, IX (1885), 632-633.



- **Vie sociale.**

a) PROPRIÉTÉ.

53. *Nature de la propriété.* — Il n'y a pas, à proprement parler, ›ropriété terrienne chez ces peuples. (Pour l'établissement des ›s à poissons, les îles sont divisées en lots par village et les lots ıaque commune sont eux-mêmes fractionnés entre les habitants.) un taille ses champs en pleine forêt et la terre qu'il a travaillée ›turée est à lui, tant qu'il la cultive. Mais les étrangers qui ›nt s'établir dans un village envoient un présent au chef pour ıir l'autorisation voulue.

COQUILHAT, 342; cf. THONNAR, Essai..., 55, 64.
›LS, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 234. — COQUILHAT, 365. — ›LER, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 47.

a propriété foncière n'existe pas.
e Bangala, soit comme individu, soit comme famille, ıge ou tribu, s'attribue l'usage du terrain sur lequel il t sa maison ou fait sa plantation. Il choisit le terrain qui plaît, s'il n'est pas actuellement occupé par un autre. ı pour un motif quelconque, l'individu ou le village se ace, les terrains redeviennent absolument libres.
n ce qui concerne les emplacements de chasse et de ıe, il est admis que tel village limitera son champ tion à telle partie de la rivière, à telle partie de la forêt. sont des conventions admises, discutées entre les illes d'un même village ou les villages voisins.
n particulier quitte son village pour s'établir chez des ins, il emporte sa maison, si c'est un riverain sur son ›t, à dos d'hommes si c'est un terrien. Il reconstruira ıaison à un endroit inoccupé et fera de même pour ses ıtations.

Bangala. CONGO. F, *a*, 153.

Ces déplacements sont souvent provoqués par un mariage, des relations de famille qui se resserrent avec un beau-père, un beau-frère... Dans ce cas, le nouvel arrivé entrera dans le groupement de la famille pour l'utilisation de la partie de chasse ou de pêche qu'il leur est attribué.

LOTHAIRE.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

154. *Limites des propriétés.* — Il n'y a pas, à proprement parler, de limites au terrain des plantations. Chacun prend ce qui lui plaît à condition de ne pas gêner ses voisins.

Dès que son champ sera épuisé par la culture du manioc, il l'abandonnera pour en reprendre un autre dans les mêmes conditions.

...La propriété s'entend du champ de culture exploité en cette saison ou de la partie de village occupée par les cases de la famille.

On rejettera sur les bords du champ de manioc, les grosses branches des arbres abattus dans le défrichement. Cela constituera une espèce de clôture rudimentaire qui limitera en fait le champ. C'est tout ce que j'ai vu chez les Bangala.

Les parties de village occupées par la famille Bangala ne sont, en général, pas limitées du tout. Ce n'est que dans le cas où une famille ou un village aurait à craindre une surprise d'un ennemi, qu'il s'entourera d'une palissade.

Je n'ai jamais vu aucune clôture ayant un caractère religieux réel; souvent l'indigène placera un fétiche à côté de sa case, ou en protégera l'entrée du sentier qui conduit à son village ou à son groupement. Ce fétiche, un vieux pot, une botte de paille suspendue à une perche, un morceau de tesson quelconque, devra dans la pensée de son propriétaire écarter le voleur de son champ ou de son habitation. En général, l'indigène respectera ces fétiches; il se dit que l'on ne peut jamais savoir; il ne touchera pas au fétiche, mais il n'en volera pas moins s'il croit pouvoir le faire impunément.

Lothaire.

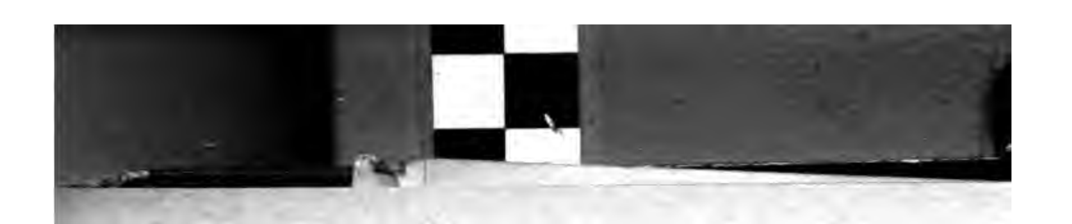
Bangala. Congo. F, *a*, 154.

F. — Vie sociale.

a) Propriété.

155. *Marques de propriété.* — Quand Mata-Buike attribue un territoire à une tribu il lui remet un bananier à planter; c'est l'octroi du droit d'y vivre en cultivant. Le jour où je traçai ma première plantation de bananiers, le peuple s'écria : « Le blanc n'est plus un étranger ».

Coquilhat, 365.

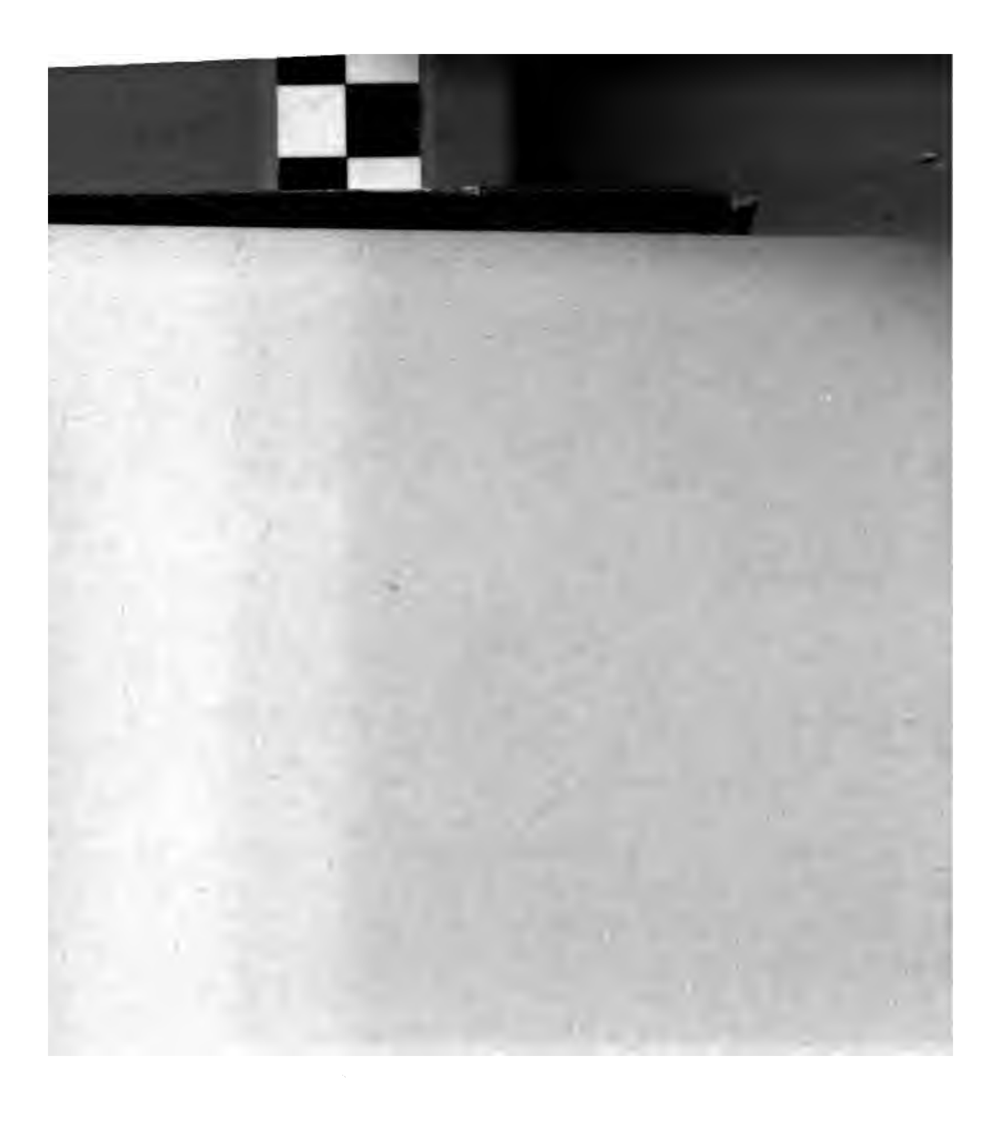


F. — Vie sociale.

a) Propriété.

156. *Domaine public.* — A l'arrivée des blancs dans la région, les chefs d'expédition ont toujours recherché des individualités marquantes « des chefs » pour traiter. Ceux-ci, pour augmenter leur prestige vis-à-vis des étrangers, recevoir de plus gros cadeaux, ont toujours exagéré leur autorité, leurs richesses..., ils se sont attribué du sol et en ont « vendu » une partie; c'est un droit qu'ils n'avaient pas. D'ailleurs, les décisions qu'ils donnaient comme venant d'eux personnellement, avaient au préalable été discutées dans l'assemblée des chefs de famille et le prix de vente, « extorqué » par leur roublardise, était partagé entre eux tout en se gaussant de la naïveté du blanc. Celui-ci d'ailleurs n'était roulé qu'en apparence; il eût payé souvent dix fois plus cher le terrain qu'on lui « vendait » pour entrer en relations amicales avec ces grands enfants.

Lothaire.



F. — Vie sociale.

a) Propriété.

161. *Succession.* — On sait que chez les Bangala, les femmes conservent leurs biens, les maris n'en héritent pas.

Haulleville (A. de) et Coart, *Le Congo*, III (1906), 340.

A la mort de son mari, la femme conserve la gérance de sa fortune aussi longtemps que son fils à elle n'est pas en état de le faire. Parfois si le fils est indolent, la mère continue à tout diriger.

Son fils mort, si ses petits-enfants ne peuvent se conduire seuls, la grand'mère reprend la direction et le harnais des affaires.

Ainsi à Mobeka ce fut une femme qui fut pendant longtemps la cheffesse (la forte tête, le guide) de cette importante agglomération.

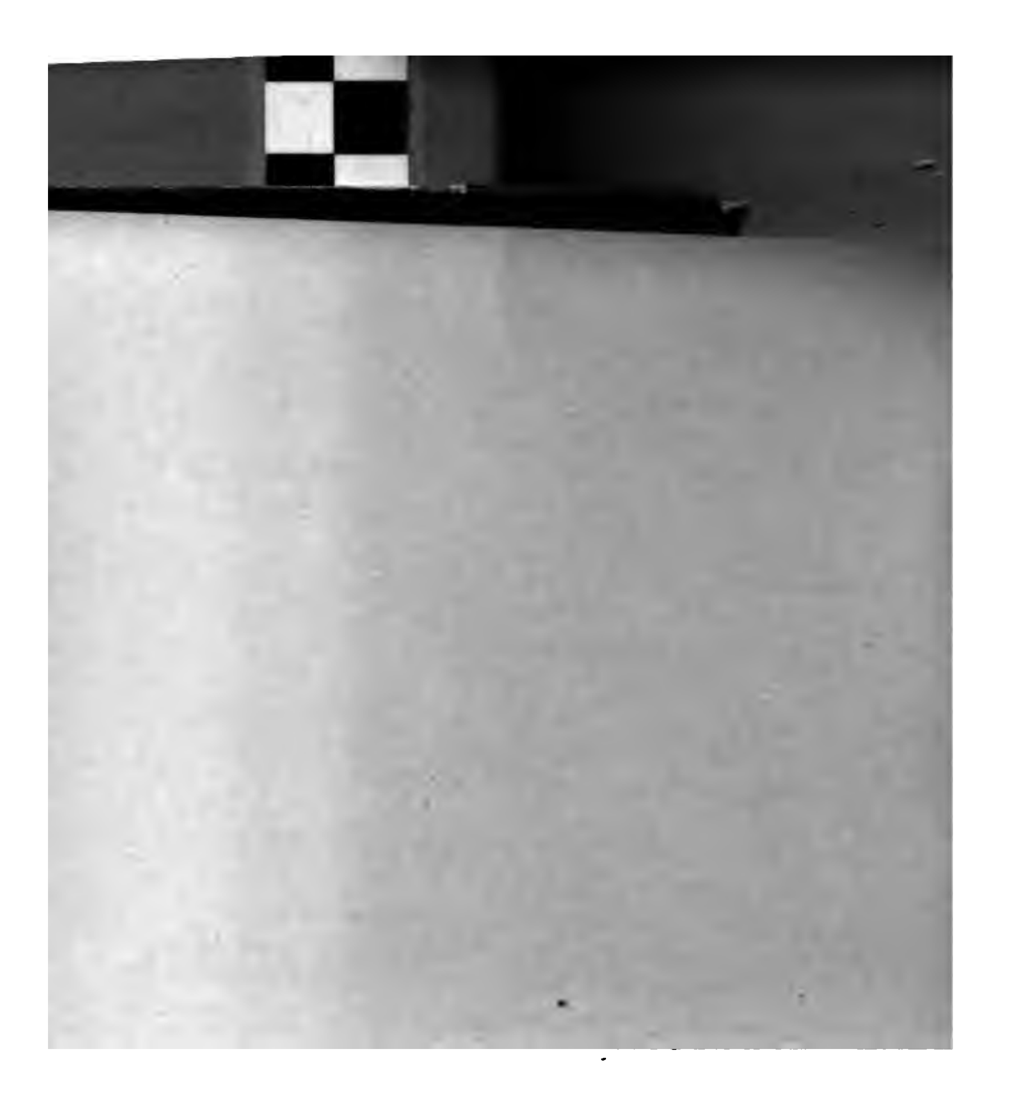
Le vieux chef étant mort, sa femme prit la gérance de la fortune de son fils, Makwata. Celui-ci étant mort laissant des enfants en bas-âge, la vieille mère reprit la tutelle et fut ainsi pendant longtemps la principale autorité indigène de Mobeka.

Lothaire.

Le fils hérite de sa mère et n'a rien à démêler dans la fortune laissée par les autres épouses de son père si celles-ci ont aussi des fils.

Voir C, *d*, 91.

Lothaire.



F. — Vie sociale.

b) Régime economique.

162. *Commerce.* — Leur commerce, peu important, consiste dans le trafic de manioc, de maïs, de vin de palme, de peaux de singes et d'hippopotames, d'ivoire et de vases d'argiles.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 25; Id., *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 21 et *Ausland*, LIX (1885), 940.

J'avoue que, dans l'état actuel des mœurs commerciales des indigènes du haut fleuve, ils leur faut une bien grande avidité pour entreprendre leurs voyages lointains d'affaires et se mettre en rapport avec des tribus éloignées : les habitants du Haut-Congo n'ont jamais vu la côte; les tribus commerçantes vont à vingt ou cinquante lieues en amont et en aval de leur patrie; là elles échangent leurs articles avec une autre tribu qui les vend à une autre. Il y a ainsi de très nombreux intermédiaires.

Coquilhat, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 240.

The Bangala place the tusks of ivory for sale in one canoe and the Bajanzi the equivalent in cloth, beads, and guns in another. An exchange is then effected in mid-river, and the Bajanzi return homewards, being never allowed to land.

Johnston, *Journ. Anthr. Inst. London*, XIII (1884), 469.

Pour l'achat de l'ivoire... les Bangala de Mokomila et de Lulanga poussent chez les Langa-Langa à Mpesa, Upoto, et même Jambinga. On les accuse d'abuser parfois de leurs armes à feu pour prendre des esclaves (La traite humaine ne se fait pas ici sur une grande échelle). Ensuite, comme nouveaux intermédiaires interviennent les Mobeka. qui vont acheter l'ivoire chez les Akula et encore plus haut, dans la Mongala; les Lulongo, qui pénètrent chez les Maringa et dans le Lopuri; enfin les Bukumbi et les Marundža, qui atteignent Jalulima.

En général, les marchands indigènes se procurent l'ivoire dix fois meilleur marché que nous. Ils payent une belle défense pesant de 60 à 80 livres, 300 à 400 minkata, trois ou quatre colliers de perles, trente cauries et quelques bibelots, soit un prix équivalant au total à environ quarante ou cinquante baguettes de laiton.

Depuis quelque temps, j'achète un peu d'ivoire pour étudier le marché et affermir mes relations. Je suis parvenu à établir les prix suivants :

Pour une	pointe de	1 à 10	livres,	1	mitako	la livre.	
»	»	10 à 20	»	2	»	»	
»	»	20 à 30	»	3	»	»	
»	»	30 à 40	»	4	»	»	
»	»	40 à 50	»	5	»	»	
»	»	50 à 60	»	6	»	»	etc.

C'est au moins cinq fois meilleur marché qu'à Léopoldville. Mais pour obtenir des conditions aussi favorables, il est nécessaire de connaître la langue et les usages des indigènes, de patienter pendant plusieurs jours pour amener des concessions du marchand, de ne jamais se décourager et surtout de sembler presque indifférent à l'acquisition de la dent en litige.

Le pays des Bangala et des environs sont très riches en ivoire.

Une fois que ces peuplades auront vu les Européens acheter loyalement et régulièrement cet article, elles mettront le plus grand empressement à l'offrir en vente.

Quant au copal (*molangi*) et au caoutchouc (*malembo*), qui abondent dans les forêts, nos indigènes en ignorent totalement la valeur commerciale. Il en est de même pour l'orseille, la cire, le kola, les peaux, etc., etc. L'huile de palme n'a d'emploi que pour les usages de la toilette et de la cuisine ; on ne l'emporte pas au loin. La poudre de bois rouge (*nkula*), roulée en petits pâtés se vend de mains en mains jusqu'à Léopoldville, comme l'ivoire. Elle n'existe, chez les Bangala, que sur la rive gauche. Je relate ici une de mes dernières palabres d'ivoire. Le propriétaire de la dent, Ipuru, est venu très mystérieusement me demander si je voulais acheter une pointe d'ivoire. Il donnait à ses yeux une expression assez extraordinaire pour faire croire à un naïf que la possession de cette défense devait constituer un bonheur céleste.

— Elle est grande ? demandai-je d'un air ennuyé.

— Comme cela, dit-il, en élevant le bras droit, un peu recourbé en

ınt, au-dessus de la tête, ce qui indiquait une hauteur d'environ 35 depuis le sol jusqu'au bout de ses doigts.

— Bah ! je n'ai pas le temps. Vendez-la à un autre.

— Mais non, je l'ai réservée pour vous, c'est un *monpate* digne ın grand chef.

— Je vous connais, merci.

Enfin, j'autorise Ipuru à me présenter sa pointe le surlendemain. Magnifique, n'est-ce pas? fit-il en l'exhibant.

— Peuh! très ordinaire, dis-je, après l'avoir vidée, pesée et grat- (Le poids est de 63 livres.)

— Comment! ordinaire; mais je l'ai payée trois esclaves, deux...

— C'est bon, qu'en voulez-vous?

— Trois mille mitako (Le brave homme sait fort bien qu'il nande huit à dix fois ce qu'il peut obtenir).

— C'est trop peu. A votre place, je demanderais un des bateaux à peur de Bula Matari et cent fusils. — Ipuru éclate de rire et son ami c lui (On a toujours un ami avec soi dans ces cas-là). — Enfin, 'offrez-vous? — Vingt mitako (Je n'ignore pas que je devrai payer à quinze fois autant; mais si j'énonçais tout de suite mon dernier x, jamais il ne serait accepté). — J'aime mieux vous la donner ur rien. — Donnez, j'accepte, mais comme un vrai cadeau, sans n vous rendre.

— Allons, ne plaisantez pas; donnez-moi mille mitako.

— Jamais. Pour vous faire plaisir je prendrai la pointe à quarante.

— Disons huit cents.

— Plutôt mourir. Je dis cent et rien de plus.

— Sept cents.

— Cent.

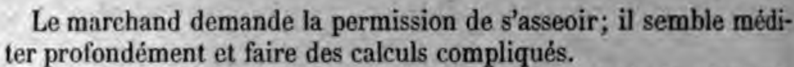
Ipuru remporte sa défense chez lui. J'ai soin de ne plus en parler. rôde dans mes alentours et un beau soir m'aborde en disant : — ulez-vous causer sérieusement de mon ivoire?

— Non, je n'en veux plus.

— Je vous laisserai la pointe à six cents.

— Vous êtes bien bon; c'est inutile.

— Soyez donc aimable. J'ai besoin de marchandises pour acquitter es dettes.



Le marchand demande la permission de s'asseoir; il semble méditer profondément et faire des calculs compliqués.

— Tenez, dit-il, elle est pour vous à cinq cents; mais je n'en puis plus rabattre.

— J'offre cent soixante cinq.

Nous finissons, après deux grosses heures de débat, par mettre en présence ces deux chiffres : quatre cent cinquante et deux cent dix. La différence est ainsi de deux cent quarante et je connais la façon indigène de terminer une affaire. Long silence. Ipuru est sombre, triste, malheureux à faire pleurer; il essaye encore, durant une demi-heure, à m'amener à augmenter un peu mon offre.

Tout à coup il s'écrie :

— Coupons la différence en deux pour en finir.

— Parfaitement; j'achète donc à trois cents trente.

— C'est trop peu vous m'écorchez.

— Allons donc! Vous faites un bénéfice de trois cents pour cent.

— Du tout, j'y perds.

— Voulez-vous, oui ou non trois cents quarante.

— Trois cents cinquante.

— C'est fait.

Nous plaçons l'un contre l'autre sur le sol l'index de notre main droite, et nous le retirons vivement.

A ce signe, l'accord est conclu et rendu sacré.

On aurait tort de croire que tout est fini. Reste à traduire une partie de cette somme de fils de laiton en tissus et autres articles, ce qui prend bien deux heures; finalement, je compte à Ipuru :

1	brasse de drap bleu . . .	valant ici	15	mitakos.
2	» de coton bleu (Guinée) .	»	8	»
2	» de coton blanc . . .	»	8	»
1	bouteille vide	»	10	»
2	bracelets en laiton . . .	»	10	»
1	sonnette	»	7	»
1	petit miroir	»	3	»
1	bande de drap rouge . . .	»	1	»
1	fourchette en fer-blanc. . .	»	2	»
1	cuiller »	»	2	»
1	assiette »	»	8	»
300	cauries	»	30	»
6	colliers de perles roses. . .	»	6	»
20	» » blanches . .	»	20	»
Enfin 120	fils de laiton . . .	»	120	»

F, **162** (*suite*).

Reste à fixer le *bolombi*. C'est le pourboire de l'ami et conseiller du vendeur. Mieux vaut le donner pour rester dans les usages des natifs. Je le compte d'avance dans mon calcul et je diminue le prix de la pointe d'autant.

En estimant le fil de laiton ou mitako (frais généraux et de transport compris) à 0 fr. 25, j'ai payé environ 90 francs pour 63 livres d'ivoire. La pointe, étant grande et de bel ivoire, se vendra à Liverpool entre 600 et 800 francs. En retranchant outre le prix d'achat, 40 francs pour le transport, il reste un bénéfice net de 470 à 670 francs.

Je suis entré dans ces détails pour donner à nos commerçants un spécimen d'une opération sur l'ivoire chez les Bangala en 1885.

COQUILHAT, 325-328.

Les commerçants qui viennent d'aval sont au nombre de trente à quarante et quelquefois plus dans quelques pirogues et prennent avec eux quelques femmes seulement, celles des principaux commanditaires, qui sont les chefs de l'expédition. Parmi les membres de cette dernière, il y a des jeunes gens qui aiment à se montrer galants envers les femmes du pays étranger où l'on est venu s'installer pour quelques mois. Ces dames ne sont pas farouches et écoutent volontiers en cachette ces propos d'amoureux; mais c'est un coup monté avec leurs maris. Lorsqu'il a été dûment constaté que les jeunes étrangers ont dépassé les bornes, les maris sortent de leur indifférence apparente et capturent les délinquants. Ils ont dès lors le droit de vendre ou de tuer les prisonniers. Mais souvent, avec une apparente magnanimité, ils les admettent à se racheter moyennant une très forte rançon. Il ne reste plus aux prisonniers qu'à abandonner dans ce but la plus forte partie des marchandises amenées pour le commerce.

COQUILHAT, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 240. Cf. ID., 274.

L'un des sauvages avait vendu l'autre jour au marché une bouteille à gin remplie d'eau et soigneusement recachetée. Grand brouhaha quand l'acheteur s'aperçut de la supercherie. Le marché s'ameute et

la garde accourt. Le Bangala cherche à s'esquiver et se regimbe lorsqu'il est atteint. Il est amené au commandant Roget et il lui dit en riant : « J'ai été malin, mais pas assez, j'aurais dû me sauver plus vite du marché. Maintenant je suis pris, punissez-moi ». C'est la morale des nègres sur la propriété.

DUPONT, Lettres..., 32.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 173. — BENTLEY, Pioneering..., II, 268, 269. — COQUILHAT, 160. — LAVELEYE, Afrique centrale, 208. — REED, *Journ. Géogr. Soc. Manchester*, VIII (1892), 38. — WILDE (DE), *Congo Ill.*, IV (1895), 186. — DHANIS, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XIV (1890), 27. — FRANÇOIS (von), Die Erforschung..., 68. — GUSTIN, *Congo Ill.*, IV (1895), 16; ID., *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 295. — HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 231*a*. — LENZ, *Gazette Géogr. et Explor.*, II (1886), 28; ID., *Mitt. Geogr. Ges. Wien*, XXIX (1886), 259.

F. — **Vie sociale.**

b) Régime économique.

163. *Monnaie.* — L'ancienne monnaie en cuivre rouge n'est plus employée *(mukato)*.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 243*b*.

Cf. Andriessen, *Ausland*, 1892, 42. — Coquilhat, 325-328. — Lenz, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XXIX (1886), 259; Id., *Gazette Géogr. et Explor.*, II (1886), 28. — Pagels, *Ymer*, VI (1886), 240. — Thonnar, Essai..., 109, note 1.

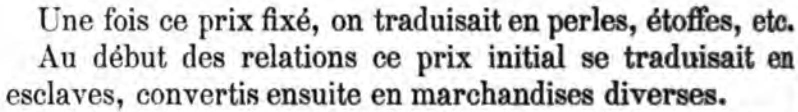
Avant l'arrivée des blancs, la principale unité de monnaie était l'*esclave*, valant autant de *lances*, de couteaux, de houes.

Le commerce avec le Bas-Fleuve avait amené dans le pays une monnaie divisionnaire, le *cuivre rouge* venant des mines de cuivre de Manyanga (dans la région des Cataractes du Congo français). Ces monnaies de cuivre rouge se présentaient en cylindres de la grosseur du petit doigt et longs de 2 à 3 centimètres.

Dès l'arrivée des blancs, ce cuivre rouge fut remplacé par le *laiton*, tige de 3 à 4 millimètres de diamètre et de 50 centimètres de longueur. Vers 1890, cette tige, ce *mitako* valait environ 15 centimes; mais sa valeur descendit vite; car le mitako diminuait toujours de longueur à mesure qu'il changeait de propriétaire.

Tout marché avec le Bangala, soit pour engagement de service, soit pour un achat de vivres ou de produits, était conclu en mitakos.

Un indigène s'engageait à servir moyennant 50, 60... mitakos par mois. Un panier de manioc valait 10 à 12 mitakos. Une pointe d'ivoire 2,000 à 4,000 mitakos.



Une fois ce prix fixé, on traduisait en perles, étoffes, etc.

Au début des relations ce prix initial se traduisait en esclaves, convertis ensuite en marchandises diverses.

La dot de la femme était de dix à vingt esclaves, transformés en deux ou quatre esclaves, autant de houes, des couteaux, des lances, des mitakos.

La *lance-monnaie*, dont il s'agit, ne se composait en général que du fer; elle n'avait pas de hampe. Toujours d'une même forme déterminée et d'une même épaisseur, elle valait par sa valeur intrinsèque en métal; elle pouvait se transformer en arme réelle ou bien être convertie en houes, couteaux, rasoirs, etc.

Il y avait aussi une autre monnaie de fer, mais plus rare déjà à cette époque, qui, subdivision de l'esclave valait plusieurs lances et affectait une forme déterminée, toujours la même.

Ces monnaies se faisaient rares déjà à notre arrivée.

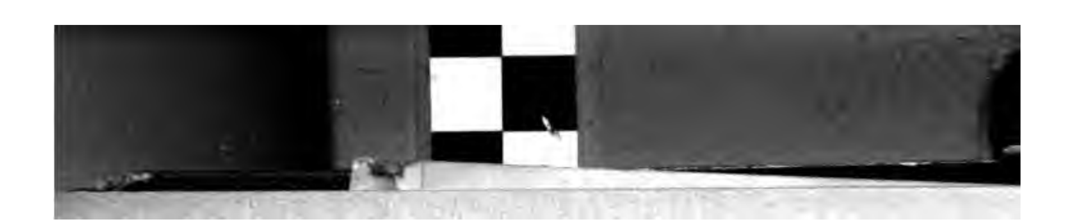
Le fer paraît avoir joué chez les indigènes le rôle de l'or chez nous.

A remarquer que, parmi les populations pauvres dégénérées — Mongo, Bwela — le fer est très rare. Les lances de guerre ont des fers très réduits ou même n'en ont pas. Les houes et les haches sont peu nombreuses et plus petites.

Dans le pays des Bangala proprement dits, il n'existe pourtant pas de fer et ce n'est guère qu'aux confins du pays qu'ils habitent qu'on l'exploite. Sur la rive gauche de la Lulonga j'ai vu, en 1890, dix ou douze hauts-fourneaux où l'on fondait le minerai de fer par la méthode catalane, charbon de bois.

Depuis l'arrivée du fer d'Europe, ces hauts-fourneaux ont disparu.

LOTHAIRE.



F, **163** (*suite*).

J'étais, en 1892, commissaire du district des Bangala. Le Gouvernement avait envoyé pour tenter un essai quelques milliers de francs en pièces de 5, 2, 1 francs et du billon, pièces de 10 et 5 centimes.

L'unité monétaire dans la région était le *mitako*, gros fil de laiton dont la longueur variable d'ailleurs suivant l'honnêteté du possesseur était d'environ 50 centimètres. Le mitako était coté 15 centimes mais n'en valait en réalité que 10 après toutes les réductions subies depuis son origine. Pour simplifier le changement de monnaie je fis remettre le mitako à sa juste valeur, 10 centimes, soit le gros sou de billon troué frappé par l'Etat du Congo.

Je fis convoquer tous les chefs et personnages importants de la région des Bangala et les invitai à une grande palabre à Nouvelle-Anvers.

Les grandes réunions de ce genre se tenaient en plein air, le commissaire de district, président, assis au centre du grand cercle que formaient les indigènes; toute discussion importante les amenait par centaines à la station dans l'espoir d'entendre de beaux discours, ou de pouvoir montrer eux-mêmes leurs talents. Le Bangala est orateur de naissance et certains d'entre eux sont doués d'une véritable éloquence. La profession d'avocat est très répandue et dans les réclamations soumises à la discussion des assemblées d'indigènes, les deux parties étaient en général représentées chacune par deux ou trois avocats.

Au jour dit tous les personnages marquants de la région étant réunis à Nouvelle-Anvers, je leur exposai mon projet d'introduire le *parata* que certains de leurs jeunes gens

connaissaient pour l'avoir vu employer à Boma. Je leur expliquai que la pièce de 10 centimes remplacerait dorénavant le mitako.

La pièce de 1 franc valait 10 mitakos.

La pièce de 5 francs valait 50 mitakos.

Je laissai de côté la pièce de 2 francs et celle de 5 centimes pour simplifier la mise en train du nouveau système monétaire et éviter toute confusion ou vol qui aurait jeté dès le début le discrédit sur la nouvelle institution.

Mes explications avaient été écoutées avec un enthousiasme relatif, les vieux se regimbaient contre la nouveauté à introduire dans le pays, mais les jeunes gens qui avaient vu Boma se rappelaient les merveilles que l'on pouvait acheter avec les pièces d'argent, des boîtes de sardines, des accordéons et même des bottines... Les orateurs eux ne pensaient guère à l'intérêt général mais à l'effet qu'ils allaient produire sur l'assemblée quand ils allaient prendre la parole et chacun préparait son petit discours.

Le premier qui causa fut le vieux Monganga du village de Mongwele qui en son temps donna du fil à retordre à Coquilhat; c'était un vieux conservateur, mort d'ailleurs depuis, et qui à deux reprises fut soupçonné mais ne put être convaincu de cannibalisme.

Après avoir toussé, craché, chassé avec une queue de buffle les mouches qui l'importunaient il débute d'un ton solennel :

« Ecoute, Lopembé, tout ce que tu as dit est très bien, très beau, tu es un blanc, tous les blancs sont malins, mais ce qui est bon pour eux ne l'est pas toujours pour nous qui sommes noirs et pas malins.

» Ecoute, dans le temps nous ne connaissions pas le blanc, quand Stanley est venu, d'autres blancs sont venus, nous les avons reçus chez nous, nous avons eu Coquilhat, Vankerkhove, Baert, puis toi.

L'orateur fait une longue dissertation sur les mérites des

F, **163** (*suite*).

divers chefs blancs, dans un discours important tout orateur qui se respecte doit au moins remonter à Stanley. Je fais rentrer le vieux chef dans le sujet en discussion, il continue :

« Ecoute, avant que Stanley ne vienne, nous ne connaissions pas le mitako, qui est une monnaie des blancs — nous avions le cuivre rouge de Manyanga — Stanley nous a donné le mitako, ce qui fait que nous avons déjà vu deux espèces de monnaie dans notre existence! et tu voudrais, toi, nous en donner une troisième! Ne le fais pas, c'est trop, nous n'en voulons pas. Attends que nous soyons morts et quand nous serons sous terre, donne-la à nos enfants. Ceux-là sont plus malins, ils comprendront mieux ces choses nouvelles.

» Ecoute-moi bien, ne le fais pas, nous n'en voulons pas. »

L'orateur s'assied après avoir demandé l'approbation de l'assemblée qui hurle d'enthousiasme.

Je savais à quoi m'en tenir sur le résultat final de l'assemblée, que l'on ferait tout ce que je désirais, mais il fallait demander l'avis de ces grands enfants, surtout permettre au plus grand nombre de montrer leurs talents oratoires devant une aussi importante assemblée. Pendant une couple d'heures, la discussion sévit, parade d'éloquence plutôt, car chacun des orateurs apporte peu de choses neuves et je ne réponds à aucun.

Quand il me semble que tous ceux qui avaient préparé un discours ont pu le placer, je reprends à mon tour la parole :

« Ecoutez, mes amis, vous avez tous dit que le blanc est plus malin que vous autres, je suis aussi de votre avis, c'est bien vrai. Voilà pourquoi il faut suivre ses conseils et changer la monnaie. Je sais mieux que vous ce qui vous convient. »

Eclat de rire général. — Mayelle mingi (tu es vraiment malin).

Quand l'assemblée a calmé son fou rire, je reprends :

« Ecoutez, c'est demain samedi, je paye la ration à tout mon personnel avec la nouvelle monnaie. Dimanche ils iront comme d'habitude se promener dans vos villages et acheter des vivres. — Je compte bien n'avoir pas d'ennuis et que personne ne refusera la monnaie. — Lundi matin et tous les jours d'ailleurs les magasins de la station seront ouverts pour l'échange. Si ma nouvelle monnaie ne vous convient pas, elle vous sera échangée contre des mitakos. »

Approbation générale, la plupart d'entre eux trouvent l'idée très bonne; c'est l'occasion d'un voyage à la station, l'entrée dans les magasins est un prétexte excellent pour ennuyer le blanc qui en a charge. Celui-ci les rabroue parfois, quand ils viennent *marchander* ses étoffes, et le Bangala qui aime à discuter deux heures pour un achat de 10 centimes ne l'aime pas beaucoup.

Je tiens d'ailleurs l'argument capital en réserve.

« Ecoutez, d'ailleurs, si cela ne marche pas, je commencerai par donner les *paratas* aux gens de Mobeka ou d'Upoto; vous dites que vous valez mieux qu'eux, qu'ils ne sont pas aussi malins que les Bangala. Nous verrons bien. »

Cris furieux de l'auditoire, non, non, pas pour Mobeka, nous voulons ta monnaie, ne la donne pas aux autres, ce ne sont que des sauvages qui ne la comprendraient pas.

Il y avait eu, peu d'années auparavant, de longues luttes entre Mabeka et Iboko où se trouvait la station. Quoique de même race, Mobeka et Iboko ne s'aimaient nullement. Tout s'est d'ailleurs calmé depuis lors.



F, **163** (*suite*).

La palabre est finie, tout le monde se disperse cherchant un parent ou un ami voisin du poste où il pourra trouver la coupe de massanga réparatrice.

Le lundi suivant, la station est, dès la première heure, envahie par les indigènes qui viennent faire l'échange de leur monnaie pour des mitakos; le comptable chargé des magasins en aura la fièvre, car certains voudraient réaliser un bénéfice sur l'échange et obtenir 11 mitakos pour un franc... Bien peu d'argent est resté aux mains indigènes, presque tout est rentré.

Trois semaines de suite le même résultat se produit, mais on ne met plus tant d'empressement à se débarrasser de la monnaie.

Un dimanche, un steamer de la S. A. B. arrive à Nouvelle-Anvers convoyant M. Thierry, directeur de la Société. Je le mets au courant de l'essai que je tente lui demandant d'accepter à la vente d'étoffes la pièce de 10 centimes au même titre que le mitako. M. Thierry accepte avec empressement de m'aider. De tous les villages environnants, tous les canots existant sur le fleuve le sillonnèrent soudain pour joindre le steamer de la S. A. B.; on voulait voir si les blancs de la S. A. B. acceptaient l'argent. La cause de la monnaie était gagnée.

Quelques jours après, le steamer d'une mission anglaise vint s'arrêter à Nouvelle-Anvers, j'en usai avec lui comme j'avais fait avec M. Thierry.

Le résultat de ces deux visites fut qu'au bout de deux mois je n'avais plus d'argent. Mon collègue du district de l'Equateur mit à ma disposition ce qu'il possédait, mais cela disparut aussi très rapidement.

Lothaire.

Mesures et poids. — Rien de fixé à cet égard. L'échange se faisait surtout en vivres : l'offre et la demande réglaient le marché; cependant, l'échange se faisait aussi entre vivres, viandes, etc., d'une part, contre lances, mitakos, etc., d'autre part, — suivant prix débattu et d'après la quantité.

Toutefois, pour certains vivres, mis en vente tout préparés (carottes de manioc fumé, chickwangues ou pain de manioc cuit, prêt à être mangé), on les présente, suivant la région, toujours sous une même forme. La carotte de manioc a telle longueur, le pain de manioc a la forme d'une boule ou d'une longue saucisse dans une gaîne de feuillage. L'unité de monnaie employée vaut autant de carottes, autant de pains, autant de saucisses.

LOTHAIRE.

F. — **Vie sociale.**

b) RÉGIME ÉCONOMIQUE.

164. *Voies de communication.* — L'espace qui sépare les différents quartiers est occupé par les hautes herbes et sillonné de sentiers de communication. Derrière les villages s'étendent les cultures d'abord, la forêt ensuite.

Le fleuve est toujours couvert de pirogues, car les Bangala sont des canotiers de première force.

LAMOTTE, Chez les Congolais, 102.

Voir carte annexée et A, 6 et 7.



F. — **Vie sociale.**

c) Coutumes juridiques.

167. *Droit civil.* — Le droit en vigueur est évidemment tout coutumier; ses règles n'en sont pas moins déterminées.

S'il s'agit d'héritage, de dettes, de dommages causés aux plantations, aux cases, aux pirogues, aux nasses à poissons, etc., en un mot de presque tous les faits qui, en Belgique, sont jugés par les tribunaux civils et par ceux de commerce, les parties essayent d'abord de s'entendre à l'amiable. Cette voie épuisée, l'une d'elles ou toutes deux proposent l'arbitrage. Les arbitres sont choisis d'ordinaire parmi les notables ou les chefs, et les intéressés, s'ils sont désireux d'une entente, nomment des amis communs. Les querelles relatives aux héritages sont d'abord déférées à un conseil de famille. Il est toutefois à remarquer que ce sont presque toujours les mêmes hommes qui sont appelés à ces fonctions de juges, et d'aucuns en ont une si grande habitude qu'ils en remontreraient à nos hommes de loi les plus retors.

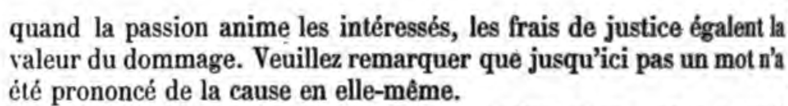
Imbembe, Mata-Maleli, Mongonga et Mongimbe sont dans ce cas. La justice n'est nullement gratuite.

Les importants personnages sollicités de se constituer en tribunal, font observer combien cette mission les dérange et leur occasionne de pertes de temps.

Les courses et les entretiens préliminaires à la formation de la cour d'arbitrage sont soigneusement rapportés aux plaideurs, et ceux-ci sont invités, avant toute réunion, à liquider les frais étonnants de ces premières démarches.

Enfin, le conseil de justice s'assemble. Les parties vont prendre la parole. « Permettez, font les juges, il fait très chaud, nous venons de loin; donnez-nous à boire et à manger. Oh! pas en nature! Non, non, en bon fil de laiton, s'il vous plaît. » Il faut s'exécuter.

Est-ce tout? Non pas. Les arbitres se retirent à l'écart et, après un long calcul, les voilà qui reviennent et exposent aux patients que les frais de justice monteront à tant de fils de laiton. Ainsi, le litige portant sur une valeur de trente à cent cinquante fils de laiton, les frais pour chaque partie seront de quinze à soixante fils. Quelquefois,


quand la passion anime les intéressés, les frais de justice égalent la valeur du dommage. Veuillez remarquer que jusqu'ici pas un mot n'a été prononcé de la cause en elle-même.

Il arrive que plusieurs séances sont exclusivement consacrées à débattre les honoraires du tribunal.

L'on finit par s'entendre sur ce grave sujet et, dès lors, l'affaire marche assez rondement, à moins que l'un des adversaires ne travaille à prolonger les débats, soit pour se préoccuper des témoignages, soit pour réaliser la valeur de quelque objet qui lui permette d'influencer les juges.

En général, les décisions suivent assez bien les principes. Le condamné n'accepte pas toujours la sentence. Dans ce cas, son adversaire tâche de le contraindre à payer, en dressant des embuscades pour capturer une de ses femmes ou des esclaves lui appartenant. Souvent même le lésé n'attend pas la réunion des arbitres pour se donner ainsi un gage et nul ne le désapprouve.

Malheureusement les captures se font parfois avec violence et, si le sang est versé, la guerre peut en résulter.

Les conflits « au civil » surgissent même entre grands et petits personnages et se règlent comme entre simples citoyens, mais il est rare qu'un grand chef soit condamné à de fortes amendes.

COQUILHAT, 285-286.

La dette chez les Bangala est toujours une question fort compliquée et qui ne se tranche presque jamais sans qu'on ait besoin d'avoir recours à des juges. Pour se faire payer, l'indigène emploie souvent des moyens bien étranges selon les idées d'un Européen à ce sujet.

Par exemple, si un débiteur semble peu pressé à acquitter sa dette, après un certain temps d'attente, le prêteur assisté des siens, s'empare d'une femme, d'une enfant ou de quelques esclaves, appartenant à son débiteur, les lie et les garde ainsi tant que la dette n'a pas été remboursée. Dans certains cas, les juges, appelés à juger le différend, décident même que les personnes ainsi saisies et ligottées appartiennent définitivement et en toute propriété au prêteur qui s'en est emparé. Ce dernier les garde alors comme esclaves ou peut les vendre comme tels. S'il arrive que le débiteur n'ait ni femme, ni enfant, ni esclave, on cherche alors à s'emparer de sa personne, et il devient ainsi, *ipso facto*, esclave lui-même.

WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 432. — Cf. ID., *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 22. — ID., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 25.



BANGALA
(CONGO).

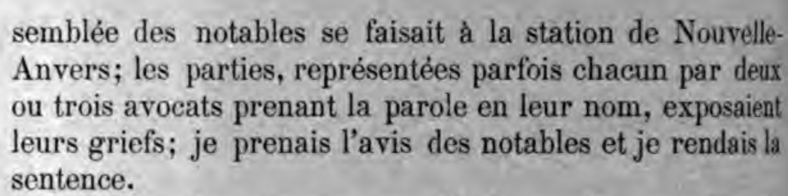
F, 167 (*suite*).

Returning home, my path led through the village in which the dispute had taken place, and I was horrified to see a further and more ghastly evidence of the fray. There were lying the bodies of two men who had been speared to death. The dispute which led to this sanguinary result arose from the simple fact that one native had used another's canoe without permission. The rightful owner claimed some slight payment, which was refused. Angry words were succeeded by blows, when they were joined by the other savages, who, semi-intoxicated and excited, were but to anxious for a fight. It was only after two men had been killed and several wounded, that the old chief, Mata Buike was able to quell the disturbance.
WARD, Five years..., 147.

La question de la justice indigène est fort bien exposée par Coquilhat; mais cette justice était souvent inopérante par suite du manque de sanction. Aucune autorité n'étant là pour faire exécuter la sentence, celle-ci restait souvent lettre morte.

Mon prédécesseur à Bangala, le lieutenant Baert, afin de trancher les innombrables discussions éternellement pendantes entre indigènes, discussions dégénérant souvent en rixes suivies de morts d'hommes, se fit l'exécuteur des sentences rendues par les cours de justice indigène. Un examen rapide de la question permettait de voir si la sentence avait été bien rendue; et le condamné sommé de s'exécuter devait le faire sans délai à la satisfaction de toutes les parties, car il restait au moins au parti vaincu la satisfaction de ne pas avoir cédé directement à l'adversaire, mais à la volonté toute puissante du blanc.

Je continuai le même système dont les résultats étaient des plus satisfaisants. Dans les questions importantes, l'as-



semblée des notables se faisait à la station de Nouvelle-Anvers; les parties, représentées parfois chacun par deux ou trois avocats prenant la parole en leur nom, exposaient leurs griefs; je prenais l'avis des notables et je rendais la sentence.

Rien de plus étrange que la façon de procéder de MM. les avocats indigènes. Chacun d'un air important précède son client. De la main droite il tient une queue de buffle qui lui sert de chasse-mouche; sous le bras gauche 2, 3, 10 faisceaux de petites baguettes. Si la cause est d'importance, un jeune homme ou une jeune femme porte derrière lui un véritable fagot de brindilles. Chacune de ces brindilles est un argument. L'avocat et son client ont naturellement bien examiné les points de l'affaire et chaque atout qu'ils ont trouvé dans leur jeu a été marqué d'un petit bâtonnet.

Avant de commencer la plaidoirie, l'avocat, debout en avant du cercle intérieur des notables et en avant de son client, dénoue tous ses petits fagots et les étale devant lui. Au fur et à mesure que les arguments sont développés, il se baisse, ramasse un bâtonnet et le jette devant moi.

Si l'argument est d'importance, un fagot tout entier est jeté.

Si l'argument est sans réplique et s'il a cru lire sur ma figure que j'abonde dans son sens, c'est en une fois l'ensemble des fagots qui est projeté à mes pieds.

Il m'est arrivé, quand le cas était de minime importance et que le tas d'arguments était réellement trop grand, de faire venir devant moi un des avocats et avant toute plaidoirie de lui retrancher 10 ou 12 petits fagots. Cris, protestation de l'amputé, qui se mettait à rire et acceptait gaiement son sort quand il voyait que son adversaire subissait le même sort.

J'ai souvent dû rire en voyant le cuisinier du poste suivre d'un œil intéressé les débats. Au commencement, j'étais

F, **167** (*suite*).

loin de me douter du motif qui l'attirait; mais, un jour, la discussion était à peine finie, qu'il se précipite devant moi, ramasse tous les petits fagots abandonnés par les plaideurs et s'enfuit vers sa cuisine. Il avait aussi trouvé son bénéfice dans cette affaire de plaideurs. Le feu de sa cuisine était assuré pour une demi-journée.

. . . .

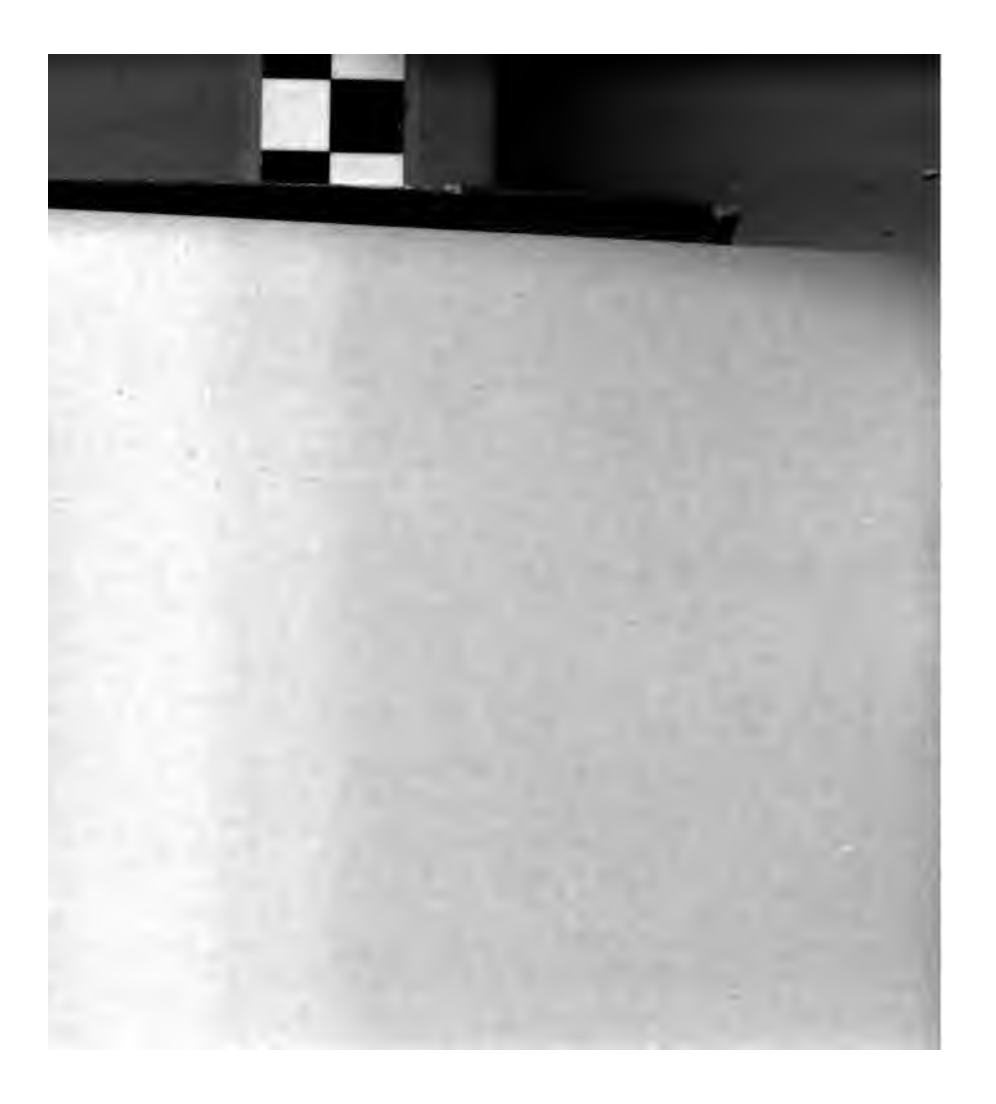
Le Bangala est très chicanier, très « processif ». Il fera renaître des histoires, des démêlés remontant à quinze ou vingt années avant l'arrivée de Stanley dans la région. Aussi étais-je souvent débordé par les affaires à trancher.

Je dus limiter mon action à n'examiner que les affaires datant de mon prédécesseur, c'est-à-dire des faits remontant pas à plus de deux ou trois années; et pourtant le tribunal chôma rarement pendant mon passage à Nouvelle-Anvers.

Depuis lors, la justice européenne fonctionne régulièrement; le procureur d'Etat fut chargé de trancher les différends entre indigènes et sa patience dut être mise bien souvent à de rudes épreuves.

Lothaire.

(Voir F, *f*, 186.)



F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

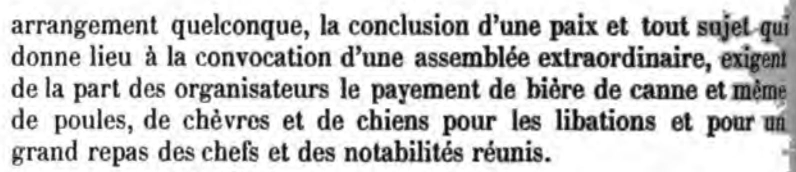
168. *Droit pénal.* — Alors Mata-Buiki se leva : « Cela signifie, dit-il, que Bula-Matari connaît les coutumes des Bangala. Quand on découvre un voleur, on a le droit de le retenir comme ôtage, jusqu'à ce qu'il ait rendu gorge. Bula-Matari a maintenant trois prisonniers, dont un est mon propre petit-fils. Il les conservera, les vendra, les tuera, à son choix, si on ne lui restitue pas son bien. Bula-Matari s'est comporté vis-à-vis de nous comme un frère, on l'a volé. Il s'est éloigné pour dix jours et nous revient pour nous offrir une dernière occasion de faire justice. Rendez-lui ce qui lui appartient, sinon il emportera ses captifs et les coupera en petits morceaux, si bon lui semble. J'ai dit. »

Stanley, Cinq années au Congo, 485.

La justice criminelle s'exerce autrement. Le meurtre, le vol, les coups et blessures sont jugés en assemblée générale du village ou même du district. Toutefois, le coupable surpris en flagrant délit, au moment même du crime, peut être mis à mort. Lorsqu'il est traduit devant le conseil public, l'inculpé n'est condamné à une peine pécuniaire que pour vol ou blessures; mais souvent il est livré à l'homme qui a subi le dommage ou à l'un de ses héritiers; celui-ci peut alors, à son gré, le tuer, le manger ou le vendre. C'est ainsi qu'un homme libre peut être réduit en esclavage; s'il a du bien ou des parents influents, il se rachète ou se fait racheter. Le meurtrier sans circonstances atténuantes subit presque toujours la peine capitale; il a la tête tranchée. S'il est riche, influent, il pourra racheter sa vie par une très haute indemnité en esclaves aux parents de la victime.

L'adultère est jugé par le mari offensé. Généralement indulgent pour l'épouse, à laquelle il coupe parfois une oreille ou passe une lance dans les mollets, il n'admet le complice à se racheter que moyennant une très forte rançon. C'est même là la source de revenus très sérieux...

Pour en finir avec ces questions de frais, n'oublions pas qu'un



arrangement quelconque, la conclusion d'une paix et tout sujet qui donne lieu à la convocation d'une assemblée extraordinaire, exigent de la part des organisateurs le payement de bière de canne et même de poules, de chèvres et de chiens pour les libations et pour un grand repas des chefs et des notabilités réunis.

COQUILHAT, 286-288.

Chez les Bangala comme du reste dans tout le Congo, le vol est toujours très sévèrement puni. Cependant les choses ne se passent pas partout de la même façon.

Le volé se fait généralement justice lui-même, en coupant la main ou les mains au voleur pris sur le fait ou encore en le tuant avec sa lance. Aucune palabre ne précède donc ces exécutions sommaires qui sont générales dans toute cette partie du Haut-Congo en cas de vol. Toute personne qui est tuée dans des circonstances pareilles est immédiatement dépecée, cuite et mangée. A cette règle générale, il y a cependant certaines exceptions.

Ainsi, si l'on hésite à tuer sur le coup un homme pris en flagrant délit de vol, on n'en fera jamais autant si le vol est commis par une femme, et cela tout simplement parce que la femme a toujours une valeur intrinsèque trop grande. Le plaisir de la vengeance et les joies de ce festin humain sont alors arrêtés par la crainte de la perte intrinsèque qu'entraîne la mort de la femme. Celle-ci a donc la vie presque toujours sauve, mais elle est punie quand même, car si elle est libre on la vend comme esclave, après lui avoir même souvent coupé en outre une oreille ou les deux. Si c'est une esclave, on se contente de lui couper les oreilles.

WESTMARCK, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 131.

Si un homme libre a séduit une femme, il est condamné à une amende énorme et vendu comme esclave pour le compte du mari lésé. Si c'est un esclave, on lui coupe les oreilles. Plus d'une fois le mari s'est entendu avec sa femme pour faire tomber le Don Juan imprudent dans un véritable guet-apens. L'amende imposée au coupable est alors partagée entre le mari et la femme.

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 25-26.

F, **168** (*suite*).

Toutes ces questions, du reste, doivent toujours être tranchées par ›s juges du pays, lesquels se composent généralement des trois prin- ipaux notables du pays. Ces honorables juges, en général, ne ıanquent jamais de donner tort à celui qui lui a donné le moins de adeaux. C'est ainsi que se rend là-bas la justice.

Westmarck, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 432.

Dans les exécutions on fixait, d'une part, le patient sur une lourde haise, d'autre part on choisissait un jeune arbre, très élastique, que on courbait de force et qu'on liait à la tête, prise dans une espèce e filet. L'exécuteur, d'un coup bien appliqué, séparait le tronc de ı tête. Celle-ci, sollicitée par l'élasticité de l'arbre, était projetée u loin. Les carcans, la fourche en bois ont été employés par les angala.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

f. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 174. — Coquilhat, 331. — Id., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 634. — Merlon, *Rev. Monde cath.*, 5ᵉ série, II (1892), 464. — Moganga, *Le Congo*, I (1904), n° 9, 3*a*; n° 11, 3*b*. — Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 21-22. — Id., *Bull. Soc. Géogr. Toulouse*, VI (1888), 25-26.

(Voir F, *f*, 186.)

F. — Vie sociale.

c) COUTUMES JURIDIQUES.

169. *Recherche du délinquant.* — ... Le frère du veuf a été immédiatement soupçonné d'avoir causé ce malheur par un *ikundu* (mauvais sort).

On lui a fait boire le poison d'épreuve, le *nkasa,* et il en est mort. L'autopsie a révélé dans son corps des traces évidentes d'*ikundu!* Pour imposer le *nkasa* à quelqu'un, il n'est pas besoin d'une décision des chefs, d'une assemblée ou d'un sorcier. Une simple accusation du premier venu suffit. Celui qui refuserait de se soumettre à ce jugement serait, m'assure-t-on, considéré comme en aveu et jeté à l'eau.

COQUILHAT, 343. (Voir C, *e*, 96).

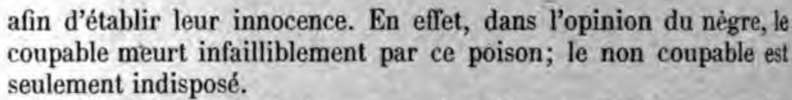
La justice est rendue à la station par le juge du district. Auparavant, les poisons étaient en grand honneur. Le *moganga* l'administrait en prenant pour base les cadeaux qui lui étaient donnés.

Il y avait deux poisons principaux : 1° le *bondu*, racine rouge, à effets tétanisants pris à l'intérieur; 2° *ndemo*, écorce d'un arbre qui a une action analogue au jaquerity, s'applique dans l'œil. Le meilleur remède contre le *ndemo* est de baigner les yeux avec de l'eau chaude, le plus possible après l'application.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

Je viens de fermer portes et fenêtres : la tornade s'annonce. Prisonnier pour quelques heures, je vais tenir une promesse déjà vieille et vous donner quelques détails sur les épreuves, ou *nkisi*, très en usage chez nos Bangala. Rangeons-les par numéros.

Nka ou *Mbondo.* — Racine de couleur rouge, d'un arbuste dont j'ignore le nom. C'est la matière pour l'épreuve par le poison. La dite racine, rapée finement, est mise à infuser dans de l'eau froide, que doit boire ensuite l'homme accusé d'un méfait quelconque. Il arrive même que des gens seulement soupçonnés la prennent d'eux-mêmes,



afin d'établir leur innocence. En effet, dans l'opinion du nègre, le coupable meurt infailliblement par ce poison; le non coupable est seulement indisposé.

L'effet premier de la drogue est de soûler. Aussi, les gens qui la boivent ont-ils soin de se placer à côté d'un arbre ou d'un poteau qu'ils empoignent fortement quand la tête commence à leur tourner, car une chute à ce moment prouverait leur faute.

Cette épreuve se fait pour foule de choses, mais surtout pour constater si quelqu'un porte en lui le *likundu*, excroissance voisine de l'estomac — serait-ce l'appendicite? — et qui donne à son propriétaire le pouvoir de jeter des sorts.

Il existe un contre-poison, dit-on; mais on le donne rarement; il coûte d'ailleurs très cher.

D'après nos enfants de la mission, cette épreuve, très commune chez les Ngombe de Bokumbi, fait périr presque chaque jour plusieurs personnes. Chose étrange cependant, il n'y a pas de truc chez l'homme qui présente le poison. Deux personnes soupçonnées boivent au même vase; l'une meurt, l'autre, je le répète, n'a qu'un fort bouleversement.

Mukungu. — Épreuve du même genre dont la matière première est le suc tiré de l'écorce du *mukungu*, un arbre qui croît un peu partout dans la brousse, et que je crois être de la famille des acacias. Cette épreuve est généralement réservée pour les femmes, qui ne boivent pas le suc, mais doivent en introduire quelques gouttes sous la paupière d'un de leurs yeux. Cet œil crève chez la femme coupable; l'innocente ne ressent rien.

Les esclaves devenus borgnes de cette façon ne sont pas rares dans les villages indigènes et sont, par le fait, cotés à bas prix.

Épreuve du tombeau. — Si quelqu'un vient à mourir subitement, c'est évidemment qu'il est victime d'un sort à lui jeté par un ennemi. Dès lors, que fera-t-on? On cherchera dans le voisinage si l'un ou l'autre n'avait pas de dettes envers le défunt, n'avait pas eu de querelle avec lui, n'avait pas envié ses richesses, c'est-à-dire ses femmes? Ne trouve-t-on rien de ce genre? La famille du trépassé invitera tous les Messieurs et Dames du voisinage à venir faire l'épreuve du tombeau. Et l'on ne peut s'y refuser sans se reconnaître coupable.

La cérémonie consiste à se planter l'un après l'autre sur la tombe en disant d'un ton solennel : « Si je t'ai jeté le mauvais sort, je consens à mourir à l'instant même! » Ce cas n'arrive jamais; mais, n'importe! disent les nègres, le coupable n'ira pas loin et succombera par suite d'une maladie quelconque. Gare donc au premier noir qui

F, **169** (*suite*).

succombe peu de temps après la cérémonie! Ou plutôt, gare à sa famille! Elle devra payer à celle du premier défunt une belle amende, un millier de mitakos, par exemple, ou bien un ou deux esclaves, sans compter les menus objets; miroirs, bouteilles.

Libako. — Un homme étant soupçonné de vol, on lui propose le *libako*. On place une petite feuille de palmier dans une termitière. Si, deux jours après, la feuille est entièrement rongée par les termites, l'homme était coupable.

On peut encore lui faire *libako* d'une autre manière. A son insu, l'on place un petit bâton sur le chemin où cet homme passe souvent. Vient-il seulement (étant coupable) à toucher du pied ce bâtonnet, il sera pris aussitôt d'une dysenterie qui le fera mourir en quelques jours.

Likwako. — On fait entrer sous les paupières un petit éclat de bois, puis on frottera fortement l'œil. Si l'on est coupable de la faute dont on est accusé, le morceau de bois ne sortira pas et pénètrera dans la tête. S'il revient de suite, l'innocence est proclamée.

On appelle aussi *likwako* une autre épreuve que j'ai vu pratiquer. On a volé, par exemple, un canard, et l'on n'a aucun indice pouvant amener la découverte du coupable. En ce cas, sur l'eau dont on remplit une assiette, on place un petit flotteur, et, le tout étant placé sur le sol du chemin, on examine la position prise par la pointe du petit flotteur. Telle maison est-elle indiquée de la sorte? C'est là qu'habite le voleur du canard.

Naturellement, les gens de cette maison nieront les uns après les autres et devront subir, à leur choix, une des épreuves déjà désignées.

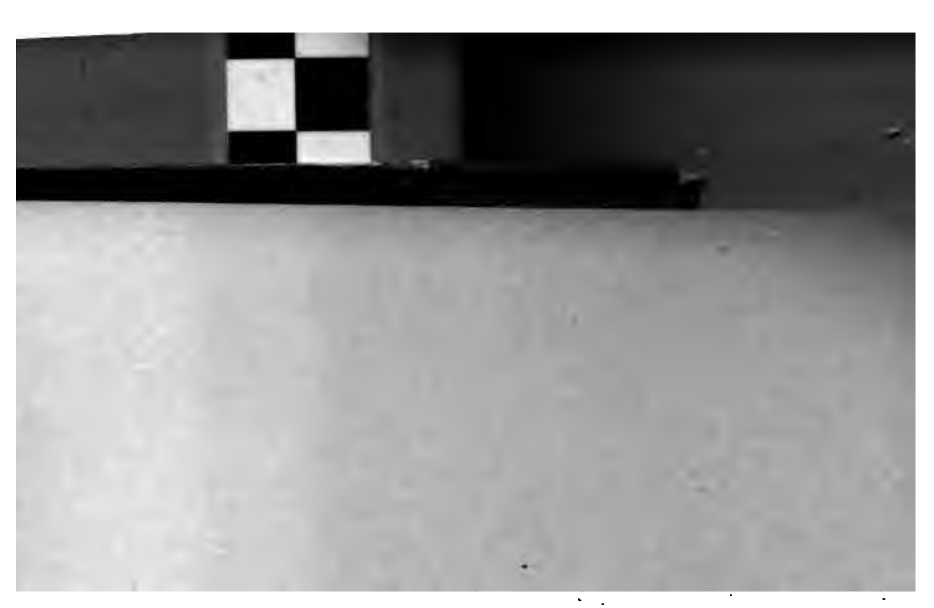
GEENS, *Miss. Chine Congo*, XVI (1904), 236-239, (voir D, 103).

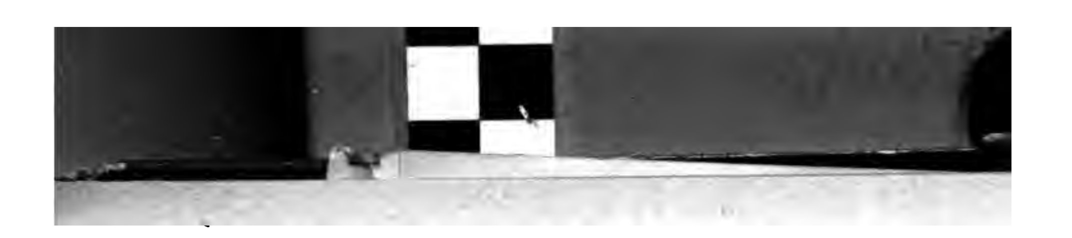
Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 174. — HAULLEVILLE (A. DE) et COART, *Ann. Musée Congo*, Ethn. et Anthr., 3e sér., I, fasc. 2 (1902), 189-190. — *Congo Belge*, VI (1901), 324.

On ne peut parler d'épreuves du poison qu'au point de vue historique; ces coutumes ne sont plus tolérées depuis longtemps; on peut même dire qu'elles ont complètement disparu.

LOTHAIRE.

(Voir F, *f*, 186).





F. — Vie sociale.

c) Coutumes juridiques.

170. *Droit d'asile.* — Je ne crois pas qu'il existe nulle part en pays Bangala.

Il ne m'en a jamais été fait mention.

Lothaire.



F. — Vie sociale.

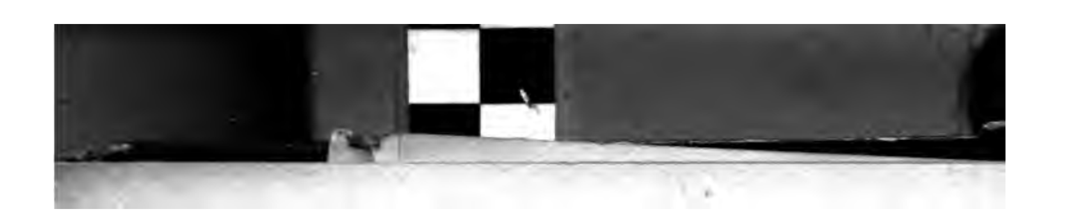
d) Organisation sociale.

173. *Vie sédentaire.*—D'après ce que nous apprîmes de M. Kerkhoff, les Bangala ne quittent pas les lieux où ils sont établis pour aller dans l'intérieur, tandis qu'à plusieurs reprises des individus appartenant à la race des Ngiri, qui vivent au bord d'un lac du même nom, sont venus ici.

Lenz, *Gazette Géogr. et Explor.*, II (1886), 28.

Le Bangala se déplace fort peu; s'il quitte son village pour quelque temps c'est qu'il va en visite pour dix ou quinze jours chez un de ses beaux-frères ou beaux-pères, habitant un village voisin; il amènera celle de ses femmes qui l'a ainsi apparenté, les enfants qu'il aura eus d'elle, et s'il en a, quelques esclaves pour faire bonne figure. Il sera bien hébergé, bien nourri par son hôte qui pour lui faire fête se procurera quelques jarres de *masanga*. Le tout d'ailleurs à charge de revanche. Tout en hébergeant gracieusement son hôte, le Bangala compte fort bien ce que cela lui coûte.

Lothaire.



F. — Vie sociale.

d) Organisation sociale.

174. *Classes et castes.* — Au point de vue social les Bangala sont divisés en plusieurs classes (1).

Les *mukunzi* sont des notables de l'endroit, les seigneurs si l'on veut; tout possesseur de quelques femmes, d'esclaves et d'un quartier complet se dit *mukunzi*.

On appelle *nsomi* les hommes libres, mais sans bien, ou de fortune minime.

Les *mantamba* (au singulier *muntamba*) constituent la classe des esclaves.

Presque tout village comprend plusieurs *mukunzi;* le plus influent par la richesse, l'intelligence ou la bravoure, est reconnu comme chef du village ou *monanga*.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 43. — Id., 232.

Race éminemment guerrière, ils sont divisés en quatre classes (2): les *monanga* ou souverains de districts, les *mukunzi* ou les notables ou hommes riches, les *nsomi* ou hommes libres, les *mombo* ou esclaves.

Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Toulouse,* VI (1888), 24 et *Ausland,* LIX (1886), 939*b*.

(1) et (2) Ce ne sont pas des classes. Chacun passe d'une classe, ou d'un état plutôt, à l'autre, suivant sa fortune, son intelligence et son travail.

Lothaire.

Il y a trois états sociaux pour les hommes : 1° homme libre *(nsomi);* 2° affranchi *(botela);* 3° esclave *(mombu).*

Quand un homme libre est content de son esclave, il en fait un *botela* en lui donnant une femme. Les enfants issus sont *botela*. Toujours un esclave ou affranchi peut se racheter en payant son propriétaire et devenir complètement libre.

Depuis l'arrivée du blanc, ces exemples sont très fréquents; l'esclavage disparaît petit à petit.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

Cf. Coquilhat, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 632-633. — Müller, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 27. — Westmarck, *Rev. Quest. Scient.*, XXI (1887), 332. — *Mouv. Géogr.*, II (1885), 90*c*.

Le mot esclave est impropre pour désigner la servitude chez les Bangala. La caste esclave n'existe pas. Ce sont des prisonniers faits dans des guerres de rapines; les jeunes prisonniers sont conservés et élevés comme les enfants du maître.

Les enfants d'une esclave et d'un homme libre sont libres.

Les jeunes prisonniers élevés dans les familles prennent le tatouage de la tribu et souvent ne se distinguent en rien des nationaux.

Il faut une faute bien grave pour qu'un maître se décide à vendre un de ses esclaves familiaux. Il peut compter pour sa défense bien plus sur eux que sur ses propres enfants.

LOTHAIRE.

Voir F, *d*, 175 et F, *e*, 178.

F. — Vie sociale.

d) Organisation sociale.

175. *Esclavage.* — Et d'abord, qu'est-ce qu'un esclave? Eh, il y a plus d'une sorte d'esclave! D'aucuns, assez rares, sont esclaves de leur devoir; d'autres, plus nombreux, sont esclaves de leurs passions; et j'ai entendu dire que parfois un mari est esclave de sa femme et réciproquement. Mais dans le sens naturel et primordial du mot, un esclave, d'après Dupiney de Vorepierre, est un homme qui, par la force ou par la vertu des conventions, a perdu la propriété de sa personne et dont un maître peut disposer comme de sa « chose ».

Y a-t-il de tels hommes au Congo, et particulièrement aux Bangala? Oui, malheureusement et beaucoup. Le nom seul employé ici pour désigner cette sorte d'hommes montre que toutes les conditions de la définition leur sont applicables. Ce nom est *mombu;* la particule *mo* désignant le patient, l'agent et le radical *umbu* venant de *umba* acheter.

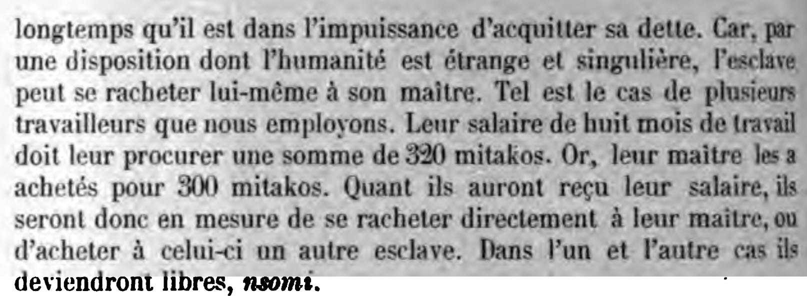
Mombu est donc un homme qui peut être acheté ou vendu, qui a perdu la propriété de sa personne, et dont son maître dispose comme de sa chose, c'est-à-dire la conserve ou la détruit, comme bon lui semble; voilà au moins ce qu'on entend ici par disposer de sa chose, le sens précis qu'on affecte au Congo à la dénomination de *mo-umbu* et vous feriez ouvrir de grands yeux à un maître d'esclaves si vous prétendiez lui prouver qu'il n'a pas le droit de les tuer et de les manger. Ainsi Mangonga, le chef du village de Monguele, il n'y a pas bien longtemps, a dépecé, cuit et mangé un de ses esclaves sans en ressentir le moindre scrupule. Il y a donc des esclaves. Comment le deviennent-ils? D'après mes connaissances acquises jusqu'à ce jour :

1° L'enfant de l'esclave est l'esclave du maître de ses parents;

2° Tout prisonnier de guerre devient esclave, s'il n'est pas racheté par les siens;

3° Quiconque commet un adultère est, de droit, l'esclave du mari offensé, à moins qu'il ne solde à celui-ci le prix d'un autre esclave;

Tout débiteur passe en propriété à son créancier, et y reste aussi


longtemps qu'il est dans l'impuissance d'acquitter sa dette. Car, par une disposition dont l'humanité est étrange et singulière, l'esclave peut se racheter lui-même à son maître. Tel est le cas de plusieurs travailleurs que nous employons. Leur salaire de huit mois de travail doit leur procurer une somme de 320 mitakos. Or, leur maître les a achetés pour 300 mitakos. Quant ils auront reçu leur salaire, ils seront donc en mesure de se racheter directement à leur maître, ou d'acheter à celui-ci un autre esclave. Dans l'un et l'autre cas ils deviendront libres, *nsomi*.

Et quelle est la condition de l'esclave chez son maître? Je l'ai dit, on peut le manger. Mais avant de passer à la broche, son sort est-il pénible? Mais non. Il doit travailler, sans doute; mais il boit et mange avec son maître, dont il partage la case. Et l'on ne lésine pas sur le boire et le manger. Que ferait-on d'un esclave exténué par les privations? Ne vaut-il pas mieux bien le traiter, afin qu'il y ait plus de graisse et de viande dans le pot qui le cuira?

CAMBIER, *Miss. Chine Congo*, I (1890), 363*a*.

Jadis, le chef de Mobeka possédait, au dire de ses sujets, plus de cent femmes et quelques centaines d'esclaves.

Il est à noter que le serviteur qui s'est rendu utile à son maître est considéré, au bout d'un certain temps, comme de la famille et ne doit pas craindre d'être vendu. Il est spécialement chargé d'aller à la pêche, de récolter le vin de palme, de fabriquer les armes. Aucun signe particulier ne le distingue des hommes libres.

Wilverth, *Congo Ill.*, IV (1895), 159.

Cf. BENTLEY, Pioneering..., II, 268. — COQUILHAT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 635. — HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*. — MASUI, D'Anvers à Banzyville, 85. - MÜLLER, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 23. — WARD, Five years..., 132. — *Congo Belge*, IV (1899), 185.

L'esclavage n'existe pas comme caste.

Devient esclave :

1° Le prisonnier de guerre qui n'est pas racheté de suite; s'il est jeune on le gardera et on l'élèvera avec la famille du maître; il en fera partie et prendra le tatouage de la tribu. Il se mariera, pourra avoir des enfants qui eux seront libres. Si le prisonnier est déjà âgé et ne s'attacherait sans doute pas à sa nouvelle famille, on le revendra au loin où il sera probablement mangé;

BANGALA
(CONGO).

F, **175** (*suite*).

2° L'indigène convaincu d'adultère s'il ne sait se racheter;
3° L'indigène endetté qui ne peut payer;
4° L'indigène qui se vend, qui aliène sa liberté pour une certaine somme; certains joueurs se sont vendus pour assouvir leurs passions.

Le sort de l'esclave domestique est, en général, très doux. Il fait partie de la famille; il est nourri, logé; le maître le protège, prend la défense de ses intérêts et il n'est pas rare de voir des esclaves posséder quatre, cinq, six femmes et autant d'esclaves mâles.

Le sort de cet esclave domestique est bien plus enviable que celui de l'homme libre « nsomi », qui, sans fortune, sans relations, doit finalement se mettre à la remorque d'un protecteur dont il se fait le client.

LOTHAIRE.



F. — **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

176. — *Organisation politique.* — Chaque village a à sa tête un chef ou *monanga* qui est, en général, le plus riche des notables.

Des groupes de plusieurs villages ayant des intérêts communs s'unissent pour former un district. Tous les *monanga* du district se concertent dans des assemblées et le plus influent d'entre eux est le chef du district ou *monanga monnene* (grand chef).

Coquilhat, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 633-634.

Les trois districts d'Iboko, de Mabali et Gombe, étroitement unis, et avec lesquels les autres tribus bangala font parfois des alliances momentanées, reconnaissent pour chef suprême le *monanga monnene* d'Iboko, le vieux roi Mata-Buiké.

Mouv. Géogr., II (1885), 90c (Coquilhat).

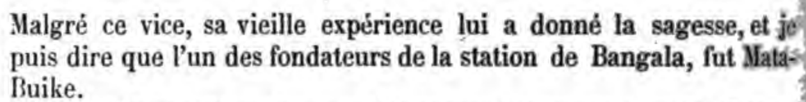
- **Vie sociale.**

e) Organisation politique.

77. The paramount chief of the Bangala at that time was Mata
ii, or more correctly, *Mata Mwiki,* meaning « many guns »,
le bestowed upon him in deference to the number of flint-lock
he and his followers possessed.
: was a man of probably 60 years of age, nearly 6 feet in
ht, with massive shoulders, and big bones, and his contenance
rendered more cruel than it otherwise would have been, by the
of an eye.

Ward, Five years..., 131.

s groupes de plusieurs villages, ayant des intérêts communs,
ssent pour former un district. Tous les *monanga* du district se
ertent dans des assemblées et le plus influent d'entre eux est le
du district ou *monanga monnene* (grand chef). Chez les Bangala
and chef est Mata-Buike, un des personnages les plus importants
aut-Congo. C'est un magnifique vieillard de 1m85 de haut; son
d âge, sa démarche imposante et son éloquence, lui donnent un
ntestable prestige sur les Bangala. Bien que son accoutrement
les plus sommaires, car il ne porte qu'une simple bande d'étoffe
eins et un haut chapeau en peau de panthère, quand il parlait
nt son peuple assemblé, dardant sur nous l'unique œil que lui
aissé ses nombreuses guerres, il y avait une telle majesté dans
ttitude que, quoique ayant vu déjà bien des chefs africains, il me
: un certain temps pour échapper à la fascination du vieux chef.
-Buike est très avide; mais son irrésistible passion est celle de la
on; un, deux ou trois pots de huit litres de bière de canne à
: constituent son ordinaire, quand il veut bien se récréer, et il le
très souvent, il lui est arrivé, ayant épuisé toutes les ressources
les de son village, de venir la nuit chez moi, franchissant la ligne
entinelles qui avaient d'ailleurs reçu l'ordre de le laisser toujours
r, et de me réveiller pour me demander de la bière de canne.



Malgré ce vice, sa vieille expérience lui a donné la sagesse, et je puis dire que l'un des fondateurs de la station de Bangala, fut Mata-Buike.

Malgré l'opposition de ses sujets encore ignorants, il reçut Stanley et, après le départ de ce dernier, il accepta l'amitié d'Hanssens; puis il sut rallier les populations à l'idée de profiter des avantages de l'alliance avec les Européens; enfin bien souvent il calma les conflits prêts à tourner en lutte. Certes, il est mendiant, comme tout chef africain et il ment avec facilité; pourtant, après quinze mois de vie commune, je l'aime beaucoup.

COQUILHAT, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 633-634.

L'autorité des chefs est purement morale; ils n'ont aucune force permanente à leur disposition pour l'exécution de leurs volontés; leur seul moyen de pression est le grand fétiche qu'ils détiennent, ou que leurs sujets s'imaginent être en leur pouvoir.

Quelques-uns aussi ont la réputation de posséder le secret d'un poison qui les débarrasse au besoin d'adversaires trop gênants.

Un chef intelligent renforce son influence, autant que sa fortune le lui permet, en épousant les filles de chefs voisins ou éloignés et en mariant ses propres enfants dans des vues politiques.

On conçoit aisément que, dans de pareilles conditions, les « assemblées » exercent une très grande action sur la conduite des affaires. Les femmes y sont rarement admises à parler, mais tout chef ou notable a dans l'une de ses épouses un conseiller intime très actif.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 43-44.

Le chapeau (*lukusu*) en peau de singe ou de léopard était réservé aux chefs. Dans les réunions, l'orateur s'en affublait.

Quant le chef boit, ses esclaves se lèvent, battent des mains ou agitent des sonnettes.

HANOLET, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

L'installation européenne a porté un coup mortel aux « chefs » indigènes Bangala. Les jeunes gens qui ont passé deux ou trois ans à Boma ou à Léopoldville, qui savent conduire un steamer et le monter, qui sont peintres, forgerons, menuisiers, etc., professent à leur rentrée au vil-

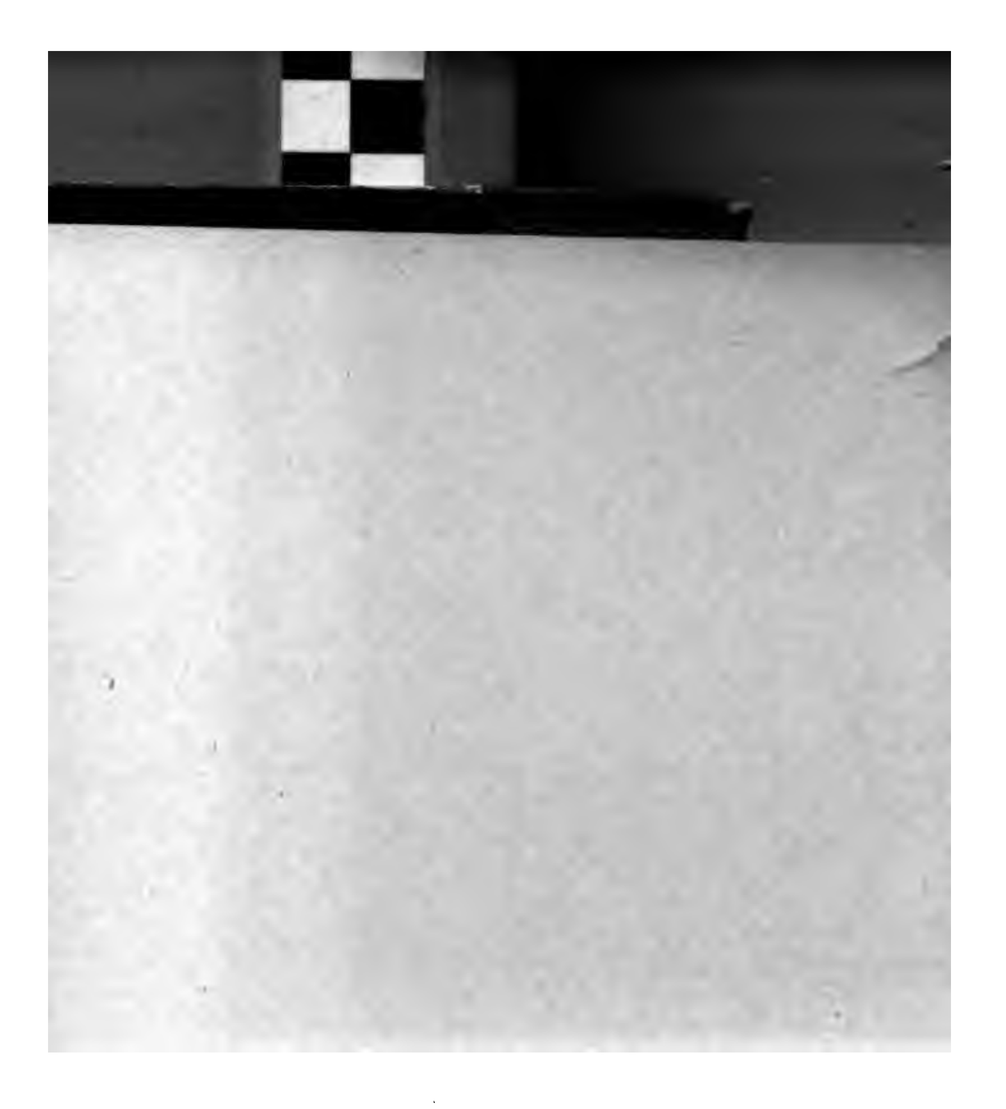
F, 177 (*suite*).

lage un mépris manifeste pour les « vieux » sauvages qu'étaient leurs pères.

N'ayant d'ailleurs qu'un respect fort limité pour leur père putatif ils ne se cachent pas du mépris dans lequel ils tiennent les « vieux ». D'autant plus que, depuis l'arrivée des Européens, leur liberté individuelle est garantie.

Lothaire.

Cf. Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVIII (1887), 173. — Birgham, *Globus*, XXXV (1879), 114*b*. — Buls, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, XXIII (1899), 234. — Coquilhat, 226. — Müller, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 41, 45, 47. — Lamotte, Chez les Congolais, 102, 103. — Ronslé (Van), *Miss. Chine Congo*, I (1890), 314*a*. — Ward, Five years..., 147. — Wilverth, *Congo Ill.*, IV (1895), 159. — *Mouv. Géogr.*, II (1885), 90-91.



F. — Vie sociale.

e) ORGANISATION POLITIQUE.

178. *Assemblées.* — Ils ont pour chef le grand Bangala, qui exerce une certaine autorité, mais après avoir toujours pris l'avis de l'assemblée publique à laquelle tous les hommes peuvent prendre part, pourvu qu'ils n'aient plus leur père. Car un homme ne peut parler en public si son père est encore en vie.

WESTMARCK, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 20; ID., *Ausland* LIX (1886), 939*b*.

Les questions soulevées dans ces assemblées sont relatives à des mesures de tout ordre, sauf les projets de guerre. C'est-à-dire que l'on discutera publiquement s'il faut continuer une guerre commencée, mais pour en entreprendre une nouvelle les conseils sont généralement secrets et tenus seulement par les plus grands personnages, en nombre très restreint, afin de ne pas donner l'éveil à l'ennemi. Les séances publiques consacrées à l'examen des propositions de paix ou de prolongation de la lutte sont encore plus pittoresques que celles où ne sont traités que des sujets pacifiques, parce que les différents clans s'y rendent vêtus et armés en guerre.

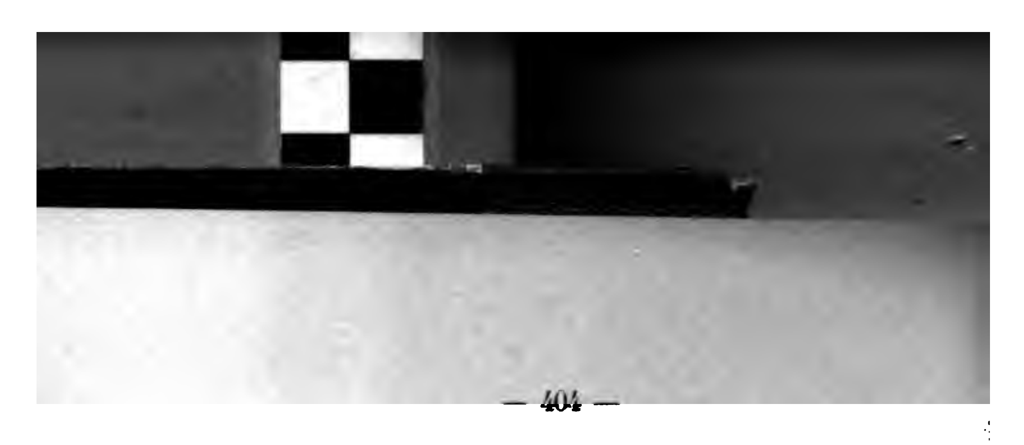
COQUILHAT, 237.

L'assemblée qui aboutit à une décision importante se termine, en guise de vote, par un serment conventionnel, *mobeko* en langage du pays. Ce pacte est scellé par l'abatage d'un palmier adulte, accompagné d'une série de formules consacrées répétées par l'assistance et répondant aux diverses clauses de l'accord, que se charge d'énumérer un des chefs.

D'autres fois, et surtout quand le *mobeko* a un caractère secret, on se borne à fendre, dans le sens de sa longueur, un plant de jeune palmier dont chaque chef tient une feuille en main en énonçant à voix basse les conditions arrêtées avec accompagnement des formules.

Les mots : « Celui qui violera le contrat mourra », suivent la mention de chacun des articles.

COQUILHAT, 237-238.



Une assemblée publique offre un spectacle des plus intéressants, surtout quand elle a pour but la discussion d'un intérêt général de la tribu. La réunion est provoquée soit par l'initiative du grand chef lui-même, soit à la demande de plusieurs chefs de village.

La veille, ou même plusieurs jours à l'avance, des messagers sont envoyés dans les communes ou les districts pour prévenir chacun du lieu, de l'heure (désignée par la hauteur du soleil), et de l'objet de la convocation.

Chaque village se prépare alors au débat dans un conseil préliminaire. Au jour dit, généralement entre 9 et 10 heures du matin, sur la « place » du quartier du grand chef retentissent les sons métalliques du « *gonga* », qui donne le signal de l'ouverture de ce parlement primitif.

Mata Buike, le vieux roi ou grand chef des Bangala, quitte sa veranda et vient s'établir sous l'ombrage d'un magnifique palmier. Les plus jeunes de ses femmes apportent son siège, grande chaise basse à dossier, recouverte d'innombrables petits clous dorés, et disposent quelques nattes. De toute part débouchent les chefs, les notables et les hommes libres, accompagnés de quelques-unes de leurs femmes chargées de tabourets. C'est un croisement de saluts, de « vous allez bien ? » Une vaste ellipse est formée; le grand chef se tient au milieu d'un des grands côtés; les autres assistants se rangent et la plupart s'asseyent. Les lances sont plantées en terre, la pointe en bas, les brillants et énormes couteaux sont déposés.

Près du grand chef se sont groupés son fils, ses neveux, et ses amis particuliers; parmi ses descendants, l'un est généralement choisi en raison de son habileté et de son expérience pour porter la parole; celui-là, que j'appellerai volontiers le premier ministre, est installé tout à côté du roi. S'étant assuré que tous les villages sont représentés, Mata-Buike fait signe qu'il veut parler.

Le silence aussitôt établi, il invite le premier ministre à exposer la question à l'ordre du jour (on ne discute presque toujours qu'une seule question par réunion).

Le délégué du roi se redresse sur son séant, tousse légèrement, puis bat trois fois des mains. Toutes les têtes se tournent vers lui et l'on entendrait voler une mouche.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 44-45.

F, **178** (*suite*).

Coquilhat a dépeint de façon très pittoresque la réunion d'une assemblée de notables. C'est à qui montrera le plus de faste, le plus de luxe. Ces hommes intelligents qui sont parvenus à la richesse et à la considération ne négligent d'ailleurs rien pour imposer le respect au menu peuple, à leurs clients.

Il y a un salut spécial, une forme de salutation particulière que les personnages tâchent d'obtenir du public en général. C'est le *lusako*. Cela répond, en quelque sorte, à « l'Excellence ».

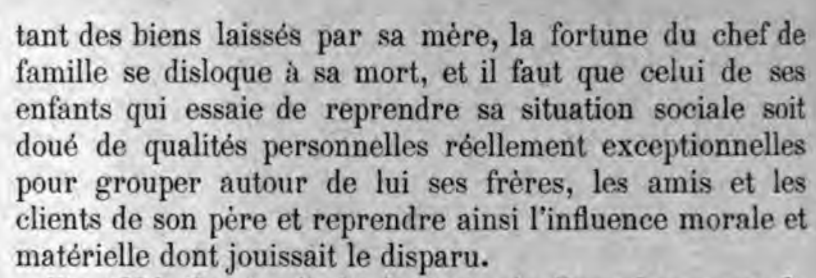
Au *lusako*, forme de bonjour que donne l'inférieur, le supérieur répond par une formule spéciale, une devise analogue à celle de nos armoiries nobiliaires : — « le fer est fort »; un autre : « rien ne résiste à l'eau »; un autre : « je nargue le soleil ».

Entre eux et en public, surtout dans une assemblée importante, le dernier chef arrivé va près de chacun de ses collègues, un chef qu'il reconnaît aussi important que lui, et lui donne le *lusako*, auquel celui-ci répond par sa formule. Quand il a fait le tour de l'assemblée, il va s'asseoir. Chaque chef, à son tour, se lève et vient lui rendre le même hommage.

Ce protocole, fort bien imaginé, frappe le vulgaire et tend à maintenir et à accroître le prestige déjà acquis.

Lorsqu'un personnage important arrive dans une assemblée quand la discussion est déjà commencée, il n'est pas rare de voir interrompre les débats pour procéder au protocolaire *lusako*.

Quel que soit le prestige dont les personnages importants tentent d'entourer leur influence personnelle, l'établissement de castes spéciales n'est pourtant pas à craindre. De par leur organisation sociale, le fils d'un grand homme doit refaire à lui seul toute sa carrière. Chaque fils héri-



— 406 —

tant des biens laissés par sa mère, la fortune du chef de famille se disloque à sa mort, et il faut que celui de ses enfants qui essaie de reprendre sa situation sociale soit doué de qualités personnelles réellement exceptionnelles pour grouper autour de lui ses frères, les amis et les clients de son père et reprendre ainsi l'influence morale et matérielle dont jouissait le disparu.

En 1890 j'avais fondé le poste de Basankusu sur la Lulonga, à la limite des populations Bangala. Après deux ou trois mois de séjour, les indigènes m'avaient « admis » à l'honneur du *lusako* et demandé de prendre une devise. J'avais naturellement pris celle de l'Etat du Congo « Travail et Progrès », que j'avais traduit « Kusala, Mosolo » « le travail est de l'argent ». Tous les chefs avaient trouvé que ma devise était superbe, surtout pour leur personnel à qui ils ne cessaient de la citer.

LOTHAIRE.

In höchst charakteristischer Weise kommen die parlamentarischen Veranstaltungen und Formen bei den Bangala zum Ausdruck. Hier üben die öffentlichen Versammlungen unter Vorsitz der Dorfhäupter oder bei wichtigeren Angelegenheiten die Bezirks- oder Landesversammlung unter Vorsitz des Oberhäuptlings noch einen grösseren Einfluss auf die Leitung der Staatsgeschäfte aus als im Uelegebiete, weil die Häuptlinge keine erblichen, sondern gewählte Würdenträger sind. Da sich die Freien hier sehr stark am kommunalen Leben beteiligen und alle Fragen, die in grossen Versammlungen beraten werden sollen, auch schon vorher im Schosse des Dorfes verhandelt werden müssen, sind die Volksversammlungen durchaus der Widerschein der öffentlichen Meinung. Die Bezirkshäuptlinge beteiligen sich nur an den Dorfversammlungen als berufene Schiedsrichter, ebenso ist Mata-Buike nur als oberster Schiedsrichter über alle Bangalabezirke anerkannt. Die Versammlungen zeichnen sich durch grosse Bestimmtheit der parlementarischen Formen aus und selbstbewusste Teilnahme der Freien den Häuptlingen gegenüber, sodass sich oft Partienbildung und starke Opposition geltend macht.

MÜLLER, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 53.

Cf. COQUILHAT, *Congo Belge*, III (1898), 207. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 102-103, 106. — *Congo Ill.*, II (1893), 147.

F. — Vie sociale.

e) ORGANISATION POLITIQUE.

180. *Officiers inférieurs.* — Chaque quartier reconnaît un petit chef et chaque village un grand chef ou roi.

LAMOTTE, Chez les Congolais, 102.

181. *Tribu.* — La vie communale est intense et les questions du village se traitent entièrement dans son sein. Le grand chef du district ou de la tribu n'y intervient que sur l'invitation de la commune, quand celle-ci est troublée par des discordes intestines; en ce cas, le grand chef joue le rôle d'arbitre.

Il ne faut pas s'étonner, étant donné le système si élémentaire de gouvernement, de voir des villages d'un même district guerroyer entre eux, quitte à se réconcilier et à s'unir à l'apparition d'un ennemi commun, représenté par l'une ou l'autre peuplade plus éloignée.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 44.

Cf. COQUILHAT, 247. — ID., *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, IX (1885), 633. — MÜLLER, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 3.



BANGALA
(Congo).

F. — Vie sociale.

e) Organisation politique.

182. *Organisation financière.* — Die Bangalahäuptlinge haben Einkünfte als Schiedsrichter in Streitfragen der Einzelgemeinden, diesen fügt der Oberhäuptling Geldstrafen für Uebertretung bei und eine Steuer welche auf den Käufern des Elfenbeins, der Sklaven und Canoes liegt. Mata-Buike bekommt auch Geschenke von seinen ***Mukunzi*** und denen der benachbarten Bezirke, seine hohe Stellung verpflichtet ihn aber, mehr wiederzugeben als er empfangen hat.

Müller, *Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, 45. — Cf. Coquilhat, 234.



F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

184. *Relations pacifiques*. — Il a envoyé à Mata-Buike une députation avec le fameux sorcier Bokonjuku, lequel s'est peint la figure en blanc, pour demander le passage libre du bras du fleuve devant la station. Cet itinéraire donnerait des chances de surprendre Bukumbi. Les délégués, gens pratiques, ont appuyé leur demande par un présent de deux cents fils de laiton. Lorsque pareille autorisation de passage est accordée, sa sincérité est affirmée par l'abatage d'un palmier avec la formule habituelle : « *Libira moko, gambuie!* » (Un seul palmier!)

Coquilhat, 351 (voir F, *e*, 178).

Cf. Coquilhat, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 239. — Bentley, Pioneering..., II, 268. — Comber, *Miss. Herald London*, 1885, 14. — Forfeitt, *Miss. Herald London*, 1890, 89. — *Mouv. Géogr.*, II (1885), 90*c*.

Les Bajanzi ont acquis sur tout le haut fleuve un véritable ascendant, au point que beaucoup de tribus riveraines, les Bangala entre autres, adoptent leurs mœurs, leur coiffure et leur tatouage.

Costermans, *Bull. Soc. Et. Colon.*, II (1895), 28 (voir A, 7).



F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

185. *Relations guerrières.* — En général les peuples primitifs dont l'organisation politique ou économique est assez avancée, n'enferment pas leurs villages dans des murailles. Les uns, comme les Bangala, parce que leur force et leurs alliances ne leur permettent pas la crainte.

Briart, *Congo Ill.*, IV (1895), 30. — Cf. Coquilhat, 366 (voir B, *d*, 46).

Les relations entre ces différents peuples sont, au point de vue du droit des gens, assez élémentaires. Le principe des natifs c'est le respect de la force et de l'amour de la richesse. C'est sous une forme plus rudimentaire, ce qui existe en Europe.

La guerre est fréquente et souvent amenée par trahison.

Quelquefois, une grande guerre, préparée de longue main, est précédée par les exercices des sorciers. Parfois on fait une déclaration de guerre ou plutôt on adresse un ultimatum. On s'envoie alors des plénipotentiaires choisis parmi les gens de la tribu, ayant des frères ou des sœurs mariés dans l'autre tribu.

Après les hostilités, ces plénipotentiaires se réunissent en un endroit neutre, et discutent les conditions de la paix. Finalement on procède à l'exécution de ces conditions et on livre ou délivre des prisonniers.

Coquilhat, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, X (1886), 239.

Les Bangala sont très batailleurs, querelleurs en diable, et malheureusement beaucoup trop enclins à faire la guerre, c'est-à-dire à piller et à massacrer. Les querelles d'hommes à hommes, entre voisins du même village ou entre voisins de villages différents, sont très piquantes. Mais, signe particulier de la simple querelle, les deux parties dans la lutte qui se livre alors, ne font jamais usage que de couteaux avec lesquels, du reste, ils s'administrent des coups formidables et se font des blessures très graves, parfois même mortelles.

La guerre véritable, au contraire, ne se fait jamais qu'en employant la lance.

Il n'y a jamais de déclaration de guerre préalable. Au contraire, ils cherchent à prendre leurs ennemis à l'improviste. Quand une guerre se déclare, on tient alors des palabres, c'est-à-dire des réunions dans lesquelles les principaux notables discutent les conditions de la campagne à entreprendre. Cela traîne toujours pendant plusieurs jours.

Une fois que la guerre est décidée, deux des notables se mettent à parcourir le village ou les villages alliés, brandissant sur leurs chemins des sonnettes de guerre, ce qui signifie que tous les hommes doivent se tenir prêts à marcher au combat au premier signal qui leur en sera donné. Un féticheur appelé *moganga*, apparaît alors sur la scène. Il s'est fait un accoutrement bizarre avec des feuilles de bananiers et des peaux de singe et de léopard. Des sonnettes de guerre lui pendent dans le bas du dos, et sa tête est couverte d'une magnifique coiffure faite avec des plumes de poules. Il tient dans chaque main une sonnette de guerre. Ainsi accoutré, cet homme se met à exécuter une danse qui consiste principalement dans certaines contorsions de la tête et des reins. Ces mouvements bizarres déterminent un carillon affreux exécuté par les diverses sonnettes qu'il porte. Tout le village entoure alors ce grand prêtre, et cette cérémonie prend toujours place devant la case du *monanga* ou le grand chef de la tribu. Le féticheur renouvelle ses contorsions chaque jour, pendant dix à quinze jours, et cela dure une ou deux heures chaque fois.

Ces préliminaires indispensables terminés, tous les hommes s'embarquent un beau matin et se mettent en route, pour se rendre sur le point qu'ils se proposent d'attaquer. Les canots qui les portent sont remplis de lances et de boucliers, et chaque canot porte de 15 jusqu'à 50 hommes, suivant leurs dimensions.

Quelques hommes, seuls, avec les femmes et les tout petits enfants, restent au village. Les gamins de 10 à 12 ans partent aussi et, si on leur refuse l'honneur de suivre les guerriers, ils pleurent et se lamentent, car on considère comme lâche et tous mépriseraient celui qui se refuserait de se joindre à l'expédition.

C'est généralement le *monanga* qui commande en personne la colonne expéditionnaire.

Ils cherchent, autant que possible, à surprendre leurs ennemis. Pour cela ils ne voyagent que la nuit, s'arrêtant et se couchant pendant le jour. Quand enfin ils ne sont plus qu'à une faible distance du village qu'ils se proposent de surprendre, ils commencent toujours

F, **185** (*suite*).

leur attaque à la pointe du jour au moment où le coq commence à chanter pour la première fois. Ils s'élancent alors tous à la fois sur le village, lançant des torches enflammées sur les huttes et massacrant les habitants au fur et à mesure qu'ils sortent de chez eux. Aussitôt que la lutte est terminée, ils transportent tous les cadavres dans leurs canots ainsi que tout ce qu'ils ont pu se procurer, femmes, enfants, bétail ou denrées diverses, et rentrent dans leurs villages où ils se livrent alors à des ripailles de chair humaine.

Westmarck, *Bull. Soc. G. Comm. Paris*, VIII (1885-86), 433-435.
Cf. Coquilhat, 290-291, 295-297.

La guerre, voilà la grande préoccupation des Bangala. Quand la tribu doit prendre les armes, le roi fait venir quelques enfants des villages voisins, et leur dit, en leur faisant de grands yeux, et en simulant une grande colère : « Allez dire à vos pères et à vos frères qu'ils ne sont plus braves comme les anciens, qu'ils ne pensent plus à l'ennemi et qu'ils sont tous des lâches ». Après ce discours, le roi fait battre le grand tambour de guerre et sonner, dans tous les villages, les grelots d'alarme.

Aussitôt commence sur le fleuve la concentration des troupes. De toute part arrivent les pirogues chargées de guerriers en costume de combat : peintures sur le corps, couteaux en sautoir, ceintures en fibres végétales, bonnets de peau garnis de plumes blanches et noires formant panache.

Les lances et les fusils reposent sur des chevalets, et les boucliers de jonc sont dressés en palissade sur le bord des canots. Ceux-ci sillonnent le fleuve et vont d'un village à l'autre pour faire activer l'armement. On entonne les chants de guerre, tandis que sur terre résonne le tambour et tintent les grelots. C'est un spectacle réellement émouvant.

La mobilisation terminée et la nuit venue, la flotte s'ébranle au milieu des acclamations de la foule de femmes, d'enfants et de vieillards qui couvre la rive. On arrive la nuit à proximité du village ennemi ; une partie de la troupe débarque en silence, se faufile dans

les hautes herbes et cerne le village. Au signal convenu, les assaillants se précipitent vers les huttes endormies; les habitants s'éveillent, aperçoivent le danger et, tandis que les uns ne cherchent leur salut que dans la fuite, d'autres, la rage au cœur, se battent comme des lions. On n'entend, dans l'obscurité, que les cris désespérés des femmes et des enfants, les hurlements des guerriers et les gémissements des blessés. C'est épouvantable! Enfin, il faut succomber sous le nombre et fuir dans la forêt, abandonnant famille et foyer.

Le lendemain, les blessés sont achevés, les prisonniers sont attachés deux à deux, les cases sont minutieusement visitées et pillées, puis l'incendie est allumé et tout flambe.

Il ne reste plus du village que les prisonniers, des femmes et des enfants enchaînés, pleurant dans les ruines fumantes de leurs foyers, la mort de leurs époux ou de leurs pères, tandis que les vainqueurs, dégouttants de sueur et de sang, entonnent des chants de victoire.

Enfin, les morts et les prisonniers sont entassés dans les canots, et l'on retourne au pays. Quelle fête ce sera, là-bas, quand on verra revenir l'armée victorieuse et surtout quand on apercevra dans les pirogues un tel amoncellement de chair humaine. Quelle joie! Quel festin! Pourvu maintenant que le partage se fasse à l'amiable et qu'il n'y ait pas des guerriers qui veuillent s'arroger la part du lion. Oh! alors une nouvelle guerre, une guerre civile cette fois, éclaterait bien certainement.

En vain dira-t-on à ces cannibales : — « Mais vous aussi vous pourriez un jour être faits prisonniers et mangés par vos ennemis ! — Nous le savons, répondent-ils, mais c'est le sort de la guerre : tant pis pour celui qui tombe! »

LAMOTTE, *Chez les Congolais*, 108-110.

Nous continuâmes à descendre en serrant l'île de près, dans l'espoir de trouver un nouveau canal avant d'être découverts. Mais, hélas! au milieu de la fervente prière que nous adressions au ciel pour notre délivrance, pétilla le bruit sec d'une timballe indigène, dont le rapide tap-tap fit refluer notre sang vers le cœur, et prêter l'oreille avec angoisse, pour saisir la réponse. Une autre batterie se fit entendre, puis une autre; enfin, éclata le grondement des tambours de guerre qui appelaient aux armes.

Je fus aussitôt sur pied, et, le désespoir dans l'âme, je me tournai vers mes malheureux compagnons :

« Mes amis, leur dis-je, nous n'échapperons pas à ces païens sanguinaires; il est inutile de l'espérer. Ces tambours signifient bataille.

BANGALA
(CONGO).

F, **185** (*suite*).

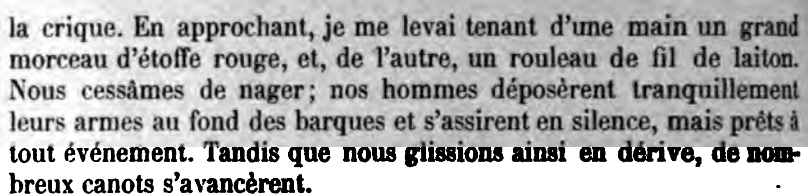
Toutefois, il est possible que ces gens soient les Bangala ; dans ce cas, leurs relations commerciales les auront mis en rapport avec les hommes de la côte et peut-être les chefs se contenteront-ils d'un léger présent. Maintenant pendant que je vais prendre la hauteur du soleil, préparez vos armes et vos munitions, et veillez à ce que les boucliers soient prêts à être dressés au premier coup de feu. Je n'ai pas d'autre moyen de vous sauver ; car, à partir d'ici jusqu'à la mer, tout païen possède un fusil, les habitants sont noirs comme vous, et ils ont cent mousquets contre un des vôtres. S'il faut mourir, eh bien ! nous mourrons comme des hommes, le fusil à la main. Que personne d'entre vous ne parle ni ne bouge, tandis que je vais essayer d'entamer des négociations. »

Nous abordâmes dans un îlot situé en face du premier village ; et à midi, je fis mon relèvement : nous nous trouvions par 1° 7′ de latitude nord.

Pendant ce temps là, les batteries répétées des tambours avaient excité au plus haut point la frénésie des sauvages. Ils réunissaient leurs canots, chargeaient les fusils, aiguisaient les lances et les sabres ; tout cela contre nous et uniquement parce que nous étions des étrangers naviguant sur leur rivière. Cependant, nous avions la volonté et le moyen d'acheter leur bienveillance. Nous étions prêts à subir n'importe quelle taxe, n'importe quel impôt, n'importe quelle demande, pourvu qu'on nous laissât passer en paix. Sauf la vie, sauf une seule goutte de notre sang, nous aurions tout sacrifié.

Lentement et en silence, nous sortîmes de l'ombre que répandait l'île, et commençâmes à descendre le courant. Le *Lady Alice* prit la tête, comme toujours ; l'*Océan*, commandé par Frank, se plaça à droite et Manua Séra, avec la *Ville-de-Londres*, se mit à gauche. Au delà du canot de Manua Séra, se trouvait l'île déserte, dont la longueur nous avait trompés et nous avait conduits dans cette impasse. L'ennemi devait apparaître à notre droite, avec ses lances, ses mousquets et sa férocité, à moins que je ne réussisse à l'adoucir.

Nous avions laissé l'île de l'Observation à quelque huit cents yards derrière nous, lorsque les proues de nombreux canots émergèrent de



la crique. En approchant, je me levai tenant d'une main un grand morceau d'étoffe rouge, et, de l'autre, un rouleau de fil de laiton. Nous cessâmes de nager; nos hommes déposèrent tranquillement leurs armes au fond des barques et s'assirent en silence, mais prêts à tout événement. Tandis que nous glissions ainsi en dérive, de nombreux canots s'avancèrent.

Je hélai les indigènes, c'étaient les plus brillamment décorés de tous ceux que nous avions vus jusque-là. De loin leur coiffure ressemblait au bonnet carré que portent les étudiants des universités anglaises, mais de couleur blanche; et sur eux étincelaient une quantité d'ornements de cuivre, de laiton et d'acier poli.

Mon appel resta sans réponse; je persistai néanmoins, employant les mêmes artifices qu'à Rubunga, où ils m'avaient si bien réussi. Trois ou quatre canots s'approchèrent de l'*Océan* d'une façon qui me parut suspecte, et quelques-uns de ceux qui les montaient ayant gesticulé trop énergiquement dans l'opinion de Frank, celui-ci se leva et les menaça de sa carabine. Cet acte me semblant prématuré, j'ordonnai à Frank de s'asseoir et de regarder d'un autre côté.

J'élevai de nouveau l'étoffe écarlate et le fil de laiton, en cherchant à faire comprendre que j'offrais de les donner à ceux qui étaient en avant, et à qui j'avais parlé d'abord. Presque aussitôt, les indigènes qui avaient menacé Frank tirèrent sur mon bateau et sur *l'Océan;* Mammbu, Murabo et Djaffari du *Lady Alice*, Hatib et Muftah, de *l'Océan*, furent blessés. Les projectiles qui nous furent envoyés étaient des morceaux de minerai de fer et de cuivre dentelés, exactement semblables à ceux qu'emploient les Ashanti. Après une attaque aussi meurtrière, toute conciliation devenait impossible. Les boucliers furent dressés, et nous protégèrent parfaitement contre les lingots. Tous furent touchés, ainsi que nos barques, mais deux ou trois seulement furent traversés de part en part.

La lutte s'engagea avec une ardeur égale des deux côtés et se prolongea si longtemps que je dus faire distribuer de nouvelles munitions. A mesure de la prolongation du combat, chaque village envoyait son contingent.

Vers 2 heures, un canot dont l'équipage était évidemment sous l'influence de l'ivresse, s'approcha témérairement jusqu'à moins de 30 yards, et nous envoya une volée de mousqueterie; le *Lady Alice* s'élança immédiatement et le captura; mais ceux qui le montaient sautèrent dans le fleuve et, comme ils étaient parfaits nageurs, ils furent tous sauvés par leurs amis.



BANGALA
(Congo).

F, **185** (*suite*).

A 3 heures, le nombre des canots qui nous attaquaient s'élevait à soixante-trois. Quelques-uns des Bangala, que nous reconnûmes à leur cri particulier : *Yaha-ha-ha. Ya Bangala! Ya Bangala! Yaha-ha-ha!* se distinguèrent par une audace et un courage, qui, heureusement pour nous, n'étaient pas généralisé. Un jeune chef entre autres, coiffé de peau de chèvre blanche, et en manteau court de même fourrure, le cou, les bras, les jambes ornés de torsades de fil de laiton assez nombreuses et assez épaisses pour lui servir d'armure, se fit remarquer par sa bravoure. Dix hommes l'accompagnaient et son timonier gouvernait avec tant d'adresse qu'après chaque décharge de l'équipage, le bateau nous présentait immédiatement la proue, n'offrant à notre tir qu'une ligne étroite d'hommes debout et de profil. L'exemple de ce chef paraissait stimuler tous ses compatriotes qui, chaque fois qu'il s'élançait pour nous envoyer une de ses bordées, tiraient également sur nous; et, en donnant en moyenne cinq armes à feu à chacun des soixante-trois canots, cela faisait trois cent quinze fusils, auxquels nous n'en pouvions opposer que quarante-quatre.

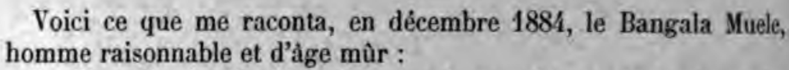
Tout d'abord, les indigènes pensèrent que leurs lingots avaient la même puissance de pénétration et la même portée que nos projectiles; nos premières décharges leur firent perdre cette illusion. Après cela, les plus hardis seulement osèrent s'aventurer dans un rayon de moins de 100 yards; mais le jeune et brillant chef venait fréquemment, lui, à une distance inférieure à 50 yards, et nous envoyait une volée dont heureusement les coups portaient presque toujours trop haut ou trop bas.

Enfin, Muna Séra lui logea une balle dans la cuisse. Le brave jeune homme, en présence de nous tous, prit un morceau d'étoffe, banda tranquillement sa blessure et dit avec calme à ses gens de regagner la rive. Il mit dans cette action tant de noblesse et tant de grâce que je donnai l'ordre de le laisser partir sans l'inquiéter.

Après son départ, il n'y eut plus aucune suite dans le tir des indigènes, et à 5 heures et demie, nos antagonistes se retirèrent, nous laissant soigner nos blessés et saluer notre succès de trois hourrahs chaleureux.

Stanley, A travers le continent mystérieux (1879), 299-302.

Bangala. Congo. F, *f*, 185.



Voici ce que me raconta, en décembre 1884, le Bangala Muele, homme raisonnable et d'âge mûr :

Les Bangala n'avaient jamais vu un homme blanc et n'en soupçonnaient pas même l'existence, quand un jour (le 14 février 1877, lors du premier passage de Stanley), il y a bien des dizaines de lunes, au moment où le soleil est droit au-dessus des têtes, une flotille de pirogues, aux formes pesantes ignorées de la contrée, précédée d'un canot extraordinaire encore plus vaste, portant une grande perche debout vers son milieu, apparut silencieusement devant nos villages, en suivant le fil du courant. Les hommes qui les montaient étaient couverts aux trois quarts d'étoffes blanches, même sur la tête, chose singulière pour ce pays où le chef le plus riche se vêtait d'un simple lambeau de tissu de bananier. Et fait absolument nouveau, renversant toutes les idées des Bangala sur l'humanité, deux êtres — de couleur blanche — oui, blanche comme l'argile à poterie, paraissaient commander cette expédition.

Ils semblaient avoir à peu près la même forme que le commun des hommes, mais leurs cheveux, leurs figures et leurs yeux, étaient étranges. N'étaient-ce pas des envoyés d'*Ibanza*, le mystérieux esprit? Et pourquoi les faisait-il surgir soudain de notre fleuve? Leurs desseins ne pouvaient qu'être mauvais : ils avaient abordé à un îlot, au lieu de venir se présenter à la rive, comme le fait chez nous tout voyageur non animé d'intentions hostiles. Aussi, au premier moment, quand la distance ne nous permettait pas de bien distinguer, avions-nous pris leur convoi pour un parti de nos ennemis de Mobeka; l'alarme avait été donnée et nous avions rassemblé nos canots pour le combat. Mais les vêtements de leurs guerriers, la forme nouvelle de leurs fusils, et surtout l'aspect inattendu de ces personnages blancs nous avaient détrompés.

Cependant, plusieurs de nos pirogues s'étaient fortement rapprochées de celles de ces inconnus.

Le plus vieux des deux êtres blancs avait les cheveux plats et gris et des yeux de la couleur de l'eau; il se dressa et montra une étoffe rouge et du fil de laiton. Quelques-unes de nos équipes avancèrent en discutant le sens de cette attitude, avec la violence habituelle de notre chaud tempérament. L'autre blanc braqua un fusil vers les nôtres. Et le vieux l'apostropha vivement dans une langue incompréhensible. Nos amis qui étaient le plus près d'eux, crurent que cela ne signifiait rien de bon et ils jugèrent que le meilleur parti était d'attaquer ces blancs mystérieux, venus on ne sait d'où. La lutte fut des plus violentes.

F, **185** (*suite*).

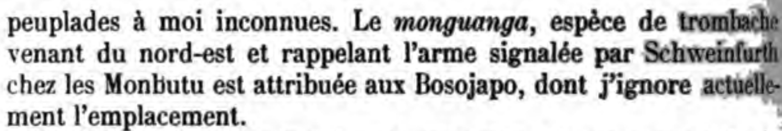
Quel fétiche avaient donc leurs fusils pour avoir tant de force? Leurs balles, en un métal gris et lourd que nous n'avions jamais vu, nous atteignaient à des distances énormes. Les femmes et les vieillards qui, de la rive suivaient le combat, étaient touchés; les murs de nos cases étaient troués; des chèvres errant au loin dans les champs tombaient foudroyées. Et sur l'eau même, nos boucliers étaient percés comme des bananes; nos pirogues de bois dur éclataient et se remplissaient d'eau. Néanmoins nous luttâmes avec énergie et nous poursuivîmes les êtres blancs bien en aval de nos villages. Leur bande nous échappa enfin, en poussant des cris de triomphe. Et nous n'en entendîmes plus jamais parler.

COQUILHAT, 183-185.

Die Bangala sind tapfere Krieger und erstaunlich geschickt im Speerwerfen. Ich hatte bei den Gefechten vor Munongiri Gelegenheit zu beachten, welch' grosse List und Tapferkeit die Bangala-Leute entwickelten. In den Dörfern gibt es oft Raufereien, bei welchen die Mämner sich tiefe Wunden in die Fleischtheile beibringen. Man sieht fast keinen Mann, der nicht einige Narben oder verheilende Wunden in die Haut trüge. Doch gibt es bei diesen Gefechten selten Todte; es findet sich stets ein Friedensstifter, meist ein älterer Mann, der mit einer langen Stange unparteiisch zwischen die Kämpfenden haut. Sobald ein neuer Chef nach der Station des Congostaates kommt, beginnen die Bangala mit ihm einen Krieg., um seine Kraft zu versuchen. Sind beiderseits mehrere Leute gefallen, einige Hütten verbrannt und Felder verwüstet worden, so wird wieder Frieden geschlossen, der meist während der ganzen Dauer des Aufenthaltes des betreffenden Officiers ungetrübt bleibt.

BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien,* XVII (1887), 174.

L'armement des Bangala est particulier. Les couteaux sont de différents types. Le plus connu est le *mbulu* en forme de large serpe, employé aux exécutions; il est assez répandu. Un autre coutelas à double corne émane d'Ibinza, centre de l'intérieur; celui de Mutembo est en fer de lance; d'autres formes encore proviennent de


peuplades à moi inconnues. Le *monguanga*, espèce de tromba[che] venant du nord-est et rappelant l'arme signalée par Schweinfurth chez les Monbutu est attribuée aux Bosojapo, dont j'ignore actuelle-ment l'emplacement.

La pique ou lance de la tribu est reconnaissable au long col de son fer, qui occupe du quart au tiers de la longueur totale, et au renfle-ment ciselé du bois vers le bas. La sagaie est un tout petit fer de 10 à 12 centimètres au bout d'un long bois léger de 1m80 à 2 mètres. Le bouclier en jonc est plus large, plus lourd et plus bombé que celui de l'Équateur.

Comme vêtement défensif, il faut mentionner une ceinture large de quatre doigts en fibre végétale, chef-d'œuvre de tissage, faisant deux fois le tour du ventre.

Coquilhat, 211. — Cf. Demeuse (1), Catalogue de l'exposition..., n° 86.

(1) Demeuse s'est inspiré du passage de Coquilhat reproduit ici.

La lance des Bangala a ceci de particulier, que le col en est presque aussi long que la pointe. En outre, le manche en est renflé à son extrémité inférieure et ce renflement est orné de jolies arabesques. Les couteaux bangala sont recourbés comme ceux des Balolo; leur bouclier est en jonc, mais beaucoup plus large et plus lourd que celui des Balolo. Les Bangala se servent habilement de la sagaie et l'on sait que les indigènes qui font partie de l'armée du Congo se distinguent par la justesse de leur tir.

Lamotte, Chez les Congolais, 107.

La lance est peu jolie. Le bouclier, en lianes tressées *(matüta)*; les deux couteaux (*ngulu* et *mangalo*) sont caractéristiques.

Hanolet, *Belgique Colon.*, III (1897), 244*a*.

Cf. Coquilhat, 183-185.—Id., *Rev. Belgique*, LIII (1886), 44.—Delgeur, *Bull. Soc. Géogr. Anvers*, II (1878), 51.— Demeuse, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, VII (1889), 118-119. — Frobenius, *Peterm. Mitt.*, XLIII (1897), 233*b*. — Jacques, *B. Soc. Anthr. Bruxelles*, VIII (1889), 20. — Mense. *Verh. Ges. Anthr. Be[rlin]* 1887, 642. — Ratzel, Die afrikanischen Bögen, 315. — Ronslé (Van), *M[issions en] Chine Congo*, I (1890), 314*a*. — Schurtz, *Int. Arch. Ethnogr.*, II (1889), 20. Taunt, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XI (1887), 169. — Stapleton, *Miss. Her[ald]* *London*, 1891, 316-317. — Ward, Five years..., 134. — Weeks, *Miss. Hera[ld]* *London*, 1890, 444. — Westmarck, *Bull. Soc. Géogr. Marseille*, XII (1888), 2[..] — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 491. — *Congo Belge*, VI (1901), 334*b*.

F. — Vie sociale.

f) Relations avec l'extérieur.

186. — *Contact avec les civilisés.* — Nouvelle-Anvers a été fondée en 1884.

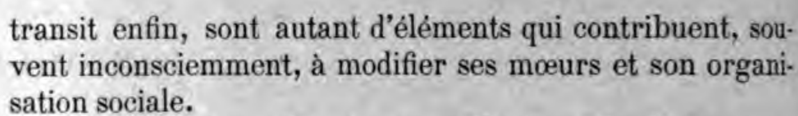
Les postes de l'Etat établis parmi les populations bangalas sont les suivants :

Secteur de Nouvelle-Anvers. — Nouvelle-Anvers, chef-lieu de district et poste de transit, siège d'un tribunal territorial, d'un bureau d'état civil, d'une colonie scolaire et d'un institut vaccinogène.

Secteur de la Giri. — Bosesera, poste de transit.

Secteur de la Mongala. — Mobeka, poste de transit.

Nouvelle-Anvers est un centre administratif où ne résident pas moins de douze fonctionnaires dont certains occupent un rang élevé, le Commissaire de district et le Substitut du Procureur d'Etat entre autres. Les vapeurs de la grande ligne de navigation fluviale Léopoldville-Stanleyville y font escale trois fois par mois à la montée et autant à la descente; d'autres vapeurs affectés au service administratif du district y ont leur port d'attache; Nouvelle-Anvers est en outre la tête de ligne du réseau routier vers la Haute-Giri. C'est un foyer actif d'influence européenne. Les nombreux travailleurs qui après avoir été au service d'Européens comme ouvriers et mariniers sont rentrés dans le pays, les chrétiens des missions catholiques et protestantes, la population flottante de cet important centre de



transit enfin, sont autant d'éléments qui contribuent, souvent inconsciemment, à modifier ses mœurs et son organisation sociale.

La constitution d'un bureau d'état civil où les noirs peuvent se faire immatriculer et jouir, par le fait, des divers droits que confère cette formalité, les y aident puissamment. La constitution, le 31 juillet 1897, du tribunal territorial a été pour beaucoup aussi dans la réforme du droit coutumier et de l'autorité judiciaire des chefs. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos quelles sont les règles juridiques suivies à l'égard des Bangala comme des autres indigènes de l'Etat.

« Les noirs composant la masse des populations du territoire congolais (1) se trouvent encore dans un état de civilisation trop différent du nôtre pour qu'il ait été possible de les rendre immédiatement, d'une manière générale, justiciable des tribunaux institués par l'Etat.

» En matière civile et commerciale, les tribunaux civils ne connaissent, en principe, que des contestations dans lesquelles un non-indigène, l'Etat ou une administration publique est partie. Lorsque les deux parties en cause sont l'une et l'autre indigènes, le différend continue à être jugé par les chefs locaux et conformément à la coutume locale. Toutefois, il suffit que l'une des parties en cause saisisse la juridiction européenne, pour que celle-ci devienne compétente.

» En matière répressive, le parquet décide, dans chaque cas, s'il y a lieu d'abandonner le prévenu à la juridiction effective du chef local et à l'application des coutumes indigènes, ou s'il convient de poursuivre le prévenu devant les juridictions européennes. L'officier du ministère public est libre dans l'appréciation des circonstances qui peuvent militer en faveur de l'une ou de l'autre de ces alternatives, sauf

(1) Dit le rapport des Secrétaires-Généraux au Roi-Souverain du 22 mai 1907.

F, **186** (*suite*).

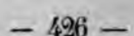
l'exception résultant de l'article 14 du décret du 1er juillet 1891 contre la traite, selon lequel toute infraction à ce décret doit être poursuivie devant les tribunaux de l'Etat.

» Si le prévenu est poursuivi devant les tribunaux, les règles de compétence ordinaires sont applicables. Il est jugé conformément aux lois de l'Etat.

» Le système des chefferies ayant été généralisé par le décret du 3 juin 1906, tout indigène est réputé faire partie d'une chefferie et, à son droit d'obtenir justice de son chef correspond l'obligation, imposée par la loi à ce dernier, d'assurer la justice à ses gens.

» Le chef exerce son pouvoir judiciaire conformément à la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux règles d'ordre public universel ni aux lois de l'Etat qui ont pour but de substituer d'autres règles aux principes de la coutume indigène. »

Les missions de Nouvelle-Anvers et de Monsembe : la première appartenant aux Pères de Scheut, la seconde aux missionnaires baptistes, ont chez les Bangala des écoles assidûment fréquentées. La colonie scolaire de Nouvelle-Anvers, qui relève directement de l'Etat, recueille les enfants orphelins, délaissés ou abandonnés. L'instruction qui leur est donnée est militaire et professionnelle. L'Etat se charge de l'éducation des enfants depuis leur jeune âge, ainsi que de leur entretien. A leur sortie de la colonie scolaire les enfants obtiennent des emplois en rapport avec leurs aptitudes. Ces écoles de missions achèvent, par l'éducation de l'enfance, ce que les employeurs, Etat ou particuliers, ont commencé avec les adolescents.



Il est intéressant de lire ce qu'écrivait Coquilhat le 14 juillet 1885, à propos du premier engagement de Bangala. C'était un premier pas; il fut suivi de beaucoup d'autres, si bien qu'actuellement les Bangala sont des adjuvants nécessaires des Européens dans tout l'État du Congo.

Je viens de réussir dans un projet préparé de longue main : celui d'enrôler des Bangala pour le service des autres nations. Les étapes nécessaires parcourues pour y parvenir ont été notées dans mon journal : première coopération éphémère des natifs à la confection de mon toit, ensuite engagement à la semaine, puis au mois, escortes dans mes petits voyages, formation de la jeune garde.

La difficulté résidait dans le caractère exclusif et tout personnel de la confiance que les jeunes gens ont en moi. Il a fallu me porter garant pour M. Deane (le blanc au service duquel devaient être les nouveaux enrôlés), affirmer son aménité et sa fermeté. Le succès est acquis, neuf des jeunes gardes sont embarqués pour les Falls au terme de deux mois. Leur traitement sera de 45 mitakos (11 fr. 50) par mois, plus la ration et l'habillement. Afin de stimuler le goût de la population, les volontaires ont été immédiatement vêtus et armés et, pendant deux jours, fiers comme Artaban, ils se sont promenés à travers les groupes de leurs concitoyens en admiration.

Les Bangala ont ce grand avantage d'avoir beaucoup d'amour-propre. En ménageant et en excitant ce sentiment dans une voie utile, nous pourrons en tirer de grands résultats.

Congo Ill., I (1892), 170; cf. COQUILHAT, 352, 358.

Les Haussa, les Bangala et les femmes et enfants achetés aux Arabes formaient le personnel nègre de la station (des Stanley-Falls) qui s'élevait au chiffre de cent cinquante personnes.

Les travaux consistaient pour les Haussa et les Bangala à éclaircir et à défricher les bois et à combler les marécages; pour les femmes et les enfants, à cultiver les champs sous la surveillance d'un sergent haussa. Les plantations de la station n'étaient encore qu'en voie de création; elles consistaient en bananiers, en manioc, en maïs, en patates douces, en citronniers dont la graine vient du Congo inférieur, ainsi qu'en riz, celui-ci fourni par Tippo-Tip. Le bétail et la basse-cour de la station se composaient de trois bœufs, de quelques moutons (cadeaux de Tippo-Tip), de nombreuses chèvres prises à Monongeri, de poules, de canards et de pigeons.

COQUILHAT, 419.

F, 186 (*suite*).

Aux Bangala, tous les bâtiments de l'Etat sont, au contraire, en briques cuites. La fabrication des briques a demandé beaucoup d'essais et de longs mois de travail au commandant Vandekerkhove. L'argile pure ne convenait pas. Il a fallu la mélanger dans une certaine proportion avec de la terre végétale et du sable, et le pétrissage de ce mélange a fourni les premières briques qui, séchées au soleil, ont servi à la construction d'un four où, dès lors, s'est opérée la cuisson de toutes les briques nécessaires aux constructions.

La station de Bangala se distingue de toutes les autres par le cachet européen donné aux bâtiments. L'air et le soleil y pénètrent largement et les habitations réunissent à la fois les conditions de salubrité, de solidité et d'élégance.

La cour de la station est plantée de palmiers, de goyaviers, de papayers et quelques corbeilles de fleurs et de plantes au feuillage persistant achèvent d'y réjouir la vue.

Les bâtiments des factoreries de cette station sont encore construits en pisé : telle est l'habitation appartenant à la Société du Haut-Congo.

Le personnel noir de la station des Bangala se compose de soldats, de travailleurs et de jeunes enfants esclaves que l'Etat a libérés. La plupart de ces adolescents proviennent des tribus cannibales en amont des Bangala.

L'Etat élève ces enfants à la station et pourvoira plus tard à leur établissement en leur donnant un petit lopin de terre à cultiver pour leur compte, dès qu'ils seront en âge de travailler.

DEMEUSE, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, IX (1890), 79.

On trouve à Bangala un juge de paix, un docteur, un agronome, un détachement de la force publique, une mission des pères de Scheut, une colonie scolaire et un comptoir de la Société du Haut-Congo.

Nouvelle-Anvers est la plus belle station que j'ai vue jusqu'ici ; une quarantaine de bâtiments en briques cuites, 80 hectares défrichés, dont 40 en cultures de café, cacao, riz, maïs, manioc, 32 kilomètres de route admirablement entretenues, dont l'une d'elles mesure 2,900 mètres de longueur sur 26 mètres de largeur, le

long desquelles les cyclistes de Bangala peuvent se porter rapidement sur les lieux de surveillance du travail.

L'agrandissement et l'embellissement de Bangala est dû au commandant Blocteur, travailleur entendu, infatigable, à qui revient le mérite d'avoir largement contribué à l'établissement d'une des plus belles stations de l'Etat.

Très remarquable la colonie scolaire dirigée par le lieutenant Verdussen, qui donne l'éducation militaire à quatre cents garçonnets marchant avec la correction et la crânerie de nos pupilles. Ces enfants faits dès l'adolescence au métier des armes, imbus des principes d'une discipline bien entendue, adaptée à leurs mœurs et réprimant les écarts particuliers à leur race, constitueront certainement pour l'avenir une force publique admirable.

Le 20 au soir, après une retraite aux flambeaux, il y avait banquet au mess de Nouvelle-Anvers, à l'occasion du passage du commandant Lothaire qui a commandé le poste il y a quelques années. Assemblée imposante et assez rare en Afrique, trente-cinq blancs prenaient place à la table, éclairée à giorno; les superbes lustres de bayonnettes forgées brillent au milieu d'un fouillis de verdure, de palmiers, d'accacias nains de myca au suave parfum. Au mur un ordre du jour du gouverneur général, daté de 1895, et mis en vedette, rappelle à l'administration des fonctionnaires de l'Etat la belle conduite de Lothaire, lors de la guerre arabe. Le commandant de district Blocteur, dans un speech simple et d'émotion sincère, déclare, parlant au nom de tous ses adjoints, que le commandant Lothaire n'a fait que grandir encore dans leur haute estime à tous, après son attitude ferme et correcte dans l'Ituri : paroles accueillies par d'unanimes et chaleureuses acclamations.

Le commandant Lothaire est reçu partout sur son passage par des manifestations non équivoques de profonde sympathie.

Miot, *Mouv. Antiesclav.*, VIII (1896), 339-340.

Les Bangala de la station sont les premiers natifs du Congo supérieur qu'on ait engagés comme ouvriers réguliers et méritent à ce point de vue notre attention. Si l'on songe que les Bangala sont aujourd'hui encore, une race inculte et cannibale et qu'il y a dix ans ils attaquèrent Stanley avec acharnement, il faut considérer comme un beau succès pour la station que les hommes de cette race se laissent aujourd'hui engager pour un an et qu'ils suivent les blancs dans les pays éloignés et inconnus.

BANGALA
(Congo).

F, **186** (*suite*).

Au commencement, le travail régulier leur semble assez étrange, à ceux issus d'une longue lignée de guerriers fainéants, et quand le matin on entendait les cris d'un homme qu'on flagellait, c'était presque toujours un Bangala puni pour sa paresse. Cependant la situation s'est bien améliorée et il est bien vraisemblable qu'on réussira à faire des Bangala d'excellents ouvriers. Il est vrai qu'ils sont encore de parfaits sauvages dans leurs manières de vivre et dans leurs mœurs, mais il est à espérer que cela se modifiera aussi par la suite de leur contact avec les blancs.

Baumann, *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XI (1887), 8.

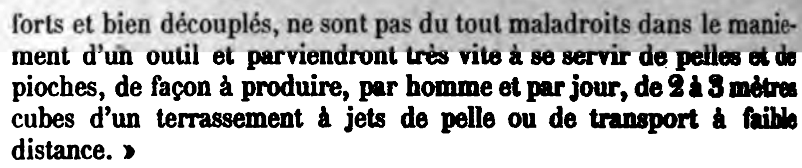
J'ai surtout connu les Bangala du port de Léopoldville. Ce sont de bons ouvriers, mais rageurs et qu'il faut conduire avec prudence. On les emploie au montage des steamers. Comme ils sont très intuitifs, on en fait aussi d'excellents mécaniciens et d'incomparables timoniers. C'est eux qui gouvernent la barre sur les bateaux du haut fleuve. Ils comprennent l'organisme mécanique aussi bien que les Sénégalais du chemin de fer.

Courouble, *Le Congo*, II (1905), 328*b*.

Ces noirs d'élite ont servi d'excellents auxiliaires aux blancs. On les rencontre partout maintenant, dans l'Etat Indépendant, comme ouvriers, comme soldats et comme marins à bord des steamers. Ils se trouvent aux Stanley-Falls, sur l'Uele, à Lusambo, dans le Bas-Congo, et partout ils rendent de grands services.

Congo Ill., I (1892), 169.

Dans une lettre datée de Boma 11 février, M. l'ingénieur Charmanne, attaché à l'expédition du chemin, apprécie comme suit le mérite des engagés Bangala comme ouvriers terrassiers et laisse entrevoir le parti que l'on pourra tirer de ces travailleurs lors de la construction de la plate-forme de la voie ferrée projetée : « J'ai occupé à un petit travail de fouilles et de terrassement quinze Bangala arrivés récemment de leur pays. Ces hommes, qui sont d'ailleurs



forts et bien découplés, ne sont pas du tout maladroits dans le maniement d'un outil et parviendront très vite à se servir de pelles et de pioches, de façon à produire, par homme et par jour, de 2 à 3 mètres cubes d'un terrassement à jets de pelle ou de transport à faible distance. »

Mouv. Géogr., V (1888), 43*a*.

M. le capitaine Thys a engagé, lors de son passage à la station des Bangala, un certain nombre d'indigènes de ce district, pour le compte de l'établissement De Roubaix, à Mateba. La paie de ces Bangala, qui s'expatrient ainsi à 1,200 kilomètres de leur pays natal, pour aller travailler sous la direction de blancs inconnus, est de 1 1/2 laiton par jour; prix en Europe 9 centimes. Il est évident que ces prix ne se maintiendront pas et qu'il ne faut pas les prendre comme base pour calculer le prix de la main-d'œuvre d'un travail régulier de longue haleine.

Mouv. Géogr., V (1888), 48*a*.

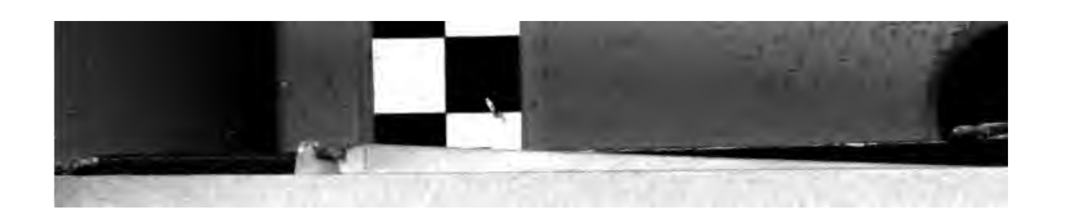
Auparavant l'Etat indépendant était forcé, pour le recrutement de sa force armée, d'aller à grands frais demander des soldats à Zanzibar, chez les Cafres ou à la Côte d'or.

Dès aujourd'hui il a la preuve qu'il peut trouver les hommes nécessaires à la défense et à l'entretien de ses stations sur son propre territoire, parmi les jeunes gens d'une nation vaillante et forte, aux instincts guerriers; il est extrêmement intéressant de suivre la tentative et de voir quels résultats elle donnera.

Faisons remarquer en passant que toutes les nations du Congo ne seraient pas aptes à remplir le métier de soldat. Le Bajanzi, par exemple, se refuse jusqu'à présent à tout autre travail que celui de traficant; ailleurs on trouve des tribus qui s'occupent plus particulièrement de la culture, et plus loin de la pêche.

Si l'expérience tentée avec les Bangala donne ce que l'on en attend, on peut dire que d'ici à quelques années les districts qu'ils habitent seront définitivement ouverts à l'influence de la civilisation.

En effet, les jeunes gens qui auront été enrôlés comme soldats et qui auront passé en cette qualité, une ou plusieurs années en contact avec les blancs et sous leur direction, seront dès leur retour chez eux, les initiateurs de la tribu. Au Pool et ailleurs ils auront vus comment on travaille, comment à l'aide d'instruments spéciaux, l'on cultive la terre, les profits que l'on retire de la culture de certaines plantes ou



F, 186 (*suite*).

de certains produits, tels que le café, le caoutchouc, l'arachide, l'huile de palme, le copal, le tabac, etc.

Ils auront de plus fait naître chez eux des besoins de confort, appris à se vêtir, à se servir de quincaillerie, de gobeletterie, d'outils de tout genre. Ces goûts et ces besoins, ils les transporteront parmi les leurs, en même temps que le salaire qu'ils auront gagné et qui leur sera payé en marchandises européennes. La confiance des indigènes dans le blanc augmentera en même temps que le prestige de l'Etat et de son drapeau. Alors naîtront les premiers citoyens indigènes.

Mouv. Géogr., III (1886), 42*a*.

The Bangala on the Congo, several thousands of whom are serving the Congo Free state as soldiers and laborers, have in large part given up the practice (of cannibalism). It is of course, a crime against the state laws to kill and cat human beings, and so far as the influence of the various stations along the Congo and its tributaries extend, the prohibition against the revolting practice is being carried out.

Adams, *Goldthwaite's G. Mag.*, I (1891), 466.

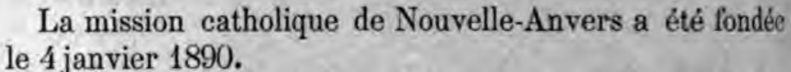
Merkwürdig ist, dass trotz dieser Kriege die jungen Bangala seit 1885 mit Vorliebe in den Dienst des Congostaates als Arbeiter und Soldaten treten. Mehrere Hundert von ihnen sind gegenwärtig in den Stationen Leopoldville, Lukunga, Boma und anderen beschäftigt. Sie bekommen einen bescheidenen Lohn und sind geschickte, anstellige Arbeiter. Anfangs sind sie meist etwas faul, doch bessert sich dies täglich. Viele von ihnen legen sogar Kleider an und entsagen der Haarfrisur.

Baumann, *Mitt. Anthr. Ges. Wien.*, XVII (1887), 174.

Les Bangala sont aujourd'hui très attachés au blanc qu'ils ont accompagné dans toutes les pérégrinations à travers le continent mystérieux et ils disent avec fierté : « Partout où, au Congo, il y a un blanc enterré, il y a au moins un Bangala qui repose à côté de lui. »

Bull. Soc. R. B. Géogr., XXI (1897), 514.

Bangala. Congo. F, *f*, 186.



La mission catholique de Nouvelle-Anvers a été fondée le 4 janvier 1890.

L'action immédiate du missionnaire sur la population indigène environnant leur station n'est devenue efficacement possible qu'à partir de 1902. Depuis lors des écoles ont été ouvertes dans les villages des Bangala et elles sont suivies assidûment par des jeunes gens et même des adultes, désireux de s'instruire. Nombreux sont les jeunes gens qui quittent librement leur village pour s'engager au service de l'Etat, ou de quelque société commerciale.

Aug. De Clercq.

Mais faut-il donc désespérer de changer ces natures mollasses idiotes et dépravées? Non certes, mais à condition de s'armer d'un courage surhumain et de laisser venir l'heure de Dieu. D'ailleurs, à la première génération, que la foi chrétienne n'aura fait qu'entamer, suivront d'autres que le baptême aura purifiées des tares originelles. Mais pour atteindre ce but, certaines mesures sont absolument nécessaires : 1° Constituer des mariages chrétiens entre jeunes gens éduqués à la Mission et soumis uniquement à notre influence; 2° Établir ces ménages loin des centres païens, en un village compact où le missionnaire aurait l'œil à tout; 3° Faire de ces gens des laboureurs et des artisans qui s'attacheraient au sol arrosé de leurs sueurs et qui trouveraient leur unique bonheur en ce monde au foyer de leur famille. Ce système n'est plus à l'essai d'ailleurs; notre confrère, le P. Cambier, l'a pu réaliser à Luluabourg; on sait quels en sont les résultats.

Wilde (De), *Miss. Chine Congo*, III (1895), 109*a*.

Durant trois ans, aidé par un confrère, je me suis épuisé pour instruire et moraliser quatre cents de ces enfants. L'Etat vient de nous les reprendre pour ses différents services : que sont-ils devenus, qu'avons-nous gagné ? Hélas, c'est un aveu pénible... Je le dirai donc : peu de jours après leur départ, la plupart des grands parmi ces jeunes gens avaient déjà failli dans leur conduite. J'ajoute toutefois que l'affection qu'ils nous conservent m'est un certain garant pour leur foi, et que les jeunes sauront mieux résister.

Wilde (De), *Miss. Chine Congo*, III (1895), 108*a*.

BANGALA
(CONGO).

F, **186** (*suite*).

The men are decently dressed, the women never; they are satisfied with a string of beads, and very often not even that. They adorn their bodies with marks and patterns in cam-wood powder, or pot-black and oil, and are perfectly unconscious of any impropriety. This undress of the women has not much improved even now in 1899; the ladies of the mission have tried their ut most to bring about a change. Now and then a women may be seen wearing the grass petticoats of the Bangala lower down the river, and no woman is allowed to come to the station or to the services without a covering of some kind, if only a plaintain leaf, or a gazelle's skin.

BENTLEY, Pioneering..., II, 269.

En ces ruses de mendiant effronté, le nègre va parfois jusqu'à la plus froide ingratitude. Lorsque gravement malade, il voit que le féticheur est incapable de le guérir, il se nantit de deux ou trois poules et va demander un remède au blanc. Si celui-ci délivre le remède avant d'exiger les poules, le nègre emportera ses volatiles, ou bien, se gardant de lâcher la médecine reçue, n'abandonnera son prétendu cadeau que moyennant un prix exorbitant. Puis il ira se gausser près de ses pareils de la simplicité de l'Européen.

BALTUS, *Miss. Chine Congo*, III (1895), 75*a*.

Cf. AUGOUARD, *Miss. Cath.*, XIX (1887), 99*a*. — BAUMANN, *Mitt. Geogr. Ges. Wien*, XXIX (1886), 507. — BURROWS, Curse in Central Africa, 113, 168. — COQUILHAT, 196-197, 279, 333. — ID., *Rev. Belgique*, LIII (1886), 42. — DROOGMANS, Le Congo, 65. — GLAVE, Six years..., 165. — GUSTIN, *Mouv. Géogr.*, XV (1898), 295. — HINDE, *Congo Belge*, II (1897), 99*b*. — ID., *Mouv. Géogr.*, XIV (1897), 187. — LENZ, *Mitt. Geogr. Ges. Wien*, XXIX (1886), 259. — ID., *Peterm. Mitt.*, XXXII (1886), 123*b*. — MASUI, D'Anvers à Banzyville, 85. — REED, *Journ. Geogr. Soc. Manchester*, VIII (1892), 38. — WARD, Five years..., 134. — WICHMANN, *Peterm. Mitt.*, XXX (1884), 224*a*. — WEEKS, *Miss. Herald Boston*, LXXXIX (1893), 202. — *Belgique Colon.*, IX (1903), 595*a-b*. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 513-514. — *Mouv. Géogr.*, III (1886), 41*c*-42*a*; V (1888), 43*a*, 48*a*. — *Congo Belge*, IV (1899), 185.



G. — **Caractères anthropologiques.**

a) SOMATIQUES.

187. *Taille.* — Les tailles m'ont paru distribuées comme en Belgique. Néanmoins les hommes très petits sont assez rares.

COQUILHAT. *Rev. Belgique*, LIII (1886), 41.

Les Bangala sont de stature plus élevée que les gens du Bas-Congo. J'ai trouvé comme taille moyenne de cinquante-quatre hommes 1m68 et à Anvers j'avais même trouvé 1m70 pour seize hommes.

La répartition de ces septante hommes me donne le tableau suivant :

	Nombres absolus.	%
De 1m56 à 1m60	5	7.14
De 1m61 à 1m65	15	21.43
De 1m66 à 1m70	22	31.43
De 1m71 à 1m75	24	34.28
De 1m76 à 1m80	2	2.86
De 1m81 à 1m85	2	2.86
	70	100.00

Le groupe compact va en réalité de 1m60 à 1m75. Au-dessous de 1m60, je ne trouve que deux individus (les nos 35 et 40 du tableau général des mensurations) qui ne mesurent que 1m56. Au-dessus de 1m75, je n'ai que quatre individus, dont deux mesurent 1m77, et dont les deux autres ont respectivement 1m81 et 1m84. Le groupe compact du Bas-Congo variait de 1m55 à 1m75, et parmi ceux-ci les hommes de 1m60 à 1m75 ne formaient guère plus que les deux tiers du total.

Les femmes Bangala venues à Bruxelles-Tervueren sont au nombre de vingt et une, à Anvers elles étaient douze. Les deux séries réunies m'ont donné une taille moyenne de 1m589, inférieure de 4 centimètres à celle que j'avais obtenue pour Anvers seul.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 190.

De 1m71 à 1m75 . . . .
De 1m76 à 1m80 . . . .
Au-dessus de 1m81 . . .

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Brux*

La taille du sujet assis est en mo
six hommes; 0m82 pour vingt et u
taille debout, je trouve 51.87 pou
femmes.

La moyenne de la grande envergu
deux hommes et 1m684 pour ving
chiffres à la taille donnent des moy
pour les hommes et de 105.28 pour l

Enfin la longueur du pied droit a
pour cinquante-cinq hommes, et de
rapports à la taille sont donc 15.54
les femmes.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxell*

Cf. JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles,*
Paris, VI (1895), 710. — MENSE, *Verh. Ges.*
Cinq années au Congo, 414.

G. — **Caractères anthropologiques.**

a) Somatiques.

188. *Crâne et tête.* — La tête n'accuse pas ce prognathisme excessif sous lequel nous sommes habitués à nous représenter les nègres. La partie postérieure du crâne n'est pas trop développée, le front est assez droit. Les yeux sont généralement bien placés et seraient souvent beaux, n'était l'horrible habitude des natifs de s'épiler les cils et les sourcils. Le nez est légèrement épaté et j'ai vu quelques figures à nez aquilin. La bouche est formée de lèvres d'une épaisseur moyenne et chez quelques-uns même elles sont minces et étroites. En somme, ce type de tête de nègre est remarquable.

Coquilhat, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 41-42.

Le prognathisme facial n'est pas excessif chez les Bangala; les lèvres sont plutôt grosses chez les hommes, moyennes ou même relativement minces chez les femmes; les dents sont franchement obliques chez les femmes, un peu moins chez la plupart des hommes; le nez est grossièrement épaté chez les hommes, très souvent petit chez les femmes : les chiffres obtenus pour l'indice nasal font pressentir ce résultat. Une femme, Itamba, avait les yeux manifestement bridés. Enfin les pommettes paraissent saillantes dans les deux sexes, et l'angle mandibulaire fortement rejeté en dehors chez les hommes.

Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XIII (1894), 301.

Répartition centésimale de l'indice céphalique. — 70 Bangala h.; 33 Bangala f.

	H.	F.
Ind. céphalique moyen	77.00	76.75
Dolichocéphales ad. 70.0	2.86	6.06
Sous-dolichocéphales ad. 75.0. . . .	31.43	27.27
Mésaticéphales ad. 80.0	57.14	63.64
Sous-brachycéphales 85 ad.	8.57	3.03
Brachycéphales au-dessus de 85 . . .	12.57	

Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 217.

D'une manière absolue, la tête des femmes est donc beaucoup plus petite que celle des hommes, ce que confirme la comparaison des valeurs trouvées pour les courbes :

	Minima.		Maxima.		Moyennes.	
	m.	f.	m.	f.	55 m.	20 f.
Courbe horizontale . .	525	510	590	560	551.1	531.8
Courbe naso-iniaque .	320	310	373	385	346.8	332.5
Courbe transv. sus-auric.	320	320	390	366	348.7	337.9

Le diamètre frontal minimum a été trouvé en moyenne (séries réunies d'Anvers et de Tervueren) pour les soixante-dix hommes, de 108.6 (min. 100, n°s 28 et 36 de Tervueren, max. 118, n°s 5 et 8 d'Anvers); pour les trente-trois femmes, de 103.6 (min. 97, n° 12 d'Anvers; max. 114, n° 5 de Tervueren).

L'indice frontal m'a donné 73.88 pour les soixante-dix hommes des deux séries, avec un minimum de 68.96 (n°s 28 et 36, série de Tervueren), et un maximum de 82.14 (n° 15, série d'Anvers); pour les trente-trois femmes, 74.1 avec un minimum de 69.28 (n° 12, série d'Anvers), et un maximum de 80.85 (n° 5, série de Tervueren). La largeur relative du front est donc sensiblement la même chez les deux sexes.

Les deux autres indices calculés, l'indice du visage et l'indice nasal, m'ont donné les chiffres suivants :

	Minima.		Maxima.		Moyennes.	
	m.	f.	m.	f.	m.	f.
Indice du visage .	67.69	72.73	86.11	88.51	75.97	79.48
Indice nasal. .	89.36	80.00	125.62	118.57	102.71	96.44

L'indice du visage, tel que je le calcule, donne le rapport entre le diamètre zygomatique et la hauteur totale de la face du point mentonnier jusqu'à la racine des cheveux = 100. Il donne mieux l'impression réelle que le rapport du diamètre bizygomatique avec la ligne ophryo-mentonnière = 100, que les auteurs appellent indice facial total. Ainsi, pour la série des Bangala, les hommes paraissent réellement avoir le visage plus long que les femmes.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 193-194.



G, **188** (*suite*).

Comme conclusion je dirai que si l'étendue de la variation de l'indice céphalique chez les hommes et chez les femmes et l'irrégularité de la courbe représentant la sériation de la taille et de l'indice céphalique chez les femmes laissent supposer un mélange d'éléments ethniques chez les Bangala, la régularité de la courbe de l'indice céphalique chez les hommes et le calcul des moyennes par groupes ne permettent pas de débrouiller quels sont ces éléments et indiquent au contraire une fusion très grande de ceux-ci.

Cette conclusion est la même que celle à laquelle j'étais arrivé à Anvers en ajoutant mes propres observations à celles du Dr L. Wolff et du Dr Mense. J'ajoutais qu'il serait des plus utiles de délimiter d'une manière plus précise les peuples que l'on désigne sous le nom de Bangala quand on ne se laisse guider par l'apparente unité ethnographique, et d'étudier ethnologiquement les tribus voisines. Une pareille étude ne peut guère se faire que sur place, et nous sommes en droit d'espérer que les missions dont l'Etat indépendant du Congo a chargé un grand nombre de ses agents, nous donneront à cet égard toute satisfaction.

Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 192.

Cf. Jacques, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XIII (1894), 297-298; Id., *ib.*, XV (1896), 237; Id., *ib.*, XVI (1897), 191. — Johnston, The Uganda Protectorate, II, 488. — Laloy, *Anthr. Paris*, VI (1895), 710. — Mense, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, 1887, 629, 637, 639, 640, 642, 647. — Shrubsall, *Journ. Anthr. Inst.*, XXVIII (1898-99), 87.

G. — Caractères anthropologiques.

a) SOMATIQUES.

189. *Peau*. — Les Bangala sont de la couleur de bronze. On y remarque pourtant quelques hommes de teint presqne noir et d'autres de couleur claire comme le café au lait, avec un ton plus rouge.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 41.

La coloration de la peau correspond au n° 28 de Broca dans la grande majorité des cas; elle est parfois un peu plus rouge, 28-29 ou même 29, rarement plus foncée.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 195.

Sous les réserves dont nous avons parlé plus haut, l'affaiblissement de la coloration sous l'influence du changement de climat, nous plaçons en regard les chiffres relevés par L. Wolff, la notation étant prise sur la poitrine :

N° 27	4	soit	8.33 %
N° 27-28	15	»	31.25 %
N° 28	29	»	60.42 %
	48	»	100.00 %

Le n° 29, coloration plus rouge, n'a donc pas été atteint par l'observateur allemand. Pour le moment, nous ne ferons pas d'autres remarques.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XIII (1894), 302.

Cf. COQUILHAT, 210. — MENSE, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, 1887, 629. — THONNER, Im afrikanischen..., 25. — *Globus*, XLVIII (1885), 172*a*.

G. — Caractères anthropologiques.

a) SOMATIQUES.

190. *Cheveux.* — Ihre Haare sind schwarz, kurz und spiralgerollt.
THONNER, Im afrikanischen..., 25.

191. *Yeux.* — Les yeux sont généralement bien placés.
COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1885), 41-42.

Une femme, Itamba, avait les yeux manifestement bridés.
JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XIII (1894), 301.

192. *Main et pied.* — Le pied n'est d'habitude pas grand.
COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1885), 42.

193. *Déformations naturelles.* — La cambrure des reins est en général très marquée chez les femmes, plusieurs présentent un développement notable du tissu adipeux au niveau des fesses; Mobela offrait même franchement de la stéatopygie. La démarche des femmes est excessivement gracieuse. Un caractère très accusé également, surtout chez les femmes, c'est la longueur du cou; ce fait qui nous avait frappé à Anvers, nous a été confirmé depuis par plusieurs personnes (congolais de l'exposition universelle d'Anvers).
JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 302.

At Bangala many people suffer from elephantiasis. This is the first of the disease I have seen on the Congo.
PARKE, My experiences..., 58.

Nous quittons Akula à 7 heures. Sur un arbre nous apercevons un grand nid en herbes construit par un oiseau de la famille des palmipèdes, plus petit que le canard. Les Bangala lui font une singulière réputation. Celui qui en mange, disent-ils, risque de contracter l'éléphantiasis.
WILDE (DE), *Mouv. Géogr.*, XII (1895), 306.

Cf. COQUILHAT, 210.

G. — Caractères anthropologiques.

a) SOMATIQUES.

194. *Déformations artificielles*. — Quant aux mutilations, sauf pour les dents, elles ne sont pas ornementales, mais pénales. Un chef coupera une oreille ou passera le fer d'une lance dans les mollets d'une femme infidèle. Un voleur a parfois la main coupée.

La perforation des lèvres et du nez est inconnue.

L'oreille des femmes est souvent trouée ; on y met une breloque de perles ou de cuivre.

La circoncision est usitée.

COQUILHAT, 363.

Incisives limées : *munsânga* 8.
Dent limée en pointe : *ébûki* 1.
Incisive non limée : *imoâmbi* 5.

CAMBIER, Essai sur la langue congolaise, 45.

Les petites bangala, devenues grandelettes, n'ont rien de plus pressé que de se faire limer les dents de devant, afin que celles-ci soient pointues et séparées d'au moins 5 millimètres l'une de l'autre.

Cette singulière manie n'est pas pratiquée par les hommes. Pour eux qui sont des mangeurs de chair humaine, les dents pointues, ressemblant à celles des carnassiers auraient cependant plus de raison d'être que chez les femmes.

DELIGNE, *Congo Ill.*, II (1893), 122.

La mutilation dentaire est la règle chez les Bangala. La forme la plus commune de mutilation est celle correspondant au n° 3 du tableau ... : les quatre incisives, au moins à la mâchoire supérieure, sont appointées ; souvent l'opération a été pratiquée en haut et en bas ; quelquefois aux incisives médianes seulement. Nous avons encore observé la forme n° 1 aux deux mâchoires, ou à la mâchoire supérieure seulement ; la forme n° 3 aux incisives médianes supérieures en même temps que la forme n° 1 aux incisives latérales ; la forme n° 3 aux incisives supérieures et la forme n° 1 aux incisives médianes inférieures ; enfin une femme, Boera, nous a présenté la forme n° 7 aux incisives médianes supérieures.

L'oreille est rarement mutilée : un homme, Etamba, avait le lobule droit percé ; quatre ou cinq femmes le lobule gauche.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XIII (1894), 300.

J'avais noté à Anvers la mutilation dentaire qui consiste à appointer en dents de loup les incisives aux deux mâchoires et même les canines. Cette mutilation s'est présentée à Tervueren chez quarante Bangala sur cinquante-quatre, c'est-à-dire dans la proportion de 74 p. c. La mutilation consistant à enlever l'angle interne des incisives médianes a été observée sept fois chez les hommes, soit environ dans 13 p. c. des cas. Enfin l'absence de mutilation dentaire s'est rencontrée aussi chez sept hommes dont un, comme je l'ai dit plus haut, ne portait aucune espèce de tatouage. Je n'ai pu connaître la cause de cette exception : on m'a simplement répondu qu'il n'avait pas voulu. Les femmes avaient les dents appointés dix-neuf fois sur vingt et une; deux d'entre elles n'avaient pas de mutilation dentaire.

Sur les soixante-quinze Bangala, hommes et femmes, que j'ai vus à Tervueren, un seul, un homme, avait une dent cariée. Une femme présentait une implantation vicieuse d'une incisive supérieure médiane gauche et une autre avait perdu une incisive latérale en haut et en bas.

JACQUES, *Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, XVI (1897), 196.

Cf. BAUMANN, *Mitt. Anthr. Ges. Wien*, XVII (1887), 173. — COQUILHAT, 210; ID., *Rev. Belgique*, LIII (1886), 42. — LAMOTTE, Chez les Congolais, 107. — MENSE, *Verh. Ges. Anthr. Berlin*, 1887, 629. — *Bull. Soc. R. B. Géogr.*, XXI (1897), 514. — *Congo Ill.*, I (1892), 16, 169.

Lamotte dit que les Bangala se font briser les dents et qu'elles sont complètement séparées pour se donner un air plus terrible à la guerre.

Ce fait est vrai, mais la taille des incisives ne se fait pas à la lime — comme le soutient aussi Deligne — le Bangala n'ayant pas cet objet de toilette.

Les dents sont taillées au moyen d'un petit burin en fer. Le Bangala qui se livre à cette toilette se couche sur le dos, la tête appuyée sur la cuisse de l'opérateur assis à même le sol. Celui-ci, au moyen du petit burin en fer et d'un objet en bois dur ou en fer, servant de marteau, taille à petits coups répétés les dents du patient qui tient la bouche large ouverte.

L'opération est, paraît-il, des plus douloureuses. Certains indigènes ne s'y soumettent pas et je les ai vus parfois être ridiculisés par leurs camarades qui les accusent de manquer de courage, de n'être pas braves puisqu'ils craignent de se soumettre à cette torture.

LOTHAIRE.

G. — Caractères anthropologiques.

b) Physiologiques.

197. *Sensibilité.* — Comme le dit M. Storms, il est difficile d'avoir à cet égard des données précises. Les nègres sont très sensibles au froid. Nos basses températures qui, à Iboko, ne descendaient pas au-dessous de 21°, faisaient grelotter les natifs. Ceux-ci craignaient le grand soleil et ne circulaient ni ne travaillaient guère entre dix et trois heures sans nécessité absolue...

La sensibilité spéciale des organes est variable d'individu à individu.

Coquilhat, 363.



BANGALA
(CONGO).

G. — **Caractères anthropologiques.**

b) PHYSIOLOGIQUES.

199. *Nutrition.*— Le Bangala peut absorber en une fois de très grandes quantités de nourriture soit végétale soit animale. Il a une prédilection très marquée pour la viande et le poisson.

J'ai vu souvent des équipes de pagayeurs (rameurs) rester une journée entière et parfois même deux journées, soit trente-six heures, sans prendre la moindre nourriture et pourtant continuer sans cesser un instant ce dur travail. Pour tromper la faim, ils se penchaient au-dessus du canot et se lançaient du bout de la main une lampée d'eau dans la bouche large ouverte.

LOTHAIRE.

(Voir B, *b*, 24.)

G. — Caractères anthropologiques.

b) PHYSIOLOGIQUES.

201. *Fécondité.* — Les femmes sont bien faites à 15 ans, mais elles sont vite déformées.

COQUILHAT, *Rev. Belgique*, LIII (1886), 42 (voir B, *a*, 17).

202. *Maladies* (Voir E, *b*, 140).

La fréquence des affections de poitrine et des ophtalmies purulentes ne m'a pas été démontrée.

Il est visible que parfois la variole visite ce pays.

Les céphalalgies sont souvent violentes.

COQUILHAT, 367.

The prevailing maladies to which the Congo natives are exposed comprise small pox, sleeping sickness, known as *ntollo* and *bokoko* (Babangi and Bangala languages) which is very prevalent and fatal, ailment the nature of which has not yet been fully determined.

WARD, *Journ. Anthr. Inst.*, XXIV (1895), 292.



TABLE DES MATIERES

b) Alimentation.

c) Vêtements.

d) Habitations.

e) Moyens d'existence. Métiers. Occupations.



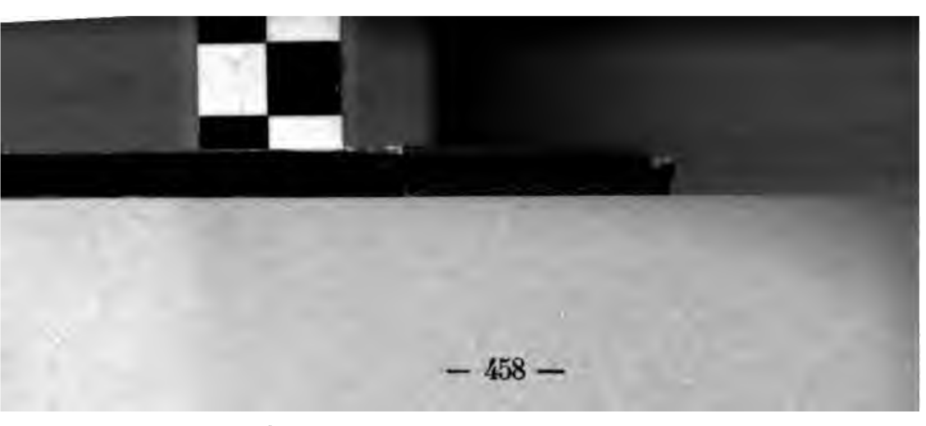
c) Mort.

D. Vie religieuse.

E. Vie intellectuelle.

a) Arts.

b) Sciences.



f) **Organisation politique.**

f) **Relations avec l'extérieur.**

G. **Caractères anthropologiques.**

a) **Somatiques.**

b) **Physiologiques.**

Bruxelles. — Imp. Joseph Polleunis, 45, rue Sans-Souci. 80-50.

UNIV. OF MICHIGAN
JUN 4 1912



ERRATA

A la page 31, l. 28, lisez Schmeltz, au lieu de Schmetz.
» » 136, l. 15, lisez Africaines, au lieu de *Africaneae.*
» » 149, l. 5, lisez Grenfell, au lieu de Crenfell.
» » 157, l. 34, lisez Le Congo, au lieu de *Le Congo.*
» » 207, l. 14, lisez C, d, au lieu de G.
» » 209, Ajoutez comme nom d'auteur LOTHAIRE.
» » 227, l. 21, lisez C, b, 72, 73; C, c, 78, etc., au lieu de C, c, 72, 73, etc.
» » 333, l. 21, lisez mindestens au lieu de min destens.
» » 399, l. 5, ajoutez *Le Chef.*





Cette carte ethnographique de la région des Bangala fut dressée par MM. J. Maes et E. Viaene, docteurs en sciences géographiques.

Légende de la Carte

(Échelle : $\frac{1}{1,000,000}$).

Limites de la région habitée par les Bangala.
Ces limites ont été indiquées par M. Lothaire, ainsi que l'aire géographique des peuplades voisines.

Limites des districts : au milieu, limites du district des Bangala ; à l'ouest jusqu'au fleuve Ubangi, le district de l'Ubangi ; au sud, le district de l'Équateur.

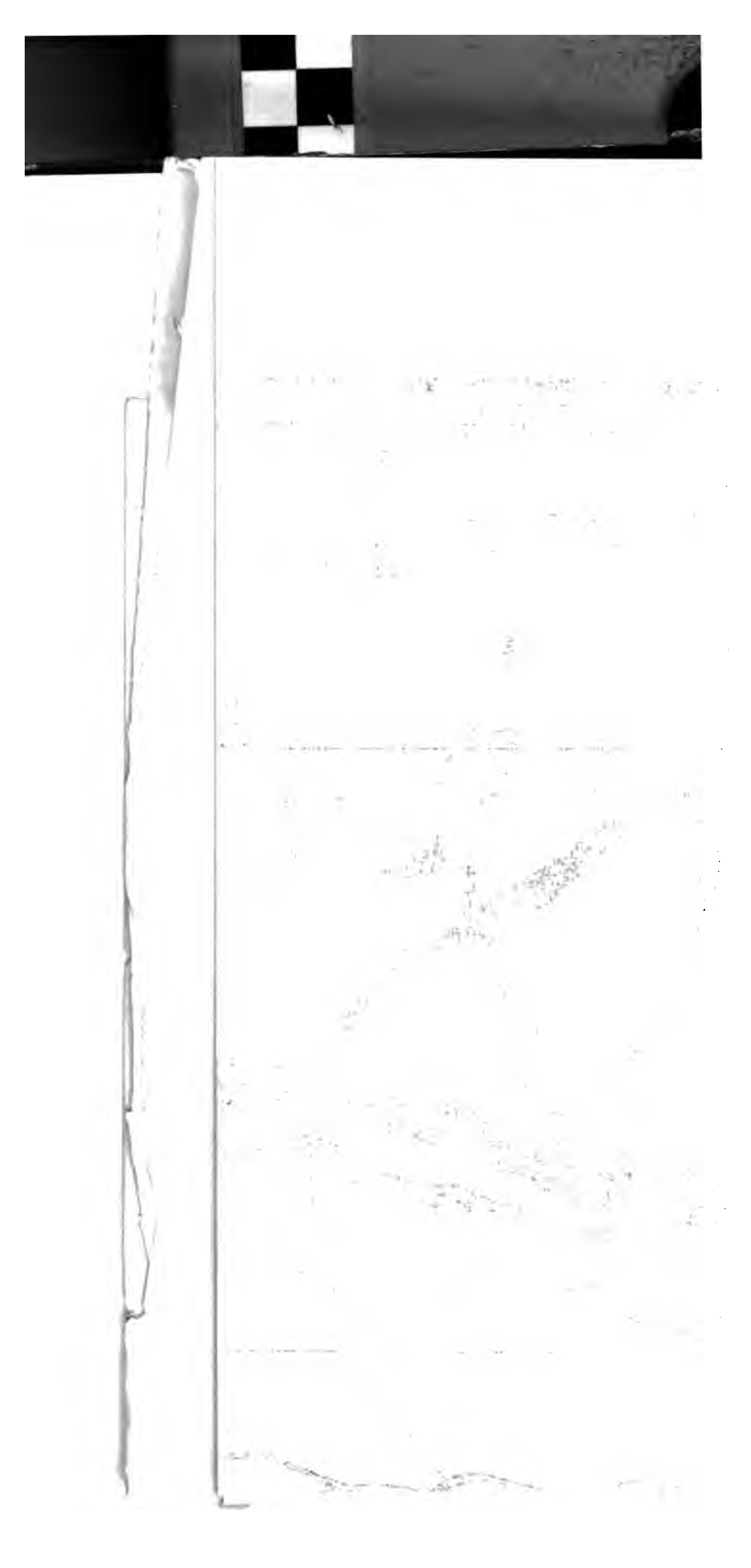
Limites des zones.

Cours d'eau et lacs — Les chenaux en pointillé sont indiqués par M. Lothaire.

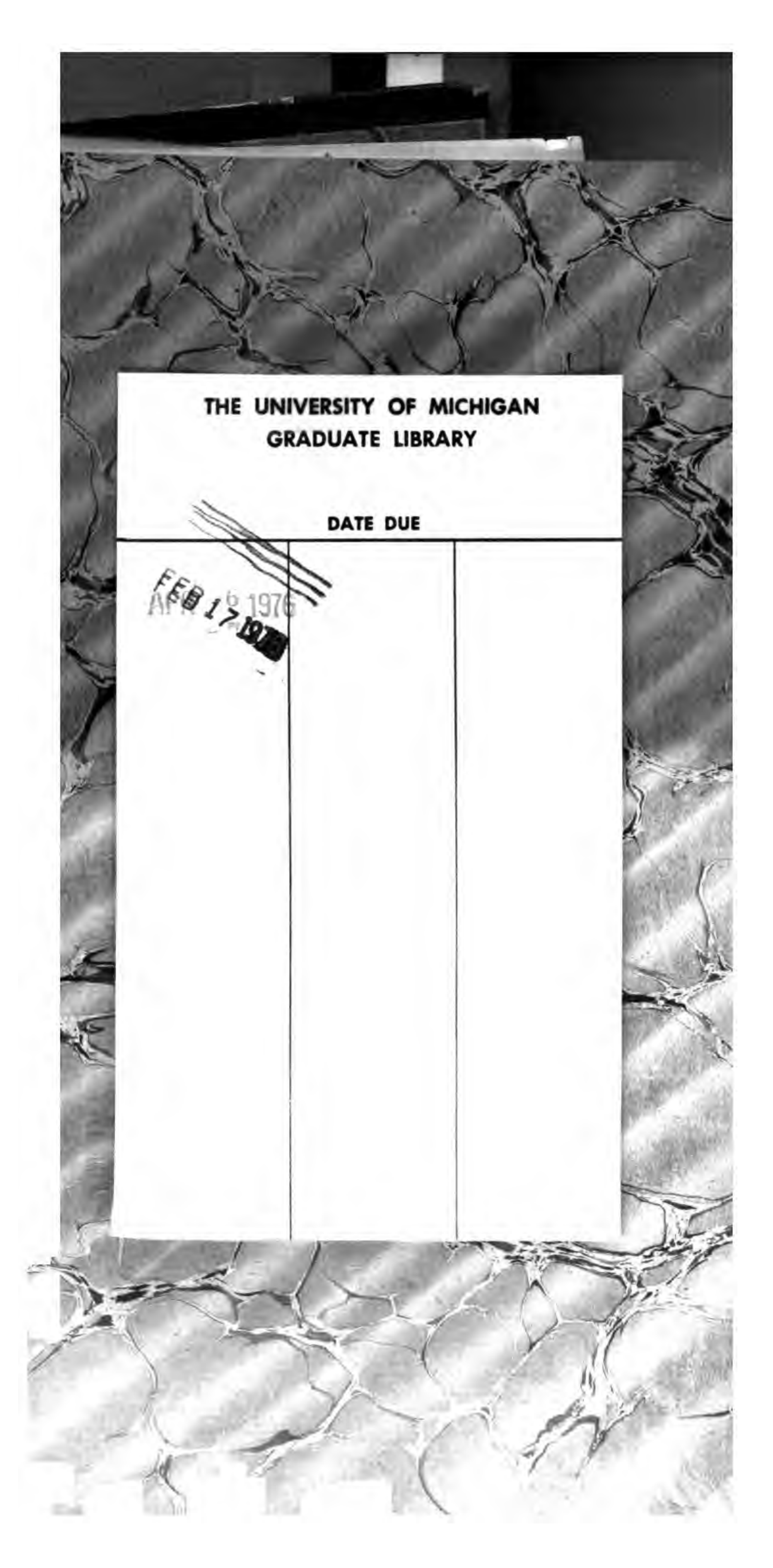
Chef-lieu de district.

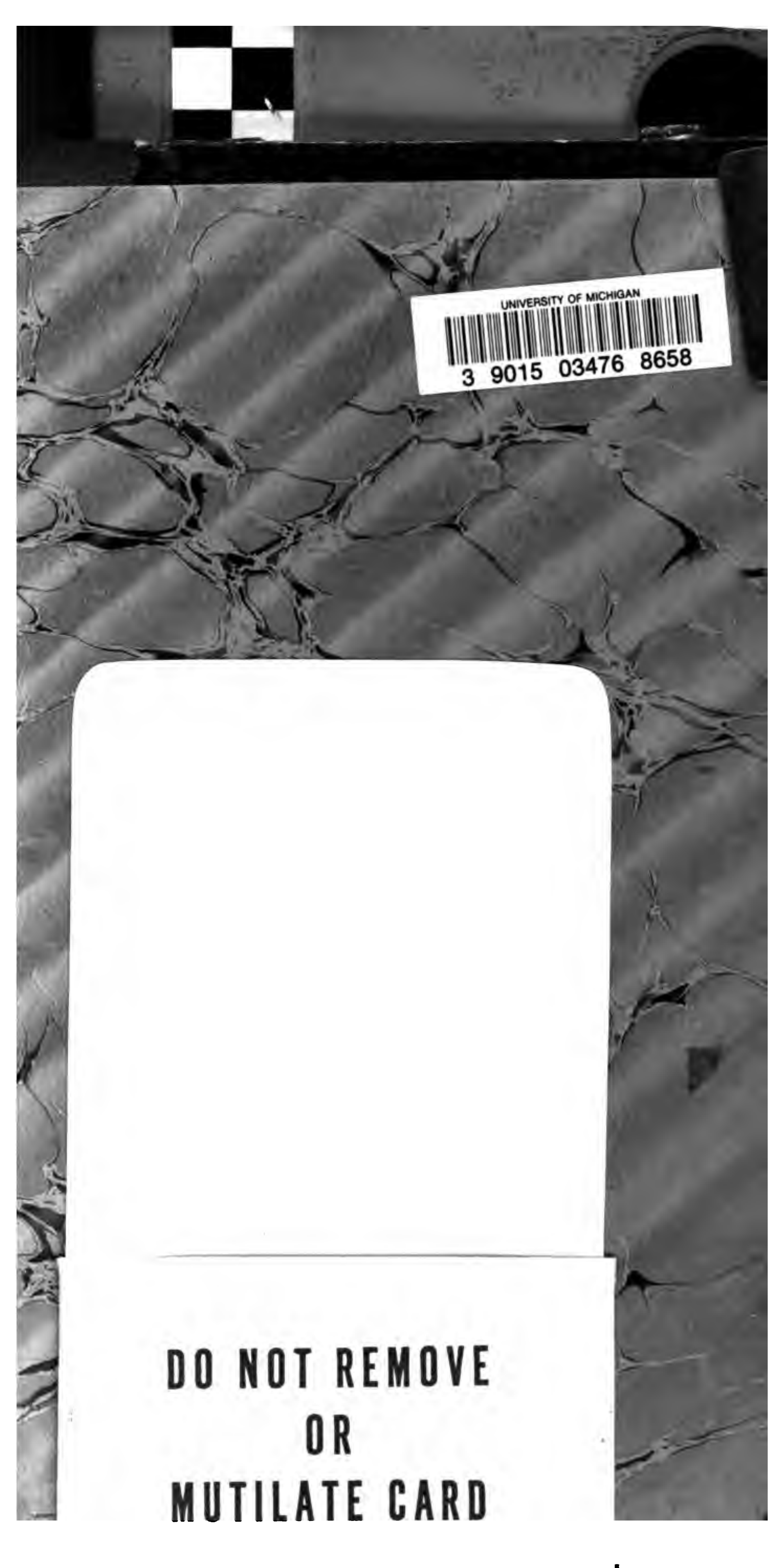
Villages indiqués dans la monographie.

N. B. La petite carte, à droite, indique la place qu'occupe la carte ethnographique des Bangala sur la carte générale de l'État Indépendant du Congo.



1-8
572


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY
DATE DUE
FEB 17 1976
APR 6 1976



UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03476 8658
DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD